

UNIVERSITÉ D'ALGER 2  
FACULTÉ DES SCIENCES HUMAINES-  
DÉPARTEMENT DE BIBLIOTHÉCONOMIE  
ET DES SCIENCES DOCUMENTAIRES

THÈSE POUR LE DOCTORAT EN  
BIBLIOTHÉCONOMIE ET SCIENCES DOCUMENTAIRES

**PERSPECTIVES DE MUTATION DE L'ÉDITION  
UNIVERSITAIRE A L'ÈRE DU NUMÉRIQUE**

**Par Fatma Zahra ALI PACHA**

**Sous la direction du Professeur Rabah ALLAHOUM**

**Vol. I**

**Jury :**

Youcef AMEROUALI,	Professeur	Président
Rabah ALLAHOUM,	Professeur	Rapporteur
Wahiba HARTANI,	Maître de conférences A	Examineur
Mouloud HOUALI,	Maître de conférences A	Examineur
Radia BERNAOUI,	Professeur	Examineur
Zahir YAHIAOUI,	Maître de conférences A	Examineur

**ANNEE UNIVERSITAIRE 2019/2020**



## REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier mon directeur de thèse Monsieur Rabah ALLAHOUM pour toute l'attention et le suivi qu'il a toujours accordé à ma recherche. Mes remerciements aux membres du jury, Mesdames Wahiba HARTANI et Radia BERNAOUI, Messieurs Mouloud HOUALI, Zahir YAHIAOUI sous la présidence du professeur Youcef AMEROUALI d'avoir accepté d'examiner ce travail. Ma gratitude à Monsieur Madjid DAHMANE pour ses conseils et ses orientations bibliographiques.

Une mention particulière au personnel de la Bibliothèque nationale d'Algérie et au personnel de la Médiathèque de l'Institut de France en Algérie pour l'apport bibliographique.

Et, merci aux nombreuses personnes, famille et ami (e)s qui m'ont constamment apportées une aide que ce soit dans leurs pensées ou par leur présence sans oublier Mehdi ALI PACHA pour m'avoir proposée gentiment d'imprimer ce travail et Amira SI HASSEN pour son affection et sa présence à chaque moment de ma vie.

## DEDICACES

À mes parents et à mes frères Kamel et Chafik,

À leur âme qui veille sur moi sans cesse.

J'aurais aimé qu'ils soient en vie pour partager  
ce que je ressens en ce moment précis.

À mon époux Mohammed Badaoui, à mes frères Ismaïl, Salim, Hafid et  
Kheirredine.

## RESUME

L'édition scientifique et en particulier l'édition universitaire dans le monde est en pleine mutation en raison de l'avènement du numérique dans la production, la diffusion d'ouvrages et de revues scientifiques destinés à la communauté universitaire. L'édition universitaire en Algérie mais aussi tout le secteur des industries culturelles rencontrent des problèmes qui entravent son développement.

Des problèmes accrus par l'augmentation exponentielle du nombre d'étudiants inscrits dans les universités et les grandes écoles ainsi que par l'absence d'une politique nationale du livre universitaire et des missions des bibliothèques de l'enseignement supérieur. D'un point de vue économique, la dévaluation du dinar algérien et le prix d'achat de la pâte à papier sont quelques uns des indicateurs pour réfléchir à une alternative : l'édition universitaire numérique.

C'est dans ce contexte que s'inscrit ce travail de recherche. Il aspire à mener une analyse de l'édition universitaire face aux perspectives du numérique. Cette analyse vise dans un premier temps la compréhension et les caractéristiques de l'évolution actuelle de l'édition universitaire numérique au niveau international.

Dans un second temps, l'étude vise à faire l'état des lieux de l'existant de l'édition et de l'édition universitaire en Algérie. Elle retrace son évolution dans le temps et identifie les difficultés qui ont freiné son développement. Elle aborde également les aspects quantitatifs et qualitatifs de la production nationale et universitaire du livre. C'est ainsi que l'étude s'appuie sur une approche analytique descriptive pour extrapoler la littérature et les recherches antérieures en plus de l'observation directe et de l'entretien.

Enfin, ce travail de recherche vise à proposer et à apporter des modèles alternatifs au développement d'une édition du livre universitaire numérique en Algérie.

Mots clés : Livre universitaire ; Édition universitaire ; Édition numérique ; Enseignement supérieur ; Presses universitaires ; Office des publications universitaires ; Éditeurs privés ; Bibliothèque universitaire ; Algérie.

## ABSTRACT

The scientific publishing and in particular the academic edition in the world is undergoing a change because of the advent of digital technology in the production, dissemination of books and scientific journals destined to the academic community. Academic publishing in Algeria but also all the cultural industries sector face problems that hinder its development.

Problems increase by exponential growth in the number of students enrolled in universities and major schools, as well as the absence of a national policy on the academic book and the missions of libraries in higher education. From an economic point of view, the devaluation of the Algerian dinar and the purchase price of paper pulp are some indicators to reflect an alternative: digital academic publishing.

It is in this context that this work of research is registered. It inspires to conduct an analysis of university publishing in the face of perspectives of the digital. This analysis aimed at the first time the comprehension and characteristics of the current evolution of the international digital academic edition.

In a second time, the study aims to make the state of places of existence of the edition and academic publishing in Algeria. It traces its evolution over time and identifies the difficulties that have hindered its development. It also addresses the quantitative and qualitative aspects of the national and university production of the book. This is how the study is based on a descriptive and analytic approach to extrapolate literature and previous research in addition to direct observation and maintenance.

Finally, this work of research is aimed at proposing and providing alternative models for the development of an edition of the digital academic book in Algeria.

### **Key words:**

University Book- University Edition- Digital Edition- Higher Education- University Presses- Office for Academic Publications- Private Publishers- University Libraries- Algeria.

## ملخص

إن النشر العلمي عموماً والنشر الجامعي خصوصاً في العالم في تحول كبير وذلك راجع لظهور وانتشار الرقمي في إنتاج وبحث الكتب والمجلات العلمية الموجهة للجامعيين. فالنشر الجامعي كباقي قطاع الصناعات الثقافية، يواجه مصاعب التي تكبح تطوره.

وقد زادت حدة هذه المشاكل مع الإرتفاع المطرد لعدد الطلبة المسجلين بالجامعات والمدارس العليا زيادة إلى غياب سياسة وطنية للكتاب الجامعي ومهام مكثبات قطاع التعليم العالي. أما من وجهة النظر الاقتصادية، فإن تدهور قيمة الدينار وارتفاع أسعار عجائن الورق هي من بين المؤشرات للتفكير في البديل والمتمثل في النشر الجامعي الرقمي.

فبحثنا العلمي هذا يندرج في هذا السياق. فهو يصبو إلى القيام بتحليل النشر الجامعي من وجهة نظر التحول إلى الرقمي. يهدف هذا التحليل في مرحلته الأولى إلى فهم خصائص والتطور الحالي للنشر الجامعي الرقمي على المستوى الدولي.

أما في مرحلتها الثانية، تهدف الدراسة إلى تشخيص الوضع القائم للنشر عموماً والنشر الجامعي في الجزائر. فهي تدرس تطوره عبر الزمن وتشخص المشاكل التي تعرقل نموه. كما تنطرق إلى الجوانب الكمية والنوعية للإنتاج الوطني والجامعي للكتاب. وعلى هذا الأساس، فإن الدراسة تركز على مقارنة وصفية تحليلية لإستقراء الأدبيات والبحوث السابقة زيادة على الملاحظة المباشرة والمقابلة.

وفي الأخير، يهدف هذا العمل إلى إقتراح وتقديم نماذج بديلة فيما يتعلق بنشر الكتاب الجامعي الرقمي في الجزائر.

الكلمات المفتاحية: الكتاب الجامعي. النشر الجامعي. النشر الرقمي. التعليم العالي. المطابع الجامعية. ديوان المطبوعات الجامعية. الناشر الخواص. المكتبة الجامعية. الجزائر

## LISTE DES ABRÉVIATIONS, DES SIGLES

ABES	Agence bibliographique de l'enseignement supérieur
ADBS	Association des professionnels de l'information et de la documentation
AEUP	Association of European Press University
AIB	Association internationale de bibliologie
AFNOR	Agence française de normalisation
APC	Article processing charges
APUC	Association des presses universitaires canadiennes
ASJP	Algerian Scientific Journal Platform
ASTED	Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation
AUP	Association internationale des presses universitaires
BBF	Bulletin des bibliothèques de France
BUC	Bibliothèque universitaire centrale
CA	Chiffre d'affaire
CERIST	Centre d'études et de recherche scientifique et technique
CNRS	Centre national de la recherche scientifique



DGRSDT	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique
DL	Dépôt légal
DMCA	Digital Millenium Copyright Act
DOAJ	Directory Open access Journal
DOI	Digital Object Identifie
DRM	Digital Ri ght Management
DRSICU	Direction des réseaux et systèmes d'information et de communication universitaires
DTD	Description de type de document
EBSI :	École de bibliothéconomie et des sciences de l'information
ENAG	Entreprise nationale des arts graphiques
ENAL	Entreprise nationale algérienne du livre
ENSSIB	École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques
Epub	Electronic publication (publication électronique)
ETD	Electronic Theses and Dissertations
HTML	HyperText Markup Language
IDPF	International Digital Publishing Forum
IFLA	International Federation of Library Association
INAPI	Institut National Algérien de la Propriété Industrielle

ISBN	International Standing Book Number
ISO	International Organization for Standardization
MERS	Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique
MTE	Maison d'édition tunisienne
MTP	(Voir DRM)
<i>NDLTD</i>	<i>Networked Digital Library of Theses and Dissertations</i>
NIST	Instigation National Institute of Standards & Technology
OA	Open Access
OAMP	Office Africain et Malgache de la Propriété Industrielle
OAPI	Office Africain de la Propriété Industrielle
OASIS	Organization for the Advanced of Structured Information Standards
OCLC	Online Computer Library Center
OMPI	Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle
ONDA	Office national des droits d'auteurs
ONEL	Organisation nationale des éditeurs du livre
OPU	Office des Publications Universitaires
OSEO	Oxford Scholarly Editions Online
OUP	Oxford University Press
PAO	Publication assistée par ordinateur

PDF	Portable Document Format
PNST	Portail national de signalement des thèses
PUF	Presses universitaires de France
PUR	Presses universitaires de Rennes
SILA	Salon international du livre d'Alger
SNDL	Système national de documentation en ligne
SNED	Société nationale d'édition et de diffusion
SNEL	Syndicat national des éditeurs du livre
UIE	Union Internationale des éditeurs
UPSO	University Press Scholarship Online
XML	Extensible Markup Language
W3C	World Wide Web Consortium

# TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS .....	II
DEDICACES.....	III
RESUME.....	IV
ABSTRACT.....	V
ملخص.....	VI
LISTE DES ABRÉVIATIONS, DES SIGLES .....	VII
TABLE DES MATIÈRES .....	XI
TABLE DES TABLEAUX.....	XXI
TABLE DES GRAPHES.....	XXIV
TABLE DES FIGURES.....	XXV
INTRODUCTION GENERALE.....	27
OBJET, PROBLEMATIQUE, OUTILS ET METHODES .....	28
REVUE LITTERAIRE OU ETAT DE L'ART :.....	37
PREMIERE PARTIE : PRESENCE DE L'EDITION UNIVERSITAIRE NUMERIQUE ET SA CONCEPTUALISATION DANS LA PRODUCTION SCIENTIFIQUE .....	59
CHAPITRE 1. METHODES, ET MISE EN ŒUVRE.....	60
1.1. Comment définissons-nous l'article scientifique ?.....	63
1.2. Le thésaurus comme apport complémentaire.....	66
CHAPITRE 2 : SOURCES ET ANALYSE DU CORPUS FRANCOPHONE.....	71
2.1. Corpus accessible a partir d'une archive ouverte .....	73
2.2. Corpus disponible a partir de l'archive ouverte : @RCHIVESIC.....	76
2.2.1. La recherche dans @RCHIVESIC :.....	77
2.2.2. Analyse des resultats dans @RCHIVESIC.....	78
2.3. Corpus d'etudes accessible sur Cairn.info.....	83

2.4. Corpus disponible dans le Bulletin des bibliothèques de France (BBF).....	88
2.5. Corpus d'études accessibles sur Documentation et bibliothèque .....	90
2.6. Synthèse globale de la présence de l'édition dans la production des auteurs francophones :.....	92
<b>CHAPITRE 3. LES PLATEFORMES D'ACCES A LA DOCUMENTATION SCIENTIFIQUE ALGERIENNE.....</b>	
3.1. Le portail national de signalement des thèses (PNST) :.....	94
3.2. Webreview .....	105
3.3. Algerian Scientific Journal Platform : .....	109
3.4. Synthèse de la présence de l'édition dans la production des auteurs algériens.....	119
Conclusion.....	122
<b>DEUXIEME PARTIE : L'EDITION UNIVERSITAIRE : CHRONIQUE D'UNE EVOLUTION.....</b>	
<b>CHAPITRE 1 : DU LIVRE, DE L'IMPRIMERIE ET DE L'EDITION EN GENERAL. 124</b>	
1.1. Genèse des termes.....	124
1.2. Livre imprimerie et édition dans l'Europe Occidentale .....	126
1.2.1. Livre, imprimerie et édition au Royaume Uni.....	126
1.2.1.1. Facteurs historiques : .....	126
1.2.1.2. Le secteur en quelques chiffres.....	128
1.2.2. Livre, imprimerie et édition en Allemagne .....	129
1.2.2.1. Facteurs historiques .....	129
1.2.2.2. Le secteur en quelques chiffres :.....	130
1.2.3. Livre, imprimerie et édition dans les Pays Bas.....	130
1.2.3.1. Facteurs historiques .....	130
1.2.3.2. Le secteur en quelques chiffres :.....	132
1.2.4. Le livre, l'imprimerie et l'édition en Italie.....	132
1.2.4.1. Facteurs historiques .....	133
1.2.4.2. Le secteur en quelques chiffres :.....	134
1.2.5. Livre, imprimerie et édition en Espagne.....	135

1.2.5.1. Facteurs historiques .....	135
1.2.5.2. Le secteur en quelques chiffres :.....	136
1.2.6. Le livre, l'imprimerie et l'édition en France.....	137
1.2.6.1. Facteurs historiques .....	137
1.2.6.2. Le secteur en quelques chiffres :.....	139
1.3. Livre, imprimerie et édition en Europe Centrale et Orientale.....	139
1.3.1. Le livre, l'imprimerie et l'édition en Roumanie :.....	141
1.3.2. Le livre, l'imprimerie et l'édition en Ukraine .....	141
1.3.3. Le livre, l'imprimerie et l'édition en Pologne .....	142
1.3.4. Le livre, l'imprimerie et l'édition en République Tchèque.....	142
1.3.5. Le livre, l'imprimerie et l'édition en Russie .....	142
1.3.6. Le livre, l'imprimerie et l'édition en Hongrie .....	143
1.3.7. Le livre, l'imprimerie et l'édition en Géorgie .....	143
1.4. Livre, imprimerie et édition aux États-Unis et au Canada.....	144
1.4.1. Facteurs historiques .....	144
1.4.2. Le secteur en quelques chiffres.....	146
1.5. Livre, imprimerie et édition en Amérique du sud.....	148
1.5.1. Facteurs historiques .....	148
1.5.2. Le secteur en quelques chiffres.....	148
1.6. Livre, imprimerie et édition dans le Moyen-Orient et le Maghreb.....	151
1.6.1. Le livre, l'imprimerie et l'édition au Moyen-Orient .....	151
1.6.2. Le livre, l'imprimerie et l'édition au Maghreb.....	156
1.7. Livre, imprimerie et édition dans les pays d'Asie .....	161
1.7.1. Le livre, l'imprimerie et l'édition en Chine .....	162
1.7.1.1. Facteurs historiques .....	162
1.7.1.2. Le secteur en quelques chiffres :.....	163
1.7.2. Le livre, l'imprimerie et l'édition au Japon.....	164
1.7.2.1. Facteurs historiques .....	164

1.7.2.2. Le secteur en quelques chiffres :.....	166
1.7.3. Le livre, l'imprimerie et l'édition en Corée du Sud.....	166
1.7.3.1. Facteurs historiques .....	166
1.7.3.2. Le secteur en quelques chiffres :.....	167
CHAPITRE 2 : LE LIVRE NUMERIQUE : GENESE ET FORMAT D'UN OBJET.....	168
2.1. Genèse du livre numérique : .....	169
2.2. Chronologie technico-historique du livre numérique.....	170
2.3. La chaîne de production des documents numériques.....	174
2.4. Panorama des outils de production en ligne.....	176
2.4.1. Les formats du manuel numérique .....	179
2.4.2. Quels formats ? pour quels usages ?.....	180
2.4.3. Compatibilité – interopérabilité et pérennité des formats.....	187
CHAPITRE III : DROIT D'AUTEUR ET DOCUMENT NUMERIQUE.....	188
3.1. Bref historique du droit d'auteur : .....	189
3.2. Les conventions et organismes internationaux : .....	191
3.3. Le passage au numérique :.....	194
3.3.1. Législation et numérique en matière de droit d'auteur :.....	194
3.3.2. Législation et numérique en matière de droit d'auteur en Algérie.....	196
3.3.3. Exceptions aux droits d'auteur et fair use.....	200
3.3.4. La protection des œuvres numériques, un exemple : les DRM.....	200
3.3.5. Les Créatives Commons .....	207
Conclusion.....	208
TROISIEME PARTIE : LE MARCHE DU LIVRE UNIVERSITAIRE ET SA DIFFUSION.....	210
CHAPITRE 1. LES PRESSES UNIVERSITAIRES.....	210
1.1. Que sont les presses universitaires ?.....	211
1.2. Origine, facteurs et développement de quelques presses universitaires.....	213
1.2.1. Les presses universitaires anglaises : .....	215

1.2.1.1. Cambridge University Press.....	216
1.2.1.2. Oxford University Press.....	218
1.2.2. Les presses universitaires américaines .....	222
1.2.2.1. University of Chicago Press (UCPRESS).....	224
1.2.2.2. Harvard University Press .....	225
1.2.2.3. Le secteur editorial americain en quelques chiffres :.....	225
1.2.2.4. Les principaux groupes editoriaux universitaires hors presses.....	226
1.2.3. Les presses universitaires en France .....	227
1.2.3.1. Les presses universitaires de Rennes (PUR).....	230
1.2.3.2. Les éditions EHESS .....	231
1.2.3.3. Les presses pluridisciplinaires de Grenoble (PUG).....	231
1.3. Les contraintes et les défis de l'édition universitaire .....	232
1.4. Les associations d'éditeurs: .....	233
CHAPITRE 2 : LE MARCHE DE L'EDITION UNIVERSITAIRE NUMERIQUE.....	238
2.1. Pourquoi un marché du livre universitaire ? .....	238
2.2. Quelles stratégies économiques pour les presses universitaires ?.....	240
2.2.1. La publication de livres au format numérique en libre accès associée à des livres imprimés payants .....	241
2.2.2. Le libre accès comme mode de publication prioritaire .....	244
2.2. 3. Le livre numérique payant.....	248
2.2.3.1. Le prix du livre numérique .....	250
2.2.3.2. Le prix du livre en Algérie .....	252
CHAPITRE 3. DIFFUSION DU LIVRE NUMERIQUE.....	256
3. 1. Les plateformes d'accès au livre numérique.....	257
3.2. Google Books, de quoi s'agit-il ? .....	259
3.3. Typologie des acteurs du livre numérique .....	264
3.3.1. Les éditeurs du livre universitaire numérique .....	264
3.3.2. Les librairies en ligne .....	268



CHAPITRE 4. BIBLIOTHEQUES ET ACCES AU LIVRE NUMERIQUE.....	271
4.1. Dépôt légal et document numérique.....	272
4.1.1. Quelques exemples étrangers.....	272
4.1.2. Dépôt légal et document numérique en Algérie .....	273
4.2. La particularité des thèses universitaires : .....	277
4.2.1. Pour les travaux académiques algériens, quelle politique numérique a été mise en place ?.....	279
4.2.2. Mais qu'en est-il des programmes à l'international ?.....	280
4.2.2.1 Au niveau national :.....	280
4.2.2.2. Au niveau international :.....	283
4.3. Le droit de prêt numérique en bibliothèque : .....	287
4.3.1. Droit de prêt en France.....	288
4.3.2. Droit de prêt : quelques exemples :.....	289
4.3.3. Droit de prêt numérique en Algérie : quelques pistes .....	292
4.3.3.1. Les offres à destination des bibliothèques universitaires algériennes.....	294
4.3.3.2. La formation des bibliothécaires algériens au numérique .....	297
Conclusion.....	300
QUATRIEME PARTIE : L'EDITION UNIVERSITAIRE EN ALGERIE.....	302
Introduction .....	302
PREMIERE SECTION : REPÈRES HISTORIQUES .....	303
CHAPITRE 1 : L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR EN ALGERIE.....	303
1.1. De la période coloniale au lendemain de l'indépendance :.....	303
1.2. Objectifs et bilan du Plan triennal 1967-1969.....	304
1.3. Réforme de l'enseignement supérieur de 1971 .....	305
1.4. L'enseignement supérieur de 1984 à 1998 .....	309
1.5. L'université algérienne à partir de 2004.....	313
1.6. L'organisation interne de l'université algérienne .....	315
CHAPITRE 2. LE PAYSAGE EDITORIAL ALGERIEN.....	318

3.1. Le modèle bibliologique appliqué à l'édition en Algérie .....	319
3.1.1. Première période du modèle bibliologique .....	320
3.1.2. Deuxième période du modèle bibliologique .....	323
3.1.3. Troisième période du modèle bibliologique .....	326
DEUXIÈME SECTION : L'ÉDITION UNIVERSITAIRE.....	334
CHAPITRE.1. QUELLE PLACE A L'ENSEIGNEMENT DANS UN MONDE NUMÉRIQUE?.....	334
1.1. Les contenus disponibles en libre accès mais financés par l'état.....	336
1.2. Les dossiers pédagogiques : proposition pour une transition vers le numérique .....	337
1.2.1. Un exemple concret.....	337
1.2.2. La consommation de papier : des solutions pour une économie ?.....	338
1.3. Les contenus éditoriaux inscrits dans une économie marchande .....	345
CHAPITRE 2. L'OFFICE DES PUBLICATIONS UNIVERSITAIRES.....	347
2.1. Synthèse des résultats précédant notre étude .....	348
2.2. La production globale de l'OPU : 2011-2017 .....	350
2.2.1. La production livresque de l'OPU et la politique d'arabisation de l'enseignement supérieur.....	351
2.2.2. Déficience d'auteurs :.....	353
2.2.3. Langue de production du livre universitaire de l'OPU.....	357
2.2.4. Les ouvrages de référence édités par l'OPU : lexiques et dictionnaires.....	358
2.2.5. LA stratégie éditoriale de l'OPU : les réimpressions .....	362
2.2.6. La place du cours photocopié dans la stratégie éditoriale de l'OPU :.....	365
2.2.7. Les bibliothèques universitaires et l'acquisition des publications de l'OPU .....	<b>ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.</b>
2.3. Synthèse de la production livresque de l'OPU.....	372
CHAPITRE 3. LA LIBRAIRIE EN LIGNE DE L'OFFICE DES PUBLICATIONS.....	374
Introduction .....	374
3.1. Élaboration de la grille d'analyse : .....	375
3.1.1. Critères retenus pour la réalisation de la grille d'analyse .....	375

3.1.2. Comptabilisation des critères .....	377
3.1.3. Les limites de la grille .....	377
3.2. Évaluation du site web :.....	378
3.2.1. La démarche d'évaluation :.....	379
3.2.2. Choix du corpus d'étude .....	382
3.3. Une librairie étatique en ligne : la librairie de l'OPU .....	384
3.3.1. Approche théorique d'un site web et comparative au site OPU :.....	385
3.3.2. Organisation de la navigation dans un site internet.....	386
3.4. Le catalogue en ligne de l'OPU.....	392
3.5. Pour une réorganisation thématique du catalogue sur le site de l'OPU .....	400
<b>CHAPITRE 4. LES EDITEURS ALGERIENS DU SECTEUR PRIVE.....</b>	<b>409</b>
4.1. Dépôt légal, ISBN et Bibliographie nationale :.....	409
4.2. Production éditoriale nationale : année 2014 .....	415
4.3. Production éditoriale selon le registre de l'ISBN.....	422
4.4. Le SILA en quelques chiffres et compte rendu de presse.....	424
4.5. Les éditeurs du livre universitaire du secteur privé .....	427
4.5.1. Présentation des maisons d'édition en ligne :.....	427
4.5.2. Les catalogues des éditeurs du livre universitaire en ligne .....	432
4.5.2.1. Les pages bleues internationales .....	433
4.5.2.3. Dar el djazaïria :.....	440
4.5.2.4. Alpha documentation :.....	445
4.5.3. Impression, coédition, traduction.....	448
4.5.4. La Loi sur le marché du livre, prix du livre .....	449
4.5.5. Le passage au numérique :.....	450
4.6. Synthèse globale de la production du livre universitaire :.....	451
4.7. Présence des éditeurs du secteur privé dans les catalogues des bibliothèques universitaires.....	455
Conclusion :.....	460



CONCLUSION GENERALE :

DEMAIN, LE LIVRE UNIVERSITAIRE ALGERIEN SERA-T-IL UN LIVRE NUMERIQUE ?.....	464
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	489
TABLE DES ANNEXES.....	505

## TABLE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Axes de segmentation des ouvrages universitaires .....	54
Tableau 2 : Quelques exemples d'indices trouvés dans les résumés .....	66
Tableau 3 : La documentation scientifique entreposée dans @rchivesic .....	76
Tableau 4: Le dépôt dans la discipline sciences de l'information et de la communication par type de publication dans HAL .....	77
Tableau 5: Corpus primaire disponible dans @rchivesic entre 2001 et 2018 .....	79
Tableau 6 : Nombre de revues en sciences de l'information et de la communication disponibles dans le SNDL .....	83
Tableau 7: Corpus de revues disponibles sur Cairn.info .....	84
Tableau 8 : Corpus détaillé par revue et descripteurs .....	85
Tableau 9: Corpus primaire des articles disponibles dans Cairn.info .....	87
Tableau 10: Nombre d'articles disponibles dans le BBF .....	89
Tableau 11 : Corpus des articles disponibles dans la revue « Documentation et bibliothèque » .....	91
Tableau 12 : Synthèse globale du corpus primaire des publications étrangères .....	93
Tableau 13: L'onglet statistique du PNST .....	96
Tableau 14 : Réseau d'établissements universitaires algériens .....	97
Tableau 15 : Répartition des thèses de doctorat et de magister soutenus sur le territoire national.....	97
Tableau 16 : Répartition des thèses soutenues au niveau des universités de la capitale .....	98
Tableau 17 : Répartition des thèses soutenues dans le domaine « bibliothéconomie » dans le PNST .....	99
Tableau 18 : Les étapes de la recherche dans le PNST .....	100
Tableau 19 : Production nationale éditoriale scientifique .....	101
Tableau 20 : Corpus des articles de revues disponibles dans ASJP .....	118
Tableau 21 : Taux de réponse et d'acceptation des articles scientifiques .....	120
Tableau 22 : Nombre de publications publiés au Maroc de 2013 à 2015 .....	158
Tableau 23 : Partage de la valeur pour un livre numérique .....	251

Tableau 24 : La numérisation à grande échelle à la Bibliothèque du Michigan.....	260
Tableau 25 : Evolution des effectifs étudiants enseignants durant le deuxième plan quadriennal.....	308
Tableau 26 : Evolution des étudiants inscrits entre 1988/89 et 1998/99.....	311
Tableau 27 : Production éditoriale nationale de 1962 à 1980, secteur étatique et secteur privé .....	321
Tableau 28 : Production éditoriale étatique de 1962 à 1980 .....	322
Tableau 29 : Production globale du secteur privé de 1999 à 2006 .....	329
Tableau 30 : La subdivision « éducation et enseignement » dans les sciences sociales .....	332
Tableau 31: Consommation papier département de bibliothéconomie .....	338
Tableau 32 : Production des nouveautés de l'OPU de 2011 à 2017 .....	351
Tableau 33 : La production éditoriale par langue et par grand domaine de 2011 à 2017 .....	357
Tableau 34 : Lexiques et dictionnaires édités par l'OPU .....	358
Tableau 35 : Lexiques et dictionnaire édités par l'OPU et disponibles dans les bibliothèques universitaires .....	359
Tableau 36 : Les réimpressions ouvrages OPU par filières et par langues 2011-2017.....	363
Tableau 37 : Nombre de titres publiés par l'OPU et acquis par les bibliothèques universitaires .....	370
Tableau 38 : Nombre de titres disponibles dans le catalogue en ligne .....	392
Tableau 39 : Répartition du nombre de titres disponibles dans la discipline des sciences sociales .....	397
Tableau 40 : Production de titres de 1963 à 2007 .....	414
Tableau 41 : Production intellectuelle par classe CDD année 2014 .....	416
Tableau 42 : Production intellectuelle des principaux éditeurs* .....	418
Tableau 43 : Présence des éditeurs algériens dans la production nationale .....	421
Tableau 44 : Le SILA en quelques chiffres .....	425
Tableau 45 : Synthèse de l'évaluation des librairies en ligne .....	430
Tableau 46 : Visibilité de la production éditoriale « Les pages bleues internationales » .....	434
Tableau 47 : Âge des collections visibles en ligne : Les pages bleues internationales .....	435
Tableau 48 : La production éditoriale par langue : Les pages bleues internationales .....	436
Tableau 49 : Visibilité de la production livresque de Berti édition .....	437
Tableau 50 : Âge de la production éditoriale : Berti éditions.....	439
Tableau 51 : Production éditoriale selon la langue : Berti éditions .....	439
Tableau 52 : Visibilité de la production livresque : Dar el Djazaïr .....	441
Tableau 53 : Âge de la production éditoriale : Dar el Djazaïr .....	444
Tableau 54 : Production éditoriale selon la langue : Dar el Djazaïr .....	445
Tableau 55 : Production livresque : Alpha Documentation.....	447

Tableau 56 : Âge de la production livresque : Alpha Documentation .....	447
Tableau 57 : Production éditoriale du livre universitaire .....	452
Tableau 58 : Etude comparative catalogue éditeur/ CcDz.....	455



## TABLE DES GRAPHES

Graphe 1 : Corpus initial disponible dans @rchivesic .....	80
Graphe 2 : Effectif des effectifs étudiants/enseignants de 1962/63 à 1970/71305	
Graphe 3 : Evolution du nombre d'étudiants inscrits en graduation par grandes filières : 1962/63 à 2010/2011 .....	313
Graphe 4 : Nombre d'étudiants par enseignants .....	314
Graphe 5 : Importation des ouvrages par l'OPU de 1982 à 1988 .....	324
Graphe 6 : Production de livres OPU- les éditions Houda et Chihab de 1999 à 2006.....	327
Graphe 7 : Répartition de la production livresque de quelques éditeurs de 1999 à 2006 .....	330
Graphe 8 : Dont en langue arabe .....	330
Graphe 9 : Visibilité de la production de livres par classes CDD en langues étrangères .....	331
Graphe 10 : Évolution de la production linguistique de l'OPU 1975-1995).....	349
Graphe 11 : Production nouveautés* OPU de 2011 à 2017.....	352
Graphe 12 : Production éditoriale globale de 1999 à 2006 .....	356
Graphe 13 et Graphe 14 : Réimpression de l'OPU de 2011-2017 .....	364
Graphe 15 : Réimpressions OPU par domaine et par langue de 2011 à 2017 .....	365
Graphe 16 : Les cours photocopiés réimprimés de l'OPU par domaines et par langue de 2011 à 2017.....	367
Graphe 17 : Production éditoriale de l'OPU par support de 2011 à 2017.....	372
Graphe 18 : Production intellectuelle selon la langue d'écriture .....	415
Graphe 19 : Production intellectuelle par classe CDD année 2014 .....	417
Graphe 20 : Répartition de la production intellectuelle des principaux éditeurs .....	418
Graphe 21 : Présence des éditeurs algériens dans la production nationale .....	421
Graphe 22 : Éditeurs ayant publié plus de 20 titres en langue arabe .....	422
Graphe 23 : Production livresque à partir de l'enregistrement ISBN au 4 janvier 2020 .....	423
Graphe 24 : Visibilité de la production livresque des éditeurs du secteur privé .....	438
Graphe 25 : Âge de la production livresque du secteur privé.....	442
Graphe 26 : Production éditoriale du secteur privé selon la langue d'écriture .....	446
Graphe 27 : Production éditoriale du livre universitaire .....	453
Graphe 28 : Production éditoriale de 2015 à 2017 .....	454
Graphe 29 : Etude comparative catalogue éditeur/ CcDz.....	456

## TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1 : La communication scientifique à l'ère d'Internet .....	74
Figure 2 : Cartographie des bases de données disponibles en SHS dans le SNDL .....	82
Figure 3: Représentation du corpus d'études primaire disponible dans cairn info .....	85
Figure 4: Interface d'interrogation de la revue « Bulletin des bibliothèques de France ».....	89
Figure 5: La recherche avancée sur érudit .....	92
Figure 6 : Page écran du portail national de signalement des thèses .....	95
Figure 7 : L'onglet recherche avancée du portail PNST .....	100
Figure 8 : La recherche par mots clés sur WebReview .....	107
Figure 9: Édition et édition électronique sur WebReview .....	107
Figure 10 : Résultat de la recherche édition numérique sur « WebReview ».....	108
Figure 11 : La recherche avancée sur le portail de l'ASJP.....	110
Figure 12 : RESULTAT pour le descripteur « Livre numérique » sur le portail d'ASJP .....	111
Figure 13 : Mots-clés dans un article dans ASJP .....	112
Figure 14 : Aperçu de la page accueil de l'onglet « revue » dans ASJP.....	117
Figure 15 : Production éditoriale française de 2013 à 2016 .....	138
Figure 16: Taux d'alphabétisation des pays du Maghreb.....	160
Figure 17 : La chaîne du livre numérique .....	175
Figure 18 : La chaîne du livre numérique : ce qui a changé.....	176
Figure 19 : Suivi du processus éditorial avec un logiciel de gestion éditoriale .....	178
Figure 20 : Compatibilité et interopérabilité des formats.....	187
Figure 21 : Schéma d'accès à des œuvres protégées .....	202
Figure 22 : Gestion des droits numériques .....	204
Figure 23 : La protection des droits à l'ère du numérique .....	205
Figure 24 : Espace de confiance entre les acteurs du livre numérique .....	206
Figure 25: Répartition des presses selon leur déclaration de statut .....	229
Figure 26 : Coût de base d'une publication chez UCP .....	243
Figure 27: Affichage d'un livre sur le catalogue de la NAP .....	245
Figure 28 : Accroissement des collections dans OAPEN de 2013 à 2018 .....	247
Figure 29 : La recherche dans OAPEN.....	247
Figure 30 : Répartition du prix de vente du livre en France .....	252
Figure 31: Chiffre d'affaires de l'édition numérique en France 2017-2018 .....	267

Figure 32 : Exemple d'une description d'une thèse en Dublin Core .....	278
Figure 33: Prérequis enseignement bibliothéconomie .....	299
Figure 34: Organigramme type de l'université algérienne .....	317
Figure 35 : Evolution de la variation de l'indice du groupe « éducation, culture et loisirs de 2003 à 2012 .....	333
Figure 36: Chaîne de la valeur de l'information scientifique et technique .....	335
Figure 37 : Interface et exemple de dossier pédagogique dans Google groupes .....	341
Figure 38 : Proposition d'une Bibliothèque numérique de contenus éditoriaux mis à la disposition des étudiants .....	344
Figure 39: Catalogue de la bibliothèque universitaire centrale d'Alger1 .....	361
Figure 40 : Exemple de structure ou d'arborescence hiérarchique d'un site.....	386
Figure 41 : Page d'accueil de la librairie en ligne de l'OPU.....	388
Figure 42 : Structure optimale d'une page d'accueil .....	390
Figure 43: Parcours d'un internaute sur le site de l'OPU .....	391
Figure 44 : Les thématiques du fonds de la librairie en ligne de l'OPU .....	401
Figure 45: Proposition d'un plan de classement pour le catalogue de l'OPU .....	403
Figure 46 : Refonte du catalogue de l'OPU .....	404
Figure 47 : Un ouvrage numérisé dans OPU-LU .....	408
Figure 48 : Processus d'élaboration de la bibliographie d'Algérie .....	413
Figure 49 : Pages d'accueil Numidia et Dar et Badr .....	419
Figure 50 : La librairie en ligne des éditions Houda .....	420
Figure 51 : L'onglet mon compte chez Berti éditions .....	429
Figure 52 : Module recherche des éditions Berti .....	431
Figure 53 : Page d'accueil de la plateforme du droit numérique .....	432

## INTRODUCTION GENERALE

L'avènement du numérique a profondément changé la manière de stocker et de diffuser l'information. Cette mutation a également affecté la production des documents, mais aussi les habitudes de lecture.

L'édition sur papier subit une forte concurrence de la part des nouveaux supports, à tel point que certains prédisent sa disparition sur le long terme. D'autant plus que les coûts de la fabrication des ouvrages par les imprimeries traditionnelles sont élevés et les matières premières utilisées par cette industrie sont considérées comme des prélèvements outranciers qui nuisent à l'environnement.

L'édition universitaire n'est pas à l'abri de cette évolution. L'enseignement supérieur ailleurs dans le monde et plus particulièrement l'université a été l'un des premiers secteurs à acquérir et à utiliser les nouvelles technologies de l'information.

Il est, par conséquent, impensable de faire aujourd'hui l'impasse sur les nouveaux instruments pédagogiques et de recherche créés par la révolution numérique.

De même, les étudiants d'aujourd'hui qui se sont familiarisés depuis leur enfance avec l'outil informatique l'utilisent abondamment pour s'informer, se distraire, se former et communiquer. Un enseignement qui ne prend pas en considération ces données perd de son efficacité et, dans un cas extrême, se *déconnecte* de la réalité.

L'objectif de cette étude est donc de faire l'inventaire de la situation actuelle de l'édition universitaire sous l'éclairage de son évolution depuis la création de l'Université algérienne.

Ce travail ambitionne d'apporter des réponses aux défis que pose l'édition numérique à l'édition traditionnelle dans le contexte algérien. Il cherche à indiquer les formes d'adaptation que doit opérer l'enseignement supérieur, l'Office des publications universitaires<sup>1</sup> et le secteur éditorial privé pour améliorer la réceptivité du public étudiant pour une utilisation efficiente des nouveaux outils de communication.

Le but n'est pas d'opposer deux modèles mais de construire une approche qui permet une intégration réussie du numérique à l'édition universitaire. Par ailleurs, la fracture numérique que vit l'édition universitaire algérienne se traduit par une situation d'incommunicabilité au sein de l'université. Elle occasionne également des surcoûts qui grèvent le budget ainsi que le gaspillage du papier, de l'encre, l'usure des appareils de reprographie et du temps...

Le Département de Bibliothéconomie de l'Université d'Alger 2 est au cœur de cette problématique. C'est pourquoi nous projetons, dans le cadre de cette thèse, de tracer une stratégie pour le passage à l'édition numérique sans préjudice à l'édition sur papier qui demeure essentielle pour le processus de l'apprentissage.

## **Objet, problématique, outils et méthodes**

Au cours des dernières décennies, l'accélération de l'innovation en matière de technologie de l'information a apporté de nombreuses modifications au livre. L'influence des procédés informatiques a été considérable sur l'édition, tant sur la forme que sur le contenu des ouvrages.

Ce contexte d'évolution rapide et exponentielle a mis l'édition universitaire et particulièrement les presses universitaires dans l'obligation de devoir s'adapter aux nouveaux supports pour les intégrer au processus de la conception, de la fabrication et la diffusion des manuels et des revues scientifiques. En fait, c'est tout

---

<sup>1</sup> Pour une lecture aisée du texte nous utiliserons le sigle OPU

l'enseignement supérieur qui doit revoir sa politique de diffusion du savoir, en mettant à profit les nouveaux instruments de communication.

Le sujet de notre thèse associe un enjeu théorique autour d'une dimension négligée du concept d'édition numérique avec un enjeu industriel pouvant intéresser un éditeur universitaire étatique en l'occurrence l'OPU et/ou un éditeur privé. Cette recherche vise à définir les meilleures conditions d'implantation de l'édition numérique dans l'enseignement supérieur et plus particulièrement dans l'université algérienne.

Comment adapter le livre universitaire vers le numérique dans l'enseignement supérieur ? Quelles sont les relations à envisager entre le livre *print* et le numérique et enfin comment optimiser la prise de décision de la part de la direction de l'OPU, du Ministère de l'enseignement supérieur et enfin du secteur privé ?

Par édition numérique universitaire, nous entendons ici la réalisation, la vente, la diffusion à des fins pédagogiques de contenus éditoriaux au format numérique, destinés à un public d'étudiants, d'enseignants ou de chercheurs.

Traditionnellement, la production universitaire est diffusée sur deux supports physiques principaux : les revues scientifiques d'une part et les manuels ou monographies d'autre part. Cette masse de connaissances se répartit suivant deux principaux canaux qui sont les disciplines ciblées par les contenus. A savoir les publications destinées aux Sciences Humaines et Sociales (SHS) et celles destinées aux Sciences Techniques et Médecine (STM).

Par ailleurs, la production universitaire est, en outre, déterminée par les attentes du « marché » qui se divise en deux segments : le marché professionnel et la production scientifique des établissements universitaires.

Elle s'adresse, enfin à un lectorat constitué d'étudiants, d'enseignants et de chercheurs. Lectorat, composé dans une large mesure par les étudiants de premier

cycle<sup>2</sup>, car c'est ce public qui est le plus confronté aux problèmes liés à la massification de l'enseignement. C'est, en effet, durant les premières années universitaires que se forment et s'affinent les habitudes du travail intellectuel.

Cette grille d'analyse basée sur la distinction entre les supports de diffusion, les disciplines, et les marchés visés, permet d'envisager le passage au numérique de chaque secteur d'une manière différente.

D'autre part, il subsiste en *Algérie* une pratique singulière en matière de diffusion des connaissances par le biais de supports imprimés. Cette pratique se situe au niveau des ressources documentaires, qui sont souvent constituées de dossiers de photocopies. Ces dossiers sont soit distribués aux étudiants en début de semestre ; soit réalisés par l'enseignant juste avant les cours ou les travaux dirigés. Ces polycopiés constituent le support le plus utilisé par les étudiants de premier cycle, loin devant les ouvrages, les manuels édités ou les articles de revues.

Cet usage découle de la gratuité de l'enseignement en *Algérie*. Obliger, dans ce cas, les étudiants à acheter des ressources éditoriales pourrait être considéré comme un acte contraire à l'éthique universitaire laquelle demeure fortement attachée à ce principe. Il est donc essentiel d'imaginer de nouveaux modèles – techniques, juridiques, et économiques – susceptibles de permettre l'émergence de « presses universitaires numériques » adaptées au contexte algérien ; tout en veillant au juste équilibre entre les intérêts des ayants droit, des éditeurs et ceux des utilisateurs. Dans le cadre de ce travail, nous tenterons de proposer un modèle éditorial adapté à ce type de document.

Par ailleurs, le rôle et la mission des bibliothèques universitaires algériennes dans la diffusion de la production éditoriale numérique sera également mise en exergue. En effet, c'est la collection des livres réunis, en tant qu'objets qui constitue le cœur d'une bibliothèque. Toutefois, en dépit de son importance, la bibliothèque

---

<sup>2</sup> 862 701 étudiants inscrits en 1<sup>ère</sup> année LMD pour l'année universitaire 2015/2016 pour un total global de 1 314 820 inscrits la même année.

conventionnelle est incapable de lutter à armes égales avec le numérique, associé à la puissance d'Internet, constamment ouvert sur le monde et sans limite physique.

Elle tente, néanmoins d'offrir une possibilité d'accès aux ouvrages numériques comme à Internet, tout en fournissant des collections imprimées. Elle demeure, en outre, indispensable pour l'organisation du savoir et sa médiation. La bibliothèque est ainsi la partenaire idéal des éditeurs et des librairies, et l'acteur principal de la création et de la valorisation des métadonnées. Ainsi donc, le livre numérique pose des questions et des défis aux bibliothèques du fait de sa dématérialisation. Comment l'OPU ainsi que les éditeurs privés dans une perspective numérique vont-ils diffuser leurs collections ?

Les questions que soulèvent l'acquisition des revues et des livres virtuels par les bibliothèques reflètent en réalité des interrogations générales sur le numérique. Elles sont à travailler avec les éditeurs étatiques ou privés dans une logique bien comprise de respect du droit d'auteur et d'équilibre de la chaîne du livre.

L'analyse ci-dessus nous interpelle sur la problématique suivante : quel avenir se dessine en *Algérie* pour l'édition numérique dans le secteur de l'enseignement supérieur et plus particulièrement dans celui de l'université et plus particulièrement pour le livre universitaire ?

Notre seconde interrogation, existe-t-il une politique éditoriale de la tutelle, ici le Ministère de l'enseignement supérieur, mise en place pour encadrer son développement ?

Et enfin, comment va se réaliser cette transition vers le numérique ? Quel est le modèle économique à adopter (ou à adapter) et à mener à bien dans le secteur des presses universitaires ?

Le marché de l'édition universitaire algérien est un marché résolument tourné vers les particuliers, cet état de fait ne facilite pas le développement d'une édition universitaire numérique. L'objectif de notre étude est d'analyser les modalités d'un passage d'une édition imprimé à une édition numérique. Notre ambition est de



présenter un modèle économique, dans le sens d'un schéma d'organisation d'un marché stable et pérenne des éditions universitaires algériennes. En d'autres termes, proposer un modèle de production et de diffusion de contenus universitaires numériques et ce à travers une étude de la situation économique du marché de l'édition d'ouvrages (manuels) universitaires en *Algérie*.

Ce terrain nous est apparu pertinent car il s'agit d'un terrain qui est absent dans la politique de développement du secteur de l'enseignement supérieur algérien. Il présente des difficultés de passage au numérique, à priori importantes ; en raison d'une part de la forme des contenus impliquant la lecture de textes longs et d'autre part il constitue un point de rencontre entre un secteur éditorial qui est à vocation commerciale et un secteur universitaire favorable à une diffusion gratuite de contenus pédagogiques.

En partant d'un cadre théorique sur les modèles d'édition numérique dans le monde nous posons comme hypothèse qu'une édition universitaire numérique, en adéquation avec les plans de développement de la tutelle, peut- avec une volonté politique- être mise en place dans l'enseignement supérieur.

Notre seconde hypothèse que l'absence, dans le passé, d'une politique nationale de l'information scientifique et technique peut être un frein pour le secteur de l'édition universitaire.

La dernière hypothèse que nous formulons : le mouvement pionnier de la mise en ligne de contenus scientifiques à travers les revues scientifiques algériennes à travers la plateforme de l'AJSP<sup>3</sup> ne peut être considéré comme un modèle tant les règles économiques, leurs diffusions et donc leurs accès sont différents de celles des ouvrages édités par les éditeurs et plus spécifiquement l'OPU

Quelles méthodologies appropriées pour une approche de l'édition universitaire à l'ère du numérique en *Algérie* ?

---

<sup>3</sup> Algerian Scientific Journal Platform

Nous tenterons de répondre à notre problématique par une double démarche : une analyse de la littérature professionnelle et scientifique. Les thématiques que nous avons privilégiées ont relevé fondamentalement de l'évolution de l'édition universitaire, de ces enjeux politiques et économiques dans le secteur de l'enseignement supérieur, d'approche théorique sur le modèle global de l'édition.

Nous avons par ailleurs pour étayer notre analyse, eu recours à un état de l'art des travaux existants. Cette état de l'art pourrait, à notre sens, permettre de révéler à partir de nos lectures d'un corpus choisi d'articles scientifiques et d'ouvrages la meilleure approche suivie dans les pays les plus avancés dans le monde pour un modèle économique de l'édition universitaire en général et des presses universitaires en particulier dans une période de transition. Le corpus choisi annonce certains types d'informations tels que les résultats, les nouveautés ou les changements qui peuvent constituer des pistes de recherche dans le secteur de l'édition universitaire en Algérie.

Quelles réflexions ont été menées, quelles stratégies ont été élaborées ailleurs dans le monde pour adapter l'édition universitaire au numérique et qui risque de submerger les universités algériennes ? Quels outils sont actuellement mis en place en vue d'aborder et de tirer profit des effets de cette révolution ? Quelle forme prendra le livre universitaire algérien durant la prochaine décennie ?

Toutes ces questions trouveront, nous l'espérons, une réponse à la lecture de ce corpus de travaux réalisés par des experts de la question du livre et du livre numérique : *Darnton, Chartier, Dacos, Melot, Épron, Patinot* et bien d'autres.

C'est ainsi que tout au long de notre travail de recherche, nous essaierons de voir comment se fera la production, la transmission et la conservation du savoir universitaire par le livre dans les années à venir en Algérie. Il s'agit, en d'autres termes, d'esquisser cette tendance à la lumière de la vision à long terme des autorités et celle de la communauté universitaire pour faire face au déferlement du numérique dans ce secteur.

Car comme l'affirme Michel GODET(2016) « *l'avenir est toujours ouvert et toute forme de prédiction est une imposture ...* » Cet axiome s'applique parfaitement au débat sur le livre et de la forme qu'il prendra dans les prochaines années. Personne ne sait comment liront les humains dans le long terme même si des avis soutiennent que le temps de l'imprimé est révolu sous l'effet de la révolution numérique qui se déroule sous nos yeux.

Nous avons eu recours en second lieu à la bibliométrie qui est l'application de méthodes statistiques et mathématiques pour mesurer, évaluer, étudier, la production et la diffusion d'ouvrages, des publications.

Nous avons également réalisé des interviews avec un éditeur étatique : l'OPU et des éditeurs du secteur privé qui ont pour stratégie éditoriale le livre universitaire. Nous les avons accompagnés des propos des deux présidents du syndicat du livre algérien (le SNEL et l'ONEL).

Nous avons dans ce contexte organisé notre travail de recherche en quatre parties. La première est une étude statistique à partir d'un corpus francophone de la présence de l'édition universitaire et numérique dans la production scientifique francophone et algérienne. Pour la production algérienne nous l'avons enrichi d'une évaluation critique des plateformes des contenus éditoriaux de l'enseignement supérieur à savoir le Programme National de Signalements des Thèses (PNST), de WebReview et de l'Algerian Journal Platform (ASP).

Nous avons procédé dans la seconde partie à partir d'une revue littéraire, que nous avons voulu la plus exhaustive possible, à une chronique de l'évolution du livre, de l'imprimerie et de l'édition. Notre interrogation comment s'est faite cette transition dans le monde de l'édition et particulièrement celle du livre universitaire imprimé vers le livre universitaire numérique ? Ce qui nous a amené à introduire dans notre travail la notion de format numérique et de chaîne de production dans le macrocosme de l'édition.

Nous n'aurions pas pu terminer cette deuxième partie sans aborder les droits d'auteur à l'ère du numérique. En effet, il a découlé lors de notre entretien avec le directeur de l'édition de l'OPU que le respect des droits des auteurs et les moyens de lutte contre le piratage sont des préoccupations majeures pour que cette entreprise puisse passer à l'édition numérique. Du respect des droits des auteurs, comment peut s'opérer la vente et la diffusion d'une production éditoriale numérique d'un éditeur vers les « clients/étudiants » et les bibliothèques universitaires ?

La troisième partie, aborde le marché de l'édition universitaire dans le monde en nous arrêtons sur les origines et les facteurs de la création des presses universitaires. Nous avons également à partir de nos lectures présentées un état de l'art de l'évolution de ce secteur qui s'est traduite par un modèle économique du livre numérique.

Par ailleurs, nous ne pouvons pas ignorer la bibliothèque universitaire comme acteur essentiel dans l'étude du marché de l'édition universitaire en *Algérie*. Nous sommes persuadés qu'elle sera amenée à jouer un rôle de plus en plus central, pendant et après la transition de l'édition scientifique et universitaire vers le numérique. Notamment dans l'archivage et la diffusion et pourquoi pas dans l'éditorialisation de contenus universitaires.

Dans ce contexte, il serait intéressant de la situer et de la comparer avec d'autres bibliothèques universitaires. Ce parallèle pourrait faire l'objet d'un autre travail de recherche. La bibliographie sur le sujet est très vaste. Nous, nous avons plutôt accès cette recherche sur les notions de droit de prêt à l'ère du numérique et des thèses électroniques. Ces dernières même si elles ne sont pas commercialisées nous avons jugé important de les situer dans une politique éditoriale numérique. Ces deux aspects : le droit de prêt et la thèse électronique sont détaillés dans le quatrième chapitre de la troisième partie.

La concomitance de la mise en place du système LMD dans l'enseignement supérieur algérien et des opportunités du numérique est un facteur de

reconsidération de la taille du champ disciplinaire couvert par chacun des documents éditoriaux universitaires. Ceci sera l'objet de la dernière partie de cette thèse.

Nous la focaliserons dans une première section sur deux points essentiels à savoir une rétrospective accompagnée d'un bilan statistique de l'enseignement supérieur dans notre pays. Suivi d'une étude succincte sur les politiques éditoriales antérieures mises en place dans ce secteur clé. L'état des lieux du marché de l'édition universitaire - en mettant l'accent sur la production éditoriale de l'OPU- et d'éditeurs du secteur privé qui ont le livre universitaire comme stratégies éditoriales est l'objet principal de la deuxième section. Nous l'avons appuyée par une évaluation d'un corpus de librairies en ligne. Nous n'avons pas abordé dans ce contexte l'apport de la production des éditeurs scientifiques dans une perspective numérique

Il est nécessaire de préciser à ce stade, que dans chacune des parties précédentes à celle-ci, nous avons introduit le modèle algérien en vigueur et avons proposé souvent des pistes à suivre. Il est clair pour nous qu'il est nécessaire de reconsidérer le rôle de tous les acteurs : les institutions étatiques, les éditeurs, les libraires et les bibliothèques ; de définir et de repenser la ou les formes que peut prendre l'édition universitaire demain à partir de modèles qui ont fait leurs preuves ailleurs dans le monde.

D'autre part, à la rentrée universitaire de 2010/11, le nombre d'étudiants inscrits, soit cinquante ans après l'indépendance du pays, a atteint le chiffre de 1.200.000 d'inscrits. Pour la rentrée universitaire 2017/2018 le nombre d'étudiant inscrit en licence est passé à 1 449 660 inscrits.<sup>4</sup>La crise économique que vit le pays depuis les années quatre-vingt, l'augmentation du prix du papier, la dévaluation du dinar algérien sont autant d'indices et indicateurs pour réfléchir et mettre en place une politique nationale de l'édition en générale et d'une édition universitaire en particulier.

---

<sup>4</sup> Source : Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique

Nous concluons notre étude sur la nécessité de construire un modèle de transition et de proposer LE modèle économique adapté à l'édition universitaire en *Algérie* et plus particulièrement à l'Office des Publications Universitaires. Cette économie va s'inscrire par la rencontre de deux économies : celle de l'édition au travers de son activité traditionnelle sur papier et celle du numérique au travers de son activité de commerce en ligne et de la production et de la diffusion de contenus numériques.

### **Revue littéraire ou état de l'art :**

Avant d'aborder la revue littéraire, il convient de présenter le contexte précis de notre étude. Celle-ci porte sur les événements qui ont touché les domaines de l'édition, de l'édition universitaire, de l'édition numérique et du livre numérique. Il est toutefois bon de signaler que nous nous intéresserons qu'au secteur du livre. Les revues, qui sont également une activité éditoriale universitaire seront écartées. Cependant, nous les positionnerons en avant, à chaque fois que cela sera nécessaire par rapport aux livres. Leurs caractéristiques qui peuvent expliquer les différences d'enjeux et les difficultés que soulève le passage vers une édition numérique seront soulignées.

Nous utiliserons indifféremment le terme « livre » ou « manuel » pour désigner notre objet d'étude « *Ouvrage didactique ou scolaire, renfermant les notions essentielles d'un art, d'une science, d'une technique* » (GARCIA). L'observation de l'objet d'étude « livre, manuel » s'impose car elle fonde pour partie le décalage face au numérique entre ce secteur et celui des revues scientifiques.

Notre étude couvre la période de 2011 à 2018. Elle prend comme point de départ la mise en place du SNDL (Système National de Documentation en Ligne). Le choix de cet événement s'explique par le fait qu'il constitue à notre sens la première plateforme de documentation en ligne pour l'enseignement supérieur et va

être le réservoir principal pour la constitution et l'accès à une édition numérique universitaire.

Les études et travaux sur l'édition en général et sur l'édition numérique en particulier publiés dans le monde occidental sont abondants mais plus rares dans les pays arabes. Nous avons pour notre part, pour l'élaboration de notre revue, consulté et lu des monographies, des articles scientifiques, des communications à des congrès en version numérisée et en version papier.

Nous avons jugé utile et pertinent de présenter cette revue littéraire selon deux lignes directrices : la première concerne l'état de la recherche sur l'édition en *Algérie* et la seconde les travaux réalisés ou en cours dans le reste du monde. Sciemment nous n'avons pas fait une présentation chronologique, par auteur, par mots clés, ou par typologie des sources. Nous avons laissé notre stylo nous guider au fil de nos idées.

Cependant pour la disponibilité des sources sur l'édition en Algérie, et plus particulièrement sur l'édition numérique dans l'enseignement supérieur, on note très peu de travaux. Ces recherches se limitent le plus souvent à des travaux académiques sous forme d'enquête quantitative et à des articles présentés dans des colloques nationaux ou dans des revues de l'enseignement supérieur. Ces études se limitent le plus souvent sur l'usage du numérique dans les bibliothèques universitaires.

### **Les sources algériennes :**

Au risque de nous répéter, très peu de travaux académiques ont porté sur l'édition universitaire algérienne et particulièrement sur l'Office des publications universitaires. Mais aucun de ceux que nous avons pu consulter n'a abordé la question d'un modèle de transition vers le numérique pour cet éditeur du secteur étatique ou privé. Ces études, dont certaines sont d'un haut niveau scientifique, se sont arrêtées aux problèmes de gestion de cette entreprise du point de vue de la production et de la diffusion de la documentation scientifique pour la communauté

universitaire. Citons dans un premier temps, la thèse de magister de BAKELLI (2000) « *Contribution à l'étude de la problématique de l'édition scientifique.* »

Sa réflexion porte sur le phénomène de l'édition académique nationale dans le contexte des nouvelles technologies de l'information et de la communication et pose comme problématique principale l'effet de ces nouveaux outils sur le système de l'édition scientifique nationale. Il fonde son questionnement à partir de trois hypothèses principales à savoir que l'usage des outils informatiques n'a pas encore eu un impact significatif sur l'édition scientifique nationale, car ce dernier reste absent chez les producteurs d'IST. Sa seconde hypothèse, un changement dans les pratiques éditoriales est conditionné par l'adoption de nouveaux outils de publication et par l'abandon de ceux utilisés dans un contexte traditionnel. Et enfin, qu'une publication rédigée à partir d'un outil de traitement de texte et stockée sur un support informatique est prête à être intégrée dans une chaîne d'édition électronique.

Cette dernière hypothèse confirmée en conclusion de son travail est à plus d'un titre intéressante car elle interpelle sur les conditions de rédaction et de l'intégration de ces publications que ce soit sur les plateformes disponibles à l'heure actuelle : ASJP ou PNST<sup>5</sup> ou pour l'Office des publications universitaires.

Nous tenterons également à partir de son hypothèse (neuf ans après) s'il y a eu évolution d'une édition scientifique nationale. En effet, les résultats de son enquête sur les producteurs de publications académiques (p. 197) nous éclaire sur leur nombre : 672 publications nationales et 506 à l'international. Dans son analyse BAKELLI signale aussi que le nombre de publications d'enseignants-chercheurs algériens publié au niveau international est plus élevé pour la filière technologie et sciences appliquées 147 contre 126 publications pour les sciences humaines et sociales et il interprète ce phénomène soit parce que les éditeurs nationaux n'arrivent pas à stimuler les auteurs ou comme seconde explication, les auteurs ne

---

<sup>5</sup> ASJP : Algerian Scientific Journal Platform ; PNST : Programme national de signalement des thèses



sont pas au courant de la présence de revues ou de la tenue de colloques nationaux<sup>6</sup>. Il avance une dernière possibilité, ces auteurs préfèrent publier leurs résultats à l'étranger pour une meilleure visibilité.

BAKELLI a structuré son travail autour d'une méthodologie faisant appel à une approche bibliographique, à partir du cycle de l'IST de Kent et d'une enquête par questionnaire menée auprès des enseignants-chercheurs et des responsables de revues scientifiques de l'enseignement supérieur algérien et à la systémique appliquée à la documentation. L'objectif principal de son enquête a permis d'identifier les usages et les besoins de cette population en matière de publication électronique.

Les résultats (dont quelques-uns ont été révélés en supra) nous interpellent sur le rôle que l'OPU pourrait avoir dans la diffusion et la visibilité des travaux produits par les enseignants-chercheurs. BAKELLI soulève déjà à cette période et à juste titre les contraintes juridiques quant à leurs accès. Contraintes juridiques que nous aborderons et nous commenterons pour l'Algérie, dans le chapitre trois dans la deuxième partie de ce travail

L'analyse de BAKELLI sur la production éditoriale de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique (ESRS) suscite également un intérêt particulier par les données collectées. En effet, BAKELLI a mené une étude statistique en comparant la production annuelle avec l'évolution de la population enseignante et ce afin de dégager le rapport de la production de l'OPU et le potentiel rédactionnel national et constate que la production de l'OPU durant la période 1986-1995, a pratiquement évolué d'une façon inversement proportionnelle

---

<sup>6</sup> Si pour la visibilité des revues scientifiques algériennes, aujourd'hui elles sont présentes sur la plateforme de l'ASJP. Par contre pour les colloques nationaux le problème se pose toujours et ils sont rarement publiés

à celle du nombre d'enseignants durant la même période<sup>7</sup>. Et que cette production évolue selon une logique qui se rapproche de celle de PARETO : la loi des 80/20<sup>8</sup>.

Dans le bilan que le chercheur dresse sur les études antérieures dans le domaine de l'édition en Algérie il arrive au même constat que nous soulignons en supra, à savoir la rareté d'une documentation sur l'édition universitaire en Algérie surtout ceux abordant la dimension technologique et que les recherches entamées sont pour la plus part d'ordres génériques. Il fait une synthèse analytique et critique des travaux de DAHMANE, ALLAHOUM et ABDELLILAH qui pour lui sont les précurseurs dans ce domaine de recherche.

Il souligne notamment l'originalité de la thèse de DAHMANE<sup>9</sup> (p. 121) par «l'interaction entre le système éditorial et celui de la communication de l'IST» ; il poursuit en précisant que «cette approche [systémique] permet de décrire la structure de production et de diffusion des publications scientifiques nationales et d'identifier les dysfonctionnements, à chacun de ces deux niveaux ». Cette approche fait l'objet, rappelons-le, de l'une de nos hypothèses citées en supra<sup>10</sup>.

DAHMANE a, lui-même, mené et dirigé différents travaux sur les problèmes de l'IST en général et particulièrement sur l'approche systémique documentaire en *Algérie*. Ce chercheur est l'un des seuls dont les travaux constituent une contribution essentielle à la compréhension du phénomène de l'information scientifique et technique (IST) en Algérie et qui restent encore d'actualité. Dans une synthèse publiée dans la revue RIST sur le «*Séminaire national sur le système national d'information* » (1993, p. 39) qui s'est déroulé à Alger, DAHMANE révèle que le système national algérien semble être foncièrement déphasé par rapport à ce

---

<sup>7</sup> Nous tenterons de confirmer ou d'infirmier ce résultat sur les cinq dernières années.

<sup>8</sup> Vilfredo Pareto dans son traité d'économie politique montre que la répartition des richesses dans la société de son époque obéit à une distribution où 20% de la population concentrent 80% des richesses. Cette répartition correspond à une fonction mathématique connue sous le nom de « loi de la puissance » qui exprime une relation entre une fréquence et une taille. Appliquée à la distribution des ventes de biens, elle décrit une structure courante où 80% des ventes sont effectuées sur 20% des produits. Donc pour 80% des ventes de livres sont assurées sur 20% des titres.

<sup>10</sup> L'absence, dans le passé, d'une politique nationale de l'information scientifique et technique peut être un frein pour le secteur de l'édition.

qui existe à l'international. La raison qu'il évoque est l'absence d'une politique nationale d'information et des dispositifs d'accompagnement. Ce séminaire qui a regroupé tous les acteurs et producteurs d'information tels que l'OPU et les universités est arrivé à des recommandations que DAHMANE a articulé selon les besoins en information, les acquis réalisés, les dysfonctionnements et enfin les défis à relever.

En exergue de sa synthèse, le chercheur exprime l'importance d'un système national d'information « *l'information a acquis un statut de ressources justifiant l'intervention des pouvoirs publics dans la promotion et la régulation de sa production, son traitement, son stockage et sa diffusion. Cette intervention ne peut se réaliser que par le biais d'une politique nationale mise en œuvre par des organismes ayant la plupart du temps une vocation nationale et se donnant comme objectif la création d'un système national d'information* ». (1990, p. 38)

DAHMANE dans sa thèse de doctorat « *Contribution à l'étude des systèmes d'information scientifique et technique* » a intégré le secteur de l'édition universitaire dans le système de l'information scientifique et technique « de par sa vocation, l'OPU appartient à la catégorie des éditeurs scientifiques et techniques. De là, toute sa production peut être considérée comme constituant le noyau dur de l'I.S.T. C'est ce qui le distingue de l'ENAL (l'Entreprise nationale du livre ex : S.N.E.D) qui appartient à la catégorie d'éditeur « grand public... » (1990, p. 354)

Il fait ressortir deux faits dans l'analyse de la production de l'OPU : d'une part, la prépondérance de la publication à usage pédagogique ; « *ce qui de ce fait et au vu du postulat relatif aux supports de l'I.S.T ne place pas l'OPU comme émetteur privilégié de l'I.S.T* » ; Et d'autre part, « *la structure linguistique de la production de l'OPU ne reflète pas celle de l'I.S.T internationale* ». (1993, p. 371)

Nous ne pouvons pas ignorer les différents travaux menés par ALLAHOUM (1985) (1992) (1995) et qui est le premier chercheur algérien à avoir abordé la question du livre en Algérie. Ces travaux font partie des rares études, avec ceux de DAHMANE, qui nous éclairent sur le système dans son aspect historique de

l'édition dans notre pays. L'auteur a dégagé selon la théorie des modèles bibliologiques, trois modèles successifs pour l'Algérie. Les deux premiers correspondent à la période d'occupation du territoire, le troisième modèle débute avec l'accession de l'Algérie à l'indépendance. Pour notre part, nous dégagerons une quatrième phase (dans la dernière partie de notre travail). Cette phase coïncide avec la dissolution de l'ENAL<sup>11</sup> en 1997 et le plan de redressement de l'OPU qui selon nous sont les principaux facteurs qui ont mené le secteur de l'édition vers une organisation libérale avec l'ouverture du marché au privé.

ALLAHOUM « *État du livre en Algérie* » (1992) schématise la création de l'OPU en trois mots-clés « algérianisation de l'enseignement- démocratisation de l'enseignement – pour un enseignement scientifique. » Pour la SNED (ex. ENAL), l'auteur affirme que « *la création de cette société n'a pas été faite sur des bases solides, elle n'a fait l'objet d'aucune étude ou d'un programme de création des structures entrant dans le cadre de l'élaboration d'une politique nationale du livre* ».

L'absence d'une politique nationale du livre au niveau des trois secteurs étatiques ayant en charge le livre (Culture, éducation nationale et l'enseignement supérieur) est également soulignée dans le travail de thèse d'ABDELLILAH<sup>12</sup>.

L'objet de sa thèse met l'accent sur l'approche du réseau de distribution du livre en Algérie et les logiques de la configuration de l'offre de lecture, en général, à travers l'exemple de la ville d'*Oran* durant la période 1999-2001. Sa problématique se situe sur les conditions d'accès au livre en *Algérie* ? En d'autres termes, la production et la distribution des livres s'exercent-elles efficacement en faveur de la lecture ? Ce questionnement vise l'analyse détaillée du réseau de distribution à

---

<sup>11</sup> ENAL : Entreprise nationale du livre

<sup>12</sup> ABDELLILAH, Abdelkader. Le réseau de distribution du livre en Algérie : offres de lecture et logiques de sa configuration. Sous la direction d'Hubert FONDIN. Bordeaux, Université Michel Montaigne : 2002. Thèse de Doctorat : sc. de l'information et de la communication : Bordeaux III : 2002

travers la répartition des espaces d'offre de lecture et des stratégies mises en œuvre de l'offre et de la commercialisation du livre<sup>13</sup>.

Dans une communication présentée par ALI PACHA « *L'édition universitaire en Algérie* (1997) au Colloque international de bibliologie tenu à Rabat, et qui avait comme problématique principale la place de l'édition universitaire dans la politique éditoriale de l'Algérie, plusieurs résultats ont été présentés à l'assistance. Ses résultats sont basés sur la théorie des modèles bibliologiques<sup>14</sup> et sur la bibliométrie. Son travail introductif est une rétrospective de la présence de l'édition du livre dans le pays après l'indépendance.

Il ressort de sa communication que la période postcoloniale est marquée par le monopole du secteur étatique algérien dans la production et l'importation du livre pour la population algérienne. En effet, le livre scolaire est produit par l'Institut pédagogique national, le livre universitaire par l'OPU et le livre littéraire par la Société nationale d'édition et de diffusion.

Elle confirme que malgré la restructuration des différents organismes éditeurs du secteur étatique à partir de 1981, il n'y a pas eu une véritable politique nationale du livre mais seulement une tentative. Tentative qui semble au regard des résultats positionnés par rapport aux deux premières périodes, que de nombreux problèmes existent et constituent une entrave sérieuse au développement de la production livresque en *Algérie*.

Parmi ces problèmes, l'auteur note :

- ✓ L'insuffisance de matières premières notamment celui du papier
- ✓ L'insuffisance de manuscrits : de nombreux auteurs publient leurs travaux à l'étranger : rapidité dans la publication et notoriété

---

<sup>13</sup> Malheureusement nous n'avons pas pu consulter le travail d'ABDELLILAH. Notre source est un résumé que nous avons rédigé à partir de la base de données « Thèses.fr » en ligne : <http://www.theses.fr/2003BOR30009> consultée le 26 juin 2019

<sup>14</sup> Objet d'études de l'Association internationale de bibliologie

- ✓ Une absence d'un circuit de distribution qui couvrirait l'ensemble du territoire national et qui assurerait une circulation normale du livre à travers celui-ci.

Ses travaux rejoignent ainsi les conclusions des travaux de R. ALLAHOUM et R. ESTIVALS<sup>15</sup> et qui atteste que nous sommes bien en présence d'un schéma pyramidal étatique avec l'éclatement de la SNED en quatre entreprises<sup>16</sup>. Schéma qui perdurera jusqu'en 1997. Année de la dissolution de l'ENAL, de la restructuration de l'ENAG et du plan de redressement de l'OPU, l'état se dirige à partir de cette période vers une organisation libérale du secteur de l'édition en Algérie.

Cet état de l'art sur la place du livre accordé par l'État algérien, nous interpelle sur l'avenir du livre numérique dans la politique éditoriale avec l'avènement du numérique. Quelle place occupe tout particulièrement le livre universitaire numérique dans la politique éditoriale de l'enseignement supérieur ? Et vers quel modèle bibliologique allons-nous nous diriger ?

La thèse de doctorat de HOUALI « *Contribution à l'évaluation des bibliothèques universitaires* » (2013) porte sur la problématique du livre imprimé dans les bibliothèques algériennes relevant de l'enseignement supérieur. Son travail s'inscrit dans l'application de la bibliologie scientifique et de la continuité des travaux réalisés en Algérie dans le cadre d'accords Algéro-français<sup>17</sup>. La bibliologie scientifique, selon ESTIVALS<sup>18</sup> «  *vise à résoudre des problèmes nés du dysfonctionnement du système de l'écrit et de la communication écrite* ».

---

<sup>15</sup>ESTIVALS, Robert. *Le Livre dans le monde*. Paris : Retz, 1983

<sup>16</sup>Entreprise nationale du livre (ENAL), Entreprise nationale des arts graphiques (ENAG, entreprise nationale des messageries de presse (ENAMEP) et enfin l'entreprise de fourniture d'équipements culturels (ENAFEC)

<sup>17</sup>Ces accords ont été suivis par le défunt Professeur Mahfoud KADDACHE en 1980 et plus tard par M. Malek TIAR du côté algérien et par le défunt Professeur Robert ESTIVALS pour la partie française. Cette coopération s'est achevée en 1990. Une formation a été lancée la première fois en 1980 pour la mise en place d'une équipe de bibliologues algériens (Source HOUALI, page 21)

<sup>18</sup> Cité par **Source spécifiée non valide.**

Ainsi sa démarche méthodologique globale relève de l'application de la bibliométrie bibliographique à l'ensemble des fonds pour faire apparaître les taux de couvertures linguistiques et thématiques. Cette méthodologie est souvent accompagnée d'instruments de mesure et de l'analyse des citations.

Son étude pose comme problématique principale le tissu des bibliothèques universitaires algériennes répond-il convenablement aux besoins de la population universitaire en matière de livres ? Son travail se focalise sur l'offre et la demande en documentation scientifique du point de vue de l'âge des collections, leurs quantités, leurs couvertures linguistiques... avec une analyse critique de la bibliothèque de l'Université des sciences et technologique Houari Boumediene d'Alger Est.

Les potentialités d'offre de livres imprimés par les établissements de l'enseignement supérieur à savoir les bibliothèques sont insuffisantes par rapport aux effectifs de la population sans cesse croissants c'est l'hypothèse centrale exprimée dans le travail de HOUALI. Hypothèse accentuée par d'autres facteurs tels que l'insuffisance de la production nationale en matière de livre imprimé scientifique et pédagogique, la crise économique et la dévaluation de la monnaie locale, ont eu pour conséquence le désabonnement aux revues scientifiques étrangères et la diminution des acquisitions d'ouvrages.

L'originalité du travail de HOUALI se situe à notre sens, à deux niveaux : le premier, c'est la seule étude d'envergure nationale qui présente un état des lieux de l'offre des ressources en livres imprimés jusqu'en 1993 des bibliothèques universitaires algériennes. Son étude signale les dysfonctionnements et les lacunes de l'édition universitaire algérienne. Elle permet également d'apporter des correctifs futurs.

La seconde originalité réside dans sa méthodologie où en plus de la bibliométrie et de la statistique descriptive appliquée à la documentation HOUALI a introduit « la cartographie bibliologique » afin, comme il le précise « *d'exposer de manière synoptique les résultats de certains aspects de l'étude* ». Pour cerner les

besoins des utilisateurs et d'évaluer quantitativement et qualitativement les collections une enquête a été réalisée dans ce sens. A partir des dysfonctionnements signalés dans son travail sur l'édition du livre imprimé par l'OPU nous tenterons d'apporter des propositions pour l'édition de livres numériques.

Signalons également dans cette revue littéraire un article d'AMEROUALI & TERRAR paru dans la revue RIST<sup>19</sup> et pose la problématique de l'édition dans les pays de la rive sud de la méditerranée : cas de l'Algérie.

Le constat établi par ces auteurs est amer « *La mise en place d'une politique éditoriale à la faveur des dispositions légales relatives au passage à l'économie de marché laissait espérer la naissance et l'épanouissement d'un véritable programme de formation éditoriale, un programme générateur de valeur ajoutée ... L'état des lieux observé au terme de deux décennies de pratique s'avère en deçà de tout ce qu'il était permis d'attendre* ». Toujours selon eux, une politique éditoriale suppose la conjugaison de trois facteurs indispensables :

- ✓ Une volonté politique de l'État ;
- ✓ Une mise en place d'une législation spécifique du livre ;
- ✓ Une reconnaissance de l'activité en tant que secteur à développer.

Comme nous le constaterons, l'absence de législation pour ce secteur jusqu'en 2015<sup>20</sup> et l'absence d'une politique nationale du livre en Algérie seront les principaux facteurs de frein pour un passage vers le numérique.

D'autres travaux antérieurs à ceux que nous avons cités *en supra* se sont donnés comme objet d'études la production nationale éditoriale en Algérie. Ces études ont été recensées et ont fait l'objet d'une analyse très intéressante par

---

<sup>19</sup> Revue de l'Information Scientifique et Technique, Volume 19, Numéro 2, Pages 118-131

<sup>20</sup> Promulgation de la loi sur le Marché du livre



BAKELLI (2000) et HOUALI (2013) et que nous n'avons pas jugé utile de reprendre ici sous peine de redits.

En parallèle des études plus récentes s'intéressent aux outils des nouvelles technologies pour la promotion de la production éditoriale privée et/ou étatique.

Nous pouvons citer dans cette optique, le travail de Magister soutenu à l'Université d'Oran par Nadia OUEZAR-MOULOUDI « *Les éditeurs algériens et Internet : problématique de la promotion à travers les sites Web* (2011). Elle pose comme problématique : est-ce que les éditeurs algériens ont intégré les technologies dans le but de faire émerger leur métier et promouvoir leur production livresque ?

Elle tente d'y répondre avec une méthodologie qui repose sur trois démarches, la première est une démarche empirico-déductive afin de démontrer que quelques éditeurs seulement (elle en dresse la liste) utilisent Internet et ont des sites web. Suivie d'une démarche descriptive sur l'état et le fonctionnement de l'édition dans le pays et accompagnée de la systémique afin de situer les éditeurs dans la société algérienne. Son travail de recherche est complété par un questionnaire distribué aux éditeurs dans les trois régions principales du pays, à savoir *Constantine, Alger* et *Oran*.

En conclusion de son travail, OUEZAR-MOULOUDI constate à partir des résultats de son enquête que l'élaboration des sites web a permis aux éditeurs de personnaliser leurs offres et d'élargir leur horizon spatio-temporel. Elle soulève l'inexistence de moyens et de plateformes permettant le E-commerce et qu'à la différence des éditeurs américains et européens, les éditeurs algériens se contentent uniquement de fournir des informations sur leurs productions.

L'étude d'OUEZAR-MOULOUDI nous a permis d'exploiter les résultats de son enquête sur les pratiques des éditeurs algériens pour la promotion de leur production sur le web.

Dans cette optique l'OPU en partenariat avec le CERIST teste depuis novembre 2017 une librairie en ligne accessible à partir de la plateforme du

Systeme national de documentation en ligne (SNDL). « Elle représente l'un des réservoirs nationaux d'information qui composent le système national d'information scientifique et technique (SNIST) de manière générale et le système national de documentation en ligne (SNDL) en particulier. »<sup>21</sup> Nous avons, pour notre part, entrepris une évaluation du portail de la librairie de l'OPU. Les résultats de cette évaluation sont présentés dans le chapitre consacré à cet éditeur.

Nous ne pouvons pas également passer à côté du travail de Wahiba REMINI (2013) qui aborde le thème de l'édition universitaire en Algérie à l'ère de la révolution numérique : le cas de l'Office des publications universitaires. Magister en langue arabe, sa problématique repose sur comment l'OPU peut-il (ou doit-il) s'adapter aux derniers développements technologiques dans les publications universitaires ?

La méthode descriptive et l'étude comparative avec d'autres sites des pays arabes et de pays développés européens et américains<sup>22</sup> lui a permis d'atteindre certains résultats que nous pouvons résumer sur la faiblesse des contenus et d'organisation du site web de l'OPU. Pour l'étude comparative Wahiba REMINI a utilisé des indicateurs à partir de trois sources principales<sup>23</sup> et les a appliqué sur le site de l'OPU. Ses résultats sont synthétisés sous la forme d'un tableau comparatif entre les portails des éditeurs arabes, ceux de l'occident et celui de l'OPU.

### **Les sources étrangères**

Nous avons consulté plusieurs travaux publiés à l'étranger ainsi que des publications disponibles sur le web. Ces différentes lectures nous ont permis de rédiger la genèse de l'édition en général, mais également d'aborder la question des presses universitaires dans le monde. Comme nous l'avons écrit en supra, nous

---

<sup>21</sup> Avant-propos disponible sur la page d'accueil et consultable sur : <http://www.opu-lu.cerist.dz/>

<sup>22</sup> 22 sites spécialisés dans l'édition universitaire ont été évalués selon des indicateurs.

الجندي، محمود عبد الكريم وفرحت سيد، هاشم. مواقع الناشرين العرب علي الانترنت دراسة تقييمية<sup>23</sup> مرزقلال، إبراهيم. استراتيجية التسويق الالكتروني للكتاب في الجزائر: دراسة تقييمية للمواقع الالكترونية للناشرين. مذكرة ماجستير أحمد سيد، أحمد. الكتاب الالكتروني: إنتاجه ونشره.

n'aurions pas pu proposer un modèle de transition de l'édition universitaire sans la consultation de ces sources.

Le *dictionnaire encyclopédique du livre* publié entre 2002 et 2010 en trois volumes par les éditions du cercle de la librairie sous la direction éditoriale de Daniel PÉCHOIN. Ce dictionnaire fait suite aux quatre volumes de l'histoire de l'édition française paru en coédition Fayard/cercle de la librairie en 1986 sous la direction de Roger Chartier et Henry-Jean Martin.

Plus qu'un simple dictionnaire, cette encyclopédie a été pour nous une aide historique, étymologique précieuse sur l'édition, le livre et les bibliothèques dans le monde. Les synthèses, les statistiques sont riches d'enseignement. Même si une grande partie du contenu de l'encyclopédie est volontairement consacrée au domaine français, les auteurs n'ont pas omis de traiter les autres pays du monde.

Pour les pays arabes, l'encyclopédie a réservé un espace dans ces colonnes (p. 125-133) sous trois aspects, l'écriture arabe, le livre arabe et les bibliothèques. Pour l'auteure de ce chapitre, Josée BALAGNA, les trois pays du *Maghreb* ont dû dans le passé et encore aujourd'hui faire face aux mêmes problèmes en matière d'édition, d'impression et de diffusion du livre arabe.

L'auteure en dénombre trois, le premier est lié au personnel technique qui fait défaut, et plus grave, une fois formé par des imprimeurs étatiques<sup>24</sup> ils rejoignent le privé ou tout simplement se mettent à leur compte. Le second et non des moindres est le prix du livre qui selon elle reste élevé face à une population à majorité pauvre; enfin, elle soulève des problèmes de normalisation au niveau de la graphie arabe qui malgré les nombreuses réformes qui ont été proposées n'ont pas trouvé consensus.

Nous reviendrons plus en détail sur le livre et l'édition en *Algérie en infra* dans le chapitre sur l'édition en Algérie et sur les autres pays arabes dans la deuxième partie consacrée à la chronologie du livre et de l'édition.

---

<sup>24</sup> En effet, le même constat nous a été révélé par le Directeur de l'édition de l'OPU, Monsieur BAZIZI

Malgré quelques lacunes observées et dont les auteurs en sont conscients, l'encyclopédie est un état de l'art sur le livre et les métiers du livre. C'est le point des connaissances rédigé par des auteurs experts dans le domaine. Un des intérêts de ce dictionnaire est de mieux appréhender les changements actuels qui semblent parfois submerger tous les repères traditionnels de la recherche. Il permet de découvrir et de mieux comprendre dans sa durée le monde effervescent du livre et de la communication par l'écrit et par l'image.

Une grande partie du travail historique, chronologique, technique et statistique sur le livre, le papier et les bibliothèques a été réalisé à partir des données disponibles dans l'encyclopédie.

Pour chaque pays, l'encyclopédie présente deux chapitres où sont présentés dans le premier une synthèse sur les bibliothèques et dans le second l'édition et le livre.

Pour l'édition universitaire -axe principal de notre recherche- a été classée sous « *universitaire, édition* ». L'article sur deux colonnes en trois pages, introduit ses origines (anglo-saxonne) ; les grands groupes éditoriaux et une segmentation des publications universitaires qui sont regroupés en trois catégories principales : les manuels, les ouvrages de synthèse et enfin les éditions d'œuvres complètes.

Enfin, l'auteur Éric VIGNE conclut par les contraintes et les défis de l'édition universitaire contemporaine. Les défis à relever sont dépendants de trois contraintes : institutionnelle, la seconde, est d'ordre intellectuel et enfin la dernière est technologique.

En dehors de cette encyclopédie, nous nous sommes référés à des travaux académiques soutenus dans des universités francophones et des ouvrages.

La première étude est une thèse de doctorat « *L'édition universitaire française face au numérique* » EPRON (2005)<sup>25</sup>. Elle vise à apporter une analyse de la

---

<sup>25</sup>Benoit ÉPRON est maître de conférences en sciences de l'information et responsable du master Publication numérique à l'ENSSIB il a dirigé plusieurs travaux universitaires et animé des journées

position de l'édition d'ouvrages universitaires face aux perspectives du numérique. Cette analyse a pour objectif la compréhension des enjeux et des caractéristiques qui distinguent ce domaine face à la transition numérique. Elle a également comme objectif d'apporter des propositions de modèles et des préconisations en vue du développement d'une activité numérique pour ce secteur.

ÉPRON dès le début de son introduction injecte la question cruciale de l'avenir de l'édition du manuel universitaire face au numérique. L'objet de son étude est d'analyser les modalités d'un passage au numérique des manuels en sciences sociales et humaines : *« l'ambition ici est de présenter un modèle économique, dans le sens d'un schéma d'organisation du marché stable et pérenne. »*

Sa problématique repose sur une mise à disposition de ressources éditoriales numériques dans un contexte universitaire. Il exclut dans sa recherche « les dimensions pédagogiques et la transmission des savoirs. » Il constate, et à juste titre, le décalage d'une part entre les disciplines (STM et SHS<sup>26</sup>), les supports (périodiques et manuels) et les langues (française et anglaise) de transmission des savoirs.

ÉPRON présente les difficultés du passage au numérique à priori importantes, en raison d'une part de la forme des contenus impliquant la lecture de textes longs et d'autre part ce passage constitue un point de rencontre important entre le secteur éditorial et le secteur universitaire.

Selon ÉPRON (p. 19) le secteur de l'édition universitaire est constitué de plusieurs segments sur lesquels le développement du numérique est différent. Il distingue dans sa segmentation le domaine scolaire de celui universitaire. Ce découpage est déjà tracé en *Algérie*, deux ministères sont en charge de l'enseignement : l'éducation nationale et l'enseignement supérieur.

---

d'études ayant pour objet le numérique en général et le livre en particulier. Il a coordonné un dossier thématique dans la revue Documentaliste-Sciences de l'information en 2007 toujours dans cette thématique.

<sup>26</sup> Sciences Techniques et Médecine (STM) ; Sciences Humaines et sociales (SHS).

ÉPRON affine la segmentation universitaire sous trois angles qu'il a dénommé « format, lectorats et clientèle ». Il définit son corpus d'objets comme « *l'ensemble des contenus intellectuels produits ou utilisés dans le cadre d'une activité d'enseignement, de recherche ou d'apprentissage de niveau universitaire en sciences sociales et humaines.* » Définition que nous utiliserons et validerons tout au long de notre travail mais que nous compléterons qu'elle qu'en soit la discipline SHS ou STM.

Pour définir les disciplines de l'édition universitaire, ÉPRON s'est appuyé sur la nomenclature éditoriale utilisée par le Syndicat national de l'édition et qui compte 12 disciplines en tout. Sur la base de cette organisation et en l'absence d'une nomenclature algérienne, nous définissons pour notre part, le marché des contenus universitaires sur la base de la classification adoptée par l'Unesco, *Classification par disciplines*, adoptée par la Conférence générale à sa 23<sup>e</sup> session en 1985.

Comme le souligne ÉPRON (p. 34), cette segmentation ne recouvre pas exactement les disciplines universitaires. Il explique cet écart par le fait que cette nomenclature correspond à une approche « métier » et destinée aux professionnels de l'édition et a suivi l'évolution historique du secteur, à savoir l'édition. Cette désignation « *correspond à des activités éditoriales différentes et à des segments de marchés distincts* ».

Il avance comme hypothèse à partir du tableau ci-dessous que les données économiques observables sur ce secteur devraient coïncider avec cette approche de segmentation.

Tableau 1 : Axes de segmentation des ouvrages universitaires <sup>27</sup>

Axes	critères	Description
Format	Type de contenu	Textuel-audiovisuel
	Genre éditorial	Forme donnée au contenu éditorial
Lectorat	Discipline	Champs disciplinaire dans lequel s'inscrit le contenu : STM ou SHS
	Niveau	Niveau universitaire : 1er/ou 2ème cycle, recherche
Marché visé	Marché	Type d'institution : universités/grands établissements/écoles
	Clientèle	Clientèle particulière ou institutionnelle

Il s'interroge dans quelle mesure l'analyse de marché coïncide avec l'hypothèse de segmentation ?

D'autre part, dans un article publié en 2005 et disponible dans HAL « *L'édition universitaire française face au numérique : enjeux stratégiques et menaces économiques pour les manuels en Sciences Humaines et Sociales* », il offre un décryptage chronologique de la confrontation de l'édition universitaire, plus particulièrement en SHS, avec les problématiques du numérique.

Pour l'auteur les rôles des acteurs qu'ils soient du secteur public ou privé sont étroitement liés. Ainsi, les pouvoirs publics observent les évolutions du secteur privé afin de les prendre en considération dans leurs orientations prospectives ; les éditeurs privés vont pour leurs parts observer les axes des politiques pour orienter leurs stratégies.

Cet état de fait est surtout apparent dans l'enseignement supérieur où les choix des pouvoirs publics en matière de programme d'enseignement influencent directement le travail des éditeurs. Par ailleurs, l'arrivée du numérique à l'université

<sup>27</sup> Source : Epron, p. 37

pose également la question de la politique éditoriale des universités et de sa position par rapport aux éditeurs commerciaux.

Co-auteur avec Marcello VITALI-ROSATI, il vient de publier récemment en 2018 un ouvrage dans la collection « Repères » de l'éditeur La Découverte intitulé « *L'édition à l'ère du numérique* » qui propose un état des lieux de l'impact effectif des mutations technologiques sur l'édition. L'objet de cet ouvrage est de donner un aperçu de « *l'impact non seulement des outils, mais plus largement de la culture numérique sur l'édition.* » L'ouvrage est structuré en quatre chapitres : le premier propose une définition de l'édition et des enjeux liés à la culture numérique, la question des droits d'auteurs et l'apparition de la notion d'éditorialisation. Les trois chapitres suivants analysent successivement les trois fonctions de l'édition à savoir celle de produire des contenus, de leur légitimation et enfin de leurs circulations.

Les deux auteurs constatent que la fonction éditoriale ne va pas disparaître et ce malgré l'importance des changements observés. Le web a modifié les enjeux de l'édition et cette mutation n'a pu se faire que parce que les acteurs du web se sont chargés de la fonction éditoriale. Si cette dernière continue de subsister il faudrait savoir qui aujourd'hui sont les instances éditoriales?

Ils signalent que l'édition scientifique et savante compte parmi les champs de l'édition qui ont été les plus touchés par le développement du numérique. Pour cela, nous ne l'avons pas ignoré. Nous avons effectué dans ce sens, une évaluation des supports d'accès et de diffusion de la production scientifique algérienne : ASJP et PNST de l'enseignement supérieur.

« *Quelle évolution de la diversité consommée sur le marché du livre : 2007-2016* » article écrit par Olivier DONNAT dans la revue « L'Observatoire » en 2019, l'auteur livre une analyse du marché du livre à partir d'un échantillon représentatif de librairies. La période couverte 2007-2016 est significative pour le monde du livre. En effet, plusieurs événements importants ont marqué le paysage éditorial et particulièrement le numérique. Période marquée par un développement du marché de l'édition en ligne « *avec le web comme canal de distribution de ces différents*



*produits, l'édition se confronte à de nouvelles logiques de consommation et d'offres.* » DONNAT a utilisé différentes sources statistiques et un modèle basé sur le modèle de Stirling<sup>28</sup> pour mesurer la diversité des consommations.

Le marché de l'édition a connu des variations importantes avec une baisse de 30% pour le livre scolaire, les dictionnaires et encyclopédies, ces produits sont concurrencés par des contenus disponibles en ligne. Par contre, toujours selon l'auteur les secteurs « Vie pratique » et « Jeunesse » a connu une hausse de 15%. Et d'autre part le nombre d'exemplaires vendus a diminué d'un tiers. La synthèse de son étude et que l'on retient est « *un contraste important entre une très forte augmentation de la variété des livres achetés, qui fait écho à celle constatée en termes d'offre éditoriale, et la faible ampleur des évolutions en termes de disparité et d'équilibre du marché* »(2018, p. 27).

Christian ROBIN (2016) dans son livre « *Les livres dans l'univers numérique* » analyse deux axes : le processus éditorial et la chronologie. En quoi ces changements ont-ils affecté les acteurs de la création et de la distribution ? Il observe l'apparition de non professionnels dans l'activité éditoriale. Il explique par ailleurs les profonds changements des marchés des différents types de livres en retraçant leur historique. Il note dans ce cadre la disparition presque totale des encyclopédies imprimées, la multiplication du nombre de nouveaux titres et l'émergence de nouvelles formes de commercialisation pour les ouvrages professionnels. Il consacre aussi un large développement aux débats qui a lieu quant à l'adaptation de la propriété littéraire aux innovations techniques successives affectant la production et la distribution des contenus culturels.

Il termine son travail d'analyse par une étude sur les processus d'évolution de l'écriture à la lecture en passant par l'édition et la distribution des livres, qu'ils soient imprimés ou « numériques ». Il pose l'hypothèse que des usages divers font

---

<sup>28</sup>Méthode utilisée pour mesurer la diversité des consommations.

appel à des produits diversifiés, réalisés et diffusés suivant des modèles économiques tout aussi variés.

« *L'Ebook dans l'EPUR : le livre numérique dans l'édition* » du groupe de travail du GFII (Groupe français de l'industrie et de l'information) dont la première version remonte à (2012). L'objectif de cet ouvrage sur les Ebook est de donner des clés pour comprendre la situation du livre numérique dans l'édition professionnelle universitaire et de recherche (EPUR) et de prévoir son évolution à court terme. Ce livre est structuré en neuf chapitres rédigé autour des aspects techniques, économiques, commerciaux et juridiques du livre électronique.

« *Regards sur l'édition dans le monde arabe* » est un ouvrage collectif dirigé par Charif MAJDALANI et Franck MERMIER (2016) qui réunit plusieurs articles sur la situation actuelle du livre dans les pays arabes et son histoire.

Dans son introduction, Charif MAJDALANI déplore le peu de données fiables et d'études approfondies sur le livre dans le monde arabe. Cet ouvrage se veut une réponse à ce manque, à la fois en présentant diverses approches historiques du livre dans le monde arabe et en faisant un état des lieux de l'édition au sein de ces pays. Un seul article traite du livre au *Maghreb* et plus précisément du livre au *Maroc*.

Les auteurs regrettent le peu de données disponibles sur la *Tunisie* et l'*Algérie* et que ces lacunes n'ont pas permis la rédaction d'une analyse sur l'édition dans ces deux pays.

« *Le livre universitaire numérique en sciences humaines et sociales : pour un foyer d'expertise et une infrastructure de stature mondiale* » rédigé par un collectif d'auteurs pour le Conseil de recherche en sciences humaines et sociales du Canada en 2010.

Les auteurs s'interrogent sur la capacité d'implantation d'un système de publication numérique issu de la communauté universitaire en mesure d'éditer, de mettre en valeur et d'assurer la présence internationale du livre universitaire en sciences humaines et sociales.

Pour ce collectif, il est impératif que la communauté universitaire canadienne se dote des moyens pour occuper une place dans la diffusion du savoir. L'ouvrage est structuré en huit chapitres. Deux chapitres nous ont particulièrement interpellés. Le premier traite des presses universitaires canadiennes, chapitre riche en données statistiques. Le second traite des modèles d'affaires et des modèles d'accès, ou plusieurs exemples sont présentés.

Nous complétons cette revue littéraire par les travaux bibliographiques réalisés par la bibliothèque nationale de France. Il s'agit pour le premier de « *Livre numérique : bibliographie sélective* » publiée par la Direction des collections en 2011. Comme notifié dans son introduction, ce corpus documentaire offre un panorama de l'offre actuelle de livres numériques, des différents supports de lecture aux distributeurs. Il met également en avant les mutations qui en découlent, notamment les impacts économiques, juridiques, ainsi que le bouleversement des pratiques de lecture. Le second « *Atelier du livre : lire en numérique* » bibliographie sélective réalisée 2017. En partenariat avec l'Université Paris Nanterre, la bibliographie devait accompagner les travaux d'une rencontre autour de la lecture numérique.

## PREMIERE PARTIE :

### Présence de l'édition universitaire numérique et sa conceptualisation dans la production scientifique

#### Introduction

Dresser un panorama et identifier les enjeux liés à une politique nationale et à un développement de l'édition universitaire vers le numérique ont été les objectifs pour mener notre recherche. Pour les réaliser, nous avons constitué un corpus sur cette thématique.

Nous avons pour cela recensé à partir des réservoirs de publications les articles scientifiques faisant l'état de la question et de son évolution dans le temps et dans l'espace francophone. Ainsi, *Aristote* (-384 - -322) dans un chapitre de son œuvre intitulée « *Organon* »<sup>29</sup> traite de la signification : « *pour savoir si ce que dit quelqu'un est vrai ou faux, il faut commencer par savoir ce qu'il dit* ». Toujours selon Aristote l'élément simple « *phasis* », mot ou groupe de mots du discours parlé ou écrit par quelqu'un, n'a de sens que par rapport au discours « *logos* », ceci supposant toujours que le parleur « dit quelque chose de quelque chose ».

---

<sup>29</sup>Organon (ii, &.6, alinéas 17 à 25) cité par Mucchielli p.10. Organon qui signifie « instrument de travail », est un ensemble de traité sur la façon de mener une réflexion juste, le livre 1 « catégorie » est consacré à la définition des mots et des termes. [En ligne]. Disponible sur : <https://fr.wikipedia.org/wiki/organon> [consulté le 21 juillet 2017]

Afin de pouvoir exploiter et répondre à notre problématique formulée *en supra*, nous avons à partir d'un corpus défini *en infra* et en nous inspirant des travaux d'IBEKWE-SAN JUAN<sup>30</sup> (2006) tenté de mettre en avant les indices de nouveautés, qui peuvent à notre sens être les témoins d'une évolution dans les politiques éditoriales étrangères. Le corpus ainsi réuni va permettre de comparer des productions de différents auteurs qui se sont intéressés à la question de l'édition et plus précisément à l'édition universitaire numérique.

## Chapitre 1. Méthodes, et mise en œuvre

Notre étude qu'il est utile de rappeler ici, cherche à indiquer les formes d'adaptation que doivent opérer l'enseignement supérieur algérien ainsi que les éditeurs spécialisés dans le livre universitaire pour construire une approche qui permette une intégration réussie du numérique dans l'édition universitaire.

Nous utiliserons pour la lecture des articles du corpus retenu le modèle de LASSWELL<sup>31</sup> (1949) de sa théorie sur la communication. Cette dernière se limite au transfert d'une information entre une source et la cible qui la reçoit. Modèle que nous détaillons ci-dessous :

- ✓ Qui parle ? : l'Auteur(s)
- ✓ De quoi est-il question ? Ici on cherche à reconnaître les directions successives que prend le contenu du message. GRAWITZ (2000, p. 612).
- ✓ Comment : Ce domaine relève davantage du qualitatif. Le «comment» comporte l'étude de la forme, c'est-à-dire des moyens par lesquels le message cherche à produire, ou produit, une impression.
- ✓ Quel canal : Média ou proprement dit une analyse des supports : quel est l'impact du média en tant que tel ? Nous n'avons retenu pour notre corpus que des articles issus de revues spécialisées principalement dans le domaine de la

---

<sup>30</sup> { En ligne } : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00636151/document>, consulté le 20 février 2018

<sup>31</sup> Harold Dwight Lasswell (né le 13 février 1902 et décédé le 18 décembre 1978 est un chercheur américain, pionnier de l'étude de la communication de masse et de la science politique.

bibliothéconomie et des sciences de l'information. Les livres et les thèses que nous avons consultés ont été signalés dans la revue littéraire et dans la bibliographie.

✓ À qui ? : Le récepteur ou plutôt les récepteurs, ici le Ministère de l'enseignement supérieur, l'université, l'Office des publications universitaires et les éditeurs du secteur privé. Pour nous, ceux sont les partenaires indissociables pour la mise en place d'une politique du numérique. Chacun d'eux a fait l'objet d'une analyse historico-descriptive dans la dernière partie de notre travail.

✓ Quels effets, quels résultats : Ce sont ces derniers qui sont multiples et différenciés. «*Parfois, le résultat n'est pas recherché à posteriori dans les faits. Il peut s'agir de prévisions* » GRAWITZ (p. 613).

L'élaboration de notre corpus-va reposer sur la présence ou l'absence d'une caractéristique donnée : la nouveauté. Nous allons chercher à observer la tendance des messages dans les résumés des articles du corpus. Tout au long de sa réalisation nous serons confrontés à un doute : allons-nous observé et noté le changement, l'innovation ? Il s'agira en effet de délimiter les concepts pour en découvrir l'organisation thématique et de proposer LE modèle pour une politique d'édition numérique dans l'enseignement supérieur algérien.

En d'autres termes «*quels sont les facteurs de nouveautés signalés par les auteurs qui vont conditionner l'évolution future de l'édition universitaire vers le numérique en Algérie.* » Spinoza (1632-1677) dans son «*Traité théologico-politique*»<sup>32</sup> s'emploie selon ROBERT (2002, p. 10) à élaborer la vraie «*méthode*» de lecture de «*l'écriture*» pour que nous sachions quel est le but poursuivi par l'auteur de tel texte, «*à quelle occasion, en quel temps, pour qui il a écrit ?*» ; «*qu'apport-il de nouveau ou de plus qu'un autre ?*»

Mais qu'est-ce (ou pourrait être) un corpus pour les «*bibliothéconomes*» que nous sommes ?

---

32 Ou *Traité des autorités théologique et politique* est l'un des deux seuls ouvrages que Spinoza publia de son vivant en 1670, le second étant *Principes de la philosophie* de Descartes en 1663. Il le publia sans nom d'auteur et avec une fausse adresse d'éditeur [en ligne]. Disponible sur : [https://fr.wikipedia.org/wiki/Trait%C3%A9\\_th%C3%A9ologico-politique](https://fr.wikipedia.org/wiki/Trait%C3%A9_th%C3%A9ologico-politique) [consulté le 21 juillet 2017]

Il était donc nécessaire de déterminer de façon précise les données du corpus sur lesquelles nous allons bâtir notre étude «*la référence à un corpus formellement identifiable est une exigence fondamentale en sciences sociales et humaines*» NZETE (2008, p.34). Ce que nous nous sommes empressés de constituer dès le début de la formulation de notre problématique et de nos hypothèses. Il représente un ensemble limité de données sur lequel se base notre étude : l'édition universitaire numérique. «*Tout corpus est le résultat d'un choix*» (CISLARU, 2011, p. 54). Notre choix a été dicté par :

- ✓ Les hypothèses émises ;
- ✓ Les savoirs et la bibliographie de départ ;
- ✓ La définition des concepts ;
- ✓ Le champ disciplinaire ;

Et obéit à des critères de représentativité et de pertinence.

Parmi les variables les plus fréquemment utilisées pour le choix de notre corpus nous aurons le type et la taille de la population (ici les revues et les articles), les auteurs, le lieu d'édition, la langue de publication. Afin de pouvoir repérer les indices de nouveautés dans notre corpus, nous nous sommes limités à la langue française comme support linguistique.<sup>33</sup>

L'unité d'échantillonnage correspondra au niveau individuel sur lequel s'opérera un échantillon quelconque. Exemple : si l'on doit constituer un échantillon de revues, la revue (pas une en particulier mais l'entité revue) est l'unité d'échantillonnage.

Ensuite, à l'intérieur des revues, on sélectionne les articles. L'article constitue ainsi la seconde unité d'échantillonnage et dans l'article c'est le résumé qui est choisi comme troisième et dernière unité d'échantillonnage. Donc pour les médias écrits les unités peuvent être le périodique, le numéro de périodique, la page,

---

<sup>33</sup>Notre connaissance et notre maîtrise limitée de la langue anglaise et de sa grammaire ne nous permettent pas de faire une analyse pointue dans cette langue et de déterminer les indices de nouveautés

## 1.1. Comment définissons-nous l'article scientifique ?

Un article (document scientifique) est un rapport écrit et publié décrivant les résultats originaux d'une recherche. Il est soumis à l'évaluation par le comité de lecture de la revue selon des critères scientifiques. L'article scientifique est une contribution évaluée et publiée sous une forme normalisée dans une revue savante. Sa structure a fait l'objet de nombreuses études et plus particulièrement dans la littérature scientifique en langue anglaise.

Ces études ont établi que les articles et résumés scientifiques suivent un schéma de rédaction (plan) qui se traduit par la présence de divisions clairement identifiées, à l'aide d'intitulés de sections tels que « *introduction, objectif, méthodologie, résultat ou conclusion* » que BENICHOUX (1985) a qualifié de structure IMRED : Introduction, Matériel et méthodes, Résultats et Discussions.

Cette division permet de rendre plus intelligible la structure de l'article à des chercheurs du monde entier, quelle que soit leur langue. Cependant, elle peut varier selon la discipline scientifique. Il existe aussi d'autres modèles de plan.<sup>34</sup>

BERTHELOT (2003, p. 20) retient trois traits susceptibles d'aider à identifier un texte scientifique d'un autre : il exprime une intention de connaissance ; il est reconnu par une communauté savante et s'inscrit dans un espace de publication spécifique.

### **Le résumé. :**

Le Résumé (ou abstract) et mots-clés : généralement placé au début de l'article, il constitue avec la conclusion la partie la plus lue des articles scientifiques. Il compte en général de 100 à 150 mots, soit à peu près l'équivalent

---

<sup>34</sup> Le plan OPERA (Observation, Problème, Expérimentation, Résultats et Action) Ce type de plan est plutôt utilisé pour les articles analytiques. ;  
Le plan ILPIA, qui se présente de la manière suivante (Introduction, Littérature, Problème, Implication, Avenir) convient mieux aux articles de synthèse et aux enquêtes.



de dix lignes. Il est un condensé de chacune des composantes de l'étude. Il s'ouvre sur l'énoncé de la problématique à l'étude.

Il décrit ensuite les principales caractéristiques des sujets, les modalités de réalisation de la recherche (matériel et méthodes), les résultats les plus importants et les conclusions. Les mots clés placés après le résumé constituent une spécificité des articles scientifiques. Ces descripteurs sont généralement choisis par l'auteur de l'article.

La définition du résumé émise par JOHNSON (1995) est la « représentation concise du contenu d'un document qui permet au lecteur de juger de sa pertinence vis-à-vis d'une information spécifique » et nous conforte dans notre choix. En effet le résumé constitue pour nous un matériau de choix car il synthétise l'objet de l'article et signale aussi les contributions essentielles sous une forme condensée.

Il met donc en avant des questions qui se posent -généralement sous la forme d'une problématique- et des pistes de réponses. De surcroît, le résumé est évalué et validé, avant sa parution, par un comité de lecture ou un groupe d'experts, il est publié dans une revue spécialisée, dans un compte rendu de congrès ou de conférence, ou encore dans un ouvrage collectif. Il émane d'un spécialiste ou d'un expert, reconnu par ses pairs. Il s'adresse à des spécialistes et revêt, le plus souvent, une dimension argumentative ou démonstrative, enfin, il s'appuie toujours sur d'autres travaux et cite obligatoirement ses sources.

En outre, plusieurs autres éléments permettent d'identifier un article scientifique, à savoir :

- Le Titre de l'article : c'est en principe un énoncé bref du problème étudié et du domaine dans lequel il s'inscrit.
- l'Introduction et la revue de littérature : cette section sert à établir le lien entre les travaux existants, la problématique étudiée et les résultats attendus.

- la Description de la recherche (matériel et méthodes) : elle permet généralement d'évaluer la qualité de la démarche méthodologique ainsi que la fiabilité ou la validité des résultats.

- la Présentation et l'analyse des résultats : ce chapitre expose le produit de la recherche, soit l'information nouvelle qui permet de confirmer ou d'infirmer les hypothèses formulées au départ ou qui apporte une réponse aux questions soulevées.

- la Discussion des résultats et la conclusion : cette section se termine généralement soit par des questions sur les aspects du problème qui demeurent inexplorés, soit par des suggestions sur l'orientation que devraient prendre les recherches futures.

- les Références : partie réservée aux références et qui consiste en une liste qui présente la référence complète des seuls travaux mentionnés dans l'article.

Nous avons ensuite procédé à des analyses d'*indices de nouveautés* sur les résumés en dissociant des séquences textuelles qui correspondent à une idée ou un argument bien précis de l'auteur. Pourquoi le choix du résumé au lieu de l'article dans son entier ? Comme vu en supra, le résumé constitue la partie la plus lue de l'article scientifique et donne la problématique ainsi que les résultats les plus importants de l'étude.

Notre objectif est de projeter les indices acquis à partir des résumés d'articles scientifiques afin de produire des informations de nouveautés. Il nous a fallu pour cela identifier les *indices textuels* qui introduisent ces informations. Ces indices peuvent se décliner en ces trois parties du résumé : *objectif, contribution/résultat, conclusion*.

Tableau 2 : quelques exemples d'indices trouvés dans les résumés

Type	Information annoncée
Nouveau, nouvelle, ici est proposé une nouvelle approche ; les récents développements ; il est intéressant de noter que...	Nouveauté
Dans ce document, nous montrons que ; en conclusion ; nous suggérons ; cette analyse aboutit ; dans cette étude nous constatons ; nous présentons ici les résultats...	Résultats Conclusion
Dans cet article nous (examinons, décrivons, présentons un aperçu ; nous discutons des développements récents ; dans ce papier nous présentons une approche ; nous définissons	Objectifs

Exemple d'un résumé :

*Dans un contexte d'évolution* et d'intégration rapide du numérique dans l'édition universitaire, le secteur des sciences humaines et sociales (SHS), et plus précisément celui des manuels, ne semble pas encore avoir trouvé de **modèle de diffusion** satisfaisant. *Dans cet article, nous tenterons de comprendre* dans quelle mesure ce secteur se distingue des autres segments de l'édition universitaire et *quelles hypothèses on peut formuler* sur son développement futur.

Nous avons également inclus dans notre découpage les titres des articles comme première unité d'information présentée aux lecteurs. Le titre par sa formulation concise et dense transmet le sujet en soulignant l'apport principal de l'étude de l'article.

Exemple de titre : « *L'édition universitaire numérique : panorama et perspectives en sciences humaines et sociales.* »

## 1.2. Le thesaurus comme apport complémentaire

Il nous a été impossible d'ignorer l'importance à utiliser des thesauri pour la recherche et la construction de notre corpus « *Les classifications ou thesaurus généraux ou spécialisés sont une source féconde à ne pas négliger.* (BONVILLE, 2000, p. 158)

Le mot *Thésaurus* est un emprunt au grec ancien « θησαυρός » ; du latin « *thesaurus* » trésor et du grec *thesauros*, de *tithenai* mettre, placer.<sup>35</sup> C'est un outil linguistique structuré, contrôlé et combinatoire de descripteurs.

La notion de descripteur si elle est définie par l'Afnor comme un terme appartenant au thésaurus et désignant par là un terme contrôlé Jacques MANIEZ (2002), cite pour sa part la définition proposée par Michèle HUDON (1994) comme étant la plus complète : « *Termes....choisis parmi un ensemble de termes équivalents... pour représenter de manière univoque un concept...présent dans un document ou dans une question de recherche.* »

L'ensemble des sigles arborant les relations entre les descripteurs est normalisé ; ils sont au nombre de trois :

- ✓ Relation d'équivalence indiquée par l'expression « Employé » (EM) et « Employé pour » (EP)
- ✓ « Terme générique » (TG) et « Terme spécifique » (TS) nous indiquent les relations hiérarchiques et situent les descripteurs dans leur environnement sémantique.
- ✓ Les relations associatives nous présentent des proximités sémantiques entre les termes situés dans des hiérarchies différentes. Elles sont révélées par « Voir aussi » (VA) ou « Terme Associé » (TA).

Nos sources principales pour déterminer les descripteurs :

### **Le thésaurus Motbis :**

Motbis<sup>36</sup> est un thésaurus créé et utilisé par l'éducation nationale, c'est un langage contrôlé pour indexer, rechercher l'information éducative. Créé en 1989, Motbis est actuellement en voie d'être conforme avec la nouvelle norme ISO 25964-1/2 sur les thesauri. La dernière version est de 2017.

---

<sup>35</sup> Wikipédia : [https://fr.wikipedia.org/wiki/Histoire\\_du\\_th%C3%A9saurus](https://fr.wikipedia.org/wiki/Histoire_du_th%C3%A9saurus), consulté le 28 février 2018

<sup>36</sup> Thésaurus en ligne disponible sur : <http://www.cndp.fr/thesaurus-motbis/site/>

Pour Motbis, EDITION NUMERIQUE, est un terme :

EP	Annuaire électronique Conception multimédia Création multimédia Design multimédia Edition électronique Edition multimédia	Edition sur disque optique Edition tout électronique Médiatique Micromation Micromatique
TS	LIVRE NUMERIQUE	EP E-book Ebook
TA	Liseuse numérique Tablette numérique	Livre électronique Livrel.
TG	DOCUMENT NUMERIQUE	
EP	Document électronique Hyper document  Edition numérique Numérisation des documents.	TA Bibliothèque numérique Ressource électronique

**Répertoire d'autorité-matière encyclopédique et alphabétique unifié (RAMEAU) :**

Langage d'indexation pré coordonné<sup>37</sup> est utilisé par de nombreuses bibliothèques de lecture publique ou de recherche à l'étranger et en Algérie. Il est élaboré depuis 1980 à partir du « Répertoire de vedettes-matière » de l'Université Laval (Québec), et avec la liste de vedettes-matière de la Bibliothèque du Congrès (Library of Congress Subject Headings). Il se compose d'un vocabulaire de termes reliés entre eux et d'une syntaxe indiquant les règles de construction des vedettes-matière à l'indexation.

<sup>37</sup> Disponible en ligne sur : <https://catalogue.bnf.fr/recherche-autorite.do?pageRech=rat>

EDITION ELECTRONIQUE + SUBD. GEO			
EP	Edition en ligne	TS	Edition en libre accès
	Edition multimédia		Edition savante électronique
	Edition numérique		Edition sur disque
	Edition médiatique		Optique numérique
	Edition micromatation		
	Edition micromatique		
TG	Edition	TA	Bibliothèque et édition électronique
	Sites web		DOI
			Editorialisation
			GED
			Information électronique
			PAO
			Publication électronique

### Thesaurus de l'Unesco<sup>38</sup>

Liste de termes contrôlés et structurés créée en 1977 pour l'analyse thématique et la recherche documentaire dans les domaines de l'éducation, la culture, la communication et de l'information, les sciences naturelles, les sciences sociales et humaines.<sup>39</sup>

Terme préférentiel	Edition électronique
Concept générique	Edition
Synonymes	Microédition
	Publication assistée par ordinateur

### Francis :

Base de données bibliographiques qui permet l'accès à plus de 20 millions de références en sciences humaines et sociales. Elle est produite par l'INIST<sup>40</sup> du

<sup>38</sup> Disponible sur : <http://voculaires.unesco.org>

<sup>39</sup> 21 000 termes sont répertoriés avec un accroissement de 20 termes par an, disponible en anglais, espagnol, russe et français.

<sup>40</sup> Disponible sur : <https://pascal-francis.inist.fr>

CNRS de 1972 jusqu'en 2015. La plateforme propose une interface trilingue (française, anglaise et espagnole) et met à la disposition des utilisateurs des vocabulaires et des plans de classement.

790- Sciences de l'information et de la communication	
790-I01	Généralités.
790-I02	Rédaction scientifique et technique.
790-I03	Edition. Edition électronique. Aspects bibliologiques.
790-I04	Distribution et fourniture de documents.
790-I05	Autres medias de diffusion. Multimédia.
790-I06	Divers.

Nous avons à partir des descripteurs suivants, effectués une recherche sur les différentes plateformes de ressources documentaires francophones : « Edition numérique » ; « édition électronique » ; « livre numérique » ; « document numérique ».

Nous n'avons pas retenu le descripteur « livre électronique » qui désigne aussi bien le contenu que le contenant ainsi que « livrel » ou l'anglicisme « eBook ». Nous avons opté pour « livre numérique » qui est selon la définition<sup>41</sup> « *une œuvre de l'esprit créée par un ou plusieurs auteurs à la fois commercialisée sous sa forme numérique et publiée sous forme imprimée.* »

Nous avons rajouté deux « *descripteurs* » non disponibles dans les différents thesauri consultés, il s'agit d'« édition universitaire » et « manuel numérique ». En effet, il était important pour nous de situer l'édition universitaire dans les stratégies éditoriales. D'autre part, la place du manuel dans la production éditoriale du livre universitaire.

Par souci de cohésion entre les différentes plateformes pour constituer le corpus d'études, nous avons utilisé les mêmes descripteurs. Nous avons

---

<sup>41</sup> Définition de la loi française n°2011 -590 du 26 mai 2011 relative au prix du livre numérique.

volontairement éliminé la synonymie et ceci pour des raisons de volumétrie du corpus.

Pour l'année de publication des articles du corpus, nous avons pour chacune des plateformes choisit l'année médiane commune et disponible pour les six mots clés retenus, c'est-à-dire la tranche de 2001-2018

## **Chapitre 2 : Sources et analyse du corpus francophone**

Déterminer un principe de sélection du corpus a, pour nous, fortement significatif élaborer un principe de réduction d'un corpus initial. Des critères de sélection ont été construits, et ce en référence à la problématique, aux hypothèses et à la méthode d'analyse de notre travail de recherche. Cette question du nombre final d'articles et de résumés a été omniprésente pendant toute la période de construction du corpus. Or, cette démarche ne s'est pas accomplie sans réticences. Tout d'abord, nous avons dû prendre conscience que sélectionner ne signifiait pas renoncer mais rationaliser. Nous avons également dû accepter que le principe de sélection comporte toujours, même à l'état résiduel, des éléments arbitraires et subjectifs.

La construction de notre corpus est le fruit du croisement de plusieurs sources. Nous l'avons, en effet constitué dans un premier temps à partir de la plateforme SNDL (Système national de documentation en ligne) du Ministère de l'enseignement supérieur algérien<sup>42</sup>. La plateforme est alimentée :

- ✓ de ressources gratuites ; tel que HAL-SHS, qui est un portail thématique en sciences humaines et sociales de HAL. Mis en ligne en 2005, le dépôt est fondé sur le modèle de la communication directe entre chercheurs. HAL s'inscrit dans le mouvement pour le libre accès, défini à Budapest en 2002 et réaffirmé à Berlin en 2003. Mathieu ANDRO (et al.) (2012, p. 301) « *la diffusion d'une archive ouverte a pour conséquence de favoriser la*

---

<sup>42</sup> La plateforme est rattachée à la direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique (DGRSDT) et gérée par le Centre de recherche scientifique et technique (CERIST).



*communication scientifique libre et gratuite et donc d'améliorer le taux de citations des articles et l'indice de Hirsch<sup>43</sup> des auteurs.»*

- ✓ de ressources acquises par abonnement. Elles sont classées en quatre grands domaines : Sciences de la vie et de la terre, Sciences et techniques, Sciences humaines et sociales, Multidisciplinaires. Sur l'ensemble des bases de données disponibles dans le domaine des sciences humaines et sociales notre choix s'est porté sur le portail **Cairn.info**. Cette décision de répertorier les ressources disponibles au sein de ce portail a été corroborée pour les raisons suivantes :
  - ◆ Les disciplines couvertes : les sciences humaines,
  - ◆ La couverture spatiale : la langue française,
  - ◆ La couverture temporelle : la base de données couvre les abonnements disponibles pour la période de 2005 à nos jours<sup>44</sup>.
- ✓ des ressources documentaires produites au niveau national et signalées et diffusées par le CERIST. C'est la production scientifique et technique des chercheurs algériens : bases de données et documents primaires accessibles en ligne. Ces bases de données au nombre de trois sont celles de l'ASJP<sup>45</sup>, WEBREVIEW<sup>46</sup> et PNST<sup>47</sup>.
- ✓ et enfin, dans une deuxième phase des ressources externes au SNDL mais disponibles gratuitement sur le net tel que les ressources accessibles sur le

---

<sup>43</sup>L'indice de Hirsch ou indice h est un indice ayant pour but de quantifier la productivité scientifique et l'impact d'un scientifique en fonction du niveau de citation de ses publications. Source : [https://fr.wikipedia.org/wiki/Indice\\_h](https://fr.wikipedia.org/wiki/Indice_h)

<sup>44</sup>Pour certaines revues les archives sont consultables

<sup>45</sup> Algerian Scientific Journal Plateform ;

<sup>46</sup> Cette base de données n'est plus alimentée mais son contenu est toujours accessible. Une grande partie des articles ont été balancés sur la plateforme d'AJSP

<sup>47</sup> Plateforme nationale de signalement des thèses

site de l'ENSSIB<sup>48</sup> de Lyon (France) et sur celui de l'EBSI<sup>49</sup> de Montréal (Canada)

## **2.1. Corpus accessible à partir d'une archive ouverte**

Une archive ouverte (ou Open access) est définie selon Jacqueline NIVARD (2010) « *un site ou les documents sont en libre accès* ». On parle également d'entrepôt de documents, de réservoir ou de serveurs institutionnels (pour les réservoirs des universités). C'est un mode de diffusion d'articles de recherche sous forme numérique, gratuite et dans le respect du droit d'auteur.

Une publication en Open Access, selon les recommandations de l'IFLA doit répondre à deux conditions :

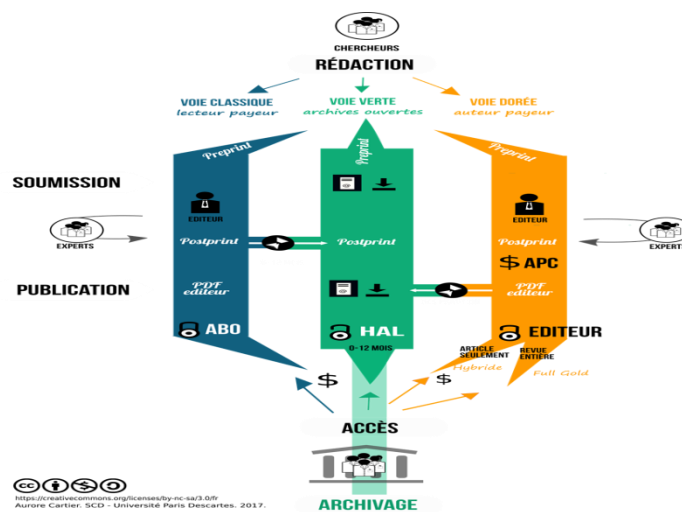
- Les titulaires des droits d'auteurs accordent à tous les utilisateurs un accès gratuit, non limité dans le temps ou dans l'espace, ainsi que le droit de copier et de le transmettre,
- La version complète est déposée dans un format numérique standard, sur au moins un serveur géré par un organisme reconnu.

---

<sup>48</sup> ENSSIB : École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques

<sup>49</sup> EBSI : École de bibliothéconomie et des sciences de l'information

Figure 1: La communication scientifique à l'ère d'Internet



Source : Université Paris Descartes

On distingue la *voie dorée* où le financement en amont peut revêtir diverses formes :

*Le modèle auteur-payeur* : l'accès au document est libre pour le lecteur mais l'auteur ou son institution paye des frais appelés *Article processing charges* (APC) pour financer la publication. Le montant varie de quelques centaines de dollars à plusieurs milliers.

*La subvention* : L'accès au document est libre. Le financement de la publication est pris en charge par l'institution du chercheur/auteur. C'est de loin le modèle le plus répandu puisqu'il concerne 66% des revues référencées par le Directory of Open Access Journals (DOAJ) ; il recense près de 12 000 revues sans APC.

*Le Freemium* : l'accès au document est libre mais des services complémentaires sont commercialisés par exemple les fichiers PDF ou Epub, seule la version html est gratuite.

*La souscription* : dans ce modèle économique la diffusion en accès libre des ouvrages et revues s'opère lorsque le seuil financier visé est atteint grâce aux contributions financières des établissements souscripteurs.

*Plan S ou cOAlitions* est une initiative de publication en libre accès lancée en septembre 2018. Le plan est soutenu par un consortium international de bailleurs de fonds pour la recherche ainsi que par la Commission européenne et du Conseil européen de la recherche (European Research Council, ERC). Cette initiative vise à concrétiser l'accès ouvert aux publications de recherche.

Le Plan S consiste en un objectif et 10 principes. À partir de 2021, les publications scientifiques résultant de recherches financées par des subventions publiques seront publiées dans des revues ou des plateformes en libre accès ou mises à disposition immédiatement via les référentiels Open Access sans embargo. *« Au 21e siècle, les éditeurs scientifiques devraient fournir un service permettant aux chercheurs de diffuser leurs résultats. Ils peuvent recevoir une juste valeur pour les services qu'ils fournissent, mais aucune science ne devrait être bloquée derrière des murs de paiement !<sup>50</sup> ».*

Plus loin dans le texte : *« Il n'y a aucune raison valable de conserver un modèle d'entreprise basé sur des abonnements pour l'édition scientifique dans le monde numérique, où la diffusion en libre accès optimise l'impact, la visibilité et l'efficacité de l'ensemble du processus de recherche. »* Les initiateurs notent que la transition vers un accès libres des monographies sera plus longue que pour les revues.

**La voie verte** : ou *green open access* est la voie de l'auto-archivage ou dépôt par l'auteur dans une archive ouverte. Une archive ouverte peut être institutionnelle, régionale, nationale ou disciplinaire. Pour la réalisation de notre corpus nous avons utilisé l'archive ouverte @archivesic disponible sur la plateforme HAL-SHS.

---

<sup>50</sup> Sur la page d'accueil de leur site <https://www.coalition-s.org/why-plan-s/>

## 2.2. Corpus disponible à partir de l'archive ouverte : @archivesic

@archivesic est une plateforme développée en 2002, son objectif est de rendre visible les travaux des chercheurs en SIC. Elle a été créée à l'initiative du CCSD<sup>51</sup> et depuis 2006 elle est hébergée sur la plateforme pluridisciplinaire HAL (2001). La plateforme est destinée au dépôt et à la diffusion d'articles de chercheurs publiés ou non, de thèses émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers. Le niveau scientifique attendu est celui d'une publication soumise dans une revue à Comité de lecture.

@archivesic suit le protocole OAI-PMH.<sup>52</sup> Les auteurs après avoir créé un compte sur la plateforme déposent leurs travaux, articles, communication, thèses.... Ils sont responsables de leurs dépôts. Les documentalistes font une évaluation technique du dépôt mais les descripteurs sont choisis par les auteurs.

La consultation de l'entrepôt @archivesic peut se faire à partir de différents critères : les derniers dépôts, par discipline, par type de publication, par année de publication, par structure de recherche. L'accès aux données est librement ouvert à toutes les communautés scientifiques.

Tableau 3 : La documentation scientifique entreposée dans @archivesic<sup>53</sup>

Documentation scientifique en SIC	Nombre d'enregistrement	%
Articles dans une revue	976	26,20
Communication dans un congrès	1050	28,18
prépublications	158	4,24
Autres <sup>54</sup>	1541	41,36
<b>Total</b>	<b>3725</b>	<b>99,98%</b>

<sup>51</sup> CCSD : Centre pour la Communication Scientifique Directe France

<sup>52</sup>Le protocole OAI-PMH est un protocole qui définit les conditions du transfert de métadonnées d'une archive ouverte, produite par un fournisseur de données, vers le serveur d'un fournisseur de services

<sup>53</sup> Au 8 août 2019

<sup>54</sup> Autres : chapitres d'ouvrage, ouvrages, travaux universitaires, posters, images...

À la lecture du tableau (ci-dessus), les communications à des congrès scientifiques et archivés dans @rchivesic et les articles publiés dans des revues scientifiques occupent approximativement le même espace sur la plateforme, respectivement (28,18% et 26,20%). En comparant ces résultats avec la documentation en SIC et disponible sur la plateforme HAL<sup>55</sup> nous observons la même tendance. En effet, les statistiques relatives à la discipline sciences de l'information et de la communication disponibles dans HAL-SHS se répartissent comme suit : 55,55% pour les communications et 41 % pour les articles. (tableau 4).

Tableau 4: Le dépôt dans la discipline sciences de l'information et de la communication par type de publication dans HAL

Sc. de l'information et de la communication	Nbr. d'enregistrements	%
Articles dans une revue	8 255	40,62
Communication dans un congrès	11 280	55,50
Prépublications	786	3,86
<b>Total</b>	<b>20 321</b>	<b>99,98</b>

Au regard de ces chiffres, pouvons-nous émettre l'hypothèse que les chercheurs en sciences de l'information et de la communication disposent de peu de revues spécialisées pour la publication de leurs travaux ? Et que pour permettre leur visibilité, les chercheurs soumissionnent une participation aux réunions scientifiques ? Hypothèse que nous tenterons d'affirmer ou d'infirmer tout au long de notre analyse.

### 2.2.1. La recherche dans @rchivesic :

L'onglet recherche du portail propose une recherche simple et une recherche avancée. La recherche simple permet d'interroger en même temps les champs : identifiant du dépôt, nom de l'auteur, titre, date de publication, titre de la revue, titre de l'ouvrage, titre du colloque, ISBN, ISSN, par identifiants (DOI, id ArXiv, idHAL, ..). Par contre, la recherche avancée est une recherche multicritère qui

<sup>55</sup> La liste des portails avec leurs liens est consultable sur : <https://hal.archives-ouvertes.fr/browse/portal>

permet d'affiner la requête. Les résultats peuvent être affichés pour un auteur donné par son nom, son prénom, son identifiant chercheur<sup>56</sup> ou par sa fonction...

Les résultats de la recherche peuvent être exportés sous différents formats (XML-TEI ; BIB-TeX, PDF, End Note, CSV et RTF<sup>57</sup>). Le format des métadonnées est proche de celui du Dublin Core<sup>58</sup> et elles peuvent être moissonnées par d'autres entrepôts tels que Pub Med.<sup>59</sup> Enfin chaque déposant dans la plateforme HAL peut connaître les statistiques de consultation de ses articles.

### **2.2.2. Analyse des résultats dans @rarchivesic**

Dans l'onglet recherche avancée, les mots clés avec les expressions exactes « édition numérique » et « édition électronique » ont généré 55 publications réparties en 18 articles de revues, 26 communications à des congrès et 11 préprints<sup>60</sup> publiés entre 2001 et 2018.

Les mots-clés « livre numérique », « document numérique » et « manuel numérique » ont, eux, générés 113 occurrences répartis comme suit : 83 communications à des colloques, 23 articles dans des revues et enfin 7 préprints disponibles dans l'entrepôt.

---

<sup>56</sup>Un identifiant chercheur ou identifiant auteur est un code numérique permanent attribué à un chercheur. Cet identifiant identifie de façon univoque ce chercheur dans un environnement numérique donné.

<sup>57</sup> XML-TEI, *Format* standard pour favoriser l'échange de textes pour l'encodage des textes ; BIB-TeX, sert à gérer et traiter des bases bibliographiques ; End Note, logiciel de gestion bibliographique ; CSV, un format texte ouvert représentant des données tabulaires sous forme de valeurs séparées par des virgules ; RTF, format descriptif non propriétaire, et est reconnu par la plupart des logiciels de traitement de texte.

<sup>58</sup> Dublin Core est un format descriptif à la fois simple et générique, comprenant 15 éléments différents, qui a été créé en 1995 à Dublin (Ohio) par OCLC et le NCSA (National Center for Supercomputing Applications).

<sup>59</sup> PubMed est la version gratuite de MEDLINE, une base de données bibliographique en sciences biomédicales dont la couverture débute en 1946

<sup>60</sup> Nous n'avons pas tenu compte des autres supports tels que livres, chapitres de livres ou thèse...

Tableau 5: Corpus primaire disponible dans @rchivesic entre 2001 et 2018

	communications		Articles		Préprint		Total	
	Nbr	%	Nbr	%	Nbr	%	Nbr	%
Édition électronique	11	10.09	08	18.60	8	44.44	27	15.88
Édition numérique	15	13.76	10	23.25	3	16.66	28	16.47
Édition universitaire	0	-	2	4.65	0	0	2	1.17
Livre numérique	7	6.42	8	18.60	2	11.11	17	10
Document électronique	76	69.72	14	32.55	5	27.77	95	55.88
Manuel numérique	0	-	1	-	0	-	1	0.58
Total	109		43		18		170	
%	99.99%		97.65%		99.98%		99.98%	

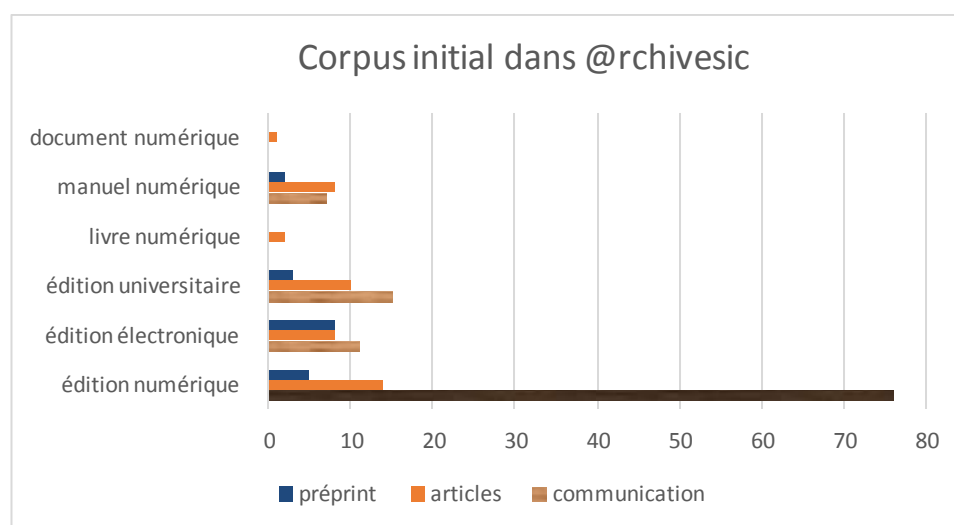
L'observation détaillée du tableau 5 (ci-dessus), nous indique que nous sommes en présence d'une production très hétérogène de la documentation relative à notre étude.

En effet, l'interrogation de la base de données avec les six descripteurs donne un résultat de 170 références pour la période étudiée à savoir de 2001 à 2018. Le mot-clé « document numérique » génère à lui seul 95 documents (56 %) du corpus primaire. 27 documents font références à l'« édition électronique », soit 16 % du corpus disponible sur @rchivesic.

Il est intéressant d'autre part, de signaler le résultat pour les descripteurs « manuel numérique » et « édition universitaire » ou nous avons un chiffre très bas. Cinq communications et seulement deux articles dans les revues indexées pour chacun des deux descripteurs. Pouvons-nous expliquer ce résultat très faible par le fait que ces deux expressions ne sont pas des descripteurs disponibles dans les thesauri exploités ?



Graphe 1 : Corpus initial disponible dans @rchivesic



Comme observé dans le (tableau 5) les communications à des congrès dans la discipline des sciences de l'information et de la communication est de 109 enregistrements soit (64 %) et confirment le résultat exprimé dans le (tableau 4).

Nous expliquons cette prépondérance des communications sur les articles publiés dans des revues par le fait d'une part, que la publication des articles dans des revues scientifiques n'obéit pas à la même stratégie éditoriale que les actes des colloques. BENICHO, DUIN & BALLINGER (2010, p.32) « *Aujourd'hui, le domaine des publications scientifiques est en évolution rapide et les revues institutionnelles sont confrontées à des questions stratégiques et techniques complexes concernant leur visibilité, leur accessibilité leur format et leur financement.* »

Dans une étude publiée récemment par l'Institut marocain de l'information scientifique et technique<sup>61</sup> confirme que la communication en conférence dans le domaine de « computer & data sciences » est le mode le plus utilisé et que le corpus mondial est dominé par ce type de publication avec un taux de 57 % pour un taux de 28 % pour les articles dans des périodiques. Josette F. DE LA VEGA (2000, p. 134) souligne que « publier dans des actes est aussi une manière d'allonger la liste

<sup>61</sup>Institut Marocain de l'Information Scientifique et Technique Service veille et aide à l'innovation : « Production scientifique nationale dans le domaine du Big Data : 2013- 2017 », Novembre 2018

des publications pour tous ceux qui n'ont pas la possibilité de le faire dans des revues »

Et d'autre part, l'objectif de l'archive ouverte pluridisciplinaire @archivesic, est destiné au dépôt gratuit (la voie verte) et à la diffusion de documents de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de la recherche française ou étrangère.

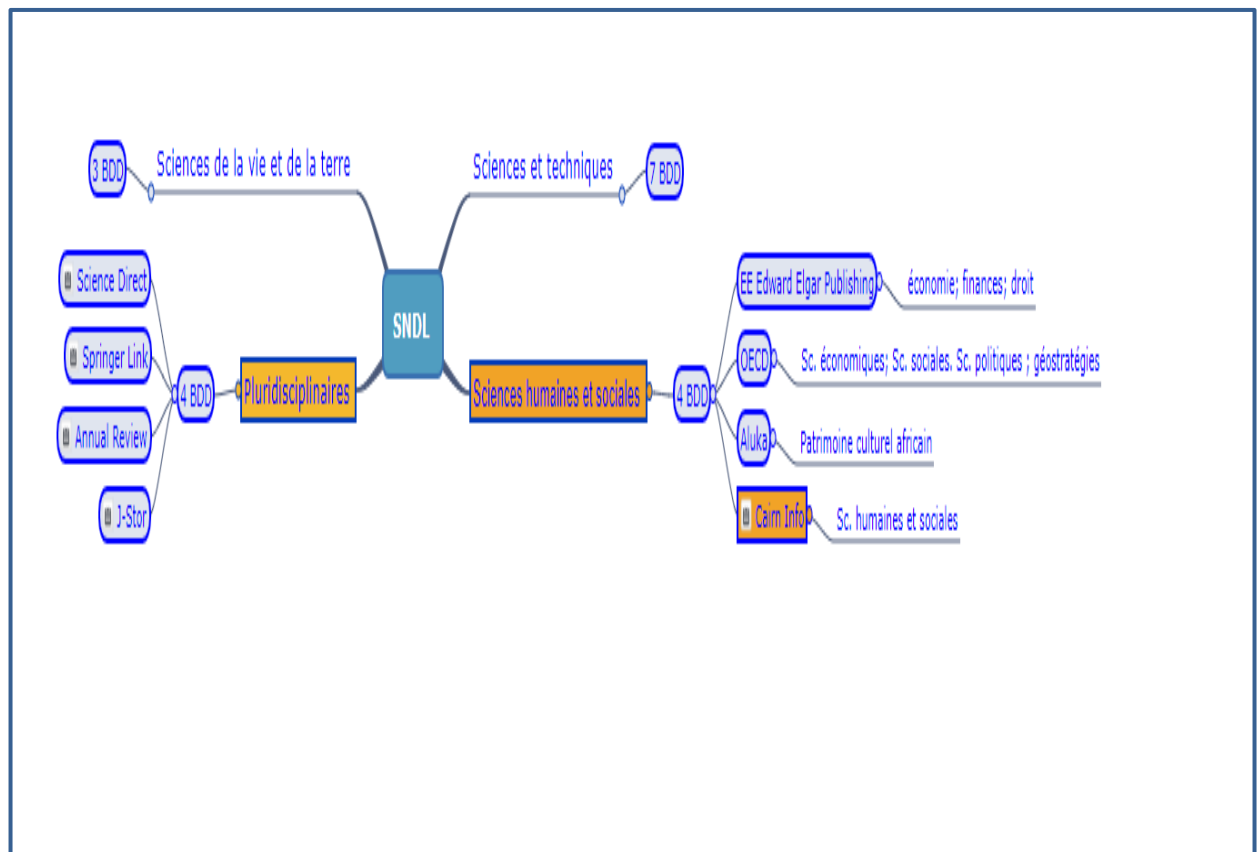
Afin d'appuyer notre hypothèse<sup>62</sup>, nous avons mené une recherche sur les bases de données disponibles sur le SNDL. Sur cette plateforme, les ressources sont réparties en quatre grandes disciplines : sciences de la vie et de la terre ; sciences et techniques ; sciences sociales et humaines ; multidisciplinaires.<sup>63</sup> Pour chacune des disciplines, un certain nombre de bases de données, comme nous l'observons sur la cartographie (ci-dessous). Nous avons dans un premier temps, procédé par élimination, nous n'avons pas tenu compte des disciplines « sciences et techniques » et « sciences de la vie et de la terre ».

---

<sup>62</sup>À savoir que le nombre de titres de revues disponibles en sciences de l'information et de la communication et accessibles est insuffisant pour la production scientifique

<sup>63</sup> Pluridisciplinaire ou multidisciplinaire/ les deux termes sont indifféremment utilisés.

Figure 2 : Cartographie des bases de données disponibles en SHS dans le SNDL



Dans le domaine des SHS, les bases de données n'ayant pas de lien direct avec la bibliothéconomie- l'information- la documentation- la communication ont été élaguées comme par exemple, *Aluka* qui répertorie le patrimoine culturel africain ou la base de données *EE-Edward Elgard Publishing* spécialisée dans l'économie et la finance.

Le nombre de titres de revues disponibles pour la publication d'articles en sciences de l'information et de la communication est synthétisé dans le (tableau 6)

Tableau 6 : Nombre de revues en sciences de l'information et de la communication disponibles dans le SNDL

	Nbr total de revues	Library science	%
Springer	324	1	0,30
Science direct	1977	25	1,26
J-STOR	235	13	5,53
Cairn-Info	495	27	5,45
<b>Total</b>	<b>3031</b>	<b>66</b>	<b>2,17</b>

Résultat qui confirme nos chiffres ci-dessus, où très peu de revues en sciences de l'information et de la communication sont indexées pour l'ensemble des quatre bases de données consultées. En effet, seulement 66 titres dans cette discipline pour 3031 recensées (soit 2,17%) pour l'ensemble des revues indexées en sciences sociales.

Pour les deux bases de données multidisciplinaires : *J-Stor* et *Sciences direct* le nombre de titres est compris entre 0,30 et 1,26% ; soit moins de 2% de l'ensemble des titres sont de la discipline des sciences de l'information et de la communication. Treize (13) titres (dont un seul en langue française) sont recensés dans la base de données *J-Stor* pour un nombre global de 235 titres. Science direct indexe pour sa part 25 revues en langue anglaise dont une seule des revues est en Open access.

Le nombre de revues en information-communication disponibles sur Cairn-info sont au nombre de vingt-sept (27) titres toutes en langue française. La stratégie éditoriale de Cairn Info est différente d'HAL comme nous la présentons ci-dessous.

### 2.3. Corpus d'études accessible sur Cairn.info

Portail lancé en 2005 à l'initiative de quatre maisons d'édition : *Belin*, *De Boeck*, *La Découverte* et *Érès*, auquel la *Bibliothèque nationale de France* s'est associée à partir de 2006, suivi ensuite des *Presses Universitaires de France* (PUF) en 2014. Ce réservoir disponible seulement par abonnement permet d'interroger une

documentation en langue française disponible par l'utilisation d'une interface (décrite *en infra*). Nous avons recensé 491 titres de revues, 8039 titres d'ouvrages, 1495 titres de la collection « Que sais-je ? » ; 9 titres de magazines<sup>64</sup>. Ce portail offre un corpus d'observation et d'études assez riche à partir duquel nous avons pu compléter celui disponible sur @rchi vesic.

Les collections disponibles sur cairn.info sont classées sous quinze rubriques.<sup>65</sup> Pour extraire notre corpus, nous nous sommes limités en premier à la catégorie information-communication qui regroupe 27 titres de revues en texte intégral<sup>66</sup>. A partir duquel, nous avons retenu dans un premier temps sur cette plateforme quatre titres (tableau 7) et le corpus primaire (tableau 8) à savoir :

*Tableau 7: Corpus de revues disponibles sur Cairn.info*<sup>67</sup>

Titres de la revue	Éditeur	Périodicité	E-ISSN	Années dépouillées
Communication et langages	PUF	4n°s/an	1778-7459	2009 <sup>68</sup> -2018
Document numérique	Lavoisier	3n°s/an	1963-1014	2001.2017
I2D-Information, données et documents	ADBS	4n°/an	2431-3467	2001-2017
Les cahiers numériques	Lavoisier	4n°/an	2122-434X	2001-2018

Nous avons voulu connaître dans un second temps, le pourcentage de notre corpus primaire par rapport à l'ensemble des documents disponibles dans la discipline « information-communication (5007 références).

<sup>64</sup>La consultation et le téléchargement est payant. L'abonnement du SNDL à Cairn.info. Info se limite uniquement au bouquet des revues, le texte intégral n'est pas accessible pour les contenus suivants : Les ouvrages collectifs ; Les magazines ; Les encyclopédies de poche ; L'encyclopédie État du monde (Source : SNDL)

<sup>65</sup> Arts, Info communication, Droit, Économie-gestion, Géographie, Histoire, Lettres-linguistique, Médecine, Philosophie, Psychologie, Sciences de l'éducation, Sciences et techniques, Sciences politiques, Sociologie-société, Sport-société, Intérêt général.

<sup>66</sup> Liste disponible sur : <https://www-cairn-info.www.sndl1.arn.dz/listerev.php?editeur=&discipline=9>

<sup>67</sup> Disponible à la date du 30 juin 2019

<sup>68</sup> La revue « Communication & langages » a été dépouillée de l'année 2001 à 2009 à partir de la plateforme Persée ou elle est archivée depuis 1962. Jusqu'en 1968 elle a paru sous le titre « Les cahiers de la publicité » puis devient en 1969 « Communication & langages »

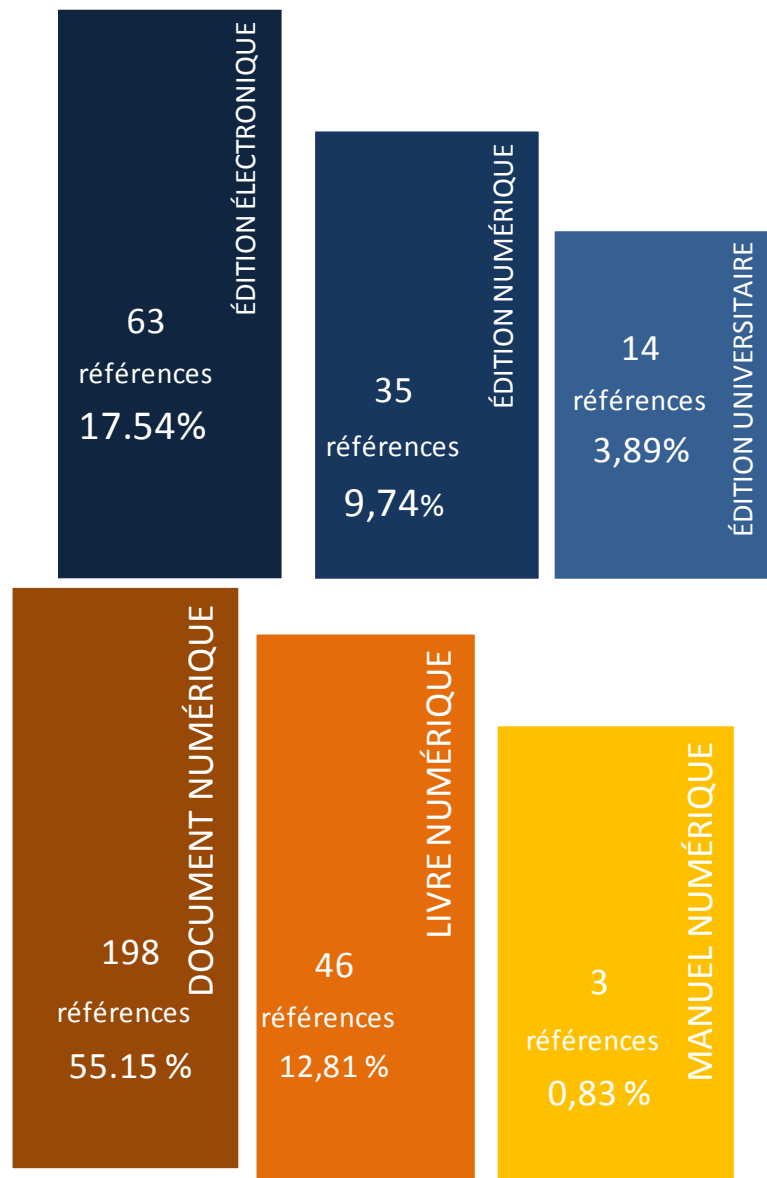
Tableau 8 : Corpus détaillé par revue et descripteurs

*a* : édition universitaire ; *b* : édition électronique ; *c* : édition numérique ; *d* : livre numérique ;  
*e* : manuel numérique ; *f* : document numérique

<b>Descripteurs</b>	<b>a</b>	<b>b</b>	<b>c</b>	<b>d</b>	<b>e</b>	<b>f</b>	<b>Total</b>
<b>Titre de la revue</b>							
Communication et langages	1	9	2	5	0	11	<b>28</b>
Document numérique	0	7	5	5	70	70	<b>88</b>
I2D-Information, données et doc	0	0	0	0	0	0	<b>0</b>
Documentaliste sc. de l'information	12	36	22	31	90	90	<b>193</b>
Les cahiers du numérique	1	11	6	5	27	27	<b>50</b>
<b>Total</b>	<b>14</b>	<b>63</b>	<b>35</b>	<b>46</b>	<b>198</b>	<b>198</b>	<b>395</b>

Nous avons pour cela utilisé le module « *Recherche avancée* » du portail avec le filtre « texte intégral accessible via votre institution » ; bien entendu avec les mêmes descripteurs (expression exacte » : « édition universitaire » ; « édition numérique » ; « édition électronique » ; « édition universitaire » « manuel numérique » ; « livre numérique » ; « document numérique » et le filtre discipline « info.-Com » Nous obtenons les résultats schématisés (Figure 3, ci-dessous) :

Figure 3: Représentation du corpus d'études primaire disponible dans Cairn-info



À titre d'exemple, 175 documents portant sur l'édition numérique sont disponibles dans la discipline information communication et 1580 sur l'ensemble de la plateforme de Cairn.info. Des livres, des numéros spéciaux et des articles sont recensés. La recherche a été faite avec le filtre expression exacte et recherche dans le texte intégral ce qui explique en partie ce résultat. Si nous opérons un filtre recherche dans « résumé » nous obtenons 9 résultats ; dans « titres d'articles » : 12 titres ; aucun résultat dans « titres d'ouvrages. »

Tableau 9: Corpus primaire des articles disponibles dans Cairn.info

Descripteurs	Nbr de références	%	Nbr de réf. dans @rarchivesic
Édition électronique	63	17.54%	8
Édition numérique	35	9.74%	10
Édition universitaire	14	3.89%	2
Document numérique	198	55.15%	14
Livre numérique	46	12.81%	8
Manuel numérique	3	0.83%	1
<b>Total</b>	<b>359</b>	<b>99.96%</b>	<b>43</b>

Le corpus primaire disponible dans Cairn.info est de 359 articles indexés dans la rubrique information et communication pour 43 articles sur @rarchivesic. Le descripteur « document numérique » occupe à lui seul plus de la moitié du corpus initial avec un taux d'occupation de 55,15% ; suivi des articles sur l' «édition électronique » 17,54 % « livre numérique » 12,81%et 9,74% pour édition numérique. Notons le très faible taux d'enregistrements pour « Edition universitaire», et « Manuel numérique » avec un pourcentage inférieur à 4%.

Nous avons relevé que *I2D- information, données et documents* n'a publié aucun document portant sur le numérique ou l'édition et ce depuis son changement de titre opéré en 2014. Pouvons-nous l'attribuer à un changement dans la politique éditoriale de la revue ?

En observant et en comparant les résultats de la recherche sur les deux portails @rarchivesic et Cairn-info (tableau 9, ci-dessus) nous constatons une différence importante du nombre d'occurrences pour le même descripteur. Par exemple, pour « document numérique » 98 articles dans Cairn.info pour 14 articles dans @rarchivesic. Pour le descripteur « livre numérique » nous enregistrons 10 titres dans @rarchivesic pour 46 titres dans Cairn.info et enfin pour manuel universitaire 1 document dans @rarchivesic et 3 dans Cairn-info.

Nous notons également une disparité pour « édition numérique » avec 35 et 10 occurrences soit presque le 1/3 qui sont disponibles sur @rarchivesic. 14 documents sont indexés dans « édition universitaire » sur la plateforme de Cairn-info dont 12 articles sont recensés dans la revue *Documentaliste- sciences de l'information*. Nous constatons également à la lecture des deux tableaux cité en supra, les 90 titres



publiés toujours dans la revue *Documentaliste-sciences de l'information* et indexés à « document numérique » soit presque la moitié des titres regroupés sous ce descripteur.

Enfin, si Cairn.info répertorie une part importante des revues françaises elle n'offre pas une source exhaustive et laisse apparaître certains vides pour les revues francophones et françaises. En effet, nous avons signalé *en supra* que l'accès aux ressources ne peut se faire qu'en souscrivant un abonnement. Ainsi une revue aussi pérenne que la revue de l'ENSSIB<sup>69</sup> « Bulletin des bibliothèques de France » n'est pas référencée dans la plateforme. Nous avons donc complété le corpus de *cairn.info* et de *@archivesic* par deux autres sources<sup>70</sup> : le « *Bulletin des bibliothèques de France* »<sup>71</sup> ; « *Documentation et bibliothèques* ».

#### **2.4. Corpus disponible dans le Bulletin des bibliothèques de France(BBF)**

Le BBF est une revue à périodicité trimestrielle publiée depuis 1956. La revue est née de la fusion de deux publications mensuelles : le Bulletin de documentation bibliographique et le *Bulletin d'information* de la Direction des bibliothèques de France. La revue est reconnue comme revue scientifique en sciences de l'information et des bibliothèques par l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur. Dès 1995, le BBF<sup>72</sup> est publié en ligne. A partir de 1999 l'école entame la numérisation des numéros parus depuis la première publication.

La revue dispose d'un moteur de recherche, son interface permet une recherche simple et une recherche avancée. Une liste détaillée des différents numéros du BBF est également disponible. La recherche avancée permet d'établir une requête selon plusieurs formulations : par intervalle d'années, par auteur ...

---

<sup>69</sup>École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques

<sup>70</sup> Nous aurions aimé ajouter les cahiers de la documentation de l'Association des bibliothécaires et documentalistes mais le site était en maintenance

<sup>71</sup>*Bulletin des bibliothèques de France* la version électronique est en libre accès. Il existe un abonnement annuel à la version papier.

<sup>72</sup> Bulletin des bibliothèques de France

(Figure 4, ci-dessous). Nous constatons malheureusement sur cette interface l'absence d'un onglet pour une interrogation par mots clés ou par descripteurs.

Depuis 1984, la revue publie un dossier sur une thématique donnée. Nous avons analysé et dépouillé uniquement les dossiers réalisés de 2001 à 2018. Nous n'avons pas tenu compte pour la constitution du corpus des autres rubriques<sup>73</sup>. Nous justifions l'année 2001 par une homogénéité des données et une conformité avec les autres plateformes. Toutes les deux ont été mises en ligne à partir de l'année 2002 mais pour les revues consultées les archives commencent à partir de l'année 2001.

Figure 4: Interface d'interrogation de la revue « Bulletin des bibliothèques de France »

Dans un second temps, nous avons à partir de l'interface « tous les mots » ET « dossiers » formulé une requête expression « édition numérique », « livre numérique », « édition universitaire », « manuel numérique ». Sept dossiers parus entre 2002 et 2018 dont les résultats sont affichés dans le (tableau 10, ci-dessous) :

Tableau 10: Nombre d'articles disponibles dans le BBF

Descripteur	Nombre de dossiers
Édition électronique	0
Édition numérique	1
Édition universitaire	3
Document numérique	2
Livre numérique	2
Manuel numérique	1
<b>Total</b>	<b>9</b>

<sup>73</sup> A propos ; débat ; revue de l'ENSSIB ; tour d'horizon et critique

Sa lecture révèle que le corpus disponible dans la revue de l'ENSSIB est de 9 articles. Il représente 12,32 % des 73 articles disponibles dans les sept dossiers thématiques. Remarquons également le résultat pour édition universitaire avec 3 articles soit plus du 1/3 du corpus disponible.

## 2.5. Corpus d'études accessibles sur documentation et bibliothèque

*Documentation et bibliothèques* est la revue trimestrielle de l'Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED) canadienne<sup>74</sup>. Sa politique éditoriale est pour le partage et l'avancement des connaissances dans le domaine de la bibliothéconomie et des sciences documentaires et de l'information. Un numéro thématique qui fait figure de monographie sur un sujet donné est publié de façon irrégulière. Les numéros de la revue sont disponibles en accès libre sur le site d'érudit sauf ceux publiés au courant de l'année. Sur les 37 dossiers publiés depuis le 1<sup>er</sup> numéro de la revue en 1973, quatre thématiques rejoignent notre recherche.<sup>75</sup> Entre 1973 et 2013, 668 articles et 232 chroniques ont été publiés, répartis dans les 163 numéros existants de la collection. (HUDON, 2016) « *les articles de réflexion et les articles descriptifs constituent 68 % du contenu de la revue.* »

Pour la constitution de notre corpus nous avons fait les croisements suivants en utilisant les opérateurs booléens « ET » : « *édition numérique ET livre numérique* » ; « *édition numérique ET document numérique* » ; « *édition électronique ET livre numérique* » ; « *édition électronique ET document numérique* » ; « *édition universitaire ET livre numérique* » ; « *édition universitaire ET document numérique* » avec le critère année « 2001-2018 ».

---

<sup>74</sup> Fait suite à la revue Bulletin- Association canadienne des bibliothécaires de langue française de 1955 à 1972. La numérotation est continue vol19, 1973 dernier numéro paru vol 65 2019

<sup>75</sup> [En ligne] : <https://www.erudit.org/fr/revues/documentation/#back-issues> (consulté le 6/8/2019) 1992 : les bibliothèques universitaires ; 1999 : édition électronique ; 2002 : le livre électronique ; 2013 : les bibliothèques numériques

Tableau 11 : Corpus des articles disponibles dans la revue « Documentation et bibliothèque »

Descripteur	Nombre de dossiers	%
Édition électronique	03	8.33
Édition numérique	06	16.66
Édition universitaire	02	5.55
Document numérique	13	36.11%
Livre numérique	11	30.55
Manuel numérique	01	2.77
<b>Total</b>	<b>36</b>	<b>99.99%</b>

Le corpus initial disponible est de 36 documents. Dont 24 occurrences pour livre et document numérique ; 09 occurrences pour édition électronique et édition numérique. Et seulement une réponse pour le descripteur « manuel numérique ».

En comparant la production éditoriale des trois revues de la spécialité bibliothéconomie à savoir : « *Documentaliste sciences de l'information* » ; « *Bulletin des bibliothèques de France* » et « *Documentation et bibliothèques* », nous constatons :

Dans un premier temps que la revue *Documentaliste sciences de l'information* est l'éditeur de plus du 2/3 du corpus. Sa politique éditoriale était orientée vers le numérique. Notre second constat, est que le BBF réalise très peu d'études de fonds sur le numérique. En effet, pour la période étudiée seulement 9 articles ont été recensés dans les dossiers publiés. Par contre nous notons que ce résultat peut être revu à la hausse si nous ajoutons les critiques, le tour d'horizon et les enquêtes de public et des bibliothèques.

Le troisième constat porte sur le moteur de recherche de la revue *Documentation et bibliothèques*, qui est accessible à partir d'érudit, (voir la capture d'écran, figure 5) permet de faire des croisements entre plusieurs critères et mots clés, d'afficher un historique de la recherche et de sauvegarder les résultats.

Sur la production éditoriale nous constatons une certaine égalité pour les articles indexés à partir du mot clé édition (numérique, électronique et universitaire).

Figure 5: La recherche avancée sur érudit

**Recherche avancée**

Affinez votre recherche dans le corpus de documents offerts sur Érudit en indiquant différents mots-clés et en sélectionnant les filtres disponibles.

Vous pouvez obtenir de l'aide dans votre recherche en consultant notre [tutoriel vidéo](#) ou notre [guide en ligne](#). Vous pouvez également nous envoyer vos commentaires à l'aide de l'outil [Votre avis](#) à droite de cette page.

Mots-clés: document numérique

Dans...: Texte intégral

ET: édition numérique

Filtres: Titre, résumé, mots-clés

**Types de publication**

- Articles savants
- Articles culturels
- Thèses et mémoires
- Livres
- Actes
- Rapports de recherche

**Types d'articles savants**

- Article
- Compte rendu
- Autre
- Note

**Fonds**

- Érudit
- Centre for Digital Scholarship
- Pense
- Fonds de Recherche du Québec

**Disciplines**: [ ]

**Langues**: Français

**Revue**: Documentation et bibliothèques

**Année ou intervalle d'années**

De: 2001 A: 2018

**Historique des recherches sauvegardées**

n°	Requête	Resultats	Supprimer	Relancer
1	(Tous les champs : édition numérique) ET (Revue : Documentation et bibliothèques)	93	x	→
2	(Tous les champs : édition universitaire) ET (Revue : Documentation et bibliothèques)	66	x	→
3	(Tous les champs : édition universitaire) ET (Revue : Documentation et bibliothèques)	66	x	→

## 2.6. Synthèse globale de la présence de l'édition dans la production des auteurs francophones :

Le choix de ces cinq sources est volontaire puisqu'il nous permet de réduire la redondance ou la répétition des articles. En effet, nous avons utilisé :

- ✓ Une archive ouverte : @rarchivesic ;
- ✓ des articles à partir du portail de Cairn info accessibles à partir du SNDL avec quatre revues : Document numérique ; ID2 information, données ; les cahiers du numérique ; Communication et langages.

- ✓ et que nous avons complété avec deux revues du domaine des bibliothèques dont la première est un abonnement payant pour l'année en cours « *Documentation et bibliothèque* » et la seconde le « *Bulletin des bibliothèques de France* » dont la version en ligne est gratuite et libre depuis 2004.

Notre corpus primaire est synthétisé ci-dessous (Tableau 12) ; Il est constitué de 447 documents composé d'articles à des revues scientifiques et indexées. Il est réparti comme suit (244) articles portent sur le support (livre, manuel, document) soit 55% du corpus global et (147) articles sur l'édition proprement dite soit 32,88%.

Tableau 12 : Synthèse globale du corpus primaire des publications étrangères

*a : document numérique ; b : édition électronique ; c : édition numérique ; d : édition universitaire ; e : livre numérique ; f : manuel numérique*

*A : @sic ; B : Cairn Info ; C : BBF ; D : Documentation et bibliothèque*

	<b>a</b>	<b>b</b>	<b>c</b>	<b>d</b>	<b>e</b>	<b>f</b>	<b>Total</b>
<b>A</b>	14	08	10	02	08	01	<b>43</b>
<b>B</b>	198	63	35	14	46	03	<b>359</b>
<b>C</b>	02	-	01	03	02	01	<b>09</b>
<b>D</b>	13	03	06	02	11	01	<b>36</b>
<b>Total</b>	227	74	52	21	67	06	<b>447</b>
<b>%</b>	<b>50.78</b>	<b>16.55</b>	<b>11.63</b>	<b>4.69</b>	<b>14.98</b>	<b>1.34</b>	<b>99.97%</b>

Relevons le point faible de notre corpus avec le résultat obtenu pour les deux descripteurs que nous avons intégrés (manuel numérique et édition universitaire), respectivement avec un taux de moins 1% et 4% du corpus global.

D'autre part, nous notons l'écart important des résultats pour le descripteur « document électronique » et « livre numérique ». En effet, « document électronique » qui représente à lui seul 93% pour le total support (document, livre, manuel) alors que « livre numérique moins de 5%.

### **Chapitre 3. Les plateformes d'accès à la documentation scientifique algérienne**

Le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique (MERS) a mis en place des plateformes pour la visibilité, l'accès et la diffusion des résultats de la recherche scientifique algérienne. Il s'agit de WebReview<sup>76</sup>, du portail national des thèses (PNST) et enfin d'Algerian Journal Platform(ASJP).

Différentes études et enquêtes ont été réalisées dans le cadre de la préparation de mémoires de magister ou de doctorats d'état. Ces recherches portent surtout sur la satisfaction ou non des usagers de ces plateformes. Ce qui n'est pas notre ambition. Nous nous sommes plutôt intéressés à une évaluation des sites proprement dit ; avec la même approche et la même méthodologie que nous avons suivies pour les sites des éditeurs privés et étatique. Nous avons voulu toutefois mettre l'accent particulièrement sur le module recherche de ces plateformes.

#### **3.1. Le Portail national de signalement des thèses (PNST) :**

Le PNST est le portail national de visibilité de la production des travaux académiques<sup>77</sup> soutenus dans les établissements universitaires (Figure 6) mis en place en 2014 et est géré par le département de l'information scientifique et technique du CERIST<sup>78</sup>.

Parmi les objectifs du portail mettons en exergue ceux de répertorier, centraliser, mais également d'opérer un archivage pérenne de la production éditoriale scientifique algérienne. Il vise aussi à donner une visibilité et un accès en texte intégral de cette production lorsque ce dernier est disponible. Le programme couvre tout le circuit de la production d'un travail de recherche académique : de la proposition du sujet, de son signalement jusqu'à sa diffusion.

---

<sup>76</sup> Même si elle n'est plus alimentée, la plateforme est toujours en activité

<sup>77</sup> Magister-Doctorat-Doctorat LMD.

Suite à la promulgation et à l'application de l'arrêté ministériel n°153 du 14 mai 2012 fixant la création d'un fichier national des thèses et mémoires soutenus dans les établissements de l'enseignement supérieur algérien

Cette plateforme est le résultat d'une collaboration de toutes les parties prenantes à savoir : le MESRS, le CERIST, et toutes les institutions académiques relevant de l'enseignement supérieur (Universités, centres universitaires, écoles, instituts nationaux).

Nous avons aux prémisses de notre travail consulté et utilisé la base de données du PNST à des fins de repérage, de consultation et de réalisation de la revue littéraire des travaux académiques algériens. Travaux dont les contenus portent essentiellement sur l'enseignement supérieur en général, sur l'édition universitaire et les bibliothèques universitaires en particulier. Nous avons également exploité les statistiques disponibles sur le portail afin de réaliser une cartographie de cette production scientifique.

Figure 6 : page écran du portail national de signalement des thèses



Un onglet du portail nous fournit les données statistiques des contenus classées par dépôt, par type d'établissements universitaires, par établissements et par département (Figure 7). Par contre, nous avons relevé l'absence de données par disciplines. Il serait intéressant que le personnel du CERIST pense à y remédier, ne serait-ce que par grandes disciplines SHS et STM



Tableau 13: L'onglet statistique du PNST

	Année	Nombre des sujets signalées
1	2009	1771
2	2010	2816
3	2011	3907
4	2012	4084
5	2013	4853
6	2014	4435
7	2015	4633
8	2016	6541
9	2017	7749
10	2018	10466
11	2019	6192

À partir des données disponibles sur le portail, nous avons élaboré des statistiques de la production scientifique algérienne (Tableaux 14, 15 et 16).

Le parc immobilier de l'enseignement supérieur s'élève à quatre-vingt-seize établissements d'enseignement supérieur réparti selon le (Tableau 14) ; les universités représentent 52,08% du parc immobilier, suivies par les écoles avec un taux de 36% de présence et un taux de 16% pour les centres universitaires.

La base de données, détaillée dans le (Tableau 15) signale que 173 549<sup>79</sup> travaux sont en cours ou ont été soutenus dans les établissements de l'enseignement supérieur algérien et ce, pour la période comprise entre 2000 et 2019<sup>80</sup>. Mais nous n'avons pas pu afficher les données statistiques par diplôme préparé ou par langue de rédaction.

<sup>79</sup> Au 18 février 2019

<sup>80</sup> Les travaux sont référencés sur le portail du PNST qu'à partir de l'année 2000

Tableau 14 : Réseau d'établissements universitaires algériens

Type d'établissement	Nombre d'établissement
Universités	50
Centres Universitaires	13
Écoles Nationales Supérieures	16
Écoles Normales Supérieures	6
Établissements hors MESRS	8
École préparatoire	3
<b>Total</b>	<b>96</b>

Pour les thèses en cours d'élaboration, elles sont au nombre de 73 825 titres ; les thèses soutenues 99 724 dont 26% sont des travaux des établissements qui ne relèvent pas du MERS. Les thèses en texte intégral sont au nombre de 50 007 ; pour ces dernières 30 846 sont des thèses soutenues au sein des universités soit 60 % du fonds global et sont consultables au format PDF (Tableau 15).

Tableau 15 : Répartition des thèses de doctorat et de magister soutenus sur le territoire national

Type d'établissement	Nombre	Travaux en cours	Travaux soutenus	En texte intégral
Universités	50	67 403	69 572	30 846
CU	13	436	188	16
ENS	16	2 764	3 504	2 097
E. normales sup	6	1 338	494	437
Écoles préparatoires	3	0	0	0
Ets hors MRS	8	56	2	0
Autres ?		1 828	25 964	16 611
<b>Total</b>	<b>96</b>	<b>73 825</b>	<b>99 724</b>	<b>50 007</b>

CU : centre universitaire ; ENS : école nationale supérieure ;

Nous avons voulu par ailleurs connaître le taux de la production éditoriale scientifique de la capitale, ou rappelons-le, est hébergée la plus vieille bibliothèque universitaire d'Afrique (Tableau 16).

Tableau 16 : Répartition des thèses soutenues au niveau des universités de la capitale

A : Nombre de thèses soutenues ; B : Nombre de thèses au format PDF ; C : B/A x 100 ; D : 50 007 (Nbr total de thèses numérisées dans la base) ; E : 30 846 (Nbr total de thèses soutenues dans les universités de la capitale).

Université	A	B	C	D %=B/50007	E %=B/30846
Alger 1	9 678	1 378	14.23%	2.75%	4.46%
Alger 2	4 555	2 220	48.78%	4.43%	7.19%
Alger 3	2 291	2 257	98.91%	4.51%	7.31%
Bab Ezzouar	4 457	1 773	39.78%	3.54%	0.57%
<b>Total</b>	<b>16 524</b>	<b>5 855</b>			

Alger 1, Youcef Ben Khedda ; Alger 2, Abou Belkacem Saadallah ; Alger 3, Brahim Soltan Chaibout ; Bab Ezzouar, Université H. Boumedienne

Pour les universités de la capitale, nous constatons qu'à l'Université d'Alger 3 qu'approximativement 99% des thèses sont disponibles au format PDF. Nous expliquons ce chiffre par le jeune âge de cette université qui a été créé en 2009<sup>81</sup> après la restructuration de l'Université d'Alger en trois universités (Université d'Alger1, Université d'Alger 2 et Université d'Alger 3) et par le nombre d'étudiants inscrits en post graduation 195 étudiants inscrits en 1<sup>ère</sup> année de doctorat cette année. Alors que moins de 15% des thèses soutenues à l'université d'Alger1<sup>82</sup> sont disponibles au format PDF. Nous constatons également que cette université possède le plus grand nombre de thèses soutenues (9 678 thèses) entre les années 2000 et 2019<sup>83</sup> ; plus du double que celles qui ont été soutenues au sein de l'université des sciences et technologie *Houari Boumediene* (4 457). De plus, cette dernière est très peu représentée au niveau national, en effet, seulement - de 1% de thèses au format PDF sont des thèses appartenant à cette université. Première université construite au niveau national pour l'enseignement des sciences exactes et technologie<sup>84</sup>.

<sup>81</sup> Conformément au décret exécutif n° 09-341 du 22 octobre 2009

<sup>82</sup> 1909, date de création de l'université d'Alger, toutefois en 1879, quatre écoles (Droit, Médecine, Sciences et lettres) constituaient le socle de l'université coloniale.

<sup>83</sup> Dans le chapitre se rapportant à la particularité des thèses de la 3<sup>ème</sup> partie nous avons souligné les actions menées par le personnel de la BUC pour la visibilité des fonds disponibles.

<sup>84</sup> Créée par Ordonnance n°74-50 du 25 avril 1974, construite par l'architecte brésilien Oscar Niemeyer

Nous observons à la lecture du (Tableau 17, ci-dessus), que 70 thèses et mémoires de magister dans la filière bibliothéconomie ont été soutenus à l'université d'Alger, soit 64%, dont 49 % sont en langue française et seulement 15% en langue arabe

Tableau 17 : Répartition des thèses soutenues dans le domaine « bibliothéconomie » dans le PNST

	En cours	Soutenus		%	Total
		National	Dont Alger 2		
En langue arabe	121	18	16	15%	139
En langue française	27	92	54	49%	119
<b>Total</b>	<b>148</b>	<b>110</b>	<b>70</b>	<b>64%</b>	<b>258</b>

Les travaux de l'Institut de bibliothéconomie de Constantine ne sont pas signalés dans la base de données du PNST or la bibliothèque de cet établissement mentionne dans son catalogue 97 thèses et mémoires soutenus dont 87 sont en langue arabe. Au niveau de l'Université d'Oran, le PNST ne signale que 6 travaux soutenus dont un seul en langue arabe. Les résultats affichés sur la plateforme semblent ne pas refléter la réalité du terrain.

En effet, si nous prenons comme exemple le département de bibliothéconomie d'Alger, le responsable de la post graduation nous avance le chiffre de 217 travaux soutenus dont 47 en Doctorat sciences ; 147 titres ne sont pas signalés dans la base de données. À ce stade, nous confirmons la difficulté des chercheurs à travailler en l'absence de sources fiables, absence à laquelle nous avons été nous même confrontés.

Comme nous l'avons signalé *en supra*, nous avons rédigé la revue littéraire en nous référant en partie au PNST. Nous présentons ci-dessous les résultats que nous avons obtenu à partir de l'onglet recherche de sa page d'accueil.

Figure 7 : l'onglet recherche avancée du portail PNST

Langue: Français ▾

Portail National de Signalement des Thèses  
البوابة الوطنية للإشعار عن الأطروحات

CENTRE DE RECHERCHE SUR L'INFORMATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

Accueil Nos partenaires Statistiques Liens utiles FAQ Boîte à outils Cartographie Connexion

Accueil >> Recherche avancée

Critères de recherche

Mots du titre

Mots clés

Auteur

Encadreur

Cote

Année

Etablissement

Filère

Langue

diplôme

Type de thèse / Sujet: Tout

Rechercher Effacer

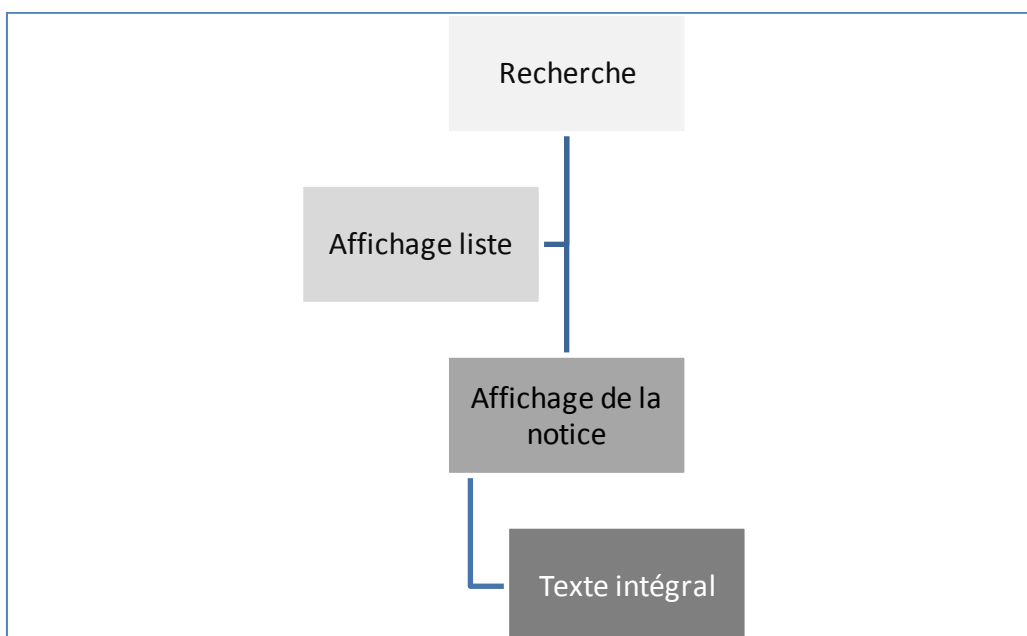
Signalement des sujets en cours  
Le signalement d'une thèse en cours est une bonne

Validation des sujets  
La validation des sujets proposés par les thésards est

Dépôt des thèses soutenues  
L'une des finalités du portail PNST est d'assurer un

L'onglet « recherche » disponible sur la page d'accueil donne lieu à une recherche uniquement par le titre. Pour une recherche plus approfondie l'onglet « recherche avancée » permet de poser une requête à partir du titre, de l'auteur, de l'encadreur, de l'établissement, de la langue du type de thèse... et de la cote.

Tableau 18 : les étapes de la recherche dans le PNST



Nous avons mené notre requête à partir de l'onglet « mots clés » avec comme descripteurs : « édition », « édition électronique », « édition numérique », « document électronique », « édition universitaire », « livre », « livre

universitaire », « livre numérique ». Ainsi que l'onglet « Type de thèse » : soutenue. Volontairement nous avons omis les onglets « Filière » « établissement » et diplôme afin d'avoir des réponses hors du domaine bibliothéconomie. Nous avons obtenu les résultats ci-dessous :

Tableau 19 : Production nationale éditoriale scientifique

	Nombre d'occurrences
Edition	17
Edition numérique	0
Edition universitaire	0
Edition électronique	8
Livre universitaire	14*
Livre numérique	0
Livre électronique	0
Document électronique	3**

\* Dont 2 doublons ; \*\*Dont deux des travaux signalés ont été réalisés et soutenus en France ;

Au regard de la faiblesse de nos résultats, nous avons testé nos descripteurs sur la plateforme des thèses françaises « thèses.fr<sup>85</sup> » pour la période 2011 à 2019, nous avons obtenu à titre d'exemple, les résultats suivants pour « édition universitaire » : Quatre mille sept cent quatre (4 704) références ; « édition numérique » : 1 502 références<sup>86</sup>.

Nous avons exécuté la même procédure sur le site marocain de l'information scientifique et technique (IMIST) et plus précisément sur la base de données des thèses marocaines soutenues et disponibles en ligne *Toubkal*<sup>87</sup> : « édition universitaire » : 11 résultats ; « édition numérique » : 130 résultats.

Revenons au PNST et à nos résultats pour tenter de comprendre les chiffres obtenus dans le tableau ci-dessus. Prenons un premier exemple, le magister soutenu de BAKELLI<sup>88</sup> dont le titre est : « Contribution à l'étude de la problématique de l'édition électronique : Cas du secteur de l'Enseignement Supérieur et de la

<sup>85</sup> [En ligne] <https://www.theses.fr/>, consulté le 09/09/2019

<sup>86</sup> Il est vrai que le portail fait une recherche en texte intégral

<sup>87</sup> [En ligne] <https://toubkal.imist.ma/>, consulté le 09/09/2019

<sup>88</sup> Cité dans notre revue littéraire

Recherche Scientifique.<sup>89</sup>» Ce travail scientifique de près de 300 pages a été indexé à :

< Edition électronique : Algérie

Enseignement supérieur : Recherche Scientifique : Algérie

Systèmes d'information : Technologie >

Mais si nous consultons les descripteurs disponibles sur le mémoire de l'auteur nous avons :

<Publication scientifique/ IST/ Edition électronique/ Internet/Hypertexte/ Enseignement Supérieur et Recherche Scientifique/ Algérie.>

Nous constatons que certains mots clés n'ont pas été pris en compte par la base et un autre ajouté.

Prenons un autre exemple : le magister de BERRAHOU « Méthodologie ergonomique de conception et d'évaluation des sites web cas du site de l'UMBB » sur la notice descriptive aucun mot clé n'est disponible alors que l'auteur a bien injecté des mots clés à la suite de son résumé.

Nous pouvons également faire les mêmes remarques pour les travaux rédigés en langue arabe. Un exemple le travail de CHEBAB « الفهارس الالوية المتاحة عبر شبكة الانترنت » ou la thèse est signalée à deux reprises l'une ne comportant aucun mot clé ; la seconde des mots clés :

إرشادات الإفلا ؛ المكتبات الجامعية الجزائرية ؛ الواب فهارس

Et une indexation libre :

المكتبات ؛ البرمجيات الحرّة ؛ البرمجيات المتكاملة لتسيير المكتبات ؛ إرشادات الإفلا ؛ فهارس الواب  
الجامعية الجزائرية

<sup>89</sup> Nous avons repris exactement le titre comme il est affiché sur l'écran

À la lumière de ces quelques exemples extraits de la base de données du PNST et de la phase d'observation, nous ne pouvons que constater l'absence d'une politique d'indexation et de contrôle de la base de données du PNST.

En effet, la « granularité » de l'information pose problème. La base de données du PNST est basée sur un système bibliothéconomique et s'arrête à la notion d'entité bibliographique pour ce qui est du contenu et de l'exemplaire « physique » du document. Elle ne prend pas en compte les unités plus fines par exemple un chapitre, un mot. Or, il devrait y avoir une segmentation plus fine, plus précise, par exemple fournie par la table des matières de la thèse.

Par ailleurs, l'OPAC ne permet pas de lancer une recherche en texte intégral sur le contenu. Elle ne porte que sur le contenu de la notice bibliographique. Ce que JACQUESSON (page 341) définit comme « *une perte de fonctionnalité difficilement acceptable en regard de ce que l'on attend maintenant d'une bibliothèque numérique.* »

Aujourd'hui un document Word, PDF ou HTML peut contenir des informations structurées que les moteurs de recherche savent reconnaître. En effet, un document électronique porte avec lui sa description connue sous le vocable de « métadonnées ». Alors pourquoi établir et maintenir de coûteux catalogues bibliographiques informatisés alors que de nouveaux outils font automatiquement les tâches de description et d'indexation des bibliothécaires. Parmi eux, le Dublin Core<sup>90</sup>. Mais avant d'appliquer le DC qui utilise la norme d'encodage XML dans la description des thèses, la formation des doctorants à l'élaboration d'un document structuré est indispensable.

---

<sup>90</sup> L'objectif du Dublin Core est de fournir un socle commun d'éléments descriptifs pour améliorer le signalement et la recherche de ressources au-delà des diverses communautés et des nombreux formats descriptifs propres à chaque spécialité, tout en restant suffisamment structuré.

Le Dublin Core prévoit 15 éléments tous facultatifs et tous répétables, qui portent sur la description :

- du contenu : Title, Subject, Description, Source, Language, Relation, Coverage ;
- de la propriété intellectuelle : Creator, Contributor, Publisher, Rights ;
- de l'instanciation : Date, Type, Format, Identifier. Source : <https://www.bnf.fr/fr/dublin-core>



Cet enseignement devrait être intégré dans le programme théorique avant la rédaction de la thèse. Elle devrait se dérouler de manière répétitive tout au long de l'année et être assurée soit par le gestionnaire du serveur des thèses : le CERIST ou le centre de calcul de l'université. Elle ne devrait pas excéder les 12 heures d'enseignement réparties en 2 ou 3 jours.

Le contenu devrait comprendre des chapitres portant sur la rédaction d'une thèse avec des applications sur les feuilles de styles, rédaction de la page de titre, de la table des matières, de la bibliographie, des notes de bas de page ... qu'est-ce qu'un document structuré, l'écriture en SGML/XML, qu'est-ce que les métadonnées, comment convertir un document au format PDF ; l'intérêt des thèses électroniques, le circuit administratif et scientifique d'une thèse électronique : archivage et diffusion.

Il peut être intéressant pour des raisons budgétaires de réaliser un didacticiel de formation autonome. Nous avons dans le chapitre sur l'accès aux thèses électroniques illustré notre étude par des exemples de projets étrangers dont celui de l'université de Lyon.

Le document thèse ainsi structuré porte avec lui ses métadonnées et va permettre au moteur de recherche de les extraire. Ce que JACQUESSON (2005, p. 371) affirme « *plus les métadonnées seront contrôlées, plus les index seront homogènes et les recherches efficaces* ». Les éléments du DC sont simples pour être compris par les créateurs afin de décrire eux-mêmes leurs documents. Si le DC reste un système de description généraliste il est possible d'ajouter des zones spécifiques pour la description des thèses. La liste des éléments du DC ont fait l'objet d'une norme ISO en 2003.<sup>91</sup>

Il est bon de préciser qu'à ce jour aucune bibliothèque algérienne n'a pris la décision d'abandonner le format Unimarc et d'adopter le nouveau code de

---

<sup>91</sup> <http://dublincore.org>

catalogage RDA<sup>92</sup> ; beaucoup de bibliothèques au niveau mondial ont investi sur les métadonnées et le catalogue, c'est le cas par exemple d'OCL. Une évolution dans l'encodage des étiquettes du format Marc est certaine et vont être remplacées par des balises XML.

Pour compléter l'observation et l'utilisation du moteur de recherche du portail du PNST, nous l'avons évalué à partir de la grille d'évaluation.<sup>93</sup> Les résultats de cette évaluation sont approximativement proches de notre analyse ci-dessus. Le portail a obtenu une note de 43 points sur les 65 que comprend la grille. Le score le plus faible se situe à deux niveaux.

Le premier est au niveau des services attendus d'un portail ou le PNST a obtenu le score de 1/7 : absence d'un vocabulaire d'indexation, absence d'aide, pas de formation pour les utilisateurs. Le point obtenu concerne la présence d'un lien vers la page face book. De la crédibilité du site (5/9) : pas de date de création ainsi que de mise à jour de la plateforme.

La seconde faiblesse réside dans le traitement documentaire des contenus et du moteur de recherche. Le portail a obtenu respectivement 3/6 et 4/7 points. L'évaluation a pénalisé les lacunes en matière de recherche booléenne, de troncature, de recherche en texte intégral. Nous reviendrons sur ces résultats dans la conclusion.

### **3.2. WebReview**

WebReview<sup>94</sup> est un site fédérateur de revues algériennes. Il met à la disposition des chercheurs un ensemble de revues scientifiques publiées sur tout le territoire couvrant tous les domaines. La plateforme a été créée en 1999 sous l'environnement ASP et avec un langage HTML et une base de données relationnelles ACCESS. Cette période expérimentale a duré jusqu'en 2002. Très

---

<sup>92</sup> Les pays du Golf et du Moyen Orient ainsi que les bibliothèques américaines et européennes l'ont adopté depuis les années 2011

<sup>93</sup> Voir Annexe 8.3.1.

<sup>94</sup> [en ligne] : [www.webreview.dz](http://www.webreview.dz)

vite, la plateforme ne pouvait plus prendre en charge le nombre croissant des revues numérisées. Elle passe en 2003 sous un environnement SPIP qui gère la langue arabe. Phase que DAHMANE, CHEBAB, & ADJERAD (2012) nomme la phase de maturité.

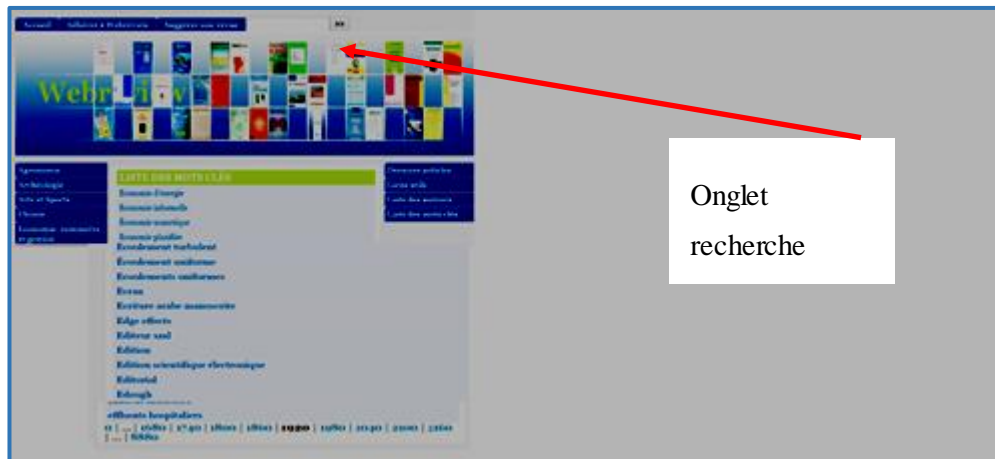
Les revues après avoir été numérisées, traitées sont classées selon quinze domaines. Deux domaines nous ont particulièrement interpellé, il s'agit pour le premier de l' : « Informatique, science de l'information et bibliothéconomie » qui répertorie deux revues scientifiques algériennes à savoir : RIST (Revue d'information scientifique et technique), éditée semestriellement par le CERIST et « مجلة المكتبات و المعلومات » publiée par le Laboratoire de la Recherche : « les NT et leur rôle dans le développement national » du Département de bibliothéconomie de l'Université Mentouri de *Constantine*. Le second, celui des « Sciences humaines et sociales » ou neuf revues sont indexées.

En consultant la page d'accueil du site, aucun terme « recherche » ou recherche avancée n'est apparent, Le site met à la disposition des chercheurs une prospection à partir d'une liste d'auteurs et une liste de 8 880 mots clés classés numériquement par numéros de pages du site et non alphabétiquement des mots clés.<sup>95</sup> Comme visualisé en infra (Figure 8).

---

<sup>95</sup> Par exemple pour arriver à la lettre « E » pour les mots clés : « édition » ou édition électronique et L pour le mot-clé « livre » nous avons été obligé de consulter plusieurs pages.

Figure 8 : la recherche par mots clés sur WebReview



Également pour cette plateforme, nous avons voulu connaître la production scientifique en articles scientifiques sur le thème de l'édition. La recherche à partir du descripteur « édition » et « édition scientifique électronique » nous a donné quatre résultats. Affichés ci-dessous :

Figure 9: Édition et édition électronique sur WebReview

### Edition

INFO ARTICLES LIES MOT

**L'Edition des textes multilingues**  
Boualem Abdel Malek

**La Revue Electronique des Sciences Humaines et Sociales : Elements pour une définition**  
Couzinet Viviane

**les nouvelles formes de la communication scientifique**  
Estivals Robert

النشر ووسائل الإعلام في الجزائر : ديناميكية تسويقية أم ديناميكية ثقافية ؟  
Dahmane Madjid

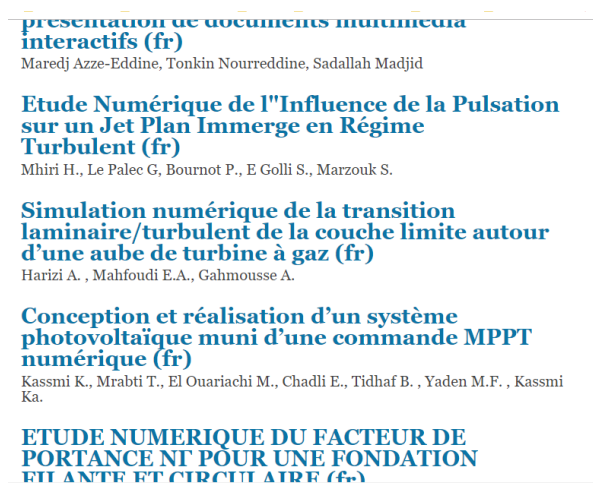
### Edition scientifique électronique

INFO ARTICLES LIES MOT

**ArchivAlg : Un prototype d'archive ouverte institutionnelle pour la production scientifique du CERIST**  
Dahmane Madjid, Ben Allal Karima

Le descripteur expression « édition numérique » entre guillemets ne donne aucun résultat par contre nous avons 41 résultats en interrogeant chacun des termes. Mais à la lecture des titres (Figure 10) nous observons que trente-deux (32) articles ne portent pas sur l'édition numérique. Soit 78% des occurrences. La même démarche a été appliquée pour « livre numérique », nous avons eu 13 résultats dont seulement deux étaient en adéquation avec notre recherche soit 15% de validité des résultats.

Figure 10 : Résultat de la recherche édition numérique sur « WebReview »



En effet, la grille d'évaluation de ce site (8.3.2 ,Annexe) nous révèle que WebReview totalise un total de 33 points sur les 65 prévus par la grille, soit approximativement 50%. Mais une lecture plus approfondie des résultats de l'évaluation du portail, nous informe que dans la rubrique bibliothéconomie, nous relevons des résultats très inférieurs à la moyenne.

En effet, un résultat de (1/6) pour indexation et de (3/7) pour modalités de recherche. Dans la rubrique Information : contenu (6/11) et crédibilité (4/9) ou nous notons une carence d'une date de création du site et d'une date de mise à jour ainsi que l'omission du plan du site, d'une page d'aide et d'une foire aux questions. DAHMANE, CHEBAB, & ADJERAD, (2012) ont abordé la question de l'insuffisance de la plateforme malgré les efforts pour l'améliorer.

Ils soulèvent notamment l'absence d'une recherche avancée, la présence d'une liste des revues classées alphabétiquement, pas d'accès par nom d'auteur ou par mots clés. La notice descriptive du périodique très sommaire n'est pas normalisée, beaucoup de doublons. Les auteurs soulignent les lacunes ergonomiques de la plateforme surtout pour l'accès en langue arabe. La plateforme toujours visible n'est plus alimentée depuis 2016 date de la mise en ligne de la plateforme ASJP.

### **3.3. Algerian Scientific Journal Platform :**

Comme son nom l'indique, l'ASJP est une plateforme de production en ligne de revues scientifiques nationales<sup>96</sup>. Le portail est disponible en trois langues : français, arabe et anglais ; la base de données compte 72 745 articles publiés dans 454 revues<sup>97</sup>. Les revues sont classées selon 28 domaines.<sup>98</sup> Les articles sont dans un format PDF ou JPEG et peuvent être téléchargés et imprimés. La page d'accueil nous donne un aperçu des dix derniers numéros parus, des titres des revues ajoutées ; la recherche à l'intérieur de la base peut se faire par mots clés, mots du titre, mots du résumé et permet également une recherche avancée. La capture d'écran (Figure 11) permet de visualiser les différents axes de recherche. Notons toutefois l'absence d'un historique de la recherche ainsi que l'enregistrement des résultats sous différents formats électroniques.

---

<sup>96</sup> [en ligne] : [www.asjp.cerist.dz](http://www.asjp.cerist.dz)

<sup>97</sup> Chiffre annoncé dans la base au 23 janvier 2019

<sup>98</sup> Les sciences humaines ne figurent pas

Figure 11 : La recherche avancée sur le portail de l'ASJP

Recherche d'Articles

Trier vos résultats par

Langues

Thématiques

Sélection de revues

Mots du Titre

Auteurs

Mots clés

Date de publication   au

L'interface d'interrogation pour l'expression « livre numérique » affiche 481 occurrences. Les termes « livre » et « numérique » sont mis en surbrillance et le moteur de recherche ne tient pas compte de l'expression mais affiche les deux termes là où ils apparaissent dans l'article. Le logiciel est programmé pour une recherche en full-text. Cette technique de recherche génère d'autant plus de bruit que le nombre de mots ; FONDIN (1998, p. 287) parle d'un taux de bruit théorique de  $5/6^e$ , soit plus de 80%.

Nous avons voulu pousser plus loin l'exploration des résultats à partir des résumés des articles et toujours pour l'expression « livre numérique ».

Figure 12 : résultat pour le descripteur « Livre numérique » sur le portail d'ASJP

الدفتري العقاري كسند لإثبات الملكية العقارية المسووحة

**الملخص** يقصد بالشهر العقاري شهر حقوق الملكية والحقوق العينية العقارية الأخرى المتعلقة بهذه العقارات، والذي يهدف إلى إعلام الغير بحقوقه وتنكيته من الحصول على المعلومات .... اقرأ المزيد

**كلمات مفتاحية** الشهر العقاري، الدفتري العقاري، الشهر العيني. La Publicité Foncière, Système De Publicité Réelle, Livre Foncier

**المؤلف** بلقاسم بواشوري

تاريخ النشر: 2016-12-01

ص 71-80

Date de réception: 22-10-2018 Date de publication: 19-12-2018 pages 220-231.

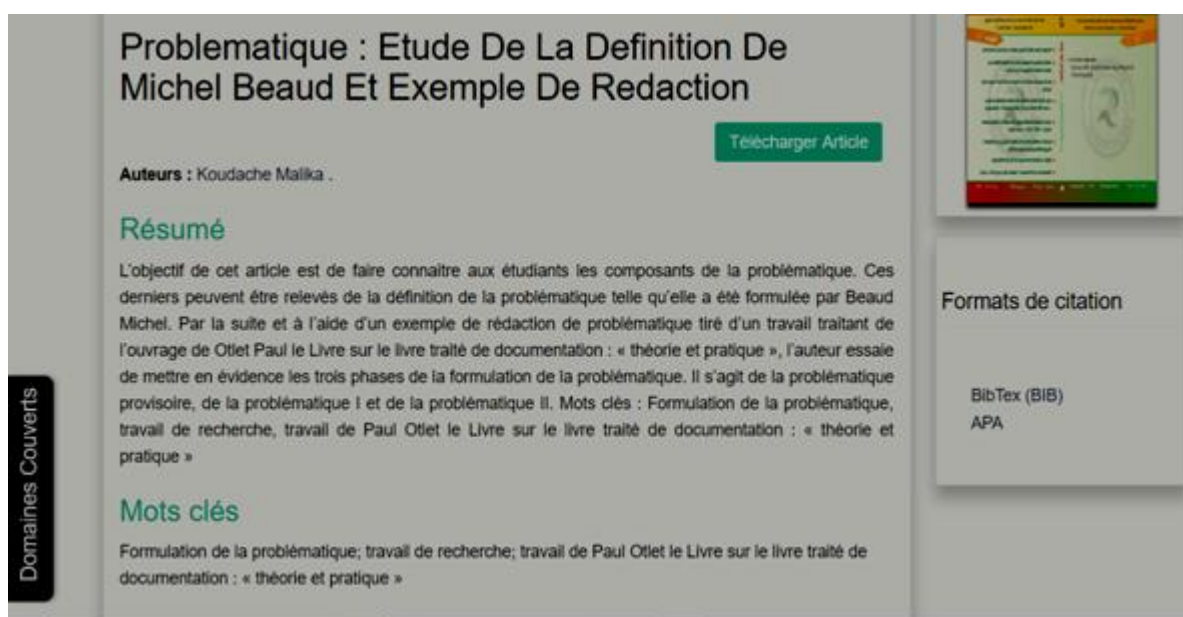
Problematique : Etude De La Definition De Michel Beaud Et Exemple De Redaction

**Résumé** L'objectif De Cet Article Est De Faire Connaitre Aux étudiants Les Composants De La Problématique. Ces Derniers Peuvent être Relevés De La Définition De La Problématique Telle Qu'elle A été Formulée Par Beaud Michel. Par La Suite Et à L'aide D'un Exemple De Rédaction De .... [Lire la](#)

L'affichage d'une partie des résultats -lisibles sur la figure en supra (Figure 12, ci-dessus) - nous montre deux articles indexés à « livre numérique ». Nous relevons à la lecture des titres et des résumés que le descripteur ne reflète pas le contenu des articles. En effet pour l'article en langue arabe il s'agit d'une étude sur le livret foncier et de sa publicité ; pour le second article (Figure 13) l'auteur de l'article traite de la notion de la « Problématique à partir d'une définition émise par Michel BEAUD » ; suivi d'un exemple commenté à partir de l'ouvrage de Paul OTLET intitulé « *Traité de documentation* ». Les deux articles, cités en exemple, visualisent concrètement la faiblesse de l'indexation.



Figure 13 : mots-clés dans un article dans ASJP



Notre interrogation : les mots clés, proposés par les auteurs sont-ils revus, complétés, corrigés par le Département de l'information scientifique du CERIST ? Autrement dit Le *mot-clé* : « travail de Paul OTLET le livre sur le livre traité de documentation : théorie et pratique » en est-il un ? WALLER (1999, p.150) met en avant que « *l'indexation n'a d'intérêt que dans son utilisation principale : aider la recherche, inspirer la requête* » et la question qui en découle, est-ce que des bibliothécaires/documentalistes/analystes ont été recrutés par le département cité ci-dessus ? Et si oui, sont-ils aptes à alimenter une liste de descripteurs, les corriger, les compléter?

Dans un article publié en 1991 le directeur du CERIST, BEN HAMADI (1991, p.38) nous informe que la première action entreprise pour le développement d'un réseau d'IST par le CERIST a été la maîtrise du traitement de l'information « *établir des procédures normatives de classification et d'échange d'IST devant favoriser son transfert... car se pose le problème de l'obtention du document primaire identifié dans une recherche documentaire* ». Nous nous interrogeant, au vu des résultats ci-dessus, si cela a été réalisé et appliqué par les responsables des différents départements du CERIST ?

Nous avons par ailleurs demandé à une experte<sup>99</sup>, chargée de valider la publication des articles de la revue bibliothéconomie du département de l'Université d'Alger 2, quelle en était la procédure ?

*« Nous signalons aux auteurs les erreurs de forme et de fonds et nous leur demandons de porter les correctifs nécessaires. Pour les erreurs de forme une fois « normalement » corrigées, l'article est directement balancé sur la plateforme sans passer par une nouvelle expertise, ce qui est le cas des mots clés. Pour ce qui est des erreurs de fonds, l'article est relu, vérifié puis validé ou rejeté<sup>100</sup> ».*

Après cet état de fait, notre souci majeur demeure la pertinence des résultats obtenus dans la base de l'ASJP. Nous avons voulu constituer un corpus d'articles scientifiques sur l'édition en Algérie et vouloir mettre en exergue des statistiques de la production scientifique des chercheurs algériens sur cette thématique.

Nous avons dans un premier temps et à partir de la recherche avancée et en utilisant l'onglet « Thématique », choisi « sciences sociales » et onglet langues « française et arabe » ; et à partir des descripteurs « *édition numérique* », « *livre numérique* », « *édition électronique* », « *document numérique* » et « *manuel numérique* » nous avons obtenu cinq résultats. Nous avons ensuite interrogé la base de données descripteur par descripteur ; « *livre électronique* » 2 résultats. Pour le descripteur « *édition* » 7 résultats ; « *édition électronique* » 1 résultat ; aucun résultat pour « *édition numérique* », soit un total de 10 articles publiés.

Le contenu des articles traite essentiellement de l'édition et du livre en général. Seulement deux articles abordent la notion d'électronique, le premier sur le dépôt légal et le second sur le document numérique.

---

<sup>99</sup> Un expert est un enseignant ou un chercheur désigné par le comité scientifique de la revue pour corriger et valider un article scientifique avant d'être publié.

<sup>100</sup> Interview réalisé en juin 2019

Si nous devons mesurer le taux d'efficacité du système de recherche documentaire de la base de donnée de l'ASJP ou (a) est le nombre de document pertinent trouvé ; (b) le nombre de document non pertinent trouvé<sup>101</sup>,

Le taux de pertinence (ou de précision) :

$$\frac{a}{a+b} = \frac{\text{Documents pertinents trouvés}}{\text{Nbr total de documents trouvés}} = \frac{10}{60} = 0,16$$

Taux de bruit :

$$\frac{b}{a+b} = \frac{\text{Non pertinents trouvés}}{\text{Nbr total de documents trouvés}} = \frac{40}{60} = 0,66$$

Le taux de bruit étant plus important que le taux de pertinence (ou de précision) nous permet de conclure que le système d'indexation d'ASJP n'est pas performant.

Nous n'avons pas calculé le taux de rappel. Ce dernier est difficilement mesurable car il n'est pas possible de connaître exactement l'ensemble des documents pertinents à la requête. Il est calculé selon l'équation suivante :

$$\frac{a}{a+c} = \frac{\text{Documents trouvés}}{\text{Total de documents disponibles dans la BDD}}$$

La qualité d'un moteur de recherche, selon l'*Encyclopædia Universalis*<sup>102</sup> « dépend de ses fonctions de collecte, d'indexation et de classement des documents, ainsi que de son interface d'interrogation. » GUINCHAT&SKOURI (1996, p.59).définissent les qualités selon des critères que nous résumons ci-dessous :

- ✓ Adaptation aux domaines couverts

---

<sup>101</sup> On mesure l'efficacité de l'interrogation à partir du test de « CRANFIELD » qui est le résultat d'une expérience conduite par l'institut CRANFIELD dont l'objectif fut de tester la capacité de 4 systèmes d'indexation à répondre à des recherches d'information dans une collection de documents puis ensuite de déterminer les facteurs qui font varier la performance des langages d'indexation.

<sup>102</sup> Une partie de chaque thématique de l'encyclopédie peut être consultée gratuitement en ligne. Pour cet article : Brigitte SIMONNOT « MOTEURS DE RECHERCHE », *Encyclopædia Universalis* [en ligne], consulté le 8 janvier 2019. URL : <http://www.universalis.fr/encyclopedie/moteurs-de-recherche/>

- ✓ Cohérence entre le degré de spécificité de l'outil et le niveau des besoins en information
- ✓ Degré de compatibilité avec d'autres outils d'indexation

LANCASTER (1991, p.288-289) pour sa part énumère lui sept facteurs déterminants pour la qualité d'une indexation :

- Nombre de descripteurs
- Emploi de vocabulaire libre ou/et vocabulaire contrôlé
- Dimension et spécificité du vocabulaire
- Caractéristiques du sujet et sa terminologie
- Les facteurs liés à l'indexeur
- Les outils mis à la disposition de l'indexeur
- Le volume ou la longueur des documents à indexer.

Pour les auteurs AUSSENAC, BOURICAULT & CHARLET (2006, p. 110) « *Pour choisir les meilleurs descripteurs, les indexeurs humains procèdent à des interprétations et des inférences qui s'appuient sur leur connaissance du domaine et des utilisateurs, connaissances implicites qui ne sont pas consignées dans le thésaurus.* »

D'où, certaines erreurs sont à éviter lors de l'indexation d'un document :

- Mauvaise interprétation du contenu
- Erreur de traduction
- Omission d'un concept important.

La difficulté est donc d'associer des descripteurs pertinents à chaque document par l'auteur de l'article. « *Il semble nécessaire de mieux gérer les liens entre concepts et textes, via les éléments charnière que sont les termes* »<sup>103</sup> La cohérence de l'indexation selon LANCASTER peut dépendre du nombre de descripteurs assignés à un document. FONDIN (1998, p. 78) lui, s'interroge sur la nécessité d'utiliser un autre langage que celui du langage naturel pour caractériser et

---

<sup>103</sup>AUSSENAC, BOURICAULT & CHARLET

retrouver un objet. Il pose la problématique des origines de ces difficultés et comment y remédier ? *«Le rôle d'un langage documentaire est de lever l'équivoque qui règne dans le langage naturel et de suppléer à un langage naturel trop riche, en éliminant les difficultés de nature sémantique ? L'objectif est qu'il n'y ait qu'un signifiant par signifié.... la caractéristique d'un langage documentaire c'est d'être arbitraire, mais cet arbitraire doit être soit logique (classification), soit explicité (thésaurus)»*

Au vu du peu de résultats obtenus, nous avons voulu dans une première phase lister les revues de la discipline bibliothéconomie et des disciplines voisines. Ensuite dans une deuxième phase, faire un dépouillement de ces revues. Nous remarquons de prime abord l'absence d'une interface de recherche : alphabétique par titre de revue, par langue, par mots clés, par domaine. Sur le portail de la plateforme un onglet « revues » est disponible. Ce qui permet d'affiner la recherche. En effet, comme visualisé (Figure 14, ci-dessous), l'utilisateur peut faire une recherche alphabétique par titre et la limiter par domaine ou mot du titre ....Acronyme de la revue. Notons toutefois l'absence d'une interrogation par mots clés ou par descripteur.

Dans une communication<sup>104</sup> présentée au colloque organisé par l'École des sciences politiques d'Alger<sup>105</sup>, les auteurs DJAZAIRI et TERFAS concluent leur analyse, en relevant les incorrections pour la recherche des titres de revues disponibles sur la plateforme, en proposant des solutions telles que :

- ✓ La suppression des articles au début du titre,
- ✓ Ajouter la troncature qui permettra de générer plus de résultat,
- ✓ Permettre une recherche avec les opérateurs booliens.

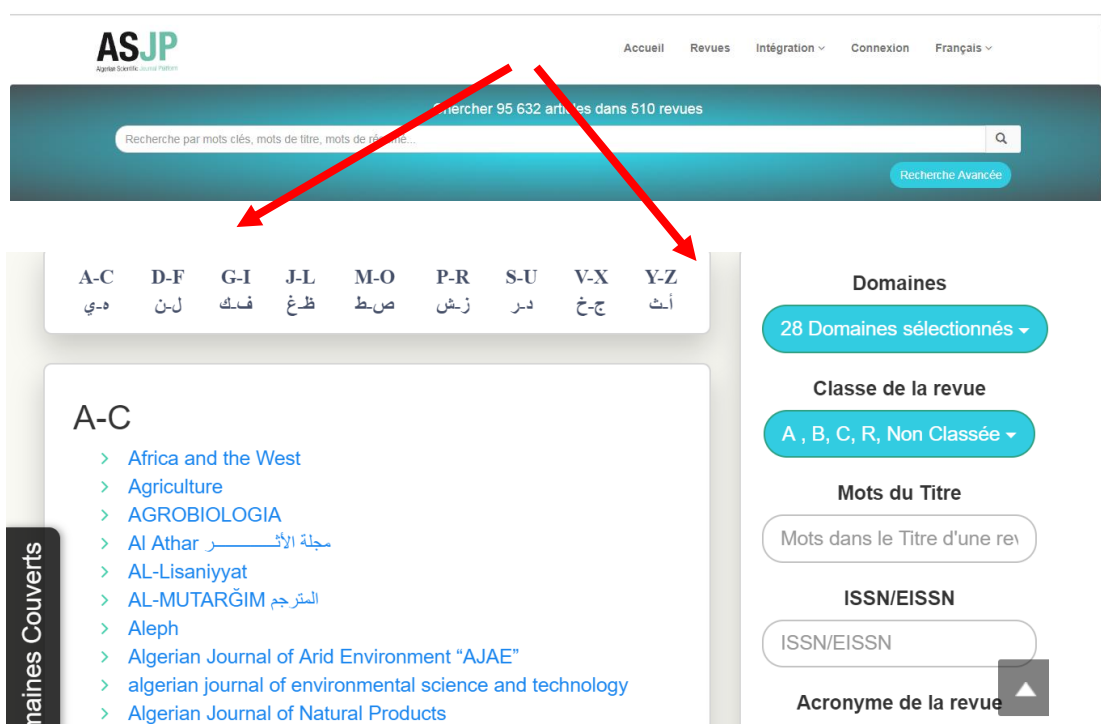
---

<sup>104</sup> جازيري، سمير و ترفاس، محمد سعيد. حضور المجالات العلمية في مجال العلوم السياسية والعلاقات الدولية على مستوى الأرضية الجزائرية

المجلات العلمية « ASJP » : دراسة تحليلية

<sup>105</sup> دور تكنولوجيا المعلومات و الاتصال في ترقية البحث في مجال العلوم السياسية ، 20-21 فيفيري 2019

Figure 14 : Aperçu de la page accueil de l'onglet « revue » dans ASJP



Nous avons donc dû exécuter notre recherche dans la base en deux étapes : la première a consisté à la réduire au domaine « sciences sociales » et mot du titre à « bibliothéconomie » nous avons obtenu deux résultats.

Nous avons réalisé les mêmes opérations sur le portail en langue arabe, nous avons une seule occurrence, résultat présenté dans le (Tableau 20, ci-dessous). Le système n'affiche pas les résultats sur une seule fenêtre quel que soit la langue.

La seconde étape, sélection domaine « sciences sociales » et consultation de la liste des titres disponibles soit un total de 272 titres sur un chiffre global de 522 titres indexés dans la base de données.<sup>106</sup> Nous avons complété les sources de notre corpus par la revue RIST (Revue de l'information scientifique et technique) publiée par le CERIST ainsi que celle publiée par l'école nationale de journalisme et sciences de l'information « Revue de communication et de journalisme.»

<sup>106</sup>Au 13 mai 2019

Tableau 20 : corpus des articles de revues disponibles dans ASJP

Titre	E-ISSN	périodicité	N°1	Éditeur
La revue de la Communication et du Journalisme <b>11 articles</b>	2600-691X	semestrielle	2014	ENJSI C
Revue de l'Information Scientifique et Technique <b>18 articles</b>	2571-9947	Biannuelle	1991	CERIST NC
Revue des Sc. de l'Inf., de l'Archivistique et de la Bibliothéconomie <b>6 articles</b>	Non disponible	Semestrielle	2014-2016	U. Oran NC
مجلة المكتبات والمعلومات <b>3 articles</b>	2588-2066	Semestrielle	2002	U. Constantine NC
Revue de bibliothéconomie <b>12 articles</b>	602-6589	Semestrielle	2001 puis à partir de 2012	U. Alger NC

À la lecture du tableau (ci-dessus), nous relevons que notre corpus (cinq revues) représente moins de 2% des revues du domaine des sciences sociales et moins de 1% de l'ensemble des revues indexées dans la base de l'ASJP.

Sur les cinq revues, une seule est classée. Il s'agit de la revue de l'École nationale de journalisme et des sciences de l'information. Nous avons voulu connaître à partir de l'interface « Revues » de l'ASJP le pourcentage de revues qui ont un indice de classement « C » pour les sciences sociales. Nous avons obtenu le nombre de 60 revues sur 277 revues indexées soit un pourcentage de moins de 2%, une seule revue est classée en « B » il s'agit des cahiers du CREAD.

La revue *RIST* est une revue semestrielle publiée par le CERIST depuis l'année 1991, trente-six numéros ont paru à ce jour dont treize numéros spéciaux et 311 articles.

La revue *مجلة المكتبات و المعلومات* publiée par l'Institut de bibliothéconomie de Constantine. La revue a une périodicité semestrielle et paraît depuis 2001 avec quatre volumes publiés, sept numéros et 76 articles. Le dernier numéro disponible sur la plateforme est le numéro 2 de l'année 2013. La plateforme ne donne aucune indication de cessation ou de changement de titres.

La *Revue de bibliothéconomie* publiée par le Département de bibliothéconomie de l'université d'Alger<sup>2</sup> paraît depuis l'année 2012. La revue comprend 8 volumes publiés en 12 numéros et 96 articles.

La *Revue des sciences de l'information de l'archivistique et de la bibliothéconomie*, revue créée en 2014 par le Département de bibliothéconomie de l'Université d'Oran, de parution irrégulière, le dernier numéro paru date de l'année 2016. 44 articles publiés dans la revue. Le volume 6 est un numéro spécial sur l'édition de livres plus précisément des analyses et des lectures sur le texte de Loi sur le livre et le marché du livre, publié en 2015. Pour cette revue aucune information sur son devenir

La *Revue de la communication et du journalisme* est publiée depuis 2014, 5 volumes parus en 10 numéros et 120 articles ; elle est semestrielle.

### **3.4. Synthèse de la présence de l'édition dans la production des auteurs algériens**

Le dépouillement des cinq revues de notre corpus nous signale la présence de 39 articles dont le contenu porte sur l'édition et le livre en général sur les 647 articles disponibles du corpus des revues, soit 10%.

Nous avons par ailleurs réalisé une étude comparative du corpus sur le taux d'acceptation, le temps moyen de réponse et le temps moyen de publication après acceptation. Nous la présentons ci-dessous sous forme d'un tableau.



Tableau 21 : taux de réponse et d'acceptation des articles scientifiques

	Taux d'acceptation	Temps moyen de réponse	Temps moyen de publication après acceptation
Revue de communication et de journalisme	67%	73 jours (2 mois et 13 jours)	21 jours (-d'1 mois)
Revue de l'information scientifique et technique	64%	69 jours (2 mois et 9 jours)	75 jours (2 mois et 15 jours)
Revue de bibliothéconomie	80%	155 jours (5 mois et 16 jours)	39 jours (1 mois et 9 jours)
Revue des sc. De l'information, de l'archivistique et de la bibliothéconomie	ND	ND	ND
مجلة المكتبات و المعلومات	ND	ND	ND

Pour les revues de bibliothéconomie publiées à l'Est et à l'Ouest du pays le site ne fournit aucune information. Ces revues ont-elles cessé de paraître ? Si oui, pourquoi sont-elles encore visibles sur une plateforme créée en janvier 2017<sup>107</sup> ?

Le temps moyen de réponse pour les trois revues est de 99 jours ; si la revue de journalisme à un temps moyen de réponse de 75 jours par contre le temps moyen de publication est réduit à 21 jours.

Par ailleurs, la revue de bibliothéconomie du département de l'université d'Alger informe les auteurs de l'acceptation de leur papier cinq mois après son dépôt, soit presque un semestre ! Quelles vont en être les conséquences si une transition vers le tout numérique est prise par la tutelle ? Par contre, le temps moyen de publication est d'un mois après acceptation de l'article par le Comité scientifique de la revue.

À partir de ces constats, nous avons appliqué la grille d'évaluation du site web de l'ASJP<sup>108</sup>. Nous obtenons à peu de différence près les mêmes résultats que pour WebReview. En effet, le portail totalise trente-sept (37) points sur un total de 65 (33/65 pour WebReview) sur l'ensemble de l'évaluation du site ; pour la rubrique

<sup>107</sup> La plateforme a été créée en janvier 2017, les revues ne publient plus depuis 2013 et 2016, ce qui confirme notre hypothèse : le contenu de WebReview a été injecté dans ASJP

<sup>108</sup> Annexe 8.3.3

bibliothéconomie un point de plus (2/6) et égalité pour modalité de recherche (3/7) et (4/9) pour contenu et crédibilité.

Pouvons-nous émettre l'hypothèse à la lecture des résultats approximatifs de l'expertise des trois portails : WebReview, PNST et ASJP mis en ligne par le CERIST, à des périodes différentes n'ont pas fait l'objet d'un cahier de charges propre à chacun d'eux. Effectivement, l'évaluation a révélé que sur les 3 plateformes il ne figure aucune date de création ou de mise à jour d'une part et d'autre part, les mêmes faiblesses d'interrogation sont observées.

Pour une meilleure visibilité de la production nationale, il faudrait dans un proche avenir intégrer un système d'indexation et de contrôle des descripteurs dans les contenus des portails.

Selon WALLER (199, p.152), le mode d'indexation doit suivre les politiques documentaires décidées en amont et insiste plus loin dans son ouvrage sur le rôle d'ouverture que doit jouer l'indexation : une clé dans la bonne porte ! Le personnel technique et les experts mandatés (pour la relecture et la validation des articles) de cet établissement doivent valider le vocabulaire employé par les auteurs dans leurs articles et porter les correctifs nécessaires.

Ainsi donc, si un terme figure plus de X fois dans l'année, dans les titres de la base de données, il est considéré comme important pour le vocabulaire et la base de données (le vocabulaire) doit être mis à jour. Il serait également pratique et utile de mener des études d'occurrence des termes d'indexation par sondage : combien de fois tel terme a été utilisé ou n'a pas été usité ?

Il est primordial que le CERIST, d'une part mette en place une stratégie d'indexation des contenus, et d'autre part une politique de formation et de recyclage du personnel technique. Toujours selon WALLER (p.161) « *demander aux indexeurs de tendre à l'impartialité, d'approfondir leur connaissance des domaines traités constituent des garanties de qualité, sans toutefois suffire à assurer totalement celle-ci.* »

Il faudrait aussi à partir d'une analyse du comportement des usagers, et de modèles de stratégie de recherche des spécialistes de l'interrogation, construire des outils intermédiaires pour offrir des aides adaptées lors de la recherche ou de la formulation de la requête et lors de l'évaluation des résultats FONDIN (1998, p.113) Le bruit en documentation selon PAPY (2005, p. 19) « *a si longtemps été l'ennemi que l'on a oublié ses vertus. Il est pourtant une indication à l'usager des limites de l'ensemble pertinent qu'il a par ailleurs isolé et c'est rassurant* ».

Par ailleurs, le Ministère de l'enseignement supérieur et plus particulièrement la Direction générale de la recherche scientifique (DGRST) devrait créer un groupe de travail composé d'experts qui sera chargé de formuler des recommandations sur la numérisation, la diffusion et l'archivage pérenne des thèses et des articles scientifiques.

Plus précisément de définir une chaîne de production des documents structurés et d'élaborer des guides de rédaction pour les doctorants. Pour ce qui est de leurs visibilités et de leurs archivages, l'application des normes internationales, notamment ISO 12083 pour les articles scientifiques et TEI pour les thèses doit être effective le plus rapidement possible.

## **Conclusion**

Pouvons-nous conclure devant les résultats statistiques obtenus ci-dessus à cette représentation de l'édition numérique dans le corpus réuni que pour choisir les meilleurs descripteurs, les indexeurs humains procèdent à des interprétations qui s'appuient sur leur connaissance ou non du domaine ?

Nous sommes persuadés que le traitement automatique des langues avec l'apport de la linguistique pour l'étude de corpus dans un domaine donné sont devenus indispensables pour répondre aux besoins des chercheurs. En effet, ils sont incontournables pour une meilleure connaissance et une meilleure modélisation de la langue mais aussi, vont nous permettre une meilleure exploitation des contenus.

## **DEUXIEME PARTIE :**

### **L'EDITION UNIVERSITAIRE : CHRONIQUE D'UNE EVOLUTION**

#### Introduction

Le livre a pris des aspects multiples depuis qu'est apparue l'écriture. D'abord parce que celle-ci a adopté des formes les plus diverses : du système idéographiques aux alphabets modernes. Mais aussi du fait que cette écriture a été inscrite sur des tablettes d'argile, de papyrus, sur des peaux, sur des étoffes puis sur du papier et aujourd'hui sur des écrans.

De sortes que le livre a pu prendre, au fil des temps et des civilisations, l'aspect d'une série de tablettes rangées les unes à la suite des autres, de rouleaux, de feuilles collées les unes aux autres ou sous forme de volumes pour que de nos jours il devienne immatériel. Peut-on définir le livre dans ces conditions comme le support de la parole transposée dans le champ visuel ? Dictionnaire encyclopédique du livre (2002-2011, p. 789).

Les livres ont reçu en quelque sorte pour mission d'assurer la mémoire des sociétés. Il apparaît comme la manière la plus achevée de transmettre la pensée humaine et d'affirmer la valeur et la portée de celle-ci. Qu'advient-il du livre avec les mutations numériques dont la société est aujourd'hui l'objet ? On préfère peut-être à des textes structurés, parfois difficiles à saisir et à interpréter, une

multitude d'informations proposées sous les formes les plus diverses facilitant le « braconnage » cher à tout lecteur-liseur, mais n'offrant pas les mêmes garanties d'exactitude ni les mêmes possibilités de critique.

Les révolutions techniques qui se produisent entre 1800 et 1830 bouleversent l'univers du livre et aboutissent à l'émergence d'un nouveau professionnel, l'éditeur. Achétant du papier aux industriels de la papeterie, le faisant livrer aux imprimeurs qui dépendent de ses commandes et donnent les ordres indispensables à la distribution des livres dans les librairies. La diversité de la profession s'exprime non seulement par la taille de l'entreprise, mais aussi par le type d'ouvrages publiés, les techniques et supports de production, ainsi que les modes de commercialisation.

## **Chapitre 1 : du livre, de l'imprimerie et de l'édition en général**

### **1.1. Genèse des termes**

Le mot livre vient du latin *librum*, liber qui désigne le tissu végétal formant la partie vivante de l'écorce des arbres. Son histoire débute par trois créations majeures qui sont celles de la naissance du codex<sup>109</sup> vers l'an 100 de notre ère, celle de la fabrication du papier en 105 après J.C et celle de l'imprimerie en 1455 qui a permis la reproduction de l'écriture avec des caractères mobiles. Ces deux dernières inventions ont permis la multiplication des exemplaires.

Au départ, les livres sont des objets de culte, avec de somptueuses reliures ; porteurs de la parole de Dieu, ils sont copiés en lettres d'or ou d'argent. Ils sont conservés dans les mosquées, les monastères ou des centres de production sont mis en place pour la copie.

C'est au milieu du XVII siècles que commence à apparaître les maisons d'édition comme on les connaît aujourd'hui. Les métiers du livre (copistes,

---

<sup>109</sup>Le codex ne supplantera le parchemin que vers le Ve siècle et le manuscrit jusqu'à vers le milieu du XVIe siècle.

enlumineurs, libraires et imprimeurs) passent progressivement de la fabrication et du trafic des manuscrits au commerce du livre imprimé. Dans un premier temps, ils s'installent dans les villes universitaires. Mais la clientèle universitaire ne leur procure pas toujours des débouchés suffisantes.

Les principaux centres de production et de diffusion du livre imprimé vont très vite se concentrer dans un deuxième temps, dans les grandes places commerciales : *Strasbourg, Venise, Florence, Lyon...Cologne, Leipzig* LABARRE (1985, p.159). Jusqu'à la moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, la distinction n'est pas nette entre le libraire et l'imprimeur ; Dictionnaire encyclopédique du livre (2002-2011, p. 30) « *Le mot libraire désigne alors aussi bien celui qui tient boutique de librairie que celui qui publie et assume la responsabilité commerciale et juridique d'une édition* ».

C'est ainsi qu'à côté de l'imprimeur qui fabrique le livre, se développe un nouveau métier, celui de l'éditeur qui assume les responsabilités commerciales, subventionnant la fabrication et assurant la vente. Le mot *éditeur* va s'imposer comme métier à part entière qu'à partir de 1830.

Le terme *éditeur* (angl. Publisher) tient son origine étymologie du latin *editor* du verbe *edere* «faire sortir, mettre à jour» qui peut désigner aussi bien une personne morale — il s'agit alors d'une maison d'édition — qu'une personne physique.

Dans le dictionnaire terminologique des métiers du livre (2016, p. 146), « *un éditeur, éditrice est une firme, société qui édite des livres* ». Une définition plus complète nous est proposée avec le terme édition : « *concerne le financement du programme éditorial, le choix des auteurs et des collections, la réalisation des ouvrages, la stratégie de la société éditrice et la politique commerciale ; elle n'inclut ni la diffusion ni la distribution.* »

Signalons toutefois, une équivoque de ce terme au XX<sup>e</sup> siècle dans la langue française entre celui qui dirige un travail intellectuel ou une collection et le patron

d'une maison d'édition, équivoque que la langue anglaise différencie par les termes editor pour le premier et Publisher pour le second.

Dans ce chapitre nous présentons une synthèse sur l'histoire du livre dans plusieurs pays d'Europe, d'Amérique du Moyen Orient, du Maghreb et d'Asie à partir de plusieurs sources dont les références sont signalées à la fin de ce chapitre.

Pour les statistiques mentionnées, deux sources principales ont été consultées, il s'agit pour la période antérieure au XXe siècle du Dictionnaire encyclopédique et pour ces dernières années des études publiées par le Bureau international de l'édition française. Ces études sous forme de fiches présentent les chiffres-clés de l'édition d'un pays. Elles sont réalisées à partir d'analyses de données économiques, d'entretiens avec des professionnels du secteur.

## **1.2. Livre imprimerie et édition dans l'Europe occidentale**

Du XVI au XIX e siècle, la situation du livre sera identique aux pays européens de la partie occidentale.

### **1.2.1. Livre, imprimerie et édition au Royaume uni**

À partir de la seconde moitié du XXe siècle, l'histoire de l'édition britannique aura été marquée par le déclin de maisons d'édition familiales, la montée en puissance des concentrations, l'influence de l'informatique sur la production et la distribution, l'apparition des moyens de communication électronique. Tous ces facteurs de changement ont paru à partir de 1995, avec la suppression du Net Book Agreement (équivalent du prix unique) qui fit de la Grande Bretagne le seul pays, avec la Suède, à autoriser la vente de livres au prix fixé par les libraires.

#### **1.2.1.1. Facteurs historiques :**

Pour mieux comprendre les formidables développements survenus depuis le milieu du XXe siècle, il faut remonter respectivement à 1895 et 1896 avec la

constitution des deux associations : l'association des libraires et l'association des éditeurs. Leurs créations avaient pour objectif de garantir un prix de vente fixe des livres : le Net Book Agreement. Ce dernier allait absorber une grande partie de l'énergie des éditeurs et des libraires pendant le siècle suivant. Le secteur de l'édition et de la librairie étaient des entreprises familiales qui se transmettaient de père en fils.

Les conséquences de la 2ème guerre mondiale furent durement ressenties. Beaucoup de maisons d'édition furent détruites par les bombardements intensifs surtout dans la capitale londonienne. La rareté du papier fit l'objet d'une restriction sévère et permit l'entrée du livre américain dans les librairies britanniques et les pays du Commonwealth.

### **L'ère des fusions et des rachats :**

À partir des années 1960, le mouvement éditorial est au regroupement et au rachat de maisons d'édition. Cette politique fixait un double objectif : lutter contre les prédateurs américains et permettre des économies d'échelle<sup>110</sup>.

Les deux plus puissants pays de langue anglaise, après des rapports très houleux dus essentiellement à la contrefaçon américaine, finirent par une entente commerciale. Ce partenariat est un partage à l'amiable du marché mondial de l'édition : Traditional Markets Agreement. On assiste également pendant cette décennie à l'émergence de grands groupes éditoriaux avec une participation américaine comme par exemple *Penguin* et *Harper Collins*<sup>111</sup>.

Ce partenariat fut rompu par la partie américaine à la fin des années soixante dix pour des pratiques antitrust.<sup>112</sup> Cette décision permit ainsi l'intégration du marché pour les ouvrages de langue anglaise et sera applaudit par les

---

<sup>110</sup> Économies d'échelle : lorsqu'une entreprise augmente sa production, son coût moyen de production baisse d'où plus la production est importante, plus l'incidence de ces coûts est moindre (Musolini, 2007)

<sup>111</sup> Toutes deux à l'origine des maisons d'édition anglaise

<sup>112</sup> Trust : forme de concentration financière réunissant plusieurs entreprises sous une direction unique (le petit Robert 2016)



multinationales qui avaient achetées des maisons d'édition des deux côtés de l'atlantique.

Aujourd'hui, l'industrie du livre en Grande Bretagne est aux mains de multinationales telles que *Thomson*, *Pearson* ou *Elsevier*. La production éditoriale de ce pays en fait l'un des principaux centres de publication de livres en langue anglaise et leurs exportations dans le monde. Si l'usage de la langue est l'un des facteurs principaux de diffusion, il faut souligner dans ce sens, le rôle et les actions menées par le *British Council* installé dans les pays ou l'état britannique a une représentation diplomatique.

En ce qui concerne l'édition scientifique, les anglais ont été plus lents à occuper les devants de la scène internationale par rapport à leurs homologues américains. Notons toutefois qu'ils se sont lancés très tôt dans l'édition électronique et également à la publication sur des supports comme les cédéroms.

#### **1.2.1.2. Le secteur en quelques chiffres<sup>113</sup>**

Deux mille deux cent cinquante cinq (2 255) éditeurs en activité en 2016 ; En 2017, 206 386 titres (+1,3%) ont été publiés, dont 21 % sont des titres en sciences sociales, 14 % de livres en sciences et techniques ; le chiffre d'affaires de l'édition s'élève à 3,7 milliards de £. (+4 %) et 33% du CA pour les ouvrages académiques ; Les ventes de livres numériques (-2%) représentent 15 % du total des ventes. Peu de traduction, 1,5% de livres d'auteurs étrangers traduits en 2015. Le système du prix unique a été abrogé en 1995 ; le prix des livres se fixe librement. Le livre papier bénéficie d'une exemption de T.V.A. En revanche, le livre numérique et le livre audio sont soumis à une TVA de 20 %. En 2017, le prix moyen facturé par l'éditeur d'un ouvrage universitaire est de 20,74 £.

---

<sup>113</sup> Source : BIEF.2019. Royaume uni

## **1.2.2. Livre, imprimerie et édition en Allemagne**

Nous ne pouvions pas aborder le secteur allemand sans mettre en exergue l'apport de la découverte de l'imprimerie. En effet l'impression typographique a fait son apparition dans ce pays et plus précisément dans la ville de *Mayence* en 1450 ou *Johann Gensfleisch* dit *Gutenberg* invente dans un premier temps la machine à fondre puis ensuite les caractères mobiles. Le développement de l'imprimerie va s'accompagner de l'organisation de la diffusion du livre. Du fait en grande partie de la réalisation pour la première fois vers l'an 1469-1470 d'un catalogue des titres imprimés.

### **1.2.2.1. Facteurs historiques**

Toute la période s'étalant du XVIe au XIXe siècle la situation du secteur de l'impression ainsi que celui de l'édition sera identique à tous les pays de l'Europe occidentale. Situation dont la synthèse a été présentée dans l'introduction du chapitre.

Ce n'est qu'à partir du XIXe siècle que des réactions contre la mécanisation et l'industrialisation vont se manifester sous la forme de la publication d'une littérature de grande qualité par des petites maisons d'édition.

Au XXe siècle, la crise économique de 1929, les deux guerres mondiales remettent en cause l'organisation du marché du livre. La pénurie de papier rend plus difficile le travail d'impression. Un dispositif de contrôle très sévère pousse des intellectuels et des écrivains allemands à prendre la route de l'exil principalement vers l'Amérique du nord ; La fin de la deuxième guerre mondiale voit la fin de la librairie allemande telle qu'elle était organisée depuis la fin du XVIIIe siècle.

Aujourd'hui, à côté de grands groupes de médias existent des maisons d'édition qui sont en partie rattachées à des groupes de média et en partie soutenues par des investisseurs privés comme par exemple *Springer*. En parallèle, des maisons

d'édition spécialisées ont pu se développer à la faveur d'un réseau de distribution très efficace et de l'imposition du prix du livre unique.

### **1.2.2.2. Le secteur en quelques chiffres<sup>114</sup> :**

♦L'alphabétisation passe de 25% vers 1800 à 90% en 1900. La conjoncture est en outre, marquée par une expansion démographique qui entraîne une urbanisation rapide ainsi que par la révolution industrielle.

♦Le nombre moyen de titres publiés s'accroît en moyenne de 2,4 % par an de 1840 à 1913 soit de 6 200 titres à 10 000 titres (en 1869) pour doubler en 15 ans (1894) soit 20 000 titres et en 1913 à 35 000 titres.

♦En 1995 16,4% des nouveautés sont des livres au format de poche ; 60% des livres sont vendus en librairie.

En 2017, on compte 2 034 maisons d'édition en activité, 3 000 éditeurs sont actifs. Le chiffre d'affaires s'élève à 9,13 milliards d'euros. 82 636 livres ont été publiés cette année dont 72 499 nouveautés ; 9 890 sont des traductions soit 13,6 %. La vente du livre est soumise au système de prix fixe, il est fixé par l'éditeur. Depuis 2009 il bénéficie d'un taux de TVA réduit de 7 %.

### **1.2.3. Livre, imprimerie et édition dans les Pays Bas**

Ce n'est qu'à partir de l'année 1581 que commence la période de prospérité du commerce du livre dans les Pays Bas.<sup>115</sup>

#### **1.2.3.1. Facteurs historiques**

Cette période est marquée par une politique d'alphabétisation de la population, par le développement du commerce et le développement de l'imprimerie. Ces trois facteurs vont contribuer à la production de manuels, de manuscrits, d'almanachs, de

---

<sup>114</sup> Source : Dictionnaire encyclopédique du livre et Fiche Pays BIEF Allemagne, février 2019

<sup>115</sup>C'est en janvier 1579, que l'indépendance des Provinces-Unies est consacrée après une domination espagnole et une guerre de quatre-vingts ans. La jeune république comporte un ensemble de sept provinces ayant chacune un parlement et un gouverneur.

cartes.... C'est aussi pendant ce siècle, le XVIème, que des universités vont voir le jour : *université de Leyde* en 1575.<sup>116</sup> Autour desquelles s'installèrent des libraires qui se spécialisèrent dans le livre savant.

Ces libraires étaient organisés en communauté des métiers du livre : *guildes*.<sup>117</sup> Ce foisonnement de culture et d'enseignement va être la source d'une production et d'un commerce intense du livre à l'intérieur des provinces et va également s'exporter à l'international : *Italie, Irlande, Frankfurt, Russie*. Le rôle de premier plan joué par les libraires va continuer jusqu'au milieu du XVIIIe siècle. Et ce, en parallèle, à une activité particulière qui a vu le jour à partir de 1596, la vente aux enchères.<sup>118</sup>

Le livre va prospérer ainsi jusqu'en 1800. L'affaiblissement du «miracle hollandais» comme certains auteurs aiment à le souligner est dû principalement aux coûts de production du livre qui étaient très élevés par rapport à d'autres pays frontaliers. Ensuite, la puissance maritime hollandaise déclina en 1780 ce qui mit fin au rôle qu'elle joua dans l'exportation de livres hollandais.

Le XVIIIe et le XIXe siècle se caractérisent par un professionnalisme accru des innovations techniques. L'édition se détache de la librairie et de l'imprimerie qui deviendront chacune d'elles des professions indépendantes. L'entreprise éditoriale est dirigée par une personne, qui est l'éditeur. Elle se transmet de père en fils. La personne morale ne fera son apparition qu'en 1880 par la création d'une société anonyme (SA) et par le regroupement de plusieurs éditeurs, comme par exemple, la maison *Elsevier*.<sup>119</sup>

Au XXe siècle, comme dans d'autres pays d'Europe, l'industrie du livre va être affectée par les deux guerres mondiales et va subir également la pénurie du papier. La décennie 1970-1980 est considérée comme la « génération du livre » et

---

<sup>116</sup> C'est dans cette ville que s'installa l'imprimeur Elsevier en 1580.

<sup>117</sup> Communauté des métiers du livre

<sup>118</sup> Des catalogues de vente de livres existent jusqu'à aujourd'hui et font l'objet d'un projet, le « *Book Sales Catalogues of the Dutch Republic : 1559-1800* ».

<sup>119</sup> Homonyme de la dynastie du XVIe siècle

ceci grâce à la démocratisation de la société et de l'apport du livre de poche dans la lecture de masse qui prit son essor à partir de 1952. Les livres scientifiques sont publiés par de grandes maisons telles que *Reed-Elsevier*.

### **1.2.3.2. Le secteur en quelques chiffres<sup>120</sup> :**

♦En 1839, le nombre de maisons d'édition et de librairies s'élève à 599, il passe à 1 153 en 1879. Le nombre de titres produits est de 1577 en 1848 et avoisine les 3000 en 1900.

♦Le nombre de maisons d'édition a continué à croître de 410 enregistrés en 1970 il est passé à 558 en 1988.

♦En revanche le nombre de libraires, lui a diminué : de 1913 en 1971 il est passé à 1614 en 1988.

♦Le nombre de titres publiés en 1927 est de 5 000 et passe à 17 000 en 2003.

En 2015, le paysage éditorial néerlandais est composé de 1 480 maisons d'édition, dont une centaine seulement réalise 95% de la production. Le chiffre d'affaire s'élève à 521 millions d'euros (en hausse de 5,3%). En 2014, 18 974 nouveaux titres ont été publiés avec un tirage moyen situé entre 2 000 et 3 000 exemplaires par titre. 73% sont des traductions. Le marché du livre néerlandais est régi par la *Loi Wetop* de *Vaste Boekenprij*s (WVB) qui instaure un prix fixe pendant les 12 mois suivant la mise en vente du produit.

### **1.2.4. Le livre, l'imprimerie et l'édition en Italie**

La présence du livre en Italie débute vers la fin du VI<sup>e</sup> siècle, l'imprimerie est introduite en 1464-1465 par deux typographes allemands. L'imprimerie et l'édition italienne furent généralement peu brillantes et restaient en dépit d'initiatives locales et de quelques marques de dynamisme très en deçà des niveaux anglais et français.

---

<sup>120</sup> Sources : Dictionnaire encyclopédique du livre 2005 ; Fiche pays, BIEF, 2015

#### 1.2.4.1. Facteurs historiques

Au XIX<sup>e</sup> siècle la chute de l'empire napoléonien va peser sur le développement du secteur. Cette situation va engendrer une mauvaise circulation des livres et sera nuisible à leur commerce. Quelques grandes maisons vont quand même émerger, telle que la maison *Stella* à *Milan* (région où sera concentré le plus gros de l'édition italienne).

Ce n'est qu'avec la création d'un état italien en 1861 qu'un marché libre pour le livre va apparaître ainsi que la consolidation de quelques maisons italiennes comme celle appartenant à la famille *Mondadori*. Celle-ci obtiendra au XX<sup>e</sup> siècle, pendant la période fasciste (1922-1943) le monopole de l'édition scolaire. Durant cette période, et dans un premier temps, l'état va avoir une politique de soutien et de promotion pour le livre à des fins de propagande. Et dans un second temps un durcissement de sa politique caractérisé par la censure et le contrôle de toutes les publications éditées dans le pays. Autre mesure appliquée à partir de 1938, la publication d'auteurs étrangers dans le pays est soumise à une autorisation accordée par le ministère de la culture.

À partir de là, on assiste à l'émergence de nombreuses maisons d'édition tels que *Frederico Motta* pour l'édition d'ouvrages encyclopédiques, *Il Mulino* (*Bologne*) 1954, *Marsilio* (*Padoue*) en 1962 créée par un groupe d'intellectuels issus des milieux universitaires.

Dans les années 1970, le pays assiste à une production importante d'essai et par le décès de trois figures emblématiques de l'édition italienne : *Mondadori*, *Feltrinelli* et *Rizzoli*. Leur disparition sera les prémisses de nouvelles stratégies éditoriales telles que la tendance à la concentration par des groupes éditoriaux. Tendance qui va se confirmer dans les années 1980 avec l'afflux de capitaux extérieurs ; ces capitaux vont englober d'autres domaines comme la télévision et la presse. Deux maisons d'édition détiennent à elles seules 25% du marché : *Mondadori* et *Rizzoli*.

#### 1.2.4.2. Le secteur en quelques chiffres<sup>121</sup> :

♦ Croissance de la production de livres : en moyenne 6500 titres par an en 1920. 12 300 titres en 1933 contre 16 000 en *France* et 23000 en *Allemagne* pour la même période.

♦ La diminution du taux d'analphabétisme de 50% en 1901 à 27% en 1921 et 21% en 1936 est un des facteurs de cet élargissement du marché.

♦ La production diminue en début des années 1940 pour chuter en 1944 à 2 248 titres publiés.

♦ Dans les années 1945-1949, le nombre de titres publiés augmente de 131 %, le scolaire progresse de 217% après la suppression du livre unique imposé par *Mussolini* et la réforme du secteur de l'éducation.

♦ Cette production abondante se heurte à des problèmes de diffusion où en 1951 12,9% sont analphabètes et 17,9% n'ont pas terminé leur scolarité.

L'office national de statistiques italien comptabilise 1 459 maisons d'édition en activité (publiant au moins un titre par an) en 2017. Parmi elles, seulement 220 maisons publient plus de 50 livres par an. Les maisons se concentrent principalement dans les régions du Nord (avec 50 % des éditeurs). Le chiffre d'affaires est lui estimé à 2,773 milliards d'euros, en hausse de 2,8 % par rapport à 2016. 72 059 titres ont été publiés cette année (dont 68 022 nouveautés). Ce chiffre est en hausse (+9 %) par rapport à 2016. 9 290 titres ont été traduits en italien (soit 13 % des titres publiés). 127,3 millions d'exemplaires ont été produits (-13,9% par rapport à l'année précédente). Le prix de vente du livre est fixé par l'éditeur ; une remise de prix est toutefois accordée au libraire. Le taux de T.V.A. appliqué aux livres papier est de 4 % ;

---

<sup>121</sup> Sources (Dictionnaire encyclopédique du livre, 2002-2011, p. 611) ; Fiche pays BIEF, 2017.

## 1.2.5. Livre, imprimerie et édition en Espagne

L'imprimerie commence à se répandre en *Espagne* à partir de l'année 1470. Fabrication de livres par des imprimeurs étrangers, itinérance des imprimeurs, imprimeries au service de l'église et d'établissements universitaires, caractère sporadique sont les particularités de ce secteur.

### 1.2.5.1. Facteurs historiques

Secteur qui va se stabiliser vers 1490 et seulement dans les noyaux urbains importants. À *Salamanque*, université fondée en 1218 (toujours en activité), ce sont les études qui s'y déroulent qui vont conditionner l'essor de l'imprimerie. (Dictionnaire encyclopédique du livre, 2002-2011) « *Le contrôle de l'université sur l'imprimerie et la participation de certains maîtres sont indiscutables* ».

Tout un ensemble de difficultés ont jalonné l'essor de l'imprimerie dans la région durant le XVIe siècle. Certaines sont liées aux crises internationales et d'autres à la situation politique et religieuse que vit le pays pendant cette période. Situation qui perdurera jusqu'au XVIIe siècle et qui va affecter la production du livre sauf dans de grandes villes connues comme *Séville*, *Barcelone* ou *Madrid*. Taxe élevée sur le papier, inquisition, censure sont quelques unes des entraves que va connaître le secteur et ce jusqu'au début du XVIIIe siècle. Toutefois, ce siècle sera le siècle d'or pour la littérature espagnole avec des auteurs comme *Cervantès*, *Lope de Vega*... qui vont enrichir le marché éditorial. Marché riche il est vrai en production mais de mauvaise qualité typographique.

Les problèmes qu'affronte le marché du livre au XVIIIe siècle sont liés sur le plan économique à ceux qui naissent de la relance de l'industrie du livre, et sur le plan intellectuel aux limites idéologiques de la censure religieuse et politique propres à l'ancien régime. Le retour à la paix civil en 1840 conduit peu à peu à une modernisation de l'édition et de l'imprimerie et ceci grâce aux nouveaux procédés techniques.



Au XXe siècle, l'édition espagnole est techniquement, esthétiquement et intellectuellement en synchronie avec les autres pays européens. En 1939, la IIe république s'engage dans des réformes en faveur de l'éducation et de la lecture publique (un tiers de la population est analphabète). Le régime du général Franco<sup>122</sup> marque le retour au contrôle et à la censure. L'austérité imposée par le dictateur n'empêche pas l'émergence d'éditeurs surtout pour le livre universitaire et scientifique tel que les éditeurs *Castalia* ou *Tecnos*.

#### **1.2.5.2. Le secteur en quelques chiffres<sup>123</sup> :**

En 2001, 67 000 titres ont été publiés par les 2 000 entreprises éditoriales recensés par la Fédération de corporations d'éditeurs. L'*Espagne* occupe la cinquième place mondiale avec des stratégies de présence à l'étranger et d'exportation en direction de l'*Amérique latine* mais il est à noter cependant un très faible taux de lecteurs.

En 2016, 3 026 maisons d'édition sont en activité ; 90 % d'entre elles sont des structures privées. Les régions de *Madrid* et de *Catalogne* concentrent près de 90 % de la production éditoriale. En 2017, 87 262 titres ont été publiés (+7,1 %) par rapport à 2016 ; 240 millions d'exemplaires ont été produits (+7,2 %). Le tirage moyen s'élève à 2 753 exemplaires par titre. Néanmoins une baisse significative dans le secteur du livre en sciences humaines (-18,4 %) et dans le secteur des dictionnaires et encyclopédies (-42, 2 %) est relevée. Les traductions représentent 16,1 % de la production éditoriale totale dont l'anglais à 50,1%. Le prix du livre est fixé par l'éditeur. Les livres papier bénéficient d'un taux de T.V.A. de 4 %, alors que les livres numériques se voient appliquer un taux de T.V.A. de 21 %.

---

<sup>122</sup> (1938-1973)

<sup>123</sup> Sources : Dictionnaire encyclopédique du livre, 2002-2011, p.116 ; BIEF, fiche pays Espagne, 2017

## 1.2.6. Le livre, l'imprimerie et l'édition en France

Après le début de l'imprimerie et plus exactement au XVI<sup>e</sup> siècle, l'édition se caractérise par une centralisation dans la capitale française. De nombreuses imprimeries s'installent sous l'égide de la *Sorbonne*. Le marché du livre est approvisionné par des villes comme *Bâle* et *Venise*.

### 1.2.6.1. Facteurs historiques

La production<sup>124</sup> de livres au cours de ce siècle est 75 000 titres pour la *France* ; la production européenne est estimée entre 300 000 à 400 000 titres pour la production européenne dont une part de la production allemande est chiffrée entre 100 000 et 120 000 titres ; et l'italienne entre 50 000 et 100 000 titres.

Le XVII<sup>e</sup> siècle verra une nouvelle géographie européenne du marché du livre caractérisé par les chutes successives du marché de *Bâle* et celui de *Genève*. La *France* et les *Pays-Bas* deviennent le pivot central du commerce du livre et dans une moindre mesure la *Grande Bretagne*.

Au XVIII<sup>e</sup> siècle on estime la production imprimée française<sup>125</sup> à quelques 300 titres par an dans les années 1690, environ 500 dans la décennie 1730, 1500 au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle. Ce siècle se caractérise par un double phénomène, d'un côté c'est une période d'expansion du livre tandis que de l'autre, l'état s'efforce de maintenir un contrôle très strict pour l'autorisation d'imprimer.

Le XIX<sup>e</sup> siècle est décrit lui comme le siècle de la seconde révolution du livre : des recherches sont lancées dans le domaine de la papeterie, de la fonderie, de la presse à imprimer.

Dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, plusieurs innovations de taille sont apparues telles que des créations ou des modifications sur les procédés : la Linotype (invention qui combine fonderie et composition), l'introduction du clavier qui

---

<sup>124</sup> Source : Dictionnaire encyclopédique du livre, 2002-2011, pp. 295-314

<sup>125</sup> Idem, page 303

améliorent les conditions de production de l'imprimé... Les facteurs d'accroissement sont connus : croissance de la population, de l'alphabétisation, la scolarisation et l'urbanisation.

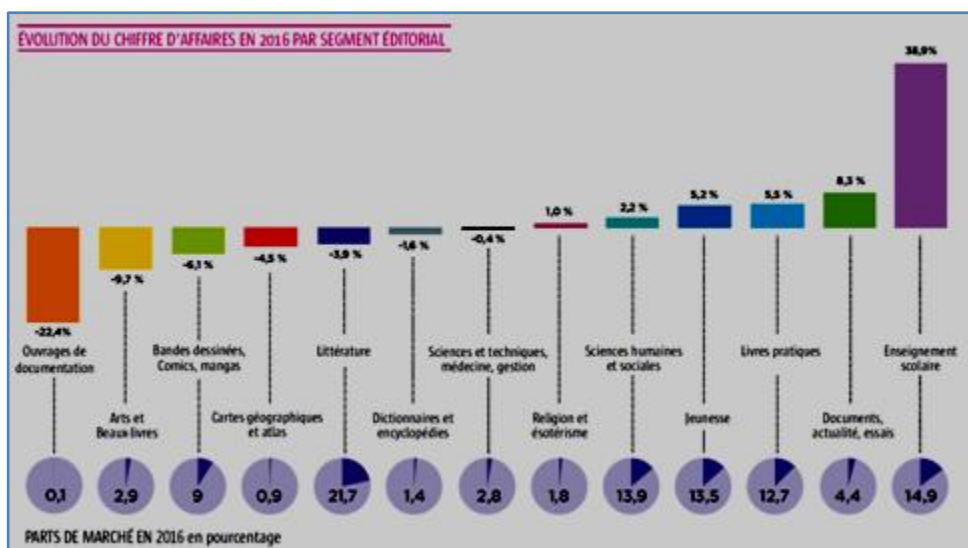
Mais le changement central porte sur le calcul d'un budget éditorial dont le principe est d'augmenter les tirages, de répartir les frais fixes sur un nombre plus élevé d'exemplaires et de diminuer le prix de vente en proportion.

L'évolution du marché du livre fut pendant tout le XXe siècle marquée par les contrastes : la diminution des tirages, la bataille des prix de vente sur les ouvrages populaires (Livre de poche), la concurrence du théâtre, du cinéma, puis la radio et la télévision. Ces derniers (cinéma et télévision) se sont imposés ; lire est devenu en 1997 la septième activité culturelle des français. Comme dans d'autres pays industrialisés l'entreprise familiale tend à disparaître.

Relevons également l'étude annuelle réalisée par le Syndicat national de l'édition français relative à l'activité de l'édition de livres en *France* et à l'international. Le panel est constitué d'environ 250 éditeurs représentatifs en termes de poids économique et de diversité éditoriale. L'étude porte précisément sur le revenu des maisons d'édition, la production en titres et en exemplaires et la vente en exemplaires.

Figure 15 : Production éditoriale française de 2013 à 2016

Chiffres clés	2013	2014	Variation (%)
<b>Chiffre d'affaires éditeurs (M€)</b>	2 687	2 652	(1,3%)
Dont ventes de livres	2 559	2 517	(1,7%)
Dont cessions de droits	128	135	5,5%
<b>Ventes d'exemplaires (milliers)</b>	426 815	421 793	(1,2%)
<b>Production en titres (unités)</b>	95 483	98 306	3,0%
Dont nouveautés	46 619	43 600	(6,5%)
Dont réimpressions	48 865	54 706	12,0%
<b>Production en exemplaires (milliers)</b>	572 033	553 241	(3,3%)
Dont nouveautés	353 393	344 246	(2,6%)
Dont réimpressions	218 640	208 995	(4,4%)
<b>Tirage moyen nouveautés</b>	7 581	7 895	4,2%
<b>Tirage moyen réimpressions</b>	4 474	3 820	(14,6%)
<b>Tirage moyen global</b>	5 991	5 628	(6,1%)



Source : l'édition en perspective : rapport d'activité du SNE : 2014/2015 et 205/2016

### 1.2.6.2. Le secteur en quelques chiffres :

Cent cinquante cinq (155) éditeurs publient entre 10 à 100 titres par an ; 36 éditeurs entre 100 et 199 titres ; 56 éditeurs plus de 200 titres

Le secteur de l'édition scolaire représente le plus gros chiffres d'affaire (403, 7 millions d'euro) en 2016, soit une évolution de 38,89 % par rapport à l'année 2015. Le secteur de l'édition en sciences humaines et sociales BARLUET (2005, p.83) est le secteur le plus fragile de l'édition française : celui dont la croissance est la plus faible (+ 5 %), alors que la moyenne se situe à + 13,7 %), celui dont les ouvrages ont vu leurs ventes divisées par quatre en vingt ans.

### 1.3. Livre, imprimerie et édition en Europe centrale et orientale

On entendra ici, par *Europe centrale et orientale* les territoires qui s'étendent à l'est au-delà des trois puissances occidentales historiquement dominantes sur le continent : la *France*, l'*Italie* et l'*Allemagne*. Cette région est caractérisée par une conjoncture de retard qu'il s'agisse de structures démographiques, économiques, la faiblesse des revenus, l'alphabétisation et la scolarisation sont peu développées : 80% d'analphabètes vers 1800. Tous ces facteurs sont très peu favorables à

l'émergence d'un marché du livre imprimé malgré l'apparition de l'imprimerie dans la région vers 1501.

À la suite de l'invasion des *ottomans*, à partir du X<sup>IV</sup>e siècle, la géographie du livre va opposer deux espaces très différents. Vers le nord la librairie va se développer progressivement tandis que vers le sud les presses vont disparaître peu à peu. Cette situation va progressivement se dissiper à la fin du X<sup>VII</sup>e siècle avec le retrait des soldats ottomans. Le gouvernement de *Vienne* va mettre en place une politique d'intégration économique et culturelle des territoires conquis. Une expansion des réseaux du livre et un accroissement de la production livresque va être enregistrée.

À la fin de la deuxième guerre mondiale, l'édition et la distribution des livres vont être réorganisées selon le modèle soviétique. L'État possède les maisons d'édition, les imprimeries, les organismes de distribution et les librairies. Les maisons d'édition sont organisées par genre de production et ne sont pas concurrentielles. À une grande maison est souvent associée une ou plusieurs imprimeries et les librairies sont concentrées dans les grandes villes. La production et la distribution ne sont régies par aucune contrainte économique ce qui va générer des réalisations éditoriales de grande ampleur comme les classiques du marxisme-léninisme. Cette politique affichée en matière culturelle vise à faire du livre un produit abondant et bon marché. En raison du monopole d'État et du système de planification, sa production est indépendante de la demande. Par ailleurs, une censure s'exerce avec des objectifs différents selon l'époque et les pays de la région. Leur leitmotiv : il faut fournir au lecteur le livre dont il a besoin et non le livre qu'il désire.

La chute du système communiste entraîne une recomposition totale du secteur de l'édition après 1990. La possibilité de création de maison d'édition privée entraîne une explosion de maisons déclarées qui peuvent atteindre plusieurs milliers pour chaque pays de la région. La plupart sont éphémères. Des capitaux constitués en marge de la légalité trouvent à s'investir dans ce marché très profitable.

L'hyperinflation pèse sur la gestion des entreprises de certains pays de la région. Ils doivent récupérer leur investissement et leurs bénéfices le plus rapidement possible. Le prix des livres augmentent sans cesse ; les entreprises étatiques qui disposaient d'un personnel technique et d'infrastructures lourdes ne peuvent plus faire face à cette situation. Les aides fournies par les gouvernements sont insuffisantes. Le secteur est affaibli par une inefficacité d'une politique de distribution et de diffusion.

### **1.3.1. Le livre, l'imprimerie et l'édition en Roumanie :**

En 2017, le chiffre d'affaires du secteur est évalué à 100 millions d'euros, en hausse de 20 % par rapport à 2016. La croissance du marché du livre a été favorisée par la baisse de la TVA en 2016 (de 9 % à 5 %) pour les livres papier et de (24 % à 19 %) pour les e-books.

Les grands éditeurs publient entre 150 à 200 nouveaux titres par an, certaines maisons entre 300 ou 400 titres. Le tirage moyen d'un ouvrage est de 1 000 exemplaires. Plus de la moitié des publications sont des traductions. Pour certaines maisons, le pourcentage des traductions s'élève à hauteur de 70 à 80 % des titres de leur catalogue.

Il faut toutefois relever l'absence d'un réseau structuré de distribution sur l'ensemble du territoire et de formation professionnelle aux métiers du livre. Il n'existe pas de régime de prix unique du livre.

### **1.3.2. Le livre, l'imprimerie et l'édition Ukraine**

En 2016, 6 086 éditeurs sont enregistrés en Ukraine ; 21 330 titres ont été publiés en 2016 soit une hausse de 1 372 titres (+6,9%) par rapport à 2015. Ces titres représentent la publication de plus de 48,9 millions d'exemplaires, chiffre en forte augmentation (+34,3%) par rapport à l'année précédente. Le secteur du livre en Ukraine se caractérise également pour ses faibles tirages. Ainsi 59% des titres publiés en 2016 ont été tirés à 500 exemplaires ou moins ; les livres imprimés sont exonérés de T.V.A.

### **1.3.3. Le livre, l'imprimerie et l'édition *Pologne***

Le paysage de l'édition polonaise a évolué depuis la chute du mur de *Berlin* en 1989. La libéralisation de la profession, la fin de la censure et l'accès libre au papier expliquent la création de nombreuses maisons d'édition. En 2017, près de 42 000 maisons d'édition sont enregistrées. Pour la même année, près de 38 620 titres ont été publiés (dont 26 450 nouveautés), soit une hausse de 2 480 titres (+ 6,8 %) par rapport à 2016. Sur l'ensemble des titres publiés, 21 % (soit 7 534 titres / + 6,6 % par rapport à 2016) sont des traductions. Jusqu'en 2010, les livres bénéficiaient d'une exemption de T.V.A ; l'année suivante un taux de T.V.A. de 5 % du prix final est appliqué aux éditeurs polonais.

### **1.3.4. Le livre, l'imprimerie et l'édition *La République Tchèque***

En 2017, le nombre de structures éditoriales est de 6 986 toutefois seulement 2 151 éditeurs sont réellement actifs (ont publié au moins un titre dans l'année). Le paysage éditorial note une forte concentration de presses universitaires : chaque université a sa propre structure éditoriale et sont très productives. Ainsi parmi les 20 éditeurs les plus productifs du pays en 2016, on trouve cinq presses universitaires avec plus de 100 nouveaux titres publiés. Toujours pour l'année 2017, 15 300 nouveaux titres ont été publiés, en diminution par rapport à 2016. Seulement 50 % de cette production est destinée à la vente en librairies. L'autre part est constituée par des travaux universitaires qui n'ont pas vocation à être diffusés dans le circuit commercial traditionnel. Le nombre de traductions publiées chaque année est important et représentent plus de 36 % des titres publiés en 2017. Le livre dans son format papier bénéficie d'un taux de TVA réduit à 10 % en 2014 ; Le livre numérique est taxé au taux général de 21 %.

### **1.3.5. Le livre, l'imprimerie et l'édition en Russie**

En 2017, on compte 5 775 éditeurs russes, 1 239 d'entre eux publient plus de 12 ouvrages par an. Les dix plus grandes maisons d'édition représentent près de

71 % du CA du secteur. La production est concentrée sur deux villes : *Moscou* et *Saint-Pétersbourg* (respectivement 58 % et 9 % en 2017). Le nombre de titres publiés pour cette année enregistre une légère augmentation (+0,2%) par rapport à l'année précédente) ; 117 359 titres, dont 96 583 nouveautés. Le nombre d'exemplaires a légèrement augmenté entre 2015 et 2017 (+2,6%) et est passé à 471,5 millions d'exemplaires ; le tirage moyen s'élève à 4 017 exemplaires par titre. La production en STM concentre (20%) et le manuel scolaire (30%). 15 121 titres publiés en 2017 sont des traductions, soit (12,9 %) du nombre total de livres publiés cette année (+ 21%) par rapport à 2016. Le chiffre d'affaires de l'édition est à la hausse pour l'année 2017, il est estimé à 1,17 milliard d'euros. Il n'existe pas de système de prix fixe ; il est fixé par le distributeur et le libraire. L'éditeur n'a aucun moyen de contrôle sur son prix de vente.

### **1.3.6. Le livre, l'imprimerie et l'édition en Hongrie**

En 2013, 11 957 titres ont été publiés, 27,59 millions d'exemplaires, selon un tirage moyen par titre de 2 307 exemplaires. 3 466 titres sont des ouvrages traduits. Cette même année le gouvernement nationalise l'édition scolaire qui représente 26% de la production et génère un chiffre d'affaires de 52,7 millions d'euros. Le livre scientifique représente 10% de la production. Les livres papier bénéficient d'un taux de T.V.A. de 5%, alors que les livres numériques se voient appliquer un taux de T.V.A. de 27%.

### **1.3.7. Le livre, l'imprimerie et l'édition en Géorgie**

En 2015, 100 structures éditoriales ayant publié plus d'un livre pendant l'année sont recensées mais seulement 5 maisons d'édition ont publié 70% des titres parus cette année. Le chiffre d'affaires de l'édition est de 4,59 millions d'euros. 4 173 titres ont été publiés, en très forte augmentation par rapport à 2014 (+41%) ; 45% des titres produits sont des traductions. Le tirage moyen d'un livre est de 1 000 exemplaires ; 2 145 livres ont été publiés en version numérique, chiffre en très forte



augmentation (+52%). La Géorgie ne dispose pas de loi sur le prix unique du livre. Les livres numériques et papier sont exemptés de la TVA.

## **1.4. Livre, imprimerie et édition aux États-Unis et au Canada**

L'arrivée des colons au XVII<sup>e</sup> siècle en *Amérique du Nord* était d'ordre religieux et politique. Ils ont fui l'*Europe* pour chercher asile contre les persécutions religieuses. Dictionnaire encyclopédique du livre (2002-2011, p. 76) « *Ces motifs orientèrent de façon décisive les débuts de l'histoire du livre sur ce continent* ».

### **1.4.1. Facteurs historiques**

Très tôt les migrants reconnurent le rôle important du livre non seulement pour leurs pratiques professionnelles mais également comme instrument de propagande de la foi chrétienne auprès des autochtones. La toute première presse qui arriva sur le sol américain en 1638 fut dans la ville d'*Harvard*, à proximité de l'université qui, elle fut fondée<sup>126</sup> en 1626. Des livres écrits dans la langue des indiens de la région sont publiés vers 1663 et dont leurs objectifs était l'évangélisation du continent.

Très longtemps jusqu'en 1675, *Cambridge* (État du Massachusetts) fut le seul lieu d'impression du continent. Dans le même état, dans la ville de *Boston* plus précisément que fut autorisée l'installation d'une imprimerie. Ville qui devint très vite le plus grand centre éditorial des colonies. Peu à peu le développement de l'imprimerie s'étendit à tous les états d'Amérique du Nord (Canada compris) jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle. Mais, l'édition américaine dépourvue d'organisation demeura tributaire de l'*Europe* et particulièrement de l'*Angleterre* et de *Dublin*.

La révolution industrielle du XIX<sup>e</sup> siècle va transformer le secteur de l'édition ; la production du livre s'industrialise. En parallèle, grâce à d'autres facteurs tels que le chemin de fer et à un réseau de banques le circuit de la distribution du livre se développe à l'échelle nationale. Des grossistes de livres vont

---

<sup>126</sup> La bibliothèque de l'université vit le jour en 1638

ouvrir boutiques. Ces derniers avec les éditeurs élaborent un système de vente qui repose sur des remises et des retours.

Au *Canada*, L'édition se développera moins rapidement qu'aux *États-Unis*. Le climat, la lente croissance démographique sont quelques éléments explicatifs. Mais le facteur le plus important pour expliquer ce retard relève en partie des maisons d'édition londoniennes. Elles considéraient que le marché du livre canadien est un domaine réservé à la *Grande Bretagne* et produisent des «*éditions coloniales*» spécifiques pour le *Canada*. Cette situation va perdurer jusqu'au *XXe* siècle et va finir par devenir un affrontement juridique et commercial entre les *États-Unis* et la *Grande Bretagne*.

Après la deuxième guerre mondiale le secteur de l'édition américain s'est complètement diversifié. Une concentration des maisons d'édition anciennes due à des fusions ou des rachats. Une distinction en fonction des catégories : livres de poche, ouvrages d'intérêt général, manuels scolaires (de la maternelle au deuxième cycle universitaire<sup>127</sup>), ouvrages professionnels, publication des presses universitaires. La spécialisation par thème ; stratégie d'entreprise essentielle pour les petits éditeurs qui ne publient que des ouvrages sur un sujet précis et destinés à des publics ciblés.

L'implantation de succursales et lancement d'opérations de marketing sont les politiques menées non seulement par de très grands groupes mais également par des maisons d'édition moyennes. Ces stratégies éditoriales qui ont été menées d'abord en Angleterre et dont l'objectif était de définir une politique éditoriale et commerciale binationale ou internationale. *Mc Graw-Hill* et *John Wiley* illustrent cette tendance pour les livres en sciences humaines et les manuels universitaires.

Cette ouverture vers l'étranger de filiales a été également observée dans d'autres pays tels que l'*Allemagne*, le *Japon* qui eux-mêmes ont pénétré le marché

---

<sup>127</sup>Manuels jusqu'au deuxième cycle universitaire : 3 millions 469\$ en 2001.

américain. Citons par exemple, le groupe allemand *Reed-Elsevier-Kluwer* qui est le principal fournisseur des publications imprimées ou électroniques aux *États-Unis*.

Il faut signaler toutefois que la production de cédéroms dans les années 1990 a subi d'énormes pertes financières à la fin de la décennie. Cependant des multinationales spécialisées en STM continuent d'y investir des sommes colossales pour le développement de services en ligne. Le coût très élevé pose la question de leur viabilité à long terme, sur le plan de service rendu et du rapport coût/efficacité.

Du côté des librairies en ligne, ces dernières ont les moyens de fournir tous les livres publiés aux *États-Unis* et de les acheminer au domicile du lecteur dans un délai de deux à trois jours et n'excédant pas la semaine. La plus ancienne de ces librairies est Amazon.com dont le succès des ventes en 2002 avoisine les 1 477 millions de \$. Les librairies en ligne et les grossistes de livres avec une gestion « à flux tendu<sup>128</sup> » de leurs stocks et un outil bibliographique puissant ont radicalement modifié la structure et le fonctionnement du secteur de la distribution du livre dans le continent américain.

En conclusion, la segmentation en fonction de la catégorie des ouvrages et les stratégies de distribution reste une des grandes différences qui distingue l'édition américaine du reste du monde.

#### **1.4.2. Le secteur en quelques chiffres<sup>129</sup>**

##### ***Aux États-Unis***

Mille deux cents maisons d'édition sont affiliées à l'Association des éditeurs américains. Leur chiffre d'affaire (CA) s'élève à 26,23 milliards de US\$ ; le CA du livre numérique représente 19% du CA global pour 2017. La chute des ventes est relevée depuis l'année 2014.

---

<sup>128</sup> Le flux tendu désigne une méthode d'optimisation de la production. Il s'agit de réduire à zéro les stocks pour réduire les coûts et minimiser les délais

<sup>129</sup> Sources : BIEF, Fiche Etats-Unis, 2019

Nous avons eu accès à très peu de statistiques sur le nombre de titres publiés dans ce continent. Il n'existe pas d'instances produisant des statistiques officielles. The *Bowker annual Book production Report* paru en 2014 donne le chiffre de 304 912 titres publiés en 2013 et 2,72 millions d'exemplaires ont été vendus en 2017. Les américains pratiquent très peu dans leur politique éditoriale la traduction et qui représente seulement 3% des titres publiés. En ce qui concerne la TVA, les États-Unis appliquent des *Sales taxes* et qui vont de 0 à 8,75% selon les états. La TVA fédérale est imputée au livre papier, 5 %. Pour le livre numérique il est taxé au minimum à 5 %, dans certaines provinces mais peut être fixé à 15 % dans d'autres provinces américaines.

### **Au Canada**

Dans la région francophone du *Canada*, le *Québec*<sup>130</sup>, on compte, en 2016, 1 859 éditeurs actifs. 5 962 livres ont été publiés, une baisse de 5 % a été relevée, surtout depuis l'année 2008 où le secteur a connu une activité éditoriale importante : 10 494 titres publiés. Un livre est tiré en moyenne en 2016 à 2 062 exemplaires. Pour le chiffre d'affaire (CA) de l'industrie du livre, nous n'avons pas pu avoir d'informations pour l'édition francophone ; le CA des éditeurs anglophones en 2017 est de 1 034 millions de dollars canadiens, soit 702,5 millions d'euros, pour un total de 51 millions d'exemplaires vendus. Par contre, aucune statistique officielle n'est disponible au sujet du nombre d'éditeurs actifs ou de titres publiés annuellement.

En 2017 :

- ✓ 48 % des éditeurs canadiens considèrent que le numérique est complètement intégré à leur activité éditoriale ;
- ✓ 22 % d'entre eux proposent toutes leurs nouveautés systématiquement en e-books ;

---

<sup>130</sup>l'ensemble de la population canadienne, 36 millions d'habitants en 2017, environ 7 millions de personnes sont francophones, dont 6 millions au Québec. Source : office national canadien de statistiques.

✓ 54 % des éditeurs ont converti plus des trois quarts de leur backlist<sup>131</sup>.

## **1.5. Livre, imprimerie et édition en Amérique du sud**

L'imprimerie est introduite en 1536 mais le premier livre imprimé ne paraît qu'en 1584.

### **1.5.1. Facteurs historiques**

Au début du XIXe siècle, l'affaiblissement de la domination espagnole et le déclenchement de la lutte pour l'indépendance dans la majorité des états de l'*Amérique du Sud* permet l'essor de l'imprimerie et permet une nouvelle optique pour le livre du point de vue social, culturel et politique. Cette période est marquée par la croissance d'imprimés politiques due aux confrontations entre les différents courants politiques.

Au cours de ce siècle, il est constaté un développement éditorial inégal entre les différents pays de la région. Cet état se justifie par la diversité des conditions économiques, sociales, politiques et culturelles. Certains pays choisissent la continuité de la voie éditoriale coloniale, d'autres au contraire vont créer un nouveau dynamisme et des conditions favorables au développement du livre.

### **1.5.2. Le secteur en quelques chiffres<sup>132</sup>**

Au *Mexique*, foyer éditorial de la région, ne publiait que 400 titres par an en 1820 ; au *Chili* 72 titres. Le tirage était lui aussi insignifiant, 300 exemplaires à *Cuba* pour des livres scientifiques ou littéraires.

Ce n'est que vers la fin du XIXe siècle que l'on peut observer une augmentation significative, 899 titres publiés en *Argentine* en 1886. Le taux

---

<sup>131</sup> Terme utilisé par les éditeurs anglophones pour désigner les livres anciens disponibles dans leur catalogue

<sup>132</sup> Dictionnaire encyclopédique du livre, 2002-20011, pp 124-133

d'analphabètes était très élevé pendant ce siècle : à *Cuba* 85% en 1827; 83% des chiliens en 1865 qui est resté très élevé en 1895 avec 68 % d'analphabètes

Les premières décennies du XXe siècle, même constat, en 1907, à *Cuba* 44% sont analphabètes, au *Mexique*, en 1921, 66 % de la population ne fréquentent pas l'école. L'analphabétisme va être éradiqué en 2015 avec 100% (*Cuba*) et 95% (*Mexique*) d'alphabètes.

Ces taux d'analphabétisme enregistré dans la région, explique en partie que la production de livres soit restée faible. En 1901, 1 100 titres publiés au Chili, 300 titres à Cuba en 1905, en Uruguay seulement 100 titres publiés en 1906, en Argentine, 1 500 titres; en 1911. Pour le secteur des périodiques un dynamisme est relevé ou au Mexique, par exemple pour l'année 1900, 513 périodiques ont été publiés.

Ce n'est qu'à partir des années 1930 que le secteur de l'édition connaît une évolution significative. En effet, la démocratisation dans le système éducatif, les conséquences de la guerre civile espagnole et de la deuxième guerre mondiale vont permettre une prolifération de nouvelles maisons d'édition accompagnée d'une nouvelle ligne éditoriale. Publication de classiques mais également production d'ouvrages d'intellectuels locaux.

C'est au *Mexique* ou le processus de modernisation du secteur éditorial est le plus marquant. Création de maisons d'édition avec notamment les éditions de l'université autonome de *Mexico* en 1937 et qui vont permettre l'exportation du livre dans les différents pays de la région. Le boom de la littérature latino-américaine qui est lié à l'émergence d'écrivains comme *Gabriel Garcia Marquez*, *Pablo Neruda* ou *Jorge Luis Borges* permet de stimuler la production éditoriale ou certaines œuvres sont tirées à plus de 50 000 exemplaires et pouvant atteindre parfois les 100 000 exemplaires<sup>133</sup> ;

---

<sup>133</sup>Cent ans de solitude de l'auteur Gabriel Garcia Marquez a été édité à 100 000 exemplaires par an par l'éditeur Sud americana

L'activité éditoriale en *Amérique latine* à la fin du XXe siècle est prometteuse mais inégalement répartie par rapport aux différents pays de la région. Elle est surtout concentrée autour de cinq pays qui sont les plus actifs : le *Mexique*, l'*Argentine*, la *Colombie*, le *Chili* et le *Venezuela* qui à eux seuls ont vendu 239 millions d'exemplaires en 1994 et produit en 1995 : 31 000 titres. Le *Mexique* à lui seul a produit 11 917 titres dont les titres didactiques concentrent 81% de la production. Le tirage moyen pour les cinq pays est de 6 000 exemplaires par titre. Le Chili a publié annuellement 2,4 livres par habitant alors que la région dans son ensemble a produit une moyenne de 1,4 livres par habitant.

L'industrie éditoriale latino-américaine a atteint un niveau de développement important que ce soit par la quantité ou par la qualité de la production livresque. Certains pays ont une tradition éditoriale de plus d'un siècle. Mais à l'échelle de la région c'est seulement dans les trente dernières années qu'a été acquise une croissance importante du secteur. Cette croissance trouve une interprétation dans le processus mis œuvre par les gouvernements de la région d'une politique vis-à-vis du livre et du développement du secteur. On le remarque dès 1971 par la création du Centre régional pour la promotion du livre en *Amérique latine* et aux *Caraïbes* (CERLALC) qui réunit vingt et un états de la région et l'Unesco.

Ce climat institutionnel a permis de créer les conditions de développement du secteur : politiques du livre, des lois sur le livre, droits d'auteur, réseau de bibliothèques, société de recouvrement, des activités de promotion de la lecture sans oublier le développement du parc graphique qui a permis de travailler à des hauts niveaux de qualité de façon très compétitive tant sur les marchés nationaux qu'à l'international.

En 1980, l'*Amérique latine* s'est ouverte à l'investissement étranger par la présence de multinationales. Des pays à tradition éditoriale se sont installés comme l'*Allemagne*, l'*Espagne*, les *États-Unis*. Les entreprises de ces pays ont joué le rôle d'importateurs, d'imprimeurs et également d'éditeurs quelques fois les trois. L'effet a été positif, il a contribué à positionner le secteur éditorial en tant qu'industrie dans

le schéma économique. Les éditeurs locaux en ont bénéficié par un savoir-faire ; par des créations d'emploi ; mais ils en ont été également affectés car les auteurs préfèrent être publiés par de grandes maisons internationales.

En conclusion, le développement du secteur éditorial latino-américain a été impulsé par quatre facteurs fondamentaux : l'établissement d'une base institutionnelle de soutien au livre, une législation relative au livre dans la majorité des pays, le développement d'un parc graphique compétitif, des développements externes comme l'enchérissement des livres espagnols, les investissements de la banque mondiale, et aussi par la commande de livres scolaires par l'état.

## **1.6. Livre, imprimerie et édition dans le Moyen-Orient et le Maghreb**

L'auteure José BALAGNA introduit son article sur le livre arabe « *Pour comprendre l'histoire du « kitab », il est indispensable de s'imposer de cerner d'abord son statut particulier.* » Dictionnaire encyclopédique du livre (2002-2011, pp. 124-133). Elle poursuit son analyse par un aperçu étymologique du mot « *kitab* » pour ensuite se focaliser sur l'histoire du manuscrit dans le monde arabe dont elle fait remonter l'origine au règne du calife ' *Utman* avec l'écriture du Saint livre le *Coran* sur des feuilles de parchemin pliées, cousues et reliées sous forme de codex.

### **1.6.1. Le livre, l'imprimerie et l'édition au Moyen-Orient**

Au Moyen-Orient, la civilisation arabe se développa entre le VIII<sup>e</sup> et le XIII<sup>e</sup> siècle GUESDON (2002, p.19). « *Le livre représentait un marché important dans le monde arabe médiéval*». Il avait d'abord un caractère religieux. En effet, Le *Coran* tient une place considérable dans l'histoire du livre, tout comme la *Bible* pour l'occident. Le livre arabe demeura jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle un manuscrit calligraphié. (LABARRE, 1985, p. 45) Et notamment le *Coran* car certains ulémas redoutaient son altération. Un second facteur et non des moindres, est la résistance des copistes à l'implantation de l'imprimerie dans la région. Le papier élément central pour fixer



et conserver le texte a été découvert vers 750 grâce à des prisonniers de guerre chinois. Ce qui eut une influence sur le développement littéraire et scientifique dans la région arabe.<sup>134</sup>Lors de la conquête en *Europe*, les arabes installent des moulins à papier en *Espagne* et en *Sicile*. C'est d'ailleurs en Italie que sera imprimé le premier livre en caractère arabe.

L'implantation très tardive de l'imprimerie sera l'une des caractéristiques fondamentales du retard de l'essor de l'édition au *Moyen Orient*. En effet, ce n'est qu'en 1726, qu'un édit religieux autorise l'impression d'ouvrages profanes sur le contrôle des imams. C'est la communauté chrétienne et particulièrement les confréries religieuses qui sont à l'origine de la diffusion des presses. Ce fait a été relevé par de nombreux spécialistes et notamment par l'anthropologue Franck MERNIER. Dans l'ouvrage qu'il a codirigé avec le romancier libanais Charif MAJDALANI (2016): « *La plupart des imprimeries qui éclosent dans le monde arabe sont des initiatives religieuses chrétiennes* ». Le marché du livre est surtout présent au *Caire* et à *Beyrouth*. Mais il faudra attendre la deuxième moitié du XX<sup>e</sup> siècle pour que le secteur émerge véritablement.

Le contrôle et la censure étatique mis en place en *Égypte* et dans d'autres pays de la région ont été un frein supplémentaire pour son épanouissement. Les maisons d'éditions sont nationalisées en *Égypte* sous le régime de *Nasser*. L'édition étatique dans ce pays est prédominante face au secteur privé. Ces deux facteurs : nationalisation et censure vont permettre à l'édition libanaise de connaître un véritable essor. Le secteur économique libéral de ce dernier va inciter des éditeurs de la région et notamment d'éditeurs égyptiens et syriens à s'y installer à partir des années soixante MERMIER (2016). « *Le degré de libéralisme de certains pays arabes va être un terreau pour l'édition arabe* ».

Au XX<sup>e</sup> siècle, le développement de l'éducation de masse et la scolarisation va stimuler l'édition d'ouvrages scolaires et parascolaires ainsi que l'émergence du

---

<sup>134</sup>Le mot rame est d'origine arabe

livre religieux islamique. Le succès de ce genre voit la création de nombreuses maisons d'édition surtout en *Syrie* à partir des années 1980. C'est à priori une édition de type utilitaire. Un autre facteur est l'apparition d'un genre littéraire nouveau pour les pays arabes, c'est le roman. Sa production a sensiblement augmenté et ce surtout à partir des années 2000 où le lectorat de cette région est demandeur. Ces dernières années, les guerres internes en *Irak*, en *Syrie* ont créé des situations catastrophiques pour l'édition, la fermeture ou la destruction d'imprimeries et de maisons d'édition sont fréquentes.

En *Égypte*, l'édition s'est tout de suite imposée comme le leadership dans le monde arabe. Mais la nationalisation de l'industrie et la tutelle étatique sur la production et la distribution ont engendré des effets négatifs.

Depuis 2011 le marché du livre traverse une longue crise économique, ce qui a un impact sur la situation des éditeurs. De 1260 éditeurs avant la révolution, certains ont mis la clef sous le paillasson, d'autres ont réduit leur publication (par exemple pour *Dâr Al-Masryyaa al-lubnâniyya* sa production est passée de 84 titres en 2010 à 54 titres l'année suivante ; *Dâr al-Shhurûq*, son taux de production (250 titres) a baissé de moitié (HOSNI, 2016, p. 246), d'autres éditeurs ont dû licencier du personnel.

Plusieurs facteurs sont à l'origine de la crise éditoriale privée ou publique de la région :

- ✓ Une production surabondante dans le secteur public qui affaiblit le privé.
- ✓ Le budget pour l'édition étatique est revu à la baisse chaque année.
- ✓ La hausse du dollar qui a provoqué une augmentation du prix du papier (de 80%).
- ✓ Le secteur de distribution est faible et mal organisé.
- ✓ La fermeture des marchés libyens, tunisiens, yéménites suite aux révolutions du printemps arabe.

En *Syrie*, la censure a toujours été présente. Elle représente le principal frein à l'émergence du secteur. C'est le ministère de la culture qui donne une autorisation pour l'ouverture d'une maison d'édition. Pour détourner cette censure, certains livres sont publiés au *Liban* sous un autre nom d'éditeur et importés en *Syrie* pour y être vendus. Le livre religieux est très présent dans le pays ; le succès de ce genre voit la création de nombreuses maisons d'édition spécialisées surtout à partir des années 1980.

En *Jordanie* le marché du livre s'est considérablement développé à partir des années 1950,<sup>135</sup> le nombre de titres publiés augmente chaque année et s'accompagne du développement de l'imprimerie. Le nombre de titres publiés pendant cette décennie s'élève à 151 titres. Mais ce sont les années 1980 où les statistiques révèlent que 400 livres par an ont été publiés par plus de 143 maisons d'édition ; en 2003, 857 titres dont 41 en langues étrangères (notamment l'anglais et le français) ; en 2006, 855 titres dont 36 en langues étrangères et en 2010, 1 441 titres ont paru en langue arabe et 92 en langues étrangères ; 90% des livres parus et publiés sont des livres universitaires Al HUSBAN (2016, p.272). Cette croissance s'appuie sur divers facteurs, le principal étant la progression de l'éducation. En effet en 2015, le taux d'alphabétisme atteint les 90%. Au développement du secteur de l'imprimerie, 594 imprimeries en 2001 (la première imprimerie a été installée en 1922). L'épanouissement des maisons d'édition est estimé au chiffre de 150 aujourd'hui. Cependant, l'importance de la censure comme dans les autres pays de la région demeure un frein à l'expansion du marché du livre.

Au *Yémen*, le peuple est issu d'une double culture : au nord, le pouvoir religieux en place instaure une censure sur le pays, avant d'être renversé. Au sud, le pays est occupé par les anglais. Le *Yémen* devient une république nationaliste arabe en 1970. L'imprimerie est introduite au nord par les ottomans à partir de 1872 mais le livre ne sera diffusé dans cette région qu'après 1962. Le régime religieux publie

---

<sup>135</sup> En 1948, la Cisjordanie et Jérusalem Est sont annexés et devient le Royaume de Jordanie.

uniquement les journaux officiels. Ce n'est qu'à partir de la fin de la guerre civile que des librairies également maisons d'édition y apparaissent.

Ce sont les britanniques qui vont introduire au sud l'imprimerie en 1853. Le premier livre yéménite ne paraît qu'en 1936 et en 1940, la presse en caractère arabe fait son apparition. Pendant les deux guerres que connaît le pays dans les années 60 (civile au nord et contre le colonisateur au sud) qu'un régime socialiste s'installe à *Alep* (au sud) ou la chaîne du livre est entièrement nationalisée. À la même époque est créé l'Union des écrivains yéménite, ce qui va concourir à la publication de nombreux ouvrages et l'organisation de foires du livre dans les quartiers populaires.

Ce n'est qu'en 1990 que les deux états se réunissent et vont adopter un système plus libéral : le secteur public du livre du sud est démantelé et les librairies du nord se développent. À la fin des années 90, la production littéraire va alors connaître un véritable essor et le taux d'alphabétisme atteint un taux de 70%.<sup>136</sup> Le nombre de livres publiés jusqu'en 2010 représente 4 000 titres<sup>137</sup> dont 90% ont paru après 1990.

La plupart des maisons d'édition suivent un modèle de développement traditionnel ; elles ont débuté par la librairie et ce sont lancées dans les années 1990 dans l'édition. Les manuels universitaires sont parmi les livres qui se vendent le mieux. L'éditeur (ancien papetier) de ce marché est *Al-Jeel Al Jadeed, DAMESIN* (2016, p. 221) Certains éditeurs se démarquent, le premier pour les ouvrages salafistes (*Dâr al-Athar*), les deux autres pour la publication d'ouvrages en sciences humaines et de littérature *Organisation générale du livre* et le *Centre Obadi* pour la recherche et l'édition. Chaque titre est publié à environ 1 500 exemplaires mais le marché du livre reste de taille très réduite. Les 3/4 de la production des livres imprimés sont vendus dans les pays du Machrek.

---

<sup>136</sup> Source : [en ligne] [https://www.indexmundi.com/fr/yemen/taux\\_d\\_alphabetisation.html](https://www.indexmundi.com/fr/yemen/taux_d_alphabetisation.html) consulté le 17/8/2019

<sup>137</sup> Source : les statistiques de la production littéraire des pays arabes sont extraites principalement de deux sources : le dictionnaire encyclopédique du livre arabe pour la période antérieure à 1990 et à l'ouvrage intitulé « Regards sur l'édition du monde arabe », sous la direction de MAJDALANI et MERMIER

### 1.6.2. Le livre, l'imprimerie et l'édition Au Maghreb

L'histoire du livre imprimé remonte à la période coloniale, 1832 pour l'Algérie, 1860 en Tunisie et 1865 pour le Maroc. L'imprimerie s'installa dans ces trois pays bien plus tard qu'au Moyen Orient (en Égypte la première machine fut introduite par Bonaparte en 1798). Le Maroc et l'Algérie ont pendant longtemps utilisés la lithographie pour la reproduction des manuscrits. La raison principale de cet usage est la qualité de reproduction à moindre coût de la calligraphie arabe et particulièrement du *khatt maghribi*.<sup>138</sup> La bibliothèque de Fès dans sa collection *matbû'at Fâs* recense 584 titres de lithographie et ont trait aux matières enseignées à l'Université de Qarawiyyines de Fès.<sup>139</sup> Le dernier atelier lithographique ferma ses portes en 1940 au Maroc. Deux cent soixante-douze (272) lithographies sont conservées au service audiovisuel de la Bibliothèque nationale d'Algérie. Il serait intéressant dans le cadre de la réalisation des mémoires en fin de cursus des masters du Département de bibliothéconomie de réaliser un catalogue.

Pendant la période coloniale des éditeurs-libraires se spécialisèrent dans l'impression d'ouvrages en arabe et en français mais à diffusion restreinte. On assiste alors à la naissance d'une littérature française maghrébine ; les auteurs étaient soit des autochtones ou des colons. À la veille de son indépendance l'Algérie s'enrichit d'une production d'auteurs francophones de qualité et de renommé comme *Mohamed Dib, Kateb Yacine, Mouloud Feraoun...*

Par contre le berceau de la littérature en langue arabe fut la Tunisie ou de nombreux intellectuels algériens, tunisiens et marocains firent leurs études à l'université Zitûna et publièrent leurs premiers textes en langue arabe : *Zakaria Moufidi, Toufik El Madani*, et bien d'autres. En parallèle à cette production livresque locale, une grande majorité de titres est importée de France et d'Orient.

---

<sup>138</sup> L'imprimerie recourait au khatt sharqî

<sup>139</sup> Source : Dictionnaire encyclopédique du livre

Il en résulte après l'indépendance une politique d'arabisation du secteur de l'édition. Le taux d'alphabétisation en 1995 va franchir le taux des 61 et 65 % en *Algérie* et en *Tunisie* alors qu'au *Maroc* on note un taux de 52%. Dans le secteur de l'éducation, l'enseignement bilingue fut maintenu au début pour aller vers l'arabe classique « *L'échiquier linguistique comportant alors la langue publique (les dialectes arabes et berbères) la langue arabe classique et la langue française, se voit investit par une politique linguistique visant d'une part, la reconquête du terrain occupé profondément par le français et, d'autre part, l'unification linguistique que seul l'arabe classique paraissait à l'époque en mesure de réaliser* » NISSABOURI (2019).

Par ailleurs, les gouvernements tunisiens et algériens vont adopter comme modèle économique pour le secteur de l'édition : le modèle socialiste. La production et la distribution sont nationalisées dans les deux états. Deux sociétés éditoriales vont être créées : la société nationale d'édition et de diffusion (SNED) en *Algérie* et la Maison d'édition tunisienne (MTE).

Le *Maroc* reste lui fidèle au système libéral ou plusieurs entreprises éditoriales ont vu le jour dans le royaume chérifien. Le marché de l'édition dans les deux autres pays se libéralise à partir des années 1990, des maisons privées se créent avec succès : Balzac, Casbah...en *Algérie*, Cérès productions... en *Tunisie*. Le secteur s'ouvre aux femmes éditrices comme les éditions Dalimen en *Algérie*, Le *Fennec* au *Maroc*.

Il existe peu de données économiques du Maroc sur l'édition. Un rapport sur l'état de l'édition et du livre – littérature et SHS publié en 2017 par la Fondation du Roi Abdul Aziz nous donne les chiffres et statistiques ci-dessous:

### **Le Maroc en quelques chiffres :**

♦Nombre d'éditeurs une trentaine en 1986, en 2016, 308 dont seulement 40 d'entre elles ont publié plus de 10 titres par an, dont 9 sont des institutions publiques ;

♦Entre 1960 et 1980 les parts des deux langues (arabe et français) étaient relativement similaires (59% pour l'arabe et 41% pour le français), entre 2001 et 2016 la part de l'arabe est beaucoup plus importante (81%) que celle du français (19%) ;

♦En 2016, 2 711 titres de littérature et de SHS; 82,5% ont été publiés en arabe, 14,5% en français, 1,8% en amazigh et 1% en autres langues.

Les auteurs du rapport précisent que « *Compte tenu de la non-structuration du marché éditorial marocain, de son éclatement et de l'absence d'une réelle politique de distribution couvrant le territoire national, la recension de toutes les publications parues est très difficile.* » Une seconde source publiée récemment par le ministère de la Culture marocain (2017) intitulé « *Revue des statistiques culturelles. 2013 à 2015* ». On constate à sa lecture une croissance de 24,1% de titres publiés en deux ans ; la part des livres en langue arabe dépasse les 80 % de la production globale. La littérature, les sciences humaines et sociales se trouvent en tête à un niveau sensiblement équivalent (respectivement 39,9 et 39,7%). La production en sciences a baissé en 2015 seulement 53 titres publiés pour 56 titres en 2013. (Tableau 22, ci-dessous)

Toujours selon les mêmes sources, l'édition et l'imprimerie en 2014 ont totalisé un chiffre d'affaires de 3 756 millions de dirhams, soit 352 millions d'euros. Le budget dédié au livre de la direction des bibliothèques et des archives est à la hausse il est passé d'1 million de DH en 2011, à 10 millions en 2014 puis à 15 millions en 2016. 379 projets sont en cours pour le secteur du livre et de l'édition pour l'année 2019.

Tableau 22 : Nombre de publications publiés au Maroc de 2013 à 2015

	2013		2014		2015	
	Total	%	Total	%	Total	%
<b>Nombre de titres</b>	1 567	100	1 989	100	1 945	100
<b>Dont titres en arabe</b>	1 213	77,4	1 480	74,4	1 571	80,8
<b>Dont :</b>						
<b>Littérature</b>	609	38,9	818	41,1	776	39,9
<b>Sciences humaines et sociales</b>	666	42,5	755	38	772	39,7
<b>Religions</b>	168	10,7	264	13,3	288	14,8
<b>Beaux-Arts</b>	67	4,3	79	4,0	56	2,9
<b>Sciences</b>	57	3,6	73	3,6	53	2,7

Source : *Revue des statistiques culturelles du Maroc*

### **En Tunisie :**

Le secteur du livre et de l'édition en Tunisie traverse une crise. Crise qu'analyse Moncef BEN AYED dans son ouvrage « *L'édition en Tunisie 2006-2016 réalités et perspectives.* » Dans son ouvrage d'une centaine de page publié en 2017, l'auteur dresse un diagnostic de l'état des lieux de l'édition dans son pays. Il constate le manque de sources fiables à part celle de la bibliographie nationale de Tunisie et une étude réalisée en 2011 pour le compte de l'Unesco. Il constate que la politique instaurée par l'état l'« *esprit des acquisitions* » a instauré un marché artificiel du livre dans le pays où les achats officiels représentent une part importante du chiffre d'affaires de tous les éditeurs. « *Ce qui a fait naître chez nous pour une grande majorité, la mentalité de "l'assisté" et ont limité auprès de ces derniers tout esprit d'initiative et de prise de risque* ». D'autre part, la population scolarisée représente le gros du lectorat, ce qui comme pour le reste du monde arabe, a donné naissance à une édition utilitaire. Selon l'auteur, des solutions pour mettre en place une politique nationale du livre et de l'édition en Tunisie peuvent être trouvées mais pour leurs réussites elles doivent être collégiales.

### **La Tunisie en quelques chiffres :**

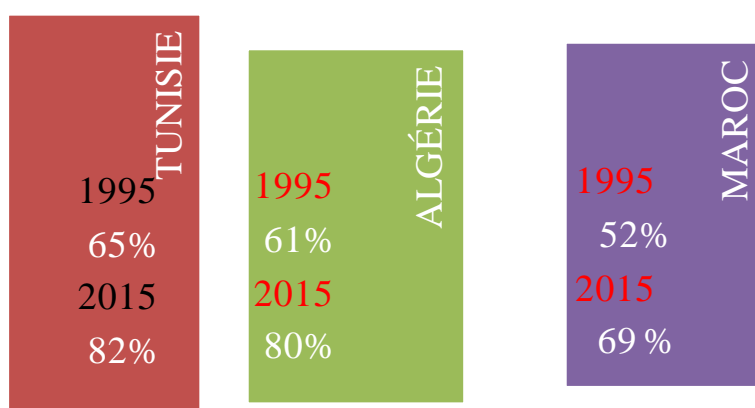
- ♦45 éditeurs ont publié de manière constante de 2006 à 2016



♦La loi de finance pour 2018 : le budget du livre passerait de 1,3 millions de DT en 2017 à 3 millions de DT pour 2018 soit 1,13% du budget global du ministère des activités culturelles.

Le taux d’alphabétisation pour les pays du *Maghreb* détaillé dans la figure ci-dessous :

Figure 16: Taux d’alphabétisation des pays du Maghreb



Source des données : <https://www.indexmundi.com/map/?v=39&l=fr>

Où l’on observe que le taux d’alphabétisation pour la *Tunisie* et l’*Algérie* a évolué de façon presque à l’identique (82 et 80%) ; les deux pays ont mis en place une scolarisation de masse. Leur secteur du livre est étatique jusqu’aux années 1990 et est basée sur le modèle socialiste. Alors qu’au *Maroc* le secteur éditorial est un secteur libéral. Son taux d’alphabétisation est l’un des plus bas du monde arabe (52%), en Égypte (74%) alors que dans les Pays du Golf il atteint parfois les 95% (Arabie saoudite), 97% (Qatar).

Par ailleurs, plus de quinze éditeurs<sup>140</sup> de six pays du monde arabe, du Chili et de *France*, se sont réunis le jeudi 30 mars 2017, à la Foire du livre de *Tunis* dans le cadre d’une journée d’études dédiée aux (Politiques publiques du livre dans le monde arabe :). Les participants souhaitaient à l’issue de cette journée que les pouvoirs publics de leur pays respectifs agissent sur les points suivants :

<sup>140</sup>Dont un membre de l’Organisation nationale des éditeurs du livre (ONEL)

- ✓ De favoriser une présence majoritaire de livres publiés par des éditeurs locaux;
- ✓ De mettre en place un dispositif de soutien à l'édition
- ✓ De permettre la circulation du livre dans le monde arabe et particulièrement entre les pays du *Maghreb*
- ✓ De favoriser la traduction et la coédition

Les participants ont insisté pour la mise en place d'une « politique générale et systémique – une politique nationale du livre et de la lecture – englobant les différents acteurs de la chaîne du livre (libraires, bibliothécaires, auteurs, traducteurs, éditeurs, illustrateurs...) et plaçant le citoyen-lecteur au cœur de cette politique ».

En conclusion, dans le monde arabe, l'industrie du livre est réduite à n'être qu'un segment complémentaire des industries de la communication et des médias. Cette évolution a entraîné des effets dévastateurs pour l'édition arabe. En effet, ce secteur n'a jamais réussi à surmonter les barrières étatiques. A l'image du programme de l'état algérien « mille bibliothèques » et celui de l'*Égypte* du gouvernement de *Nasser* de « mille livres à traduire » ; ces deux exemples de politique éditoriale n'ont pu être réalisés que grâce aux subventions publiques. Il faut quand même reconnaître que l'édition arabe connaît une mutation avec l'apparition de nouveaux publics, on l'observe lors de l'affluence aux foires du livre ; sans oublier l'importance que prend de plus en plus le livre religieux dans ces sociétés.

### **1.7. Livre, imprimerie et édition dans les pays d'Asie**

Nous nous sommes intéressés à trois pays du continent asiatique : la chine, le Japon et la Corée du sud

### 1.7.1. Le livre, l'imprimerie et l'édition en Chine

Nous ne pouvons pas dans cette chronologie historique ne pas mentionner le livre en *Chine*. Selon certaines sources, est le pays d'origine de l'imprimerie et du papier (HU & XIAO YANG, 2011).

#### 1.7.1.1. Facteurs historiques

Toujours selon la même source les plus anciens livres remontent au Ve siècle av. J.C. d'abord sous forme de rouleaux de soie et de planchettes de bambou et de bois. Les caractères étaient écrits à l'aide d'un pinceau et de l'encre de noir de fumée. Le papier inventé au IIe siècle av. J.C. afin de pallier le coût élevé de la soie s'imposa réellement comme support de l'écriture qu'au IIe siècle ap. J.C. C'est vers la fin du VIIe siècle que l'imprimerie xylographique fait son apparition et au nouveau format du livre sous forme de codex.

Le Dictionnaire encyclopédique du livre (2002-2011, p. 520) cite que les rouleaux de soie dont leur nombre varient entre 10 000 rouleaux et 30 000 sont conservés dans des bibliothèques privées.

Au XIXe siècle l'intrusion occidentale permet l'introduction de nouvelles techniques typographiques qui transforment le monde du livre. Au XXe siècle un ralentissement de l'expansion de l'imprimerie, finalement interrompue avec la guerre contre le *Japon*. La reprise éditoriale reprendra avec la montée au pouvoir du communisme ce qui aura pour conséquence un double circuit pour la production et la diffusion de l'imprimé en Chine.

À partir de 1949<sup>141</sup>, le pays est divisé en deux et l'activité éditoriale suit deux chemins. Dans la *Chine* communiste, l'effort est porté sur le livre scolaire, la propagande et la politique. Plusieurs maisons spécialisées dans les domaines des sciences et techniques vont voir le jour.

---

<sup>141</sup> Fondation de la République populaire de Chine

À partir des années 1950, la production livresque passera à 12 153 titres avec un tirage de 275 millions, publiés par 211 maisons d'édition ; en 1978, 14 987 titres avec un tirage de 3,774 milliards d'exemplaires et en 2008, 274 123 titres avec un tirage de 7,062 milliards par 579 éditeurs<sup>142</sup>.

La rupture avec l'URSS ainsi que la révolution culturelle des années soixante marque une période de déclin du secteur de l'édition. Plusieurs maisons d'édition ferment leurs portes ou réduisent leur personnel. Cette situation perdurera jusqu'à la fin des années soixante-dix ou l'on verra peu à peu la production de livres se relever peu à peu.

#### **1.7.1.2. Le secteur en quelques chiffres :**

L'édition chinoise s'organise en deux secteurs distincts : les maisons d'édition publiques sous l'égide de l'état et un secteur privé organisé sous forme d'ateliers. Le premier secteur au nombre de 583 maisons d'édition (BIEF, 2018) se sont regroupées au sein de 33 groupes éditoriaux depuis 2010. Elles se situent principalement dans les grandes villes, notamment *Beijing* (40%) et *Shanghai*. Pour ce qui est du secteur privé, les statistiques annoncent le chiffre de 10 000 « ateliers d'édition ». Travaillant dans l'ombre, leurs ouvrages sont toujours publiés sous le nom d'un éditeur du secteur public. Ce n'est qu'en 1990 que la Chine a promulgué la loi sur le droit d'auteur et en 1992 a adhéré à la *Convention de Berne* et à la *Convention universelle sur la propriété intellectuelle*.

La *Chine* est le pays qui publie le plus de titres au monde 500 000 titres (dont 238 000 réimpressions) ont été publiés en 2016 soit une augmentation de 5,1% par rapport à l'année précédente. La production en termes d'exemplaires est de 9,04 milliards d'exemplaires (+4,3%). le chiffre d'affaires du secteur de l'édition chinoise est estimé à 8,47milliards d'euros, en augmentation de 12,8% depuis 2014. Le livre scolaire domine le marché avec plus du quart des livres vendus principalement par les institutions et l'état. Le livre universitaire représente 26, 3%

---

<sup>142</sup> Source : XIA YANG.2011. L'industrie du livre en Chine

des ventes (SHS 19,6% ; sciences et techniques 6,70%). En 2014, 15 542 titres ont été achetés pour être traduits alors que seulement 8 088 titres ont été vendus à l'étranger.

En 2016, le chiffre d'affaires engendré par l'édition numérique s'élève à 664 millions d'euros, (-16,8%) par rapport à 2014. Cette baisse s'explique principalement par deux facteurs : le piratage numérique et une politique de prix très basse concernant les Ebooks ; leur prix est en moyenne inférieur à 1,50 euros soit environ 10% du prix des livres imprimés. 37% sont des livres universitaires numériques (10% sciences et techniques, 27% en SHS).

L'importation de livres en *Chine* est contrôlée par l'État, la demande d'autorisation émane surtout pour l'importation du livre universitaire. Mis à part pour les livres scolaires dont le prix est fixé par le gouvernement, les éditeurs décident librement du prix de leurs livres. Le taux de TVA applicable au livre est de 13%.

## **1.7.2. Le livre, l'imprimerie et l'édition au Japon**

C'est à partir de 1590 que l'imprimerie de Gutenberg pénètre au *Japon* dans un but d'évangéliser la population. Quatre grandes périodes marquent le secteur du livre.

### **1.7.2.1. Facteurs historiques**

*Ere Edo (1603-1847)*, période marquée par :

- ✓ Un régime féodal,
- ✓ Censure des livres sentimentaux et essor du livre comique
- ✓ et la fermeture culturelle et économique du pays.

*Ère Meiji (1867-1912)* :

- ✓ Modernisation économique et sociale profonde ;

- ✓ Monarchie Parlementaire (Régime Impérial) ;
- ✓ Suppression de la féodalité (1871) ;
- ✓ Expansionnisme militaire (Chine, Corée, Russie) ;

Ou en 1868 le pays se dote de sa propre industrie typographique ;

- ✓ 1893 : loi sur l'édition, abrogée en 1949
- ✓ Scolarisation généralisée : de 30% à 90% en 1904

### ***Ère Taisho : 1912-1926 :***


- ✓ Libéralisme économique
- ✓ Continuité sociale et politique de l'ère Meiji
- ✓ Prolifération de journaux, revues et livres
- ✓ 1923, un séisme ravage Tokyo, le monde éditorial est touché

### ***Ère Showa 1926-1945 :***

- ✓ Régime totalitaire et nationaliste
- ✓ Expansionnisme militaire
- ✓ Des collections littéraires sont diffusées et connues sous le « livres à un yen »

À partir de 1930, le Japon se place parmi les nations les plus productrices de livres

- ✓ Guerre mondiale : guerre du pacifique

**1947** 

- ✓ Nouvelle constitution pacifiste
- ✓ Régime parlementaire
- ✓ Modèle économique et social du « miracle japonais »

L'après-guerre est marqué par le bouillonnement intellectuel dans le domaine historique, sociologique et politique.

### **Caractéristiques de l'édition à partir de 1990 :**

Publication de périodiques notamment de manga (les périodiques représentent 60% du chiffre d'affaire de certaines maisons d'édition)

- ✓ Concentration de groupes éditoriaux
- ✓ Stagnation des ventes

#### **1.7.2.2. Le secteur en quelques chiffres :**

Depuis une vingtaine d'année, le nombre de maisons d'édition ne cesse de baisser, en 2017, 3 434 maisons (BIEF, Japon, 2019) ; environ 1 700 emploient moins de dix salariés (49 % du total) et 27 maisons d'édition plus de 1 000 salariés. Une trentaine réalise un CA supérieur à 75 millions d'euros. Toujours pour l'année 2017, 73 057 nouveaux titres ont été publiés ; (-2,6%) par rapport à 2016 et représente un volume de 314 millions d'exemplaires (-2,4 %). Très peu de traduction sont réalisées, seulement 8 à 10% de la production dont la majorité (70%) sont d'origines anglo-saxonnes. En 2017, les ventes de livres en format numérique correspondent en valeur à environ 1,6 milliard d'euros, en légère hausse par rapport à 2015. (77, 2%) du CA est réalisé par les ventes de mangas. Le prix est en général fixé pour une durée de 2 ans, avec une remise tolérée de 5 %. Le taux de T.V.A. s'élève depuis 2014 à 8 % pour les livres qu'ils soient dans un format papier ou numérique.

#### **1.7.3. Le livre, l'imprimerie et l'édition en Corée du Sud**

Ce n'est qu'en 1883 que fut édité le premier livre avec des techniques de l'imprimerie moderne.

##### **1.7.3.1. Facteurs historiques**

Mais l'occupation japonaise à partir de 1910 freina ce mouvement jusqu'en 1947 ou le secteur de l'édition reprit. Cet essor s'est poursuivi à un rythme de plus en plus soutenu. C'est ainsi que les statistiques internationales classaient le pays à la

dixième place avec 6% de la production mondiale. Une politique de traduction a permis de faire connaître la littérature coréenne.

### **1.7.3.2. Le secteur en quelques chiffres :**

Pour l'année 2015, la *Corée du sud* compte plus de 49 700 maisons d'édition, (BIEF, Corée du sud, 2018), seulement celles qui ont publié au moins un livre au courant de cette année sont au nombre de 6 400. Toujours pour la même année, 2015, 45 213 titres ont été publiés (-5%) par rapport à 2014 avec un volume de 85 millions d'exemplaires ou une forte baisse -10% (en nombre de titres ou d'exemplaires) par rapport à l'année 2014 a été constatée ; 9714 titres traduits, soit 21,5% du total des publications dont 42% sont écrites en japonais. 7 561(18%) des titres ont été publiés en SHS et 4 508 (12%) en sciences et techniques. Le CA est d'environ de 2,8 milliards d'euros dont plus de la moitié a été réalisé pour la vente du livre scolaire. Le livre numérique génère un CA de 88 millions d'euros et représente environ 3 % du CA net des éditeurs. Depuis l'année 2000, il existe une loi sur le prix du livre mais modifiée et appliquée qu'à partir de l'année 2014. Le texte remanié permet une remise de 10 % quel que soit le livre (nouveau ou non) et quel que soit le canal de distribution (en librairie ou en ligne). La TVA n'est pas appliquée pour les publications papier et numérique.

### **Conclusion**

Les trois découvertes majeures que sont le papier, le codex et l'imprimerie vont permettre non seulement la démocratisation de la scolarisation, d'éradiquer l'analphabétisme à des degrés divers selon les continents et selon les pays. Les innovations techniques liées à la révolution industrielle ont assuré à la production du livre une croissance extraordinaire au XIXe siècle. Toutes les opérations, depuis la fabrication du papier jusqu'à la reliure, sont progressivement mécanisées. Ces facteurs ont permis la multiplication des éditions et l'augmentation des tirages. On assiste également à une production nombreuse dans un marché mouvant et mal organisé et qui provoque un déséquilibre certain selon les régions. Au cours de ces deux derniers siècles, le marché se redresse grâce à une conjoncture économique



favorable et aux progrès techniques. On parle de « révolution du livre » et de révolution numérique. Si révolution il y a, il faut la chercher dans deux directions : la diffusion et la fabrication. ESCARPIT voit un aspect de cette révolution dans l'élargissement considérable que les livres au format de poche ont apporté à la diffusion du livre LABARRE (1985, p.122). Par ailleurs, un visionnaire, Paul OTLET, décrit en 1934 un dispositif utopique à l'époque « *On peut imaginer le télescope électrique, permettant de lire de chez soi des livres exposés dans la salle « teleg » des grandes bibliothèques, aux pages demandées d'avance. Ce sera le livre téléphoté* »<sup>143</sup>. A partir des années soixante, les développements de l'informatique permettent d'éliminer les dispositifs photomécaniques et d'évoluer vers les photocomposeuses numériques. D'autre part, les technologies numériques ont pris une place fondamentale et affectent profondément le secteur de l'édition. Mais qu'en est-il plus précisément du livre numérique et de l'édition universitaire ? Aspects que nous abordons au chapitre suivant.

## **CHAPITRE 2 : le livre numérique : genèse et format d'un objet**

Le livre est présent dans nos vies depuis plus de cinq siècles et connaît aujourd'hui sa plus grande révolution depuis l'arrivée de l'imprimerie au XVe siècle et du livre de poche<sup>144</sup> au XXe siècle. Il est après le cinéma et la musique la troisième industrie culturelle à faire face à la révolution numérique. Le livre numérique fait l'objet aujourd'hui d'innombrables contributions, écrites ou orales, passionnées ou raisonnées (voir par exemple le nombre de titres disponibles pour notre corpus d'études (tableau 12 et la bibliographie).

D'un point de vue lexicographique la notion de « livre numérique » dans les pays francophones ne différencie pas clairement le contenant du contenu ; on parle indifféremment de livre électronique et/ou de livre numérique. Les

---

<sup>143</sup> P. OTLET. Traité de documentation. Le livre sur le livre, théorie et pratique. Bruxelles, 1934

<sup>144</sup> « Koenigsmark » de Pierre BENOIT a été le premier livre publié dans la collection « le livre de poche » édité par l'éditeur Hachette qui est une nouvelle manière de démocratiser la lecture et surtout de publier les grands textes classiques à petit prix pour la classe moyenne. Mais le livre de masse est né d'abord en Angleterre, en 1935, avec les « Penguin Books »

recommandations canadiennes sur l'usage du français proposent livrel. Les anglo-saxons ont, par contre créé des mots adaptés pour chacun des concepts : le « Reader » qui désigne le matériel support dédié à la lecture et l' « e-books » qui lui désigne le contenu numérique de l'ouvrage.

Cette profusion de termes montre bien un trouble quant à l'objet désigné : parfois, il s'agit bien du livre virtuel (donc un contenu numérique), parfois de l'appareil qui permet de lire ce livre virtuel, ou encore les deux (le contenu et l'appareil de lecture). Mais malgré cette confusion lexicale, il ne faut pas oublier que la vocation première du numérique est la conservation du contenu, SOUAL (2015, p.25) « *pour au final imprimer des livres papiers* ». En France, ce n'est qu'en 2012 qu'officiellement l'expression « livre numérique » désigne le contenant du fichier : « *ouvrage édité et diffusé sous forme numérique, destiné à être lu sur un écran*<sup>145</sup> ».

La loi algérienne 15-13 du 15 juillet 2015 relative aux activités et au marché du livre<sup>146</sup> définit le livre numérique comme un ouvrage sous forme numérique destiné à être édité et diffusé ; et délimite le livre numérisé comme un ouvrage déjà publié sur un support papier et qui est reproduit sous une forme numérique.

## **2.1. Genèse du livre numérique :**

Le livre numérique est né en 1971, lorsque Michael HART a conçu le *projet Gutenberg* en permettant la mise en ligne et la diffusion gratuite des œuvres numérisées du domaine public. Il avait bénéficié de 100 000 000 \$ de temps d'ordinateurs et pour les rentabiliser il avait annoncé que « *La plus grande valeur créée par les ordinateurs ne serait pas l'informatique, mais bien le stockage, la*

---

<sup>145</sup> Journal officiel français du 4 avril 2012.

<sup>146</sup> Journal Officiel n°39 du 19 juillet 2015. Cette loi a suscité une forte polémique lors des débats à l'Assemblée populaire et a été contesté par les éditeurs algériens. Un éditeur interrogé par un journaliste du quotidien El Watan s'interroge sur l'opportunité d'intégrer le livre numérique dans ce texte de loi « *Les conditions pour un marché du livre numérique en Algérie n'existent pas, donc pourquoi traiter de cette activité ?* »

*récupération et la recherche de ce qui était stocké dans nos bibliothèques* ». <sup>147</sup> Le projet reposait sur le principe que tout ce qui peut être stocké dans la mémoire d'un ordinateur pouvait être reproduit indéfiniment et tout le monde dans le monde pouvait en obtenir une copie. SOUAL (2015, p. 27) « *Le projet Gutenberg a marqué durablement, par les principes qui le fondaient, l'histoire du livre numérique : gratuité, libre-accès, libre-usage, collaboration entre les acteurs.* »

HART a regroupé des millions de volontaires pour l'accompagner dans son projet universel de numériser le savoir des livres. Ces volontaires ont commencé par dactylographier les textes, puis à utiliser des scanners accompagnés de la reconnaissance de caractère. Aujourd'hui, le projet Gutenberg offre plus de 54.000 livres électroniques en accès libre dans les formats : Epub, ou Kindle <sup>148</sup>. Ce visionnaire précise souvent dans ses écrits que, si GUTENBERG a permis à chacun d'avoir ses propres livres - jusque-là réservés à une élite – « *Pour un coût relativement modique, le Projet Gutenberg permet à chacun d'avoir une bibliothèque complète gratuite - jusque-là réservée à la collectivité* ». Hervé LE CROSNIER lui rend un hommage à titre posthume dans une chronique publiée dans le Monde diplomatique du 11 septembre 2011 <sup>149</sup> « *Il est surtout celui qui a remis le livre au cœur du modèle de partage du réseau internet* <sup>150</sup> ».

## **2.2. Chronologie technico-historique du livre numérique**

Une des premières approches, et une des principales innovations, du traitement informatisé des textes vont consister à séparer le contenu de sa mise en forme. Cette séparation aura pour but de rendre le texte indépendant de sa présentation, et celle-ci des machines utilisées.

---

<sup>147</sup> In : « L'histoire et la philosophie du projet Gutenberg par Michael Hart ». En ligne : [https://www.gutenberg.org/wiki/Gutenberg:The\\_History\\_and\\_Philosophy\\_of\\_Project\\_Gutenberg\\_by\\_Michael\\_Hart](https://www.gutenberg.org/wiki/Gutenberg:The_History_and_Philosophy_of_Project_Gutenberg_by_Michael_Hart) (consulté le 11 juin 2019)

<sup>148</sup> Source : site officiel projet Gutenberg. [En Ligne] [https://www.gutenberg.org/wiki/FR\\_Page\\_d%27Accueil](https://www.gutenberg.org/wiki/FR_Page_d%27Accueil), consulté le 11 juin 2019

<sup>150</sup> En ligne : <https://blog.mondediplo.net/2011-09-11-Le-projet-Gutenberg-est-orphelin> (Consulté le 11 juin 2019)

C'est à partir des années soixante que les développements de l'informatique vont permettre d'éliminer les dispositifs photomécaniques et d'évoluer vers les photocomposeuses numériques. ROBIN (2016, p. 1) C'est ainsi que la préparation du support servant à l'impression, *la forme imprimante*, a été la première étape du processus de réalisation des livres touchée par la numérisation.

À la fin de cette décennie vont apparaître les premiers métalangages qui vont structurer les textes et ainsi permettre d'optimiser la gestion. C'est à cette époque que les maisons d'édition vont commencer à utiliser des outils qui combinent les avantages qu'offre la composition numérique avec ceux que procure l'usage des systèmes de gestion de base de données et du SGML<sup>151</sup> pour gérer les textes par nature fortement structurés. Les fondations de la publication assistée par ordinateur (PAO) sont posées.

Ce n'est qu'en 1986 que le SGML devient une norme internationale de codage de texte adoptée par l'ISO<sup>152</sup>. Par exemple, pour une information telle que « le métier de l'éditeur », on va distinguer les mots qui apparaissent dans des fichiers sous forme binaire, de leur forme ou de leur place dans le document : ce texte est-il un titre ? Quel est son niveau de titre ? Quelles devront être la typographie, la police, la couleur ? On établit une description de type document (DTD), qui définit tous ses éléments.

Par la suite, SGML est apparu trop complexe pour un usage sur le web, d'où la définition en 1998 d'une nouvelle norme XML<sup>153</sup> plus simple et plus souple. Elle s'est imposée très rapidement dans la structuration des documents aussi bien pour l'impression que pour l'affichage à l'écran. La norme a été mise en place par des consortiums d'éditeurs scientifiques qui entendaient réduire les coûts liés à la chaîne éditique.

---

<sup>151</sup> SGML : Standard Generalized Markup Language = langage normalisé de structuration des données informatiques

<sup>152</sup> ISO : International Standing Organization

<sup>153</sup> XML : Extensible Markup Language

Également, l'apparition et le lancement à grande échelle du micro-ordinateur amène certains éditeurs à proposer des produits adaptés. Le micro-ordinateur va peu à peu transformer le rapport entre l'éditeur et l'auteur. En effet ce dernier, en prestataire de service va accomplir une partie du travail éditorial. Au lieu d'un manuscrit dactylographié ou imprimé, il va livrer des fichiers qui respectent un cahier des charges précis ainsi que des feuilles de style fournies par l'éditeur. Ces fichiers sont souvent proches de la forme finale pour l'impression.

Cependant il restait un obstacle, celui du traitement de l'image, de son stockage trop volumineux dans un fichier et son intégration dans un traitement de texte. Ce n'est qu'à la fin des années 1990 que le problème sera résolu par un logiciel de traitement d'images commercialisé par la société *Adobe*. Ce qui a permis à la chaîne graphique d'être entièrement numérisée.

La numérisation du processus va ainsi entraîner de profondes mutations du travail éditorial dont les principales sont la réduction des tâches au niveau de la chaîne de production et une diminution des coûts : la révolution numérique.

Que l'historien Roger CHARTIER(1997)<sup>154</sup> résume dans un entretien avec le journaliste français Jean LEBRUN : « *Ce qui était permis autrefois uniquement par la communication manuscrite ou la circulation des imprimés trouve aujourd'hui un support autrement puissant avec le texte électronique ... Avec le texte électronique, un très vieux rêve de l'humanité qu'on pourrait résumer en deux mots, universalité et interactivité, semble enfin à la portée de notre œillet de notre doigt ... L'encyclopédie est en concordance avec la révolution électronique, bien davantage que d'autres types de textes dont on peut penser qu'ils resteront liés à la communication par le livre imprimé et aux gestes qu'il suppose. »*

Dans un ouvrage collectif sous la direction d'Yves MOLLIER (2002, p. 299), CHARTIER émet la probabilité de la coexistence dans les décennies à venir entre les deux formes du livre et les trois modes d'inscription et de communication des

---

<sup>154</sup> Historien français rattaché au courant historiographique de l'École des Annales. Il travaille sur l'histoire du livre, de l'édition et de la lecture.

textes : l'écriture manuscrite, la publication imprimée, la textualité électronique qui selon lui (la coexistence) ne sera pas forcément pacifique.

Le paysage éditorial va être bouleversé par une autre conséquence majeure de la numérisation : la possibilité pour des non professionnels de réaliser un travail éditorial. En effet, des outils professionnels d'aide à l'édition sont maintenant disponibles pour un public de plus en plus large. Bernard ANDRE développe la notion d'un système éditorial *aprofessionnel*,<sup>155</sup> en d'autres termes l'usage de logiciel de traitement de texte par des non professionnels et que nous nous complétons par leurs banalisations.

Ce qui nous amène par conséquent à présenter l'aspect technique du livre imprimé. Comme nous l'avons dit en supra, les aspects différenciant le livre numérique de l'ouvrage imprimé est celui de la séparation du contenu et du contenant. Dans le livre imprimé le contenu - le texte-est englobé dans le contenant -le support papier-.

Alors que dans le monde du livre numérique le contenant et le contenu sont séparés : d'une part les outils de lecture (le matériel et le logiciel) et de l'autre le fichier numérique renfermant le contenu sous différents formats (image, texte, son). Ce qui interroge ROBIN (2016, p. 9) «*Allons-nous perdre cette sensation particulière liée au toucher et à l'odeur du papier ?*». Qui au contraire font «*réagir*» PROST, MAURIN, & LEKHAL (2013, p. 15) «*Le livre numérique offre des usages, des managements et des interventions du lecteur que le papier ne permet pas, sans que cela induise pour autant la disparition du papier qui pourrait même redevenir objet de luxe unique grâce aux ressources technologiques de « l'impression à la demande »*».

---

<sup>155</sup> Cité par Robin (op. citée, p. 28) B. André, Utilisation des progiciels, identification d'obstacles et stratégies de formation. Thèse sc. de l'éducation. École normale supérieure de Cachan, 2006

Ainsi avec le livre numérique, ce sont tous les maillons technologiques et humains de la chaîne du livre de l'auteur jusqu'au lecteur qui connaissent de profonds changements. Mais sans faire disparaître le livre imprimé.

### **2.3. La chaîne de production des documents numériques**

C'est à partir de la généralisation de l'informatique dans tous les secteurs industriels que l'ensemble de la chaîne éditoriale et graphique va subir un bouleversement considérable. Que nous présentons succinctement dans ce chapitre. Il sera question uniquement de la mise en œuvre par l'éditeur du livre numérique et qui va de la production à la mise à disposition des plateformes de sa distribution. Ces derniers sont des outils capables d'acheminer les fichiers et les métadonnées vers les e-librairies et les bibliothèques numériques mais également de récupérer les informations et les statistiques des ventes de livres numériques nécessaires aux éditeurs pour la facturation des revendeurs et le calcul des droits d'auteur.

Après la réception du tapuscrit de l'auteur sous forme de fichier informatique<sup>156</sup>, que fait l'éditeur ? Selon que ce dernier produit du papier ou du fichier numérique, l'organisation de la chaîne de production qui va de l'auteur au lecteur se fera de façon différente. Dans le monde numérique, selon JACQUESSON & RIVIERE (2005, p. 23) le lien entre le document et son support matériel se défait. Le duo Support-contenu dans le monde de l'imprimé constitue une unité inséparable alors que dans celui du numérique le document peut être constitué de plusieurs fichiers indépendants.

Comment produire des fichiers numériques ? C'est d'abord choisir des options techniques de restitution. Aujourd'hui, il existe deux grandes familles : un format image (PDF) et un format dynamique (Epub). Ce dernier est celui qui est le plus utilisé par les éditeurs pour les nouveautés. Il permet à l'outil de réadapter sa mise en page à la taille de l'écran de l'utilisateur. L'éditeur n'a plus la responsabilité de la

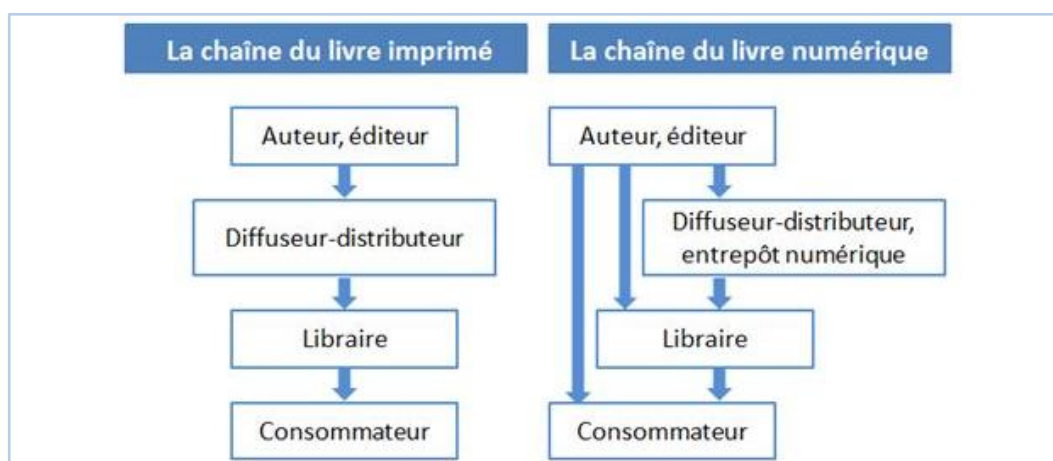
---

<sup>156</sup> La plupart des logiciels de traitement de texte conservent les documents dans des formats de fichiers reconnus par les différents acteurs de la chaîne de production éditoriale.

qualité du rendu final. Alors que dans le format PDF la mise en page papier est respectée.

Le travail actuellement fait par les éditeurs est d'œuvrer à la mise en place de cette chaîne de production pour les nouveautés de façon à produire en même temps un livre imprimé et un livre numérique. La Figure 17, (ci-dessous) schématise les changements opérés dans la chaîne du livre numérique ainsi que les différents acteurs opérants dans ce secteur.

Figure 17 : la chaîne du livre numérique



Source : Benhamou, Françoise et Guillon, Olivia. Modèles économiques d'un marché naissant : le livre numérique. In : culture prospective, Juin 2010, p.2

Dans cette optique, BERTHOU (2012, p. 105) s'interroge si la notion de « chaîne du livre » est toujours pertinente et si cette notion ne constitue pas un modèle caduque qui laisse la place à de nouveaux modèles de coopération ? Il y a remise en cause de toute l'organisation qui, rigide à l'origine se dirige vers une désintermédiation. Le cas de désintermédiation qui selon BERTHOU le plus spectaculaire est la mise en relation directe de l'auteur et du lecteur « un média (le livre) ne relève plus forcément d'un système (la chaîne du livre).

D'autre part, nous avons le schéma où un éditeur peut être une maison d'édition « traditionnelle » ou nativement numérique avec la possibilité d'impression à la demande ou enfin une plateforme d'auto publication.



Il est intéressant à ce stade d'ouvrir une parenthèse et d'aborder le cas des articles scientifiques. La production éditoriale de ce type de document a connu un bond en avant. En effet, depuis quelques années sont apparus des logiciels de gestion éditoriale qui intègrent des fonctionnalités pour l'ensemble du déroulement des étapes.

Les deux premiers peuvent appliquer des protections contre le piratage. Nous constatons également la naissance de nouveaux métiers : l'E-diffuseur, l'E-distributeur et la librairie du E-commerce.

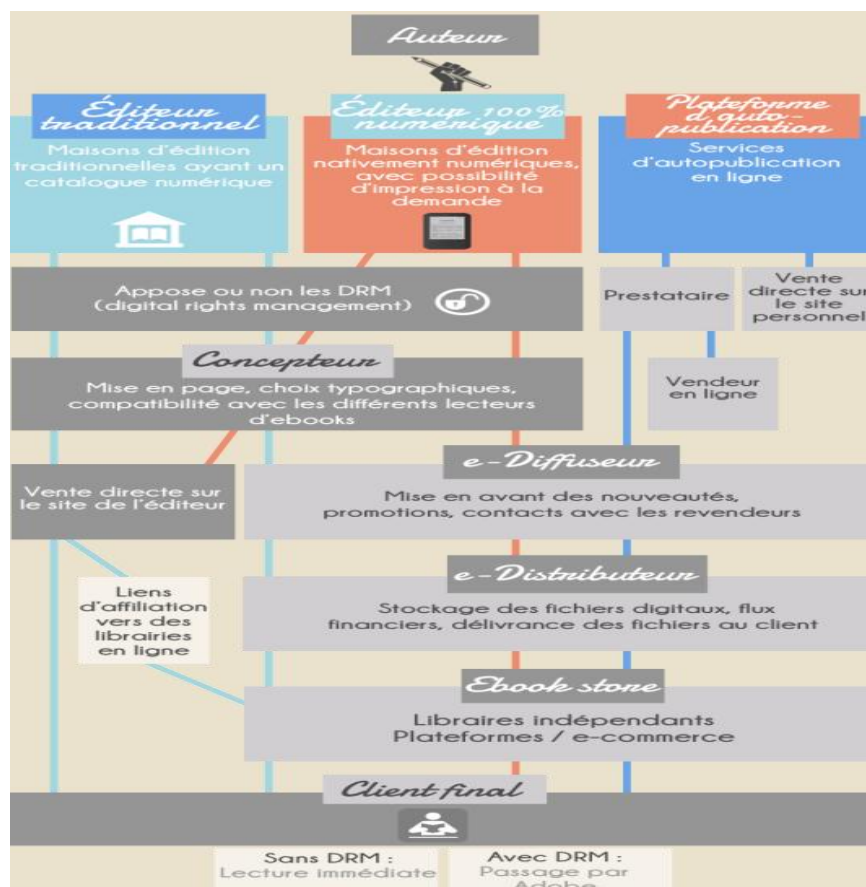
## **2.4. Panorama des outils de production en ligne**

L'arrivée et l'acceptation d'un document numérique par l'éditeur engendre un travail éditorial pour reconstruire le document selon la structure voulue par l'éditeur ou l'auteur. Le texte est reformaté afin de pouvoir être importé dans des logiciels de PAO<sup>157</sup>. Le choix de ce dernier dépend essentiellement de deux paramètres : de la structure de la page et du volume du document à traiter. Ces logiciels conçus à l'origine pour produire une version imprimée se sont adaptés à la production de publications en ligne.

---

<sup>157</sup> PAO : publication assistée par ordinateur

Figure 18 : la chaîne du livre numérique : ce qui a changé

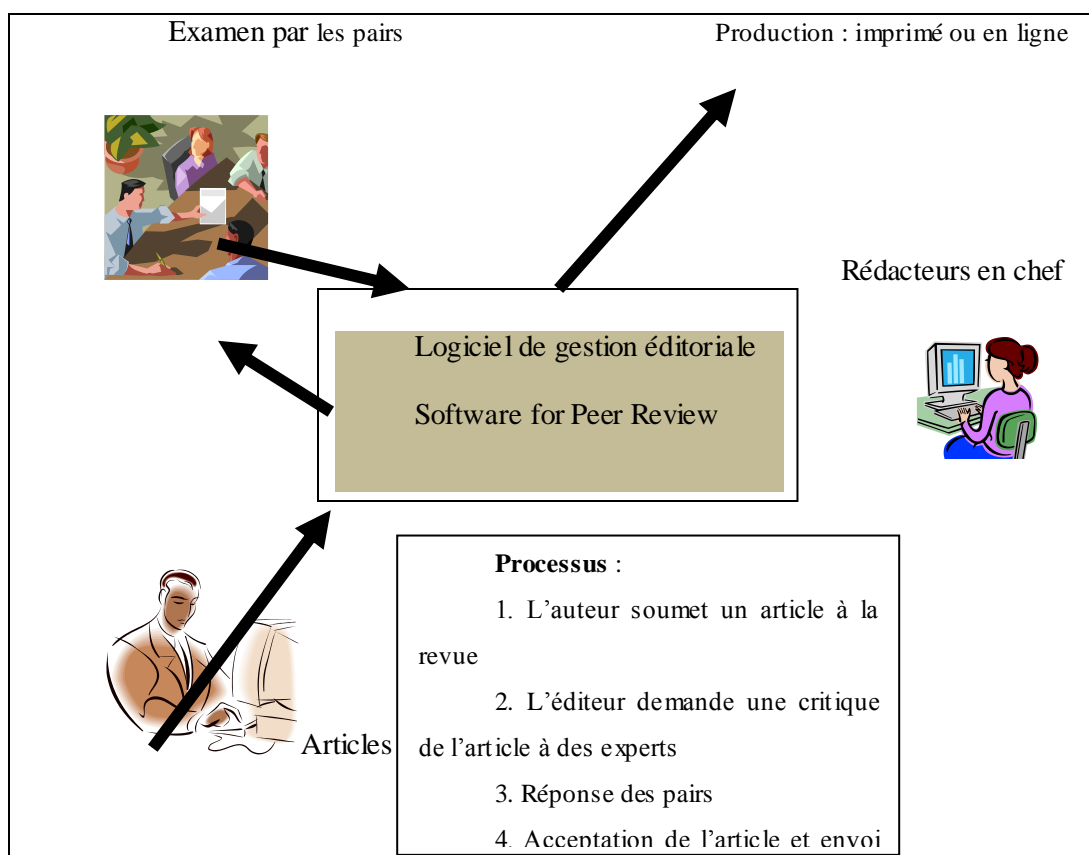


Source 158 : Actualitté du 8 juillet 2016

L'auteur soumet directement l'article au système de l'éditeur scientifique de la revue. Le logiciel permet sa transmission directement par courrier électronique à des experts pour validation correction ou rejet. Qui selon, JACQUESSON & RIVIER (2005, p. 42) l'arrivée de ces outils « *marque une évolution considérable dans la circulation des informations entre auteurs et éditeurs...et favorisent encore plus la communication scientifique* »

<sup>158</sup> [En ligne] : <https://www.actualitte.com/article/monde-edition/la-chaine-du-livre-numerique/65666>, consulté le 9 ju in 2018

Figure 19 : Suivi du processus éditorial avec un logiciel de gestion éditoriale<sup>159</sup>



Les logiciels de gestion éditoriale ont ainsi permis d'accélérer la fabrication de la revue, de réduire les coûts et de gérer automatiquement le suivi (le workflow) des articles.

Sur la voie du tout numérique dans la production d'un article ou d'un document, Internet a joué le rôle d'un accélérateur en ouvrant le domaine des applications de l'informatique à tous ceux qui, professionnels ou amateurs, pratiquaient déjà la PAO.

<sup>159</sup> Source : Alain JACQUESSON et Alexis RIVIER. Bibliothèques et documents numériques. Paris : éditions du cercle de la librairie 2005. P. 42

### 2.4.1. Les formats du manuel numérique

Le web est un ensemble de protocoles, qui permet aux machines connectées de dialoguer entre elles. Or, il existe de nos jours plusieurs formats pour éditer, diffuser et lire un livre numérique. Cet état de fait est le résultat de la guerre commerciale que se livrent les grands groupes tels qu'Amazon avec le format Kindle, BBS pour Sony et Adobe pour le format PDF.

Dans un article publié dans le BBF, LAHARY (1996) disait à juste titre : «*Prenons garde que nos formats d'échange ne nous permettent d'échanger qu'entre nous.*» Aujourd'hui, un format tend à s'imposer c'est le format Epub suite aux travaux de l'International Digital Publishing Forum (IDPF). Epub s'appuie sur des solutions testées en matière de publication électronique, tels qu'HTML et XML. En règle générale, le format du fichier détermine la manière dont l'information numérique est codée et, de ce fait comment cette information est décodée.

Mais avant de présenter les différents formats disponibles, définissons ce qu'est un format. Le dictionnaire *Larousse*<sup>160</sup> précise que le format informatique est la: «*structure caractérisant la présentation des informations au sein d'un ordinateur, lors d'une transmission ou sur un support d'entrée ou d'édition de résultats.* » BOULETREAU et HABERT (2014, p. 147) le définissent «*comme quelque chose qui met en forme d'une manière conventionnelle des données destinées à représenter du texte, du son, de l'image, de la vidéo, ou une combinaison des quatre.* »

En ce qui concerne leur typologie on distingue deux types de format le premier est un *format ouvert* qui est publiquement accessible et un *format fermé* dont la spécification est secrète. Le format fermé correspond à un logiciel capable de l'exploiter. On distingue également un *format normalisé* par une institution tel qu'ISO ou W3C d'un *format commun*. Ce dernier peut devenir un *standard* par son

---

<sup>160</sup>[En ligne] :<https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/format/34637?q=format#34596>, consultée le 7/11/2018

utilisation et son succès. Il peut alors parfois être normalisé comme un *Open Document*. D'autre part un format est dit propriétaire s'il a été publié dans un but commercial. Ce format propriétaire peut être lui aussi fermé (format Doc de Microsoft) ou ouvert (format PDF d'Adobe).

Cette typologie des formats permet deux approches pour l'échange de document. Le principe de base est que le destinataire dispose d'un outil permettant sa visualisation (donc sa consultation) ou sa modification. Dans la première approche, il suffit d'utiliser un format qui utilise du texte et éventuellement de l'image. Dans la seconde approche, l'utilisateur doit pouvoir accéder à la « source » c'est-à-dire un format qui permet de changer aussi bien le contenu que la mise en forme du texte.

Dans le paragraphe en infra sont présentés les principaux formats existants mais sans trop nous y étaler. En effet, les formats n'étant pas l'objet principal de notre recherche mais néanmoins, leur acquis nous a permis d'appréhender quelques aspects techniques d'un livre numérique.

#### **2.4.2. Quels formats ? Pour quels usages ?**

Les contenus numériques sont encodés. Pour pouvoir être partagée, une information doit être structurée selon des standards : les formats. Lequel choisir ? Pour quel usage ? Cette partie donne un aperçu sur la notion de format et quelles sont leurs implications sur le transfert, la lisibilité, la transportabilité, l'universalité des contenus.

Dans l'univers numérique, trois instances internationales assurent la gestion et le processus de normalisation ou de standardisation. Il s'agit de : l'ISO (International Organization for Standardization) ; OASIS (Organization for the Advanced of Structured Information Standards) centré sur la normalisation des formats de fichiers et enfin le W3C (World Wide Web Consortium) centré sur le web.

### ***Les formats produits par traitement de texte :***

Des logiciels comme Microsoft Word ont dominé le marché pour fabriquer un livre numérique de base. Ces outils permettent d'écrire et de mettre en page un texte. Ce texte peut être exporté et rendu disponible à toute personne disposant d'un logiciel de traitement de texte. Il existe plusieurs formats d'exportation. Les plus connus avec leur extension sont :

♦(.txt) est un texte brut qui ne contient aucune image ou son. Les documents créés avec cette extension (.txt) peuvent être lus par n'importe quel logiciel de traitement de texte et par n'importe quel ordinateur. Ce format utilise le code ASCII<sup>161</sup>. Son origine remonte approximativement aux années cinquante.

♦(.odt) est un format en open source qui fonctionne avec toutes les suites bureautiques. En 2006, ce format obtient une certification ISO (ISO 26300)<sup>162</sup>. De nombreux logiciels gratuits comme la suite Open office l'emploient et il existe une possibilité de le lire dans Microsoft.

♦(.docx) est un format propriétaire<sup>163</sup> très connu de la suite Microsoft. Ce format est énormément utilisé.

Apple<sup>164</sup> a également développé sa suite bureautique connu sous le nom d'AppleWorks. Cette dernière a évolué et porte le nom d'iWork depuis 2005 et est disponible gratuitement depuis 2013.

---

<sup>161</sup>*American Standard Code for Information Interchange (Code américain standard pour l'échange d'informations)*

<sup>162</sup> L'ISO définit une certification comme une « Procédure par laquelle une tierce partie donne une assurance écrite qu'un produit, un processus ou un service est conforme aux exigences spécifiées dans un référentiel.» Dernière révision en 2005

<sup>163</sup> Un format propriétaire (ou format fermé) est un format de données dont l'utilisation est restreinte par son propriétaire. Il s'oppose aux formats ouverts.

<sup>164</sup> Apple est une entreprise multinationale américaine qui conçoit et commercialise des produits électroniques, des ordinateurs et des logiciels informatiques. Elle a été créée en 1976.

### ***Le format de document multiplateforme (PDF) :***

Le PDF (*Portable Document Format*) est largement utilisé et il a sa propre certification ISO (ISO 19005-1)<sup>165</sup>. À l'origine, ce format créé par la société Adobe Systems, a d'abord été utilisé par les professionnels de l'édition pour transmettre aux imprimeurs un fichier représentatif à l'identique de la page imprimée, indépendamment de l'outil de composition utilisé. Le matériel et les logiciels propriétaires de la photocomposition sont devenus obsolètes à partir des années 1990.

Adobe lance également l'Acrobat Reader (gratuit, pour lire les PDF) et l'Adobe Acrobat (payant, pour créer des PDF). Le format PDF est la suite logique du traitement de texte mais seulement il est mal adapté à la lecture sur des appareils mobiles.

Le PDF web, le fichier est plus petit, donc transférable, l'image reste lisible à l'écran. Cette évolution du PDF appelé également « PDF eBook » est très peu coûteuse à produire, il est interactif, protégeable et « *semble donc constituer le format idéal de publication électronique* » d'après PROST, MAURIN, & LEKHAL (2013, p. 55). Un inconvénient à signaler, un document au format PDF n'est pas repaginable et peut ne pas être lisible sur l'écran d'un téléphone portable.

À la fin des années 90, inquiets pour l'avenir du livre numérique qui, à peine né, est proposé presque en autant de formats que de titres, certains usagers insistent sur l'intérêt sinon la nécessité d'un format standard. À l'instigation du National Institute of Standards & Technology (NIST) aux États-Unis, l'Open Ebook Initiative voit le jour en juin 1998 et constitue un groupe de travail de 25 personnes sous le nom d'Open Ebook Authoring Group, qui deviendra l'Open Ebook Forum en janvier 2000.

---

<sup>165</sup> Dernière révision 2005

Ce groupe élabore l'OeB (Open Ebook), un format de livre numérique basé sur le langage XML et destiné à normaliser le contenu, la structure et la présentation des livres numériques. La version 1.0 est disponible depuis septembre 1999 en version originale destinée aux professionnels de la publication et une version ouverte appartenant au domaine public. Le format OeB devient vite un standard qui sert lui-même de base à de nombreux formats, comme par exemple le format PRC pour le Moby pocket Reader (lancé en mars 2000) ou le format LIT pour le Microsoft Reader (lancé en avril 2000). Il sera abandonné dans les années 2007, avec l'apparition d'un format plus flexible l'EPUB pour *Electronic Publication*.

### ***Le format Epub***

Ce format est typographié « ePub » ou « EPub » ou également « epub ». Il a été conçu spécifiquement pour les livres numériques et est développé par *l'International Digital Publishing*. Il permet au texte de s'adapter à l'écran au moment précis de la lecture quel que soit l'appareil dont on dispose : ordinateur, tablette, liseuse, appareils mobiles<sup>166</sup>. Cet ajustage du texte au tout dernier moment est totalement différent du format PDF. Ce format est fondé sur XML<sup>167</sup> et a fait l'objet d'une spécification technique par l'ISO sous la référence ISO/IEC TS 30135. Depuis 2017, sa gestion a été transmise au W3C<sup>168</sup>.

Prévu essentiellement pour la lecture de texte courant, les normes Epub, Epub2 et Epub3 permettent depuis 2011 la lecture de livres exigeant une mise en page plus avancée tel que l'affichage d'images, la lecture des multimédias...La possibilité donc de faire des livres numériques ayant à la fois la particularité du document papier et du document numérique. Ce format est aussi un format portable,

---

<sup>166</sup>Le livre numérique au format EPUB peut être lu par n'importe quel appareil sauf sur une Kindle : liseuse commercialisée par Amazon

<sup>167</sup> XML : Extensible Markup Language, langage permettant de mettre en forme des documents grâce à des balises (Markup)

<sup>168</sup> W3C : World Wide Web Consortium, fondé en 1994 par Tim Berners-Lee, connu par son sigle le W3C, est un organisme de standardisation à but non lucratif chargé de promouvoir la compatibilité des technologies du World Wide Web telles que HTML, XML, RDF, Epub...



configurable et annotable. La navigation à l'intérieur du texte est facilitée par les flèches de déplacement, on peut effectuer une recherche en plein écran et l'accès aux métadonnées est disponible. La dernière version Epub 3.1 (janvier 2017) permet l'affichage dans toutes les langues et une meilleure interactivité. Il faut souligner que ce format est totalement gratuit et permet la production de livres numériques accessibles aux personnes malvoyantes ou non voyantes, aucune adaptation n'est requise. Il est utilisé par de nombreux éditeurs pour l'affichage et la lecture de leurs ouvrages.

Citons quelques-unes de ses caractéristiques qui ont fait son succès :

- ✓ Disponibilité de la synthèse vocale et synchronisation du texte et de l'audio ;
- ✓ Le repérage des mots facilité et précis dans le document, y compris dans les fichiers audio et vidéo ;
- ✓ Table des matières navigable ;
- ✓ Possibilité de modifier la taille, le style et la couleur de la police ;

#### ***Le format ONIX :***

Le format ONIX (Online Information Exchange) a été créé en 1999 à l'initiative de l'Association of American. C'est un standard international basé sur le langage XML et facilitant les échanges des données éditeur aux diffuseurs et libraires. Depuis 2016, ONIX est administré par EDItEUR<sup>169</sup> qui est un groupe international qui coordonne le développement et la promotion de standards pour les échanges informatiques dans les secteurs du livre et des publications en série.

Les objectifs d'ONIX sont clairs : permettre de décrire tous les produits, livres ou non, proposés par les industries du livre ; prendre en compte tous les besoins de tous les secteurs de cette industrie, et pas seulement ceux des vendeurs en ligne ; être utilisable dans un environnement multilingue.

---

<sup>169</sup> [En ligne] : <https://www.editeur.org/>, consulté le 20/6/2019

Il se décline en 3 groupes :

- ✓ ONIX for serials
- ✓ ONIX for publications licenses
- ✓ ONIX for books

C'est ce dernier standard qui permet de décrire les livres imprimés et les livres numériques, afin de diffuser des informations complètes et structurées à l'ensemble des acteurs. Il intègre 165 listes de codes (dont par exemple code ISO pays). Le corps de la notice est subdivisé en six blocs et est précédé d'un en tête et d'éléments d'identification :

Le bloc 1 <Descriptive Detail> encapsule les informations sur le titre, les auteurs, la langue, la collection, le sujet, le public visé ;

Le bloc 2 <Collateral Detail> permet d'ajouter des informations marketing : visuels, résumés, liens vers des sites externes, les mentions de prix ;

Le bloc 3 <Content Detail> ce bloc n'est utilisé que lorsqu'il est nécessaire de décrire certaines parties spécifiques du livre.

Le bloc 4 <Publishing Detail> nous informe sur les conditions de publication : éditeur, marque éditoriale, date de publication

Le bloc 5 <Related Materials> permet de signaler les œuvres et les produits liés, produits sous d'autres formats.

Le bloc 6 <Product Supply> donne des informations sur les conditions de distribution : marché, devise...

La dernière version disponible est la version 3.0, elle est téléchargeable gratuitement en langue française, sur le site du cercle de la librairie.

### ***Le format HTML***

L'HyperText Markup Language est un langage de balisage destiné à l'affichage de contenu. C'est un candidat naturel à l'affichage de livres numériques. Les pages sont reliées entre elles, l'utilisateur peut feuilleter, changer de chapitre,

etc. l'ordinateur transmet les pages à chaque requête de l'utilisateur. Mais lorsqu'il s'agit de télécharger le livre numérique pour le consulter hors connexion il devient illisible.

Publier un livre en HTML présente l'avantage de produire l'ouvrage selon une granularité appropriée<sup>170</sup>. A l'inverse du PDF, l'affichage peut être optimisé pour tous les écrans : téléphone, tablette, liseuse ... Ce choix éditorial a été retenu par la maison d'édition américaine O'Reilly, maison spécialisée dans l'informatique. La plateforme baptisée Safari<sup>171</sup> permet l'accès avec un abonnement à plus de 24 000 titres en provenance de nombreux éditeurs.

### *Le format XML*

Ce n'est pas un format mais plutôt un métalangage qui permet de définir pour un ensemble de documents la « forme » qu'ils doivent suivre. Comme pour HTML, cette forme se matérialise par des balises. L'intérêt d'XML est qu'il permet aux éditeurs de procéder automatiquement à des retraitements de fonds et leur permet ainsi de rester à la pointe de l'innovation pour leurs produits. PROST, MAURIN et LEKHAL (2013, p. 70) « *Le choix de passer à XML est une décision stratégique. Le critère de base du passage à cette technologie est la pérennité du document et donc de son exploitation commerciale.* »

Quels formats pour quels usages ? Les objectifs correctement énoncés, permettent la plupart du temps aux éditeurs de choisir une famille de formats. Les contraintes techniques, économiques, les choix politiques, les usages de la communauté universitaire suffisent à affiner le choix des éditeurs. Des critères complémentaires peuvent aider à choisir le format approprié : la compatibilité, l'interopérabilité et la pérennité.

---

<sup>170</sup> Granularité est la finesse de l'unité d'information affichée dans la page HTML

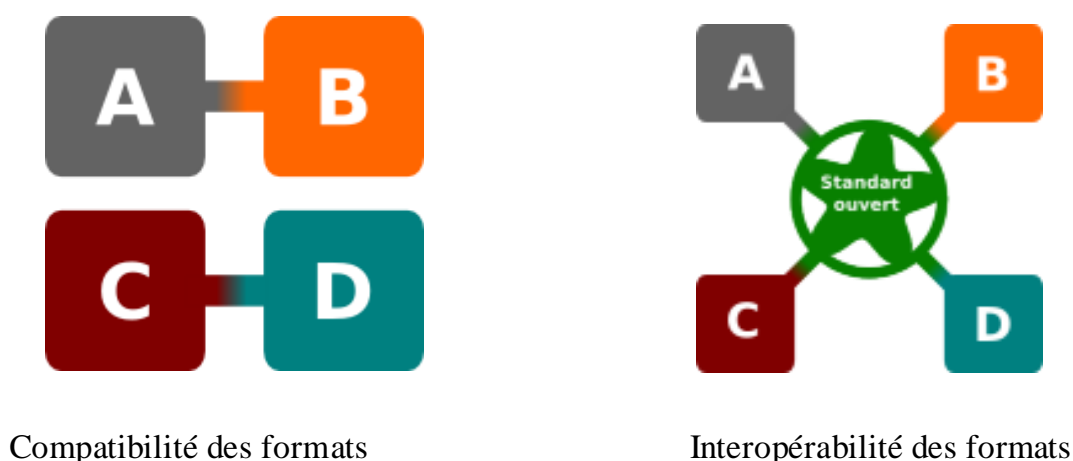
<sup>171</sup> Safari Tech Books Online est une base de données sur l'informatique, les médias numériques, la programmation, la certification. Service lancé en 2004 est un succès planétaire

### 2.4.3. Compatibilité – interopérabilité et pérennité des formats

♦ La compatibilité : consiste à ce que des éléments différents se comprennent : le format A des données d'un logiciel sont compatibles avec le format B des données d'un autre logiciel (Figure20, ci-dessous).

♦ L'interopérabilité : capacité que possède un produit ou un système, dont les interfaces sont intégralement connues, à fonctionner avec d'autres produits ou systèmes existants ou futurs et ce sans restriction d'accès ou de mise en œuvre. En d'autres termes, l'interopérabilité s'appuie sur un format ouvert ou plusieurs, indépendants du logiciel de création et d'utilisation ; ces formats ouverts donnent facilement des outils pour passer à d'autres formats ouverts (par exemple du format PDF vers le format HTML), et/ou des enrichissements des différentes versions d'un logiciel ouvert (ci-dessous). En d'autres termes l'opérabilité est essentielle si l'objectif est de partager un document avec d'autres utilisateurs et également dans une perspective de préservation sur la durée.

Figure 20 : Compatibilité et interopérabilité des formats<sup>172</sup>



<sup>172</sup> Source : Pelligrini, François. Interopérabilité, formats ouverts et compatibilité. [En ligne] : [https://www.labri.fr/perso/pelegrin/slides/libre\\_stu\\_fr1\\_20111123.pdf](https://www.labri.fr/perso/pelegrin/slides/libre_stu_fr1_20111123.pdf) . Consulté le 8/11/2018

◆ La pérennité : la préservation des documents suppose une veille afin de pouvoir opérer les migrations de support, de format ou autres chaque fois que l'obsolescence de l'un des éléments est signalée.

Conclusion :

Cette disponibilité d'interopérabilité, de compatibilité, de pérennité des formats qui permet une interactivité entre le lecteur et le document nous laisse croire que le document numérique est dit « document intelligent » grâce aux nombreuses possibilités qu'il offre en termes d'ajout, de correction, de transformation et d'échange.

Mais la législation est présente et veille à la protection de la création des auteurs. Au cours de ces dernières années elle s'adapte au numérique et entérine des lois pour la protection et la valorisation des créations.

### **CHAPITRE III : Droit d'auteur et document numérique**

L'explosion des usages de production, de circulation et de consommation des produits culturels sur Internet a secoué le régime juridique des droits d'auteur et des droits voisins<sup>173</sup> dans le monde. Comment traiter l'édition numérique sans évoquer le droit d'auteur qui fonde le contrat d'édition sur lequel tout repose ? « *Le droit d'auteur a été beaucoup trop castré par les grands groupes d'éditeurs de musique et de vidéo qui assimilent les œuvres à des objets de consommation, et non à des supports de réflexion intellectuelle liée à la connaissance que constituent les œuvres écrites.* » JACQUESSON & RIVIER (2005, p. 527).

Dans ce chapitre, on passera en revue les modifications apportées par le livre numérique tant sur le plan juridique que sur le plan technologique. En effet, les règles de la propriété littéraire ne peuvent pas être appliquées au livre numérique

---

<sup>173</sup>Il est bien entendu nous ferons abstraction tout au long de ce chapitre des droits voisins : qui sont des droits moraux et patrimoniaux accordés à des artistes interprètes afin de protéger leur prestation

exactement comme elles sont appliquées au livre imprimé. Elles doivent être adaptées afin de tenir compte de la variable « *immatérialité* » du livre numérique.

Nous aborderons cette réflexion, dans une première phase, par un bref historique du droit d'auteur en spécifiant les différents textes de lois, traités et conventions qui ont marqué l'imprimé. Cette chronologie, en soi indispensable, nous permettra d'appréhender, dans une seconde phase, le passage au numérique et d'aborder les aspects techniques, économiques et technologiques nécessaires et indispensables à la protection des droits d'auteurs et des droits des usagers à l'ère du numérique. Nous introduirons, chaque fois la documentation existante et/ou disponible en matière de législation algérienne en matière de droits d'auteur.<sup>174</sup>

### **3.1. Bref historique du droit d'auteur :**

On a longtemps attribué à la *France* l'origine de la protection de la création littéraire des auteurs. Cette paternité est imputée plus particulièrement à *Beaumarchais*<sup>175</sup> qui en 1777 a fondé la première société d'auteurs pour promouvoir la reconnaissance de droits au profit des écrivains. Mais la première loi véritablement fondatrice du droit sur les œuvres artistiques est le « *Statute of Anne* » votée en 1709 et qui nous vient d'*Angleterre*. Afin de permettre au royaume d'assurer un contrôle sur les publications, l'enregistrement des œuvres était obligatoire et œuvrait à leur protection. Ce texte de loi donne à l'auteur d'ouvrages déjà édités le droit exclusif de les imprimer à nouveau.

Alors qu'en *France*, ce n'est qu'à partir de la publication de la *Loi du 19 juillet 1793* (soit seize ans plus tard), et votée par l'Assemblée nationale, que les auteurs ont le droit exclusif d'autoriser la reproduction de leurs œuvres. À l'issue d'une protection de soixante-dix ans, l'œuvre tombe dans le domaine public.

---

<sup>174</sup> Le droit au prêt dans les bibliothèques sera abordé dans un autre chapitre.

<sup>175</sup> Beau marchais (1732-1793), écrivain, poète, dramaturge, pamphlétaire, affairiste et agent secret français est l'initiateur du droit d'auteur dans son pays

Dans les autres pays d'*Europe*, des mesures de protection envers les auteurs furent votées en *Espagne* à partir de 1762, un peu plus tôt en 1741 au *Danemark* et en *Norvège*. Dans le nouveau continent, aux *États-Unis*, la loi du 17 mars 1789 affirmait qu' « *il n'existe aucune propriété qui soit plus inhérente à la personne de l'homme que celle qui est produite par le travail de son esprit* » (cité par, SCHUWER (2002, p. 28) : c'est le *Copyright Act*<sup>176</sup>.

En *Algérie*, peu de textes législatifs sont consacrés au droit d'auteur ; le premier texte en date est l'*Ordonnance n°73-14 du 3 avril 1973*<sup>177</sup> relative au droit d'auteur substituée par l'*Ordonnance n°03-05 du 19 juillet 2003*<sup>178</sup>, relative aux droits d'auteurs et droits voisins. La communication de l'œuvre de l'esprit telle que prévue par l'*Ordonnance n°03-05 du 19 juillet 2003*, relative au droit d'auteur et aux droits voisins « *est un moyen permettant la diffusion de l'œuvre, non seulement sur le territoire national mais également, à travers le monde* ». BEDDIAR (2014)

Ainsi dès le lendemain de l'indépendance, le gouvernement algérien a pris conscience de la nécessité de mettre en œuvre une politique de protection de la propriété intellectuelle. La *Constitution* algérienne a consacré dans ses dispositions relatives aux droits fondamentaux, la garantie de la liberté de "*création intellectuelle, artistique et scientifique*" ainsi que celle de la "*propriété privée*". Cette politique a connu une évolution qui va dans le sens de la mise en conformité de sa législation avec les dispositions des différents accords internationaux que l'État algérien a ratifié.

---

<sup>176</sup>Le copyright est un droit d'exploitation. Il protège les personnes qui investissent dans la propriété intellectuelle plus que les auteurs de la création. A l'inverse, le droit d'auteur est un droit qui protège avant tout les créateurs. La philosophie et le fondement qui animent le copyright et le droit d'auteur ne sont pas les mêmes. Toutefois, ils connaissent des similitudes compte tenu de l'approche du droit d'auteur de la Commission européenne et depuis la création de droits voisins du droit d'auteur. Les plus grandes **disparités** entre les deux régimes s'observent dans le cadre de la qualité de l'auteur, de l'existence du droit moral et de la durée de protection des œuvres. Nous verrons en infra comment cette disparité va être déterminante pour l'affaire Google livre.

<sup>177</sup> Algérie. Gouvernement général. Secrétariat. *Ordonnance n°73-14 du 3 avril 1973*. Journal officiel. 1973. [En ligne] Disponible sur : <https://www.joradp.dz/hfr/> [consulté le 15 août 2018]

<sup>178</sup>Algérie. Gouvernement général. Secrétariat. *Ordonnance n°03-05 du 19 juillet 2003*. Journal officiel. 2003. [En ligne]. Disponible sur : <https://www.joradp.dz/FTP/jo-francais/2003/F2003044.pdf> [consulté le 15 août 2018]

Ce développement s'est traduit par :

- La *Constitution de 1996* de la protection de la création intellectuelle et des droits d'auteurs ;
- Des textes d'application : *Ordonnance n°03-05 du 19 juillet 2003* qui supprime l'*Ordonnance n°97-10 du 6 mars 1997*<sup>179</sup>; *Loi n° 09-04 du 5 août 2009* relative à la prévention et à la lutte contre les infractions liées aux technologies de l'information et de la communication ; et enfin le *Décret exécutif n° 11- 294 du 18 août 2011* concernant les modalités de perception et de répartition de la redevance sur les appareils de reprographie. Ces textes législatifs seront commentés *en infra*

### **3.2. Les conventions et organismes internationaux :**

En 1886, initiée par *Victor Hugo*<sup>180</sup>, une reconnaissance internationale et une harmonisation du droit d'auteur va marquer le XIXe siècle : c'est la *Convention de Berne*<sup>181</sup>. L'accord stipule entre autre que les États signataires doivent accorder aux détenteurs de droits dans les autres États signataires la même protection que celle accordée à leurs ressortissants pour une durée au moins égale à celle applicable dans le pays d'origine.

La *Convention de Berne* a subi plusieurs modifications un résumé chronologique figure en note.<sup>182</sup> Nous relevons toutefois, dans ces nombreux remaniements, la « *Révision de Paris de 1971*<sup>183</sup> » qui a pour but principal de renforcer les mesures en faveur des pays en développement. Ces révisions ont

---

<sup>179</sup>Algérie .Gouvernement général. Secrétariat. *Ordonnance n°97-10 du 6 mars 1997*. Journal officiel [En ligne]. Disponible sur : <https://www.joradp.dz/hfr/> [consulté le 15 août 2018]

<sup>180</sup>Victor Hugo est un poète, dramaturge romantique français, né le 26 février 1802 et mort le 22 mai 1885. Il a été l'un des tous premiers partisans du droit d'auteur, œuvrant toute sa vie en sa faveur. Il a été l'inspirateur principal de la Convention de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques.

<sup>181</sup> Organisation mondiale de la propriété intellectuelle. *Convention de Berne* [En ligne]. Disponible sur : <http://www.wipo.int/treaties/fr/ip/berne/> [consultée le 11/8/2018]

<sup>182</sup>La convention de Berne a été révisée à Paris en 1896, à Berlin en 1908 complétée à Berne en 1914, révisée à Rome en 1928, à Bruxelles en 1948, à Stockholm en 1967 à Paris en 1971 et en 1979

<sup>183</sup>Organisation mondiale de la propriété intellectuelle. *Convention universelle sur le droit d'auteur* [En ligne]. Disponible sur : [http://www.wipo.int/wipolex/fr/other\\_treaties/text.jsp?file\\_id=172846](http://www.wipo.int/wipolex/fr/other_treaties/text.jsp?file_id=172846) [consulté le 19 août 2018]



institué un régime de licence obligatoire pour les ouvrages scolaires, universitaires ou de recherche et ce pour deux types de publications : les traductions et les reproductions. Mais selon SCHUWER (2002, p. 34) la force protectrice croissante de cette convention allait devenir un obstacle pour les pays en développement. C'est pourquoi, sous l'impulsion des *États-Unis*, restés étrangers à la *Convention de Berne* pour des raisons de copyright américain<sup>184</sup>, la convention dite universelle du droit d'auteur fut lancée.

La *Convention « universelle » de Genève*<sup>185</sup> de moindre exigence quant à la protection des œuvres, favorise les pays pauvres. Elle fournit également des directives pour le traitement national du droit d'auteur. Cette convention signée à *Genève* en 1952, est entrée en vigueur en 1955, avec une durée de protection des droits d'exploitation de 25 ans post mortem. Elle est gérée par l'Unesco.

Pour le continent africain c'est en 1962, qu'est signé à *Libreville* (Gabon), l'accord portant création de l'Office Africain et Malgache de la Propriété Industrielle (OAMPI). Cet accord est révisé à *Bangui* (République Centrafricaine), le 2 mars 1977, pour donner naissance à l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI). A notre grand étonnement l'*Algérie* n'est pas membre.

L'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) ou *World Intellectual Property Organization* (WIPO) est une institution des Nations unies. Sa mission principale est de favoriser et de protéger la créativité en encourageant un système international de propriété intellectuelle, notamment en favorisant la coopération entre les États. L'OMPI comporte 185 États membres et administre 24 traités internationaux<sup>186</sup>.

---

<sup>184</sup> Les États-Unis rallieront la convention de Berne qu'en 1989, après modification des conditions de protection des œuvres dans leur législation fédérale.

<sup>185</sup> Unesco. *Convention universelle sur le droit d'auteur* [En ligne]. Disponible sur : [http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL\\_ID=15381&URL\\_DO=DO\\_TOPIC&URL\\_SECTION=201.html](http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL_ID=15381&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html) [Consulté le 19 août 2018]. L'Algérie la ratifiée en 1976 par ordonnance n° 73-26 du 5 juin 1973.

<sup>186</sup> Portail de l'OMPI [En ligne]. Disponible sur : <http://www.wipo.int/portal/fr/> [consulté le 20 août 2018]

Parmi ces traités, le *Traité de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle* (OMPI)<sup>187</sup> sur le droit d'auteur est adopté à Genève le 20 décembre 1996. C'est un arrangement particulier au sens de la convention de Berne qui porte sur la protection des œuvres et des droits des auteurs sur leurs travaux dans un environnement numérique. L'*Algérie* y adhère le 31 octobre 2013. Nous relevons dans ce traité, et plus particulièrement dans ses articles six, huit et douze les points suivants :

- Le premier article porte sur le droit de distribution ou les auteurs « *jouissent du droit exclusif d'autoriser la mise à disposition du public de l'original et d'exemplaires de leurs œuvres par la vente ou tout autre transfert de propriété* ».
- Le second est sur le droit de communication au public ou il est spécifié que « *les auteurs d'œuvres littéraires et artistiques jouissent du droit exclusif d'autoriser toute communication au public de leurs œuvres par fil ou sans fil, y compris la mise à la disposition du public de leurs œuvres de manière que chacun puisse y avoir accès de l'endroit et au moment qu'il choisit de manière individualisée.* »
- Et enfin, le dernier article concerne les obligations relatives à l'information sur le régime des droits ou les contractants doivent prévoir des sanctions pour toute personne qui : « *supprime ou modifie, sans y être habilitée, toute information relative au régime des droits se présentant sous forme électronique* » ; et de « *distribuer, importer aux fins de distribution, radiodiffuser ou communiquer au public, sans y être habilitée, des œuvres ou des exemplaires d'œuvres en sachant que des informations relatives au régime des droits<sup>188</sup> se présentant sous forme électronique ont été supprimées ou modifiées sans autorisation.* »

---

<sup>187</sup> Organisation mondiale de la propriété intellectuelle. *Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur* [En ligne]. Disponible sur : [http://www.wipo.int/treaties/fr/text.jsp?file\\_id=295168](http://www.wipo.int/treaties/fr/text.jsp?file_id=295168) [consulté le 20 août 2018]

<sup>188</sup> L'expression « information sur le régime des droits » s'entend des informations permettant d'identifier l'œuvre, l'auteur de l'œuvre, le titulaire de tout droit sur l'œuvre ou des informations sur les conditions et

Ainsi se profilait le concept de droit d'auteur et droit voisin dans la société de l'information et nous permet d'aborder présentement la législation en matière de droit d'auteur à l'ère du numérique.

### **3.3. Le passage au numérique :**

Au mois de juillet 2009, *Amazon.com* a effacé les éditions électroniques de deux classiques de Georges *Orwell*<sup>189</sup> de la bibliothèque de ses clients que ces derniers avaient pourtant achetés. La librairie en ligne s'était rendu compte après les avoir vendu qu'elle n'avait pas les droits d'exploitation numérique. «*Je n'aurais jamais pu imaginer qu'Amazon avait concrètement le droit, la possibilité ou même la capacité d'effacer quelque chose que j'avais déjà acheté*», s'insurge un utilisateur de Kindle<sup>190</sup> dans le *New York Times*. Un adolescent révèle qu'il avait ajouté des notes à l'ouvrage sur son Kindle, dans le cadre d'un travail scolaire, lesquelles ont été perdues avec la suppression du livre. *"Ils n'ont pas seulement repris un livre, explique-t-il, ils ont volé mon travail"* ». <sup>191</sup> Le problème du numérique et de la protection des œuvres est ainsi soulevé.

Une seconde interrogation s'impose à nous et qui, suite au scandale d'*Amazon* évoquée en supra, est celle de la continuité des droits d'une édition imprimée d'une œuvre vers une édition numérique.

#### **3.3.1. Législation et numérique en matière de droit d'auteur :**

Le cycle législatif, et surtout le cycle algérien, est extrêmement long et semble inefficace à réguler des pratiques face au numérique qui apparaissent dans le monde et également dans notre pays depuis quelques années. Plusieurs étapes jalonnent la

---

modalités d'utilisation de l'œuvre, et de tout numéro ou code représentant ces informations, lorsque l'un quelconque de ces éléments d'information est joint à l'exemplaire d'une œuvre ou apparaît en relation avec la communication d'une œuvre au public.

<sup>189</sup> Il s'agissait des titres « 1984 », publié en 1950 et de « la Ferme des animaux », sorti en librairie en 1945.

<sup>190</sup> Amazon Kindle, ou plus couramment Kindle, est une liseuse commercialisée par Amazon.com à partir de novembre 2007

<sup>191</sup> Cité par le quotidien Le monde du 22 juillet 2009

mise en place et l'adoption d'un texte de loi : la prise de conscience, l'élaboration du projet de loi, l'examen du texte par le parlement, la rédaction du décret d'application et enfin, l'application du texte par les tribunaux.

Deux grands corpus législatifs dans le monde définissent les conditions dans lesquelles l'édition de livre numérique est possible. Le premier corpus de documentation s'intéresse au droit d'auteur. Il fixe les relations entre l'auteur, l'éditeur et le lecteur qui vont s'établir. Le second corpus est la législation qui encadre la liberté d'expression<sup>192</sup>.

La question de l'adaptation du droit d'auteur au numérique est apparue historiquement au début des années 90. Et ce, lorsque les américains mettent en place un processus de révision législatif pour adapter le droit d'auteur au numérique. L'administration de Clinton<sup>193</sup> met en place en 1993 un Comité de réflexion « *Administrative Working Group on Intellectual property Rights* » qui publie un an après sa mise en place un livre blanc : « *Intellectual Property and the National Information Infrastructure : the Report of the Working Group on Intellectual property Rights* ». Ce livre blanc sera à la base de discussion et de pourparlers en matière de législation de droits d'auteur au niveau international.

Un an après sa publication, soit en 1995, deux accords internationaux vont être signés. Le premier par l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), « *Copyright Treaty* »<sup>194</sup>, et le second, « *Agreement on Trade-Related Aspects of Intellectual Property Rights* »<sup>195</sup> par l'Organisation mondiale du commerce. Ces deux textes devaient être obligatoirement traduits et homologués dans les droits nationaux.

---

<sup>192</sup>Ce dernier n'étant pas l'objet de notre étude nous ne l'évoquerons pas.

<sup>193</sup>Président des États-Unis de 1993-2001

<sup>194</sup>Voir *en supra*; et en langue arabe [En ligne]. Disponible sur : [http://www.wipo.int/edocs/pubdocs/ar/wipo\\_pub\\_226.pdf](http://www.wipo.int/edocs/pubdocs/ar/wipo_pub_226.pdf)

<sup>195</sup>Organisation mondiale de la propriété intellectuelle. *Aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce* [En ligne]. Disponible sur : [https://www.wto.org/english/docs\\_e/legal\\_e/27-trips\\_03\\_e.htm](https://www.wto.org/english/docs_e/legal_e/27-trips_03_e.htm)

Ces textes sont innovateurs sur la question de la protection juridique des dispositifs informatiques qui empêchent la copie d'un document. Il faut souligner que le numérique permet une multiplication peu coûteuse de copie or le droit de la propriété intellectuelle a pour mission essentielle de réguler le droit de copie. Comme le souligne ÉPRON (2005, p. 61) « *La reproduction et la diffusion de contenus informationnels numériques et immatériels sont grandement facilitées par les nouveaux outils techniques. La contradiction soulevée par le numérique et le droit de la propriété pose le problème de la mise en place de « verrous*<sup>196</sup> » visant à empêcher les copies illégales ou le plagiat<sup>197</sup>. Propos qui rejoignent ceux de DACOS & MOUNIER, 2010, p. 15 « *Briser le système qui protège un fichier permet non seulement d'accéder au contenu mais aussi de reproduire indéfiniment l'ensemble des fichiers protégés* ». Il est bon de souligner que les actions de piratage et de copies sont pénalisées par les traités de l'OMPI et notamment l'article 12 du traité de 1996.

Dans cette optique, nous nous posons la question si en *Algérie*, le système de droit d'auteur dans son fonctionnement actuel est oui ou non adapté aux nouveaux enjeux du numérique ?

### **3.3.2. Législation et numérique en matière de droit d'auteur en Algérie**

A La lecture de l'*Ordonnance n°03-05 du 19 juillet 2003* relative aux droits d'auteurs et aux droits voisins nous remarquons un renforcement de la protection des droits d'auteurs, un élargissement de la protection à d'autres catégories de bénéficiaires. Et à ce titre, il y a lieu de noter également qu'il est fait état de :

- ✓ Protection des logiciels, programmes d'ordinateurs et bases de données;

---

<sup>196</sup>Ces verrous connus sous le sigle de DRM (Digital Right Management System) feront l'objet d'un chapitre *en infra*. (Page 38)

<sup>197</sup>Le plagiat se caractérise souvent comme une atteinte aux droits d'auteur, par des emprunts répétitifs et dissimulés à une œuvre préexistante. Il s'agit d'une reproduction non autorisée, et donc d'une contrefaçon, qui peut faire l'objet d'une plainte devant les tribunaux. Un paragraphe est consacré au problème de plagiat dans l'enseignement supérieur algérien et des mesures prises par ce dernier pour le sanctionner.

- ✓ Reconnaissance d'un droit de location pour les logiciels et les œuvres audiovisuelles ;
- ✓ Reconnaissance d'un droit de communication par tout système informatique ;
- ✓ Allongement de la durée principale de protection des droits d'auteur qui est passée de 25 ans à 50 ans ;
- ✓ Institution d'un droit à rémunération pour copie privée ;
- ✓ Aggravation des sanctions pénales contre les atteintes aux droits protégés.

Et de constater notamment l'absence de décisions concernant la protection des œuvres face à la copie numérique. Le premier article de la loi de 2003 stipule : « *la protection est accordée, quel que soit le **genre**, la **forme** et le **mode d'expression**, le mérite ou la destination de l'œuvre, dès la création de l'œuvre, que celle-ci soit ou non fixée sur un **support** permettant sa communication au public.* » « Forme et mode d'expression et support » sont des termes, trop larges et trop génériques et ne permettent pas de les appliquer directement au document numérique.

Sur le plan organisationnel, deux organismes algériens gèrent la propriété intellectuelle : l'Office national du droit d'auteurs et des droits voisins (ONDA) créé par Décret n° 366-98 du 21 novembre 1998<sup>198</sup> ainsi que le Décret exécutif n° 05-356 du 21 septembre 2005 et son rectificatif par Décret exécutif n° 11-356 du 17 octobre 2011. Et, à titre d'information, puisque la propriété industrielle, ne faisant pas partie de notre préoccupation, la création de l'Institut national de la protection industrielle<sup>199</sup> (l'INAPI) en 1998 par Décret Exécutif n° 98-69 du 21 Février 1998 après une restructuration qui englobait deux structures : la propriété industrielle et la normalisation.

---

<sup>198</sup> ALGERIE. Gouvernement général. Secrétariat. *Décret n° 366-98 du 21 novembre 1998 portant statut de l'Office national des droits d'auteur* [En ligne]. Disponible sur : <https://www.joradp.dz/hfr/> [consulté le 20 juillet 2018]

<sup>199</sup> *Institut national de la propriété industrielle*. [En ligne]. Disponible sur : <http://e-services.inapi.org/SITE/>, [consulté le 20 juillet 2018]

L'ONDA a pour mission principale de veiller à la protection et à la défense des intérêts moraux et matériels des auteurs ou de leurs ayants droits et des titulaires de droits voisins, à la protection des œuvres du patrimoine culturel traditionnel et des œuvres nationales tombées dans le domaine public<sup>200</sup>.

Par ailleurs, l'ONDA et l'INAPI assurent, chacun en ce qui le concerne, la représentation de l'Algérie sur le plan international. C'est ainsi que :

– Le gouvernement algérien a adhéré le 14 juillet 1967 à *l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle* (OMPI) ; ainsi qu'à la *Convention de Paris* en 1971 ; et à la *Convention de Berne* pour la protection des œuvres littéraires et artistiques le 19 avril 1997.

Cette évolution traduit la volonté de l'État à promouvoir, sur le plan interne l'activité de création par une protection des auteurs et autres créateurs, d'adapter le système national de protection aux normes universelles en la matière. Cette volonté de l'État algérien se manifeste également sur la notion de contrat qui lie le créateur de l'œuvre et l'éditeur mais là également, nous ne relevons aucun article relatif aux œuvres numériques.

Nous l'observons, particulièrement à la lecture de l'article 84 qui précise que : *« le contrat d'édition est celui par lequel l'auteur cède à l'éditeur... le droit de reproduire en nombre, des exemplaires de l'œuvre et d'en assurer ... la publication et la diffusion auprès du public... Le contrat d'édition porte ... sous forme d'édition graphique, de phonogrammes ou de vidéogrammes. »*

Ainsi donc de nombreuses clauses relatives aux obligations des éditeurs, adaptées au livre imprimé, ne semblent plus convenir au numérique. Comme nous l'observons à travers la définition sur le droit d'auteur proposée par NICHOLAS

---

<sup>200</sup>A ce titre les principales attributions qui lui sont dévolues sont:

- la gestion collective des droits des auteurs ; -la protection des œuvres du patrimoine culturel traditionnel et du domaine public national; -l'assistance juridique et sociale en faveur des auteurs et des titulaires de droits voisins;

( 2016/17, p. 15) : « est une forme de propriété qui permet à un créateur de contrôler l'exploitation de ses œuvres pour en percevoir les justes fruits ...il cède ce droit de manière exclusive à un opérateur économique, chargé de l'exploiter industriellement».

Nous avons constaté également que la temporalité du numérique, la copie ou tout simplement ses modes d'exploitation sont des notions parfois absentes dans la littérature étrangère et carrément omis ou ignorés dans la législation algérienne.

Prenons par exemple, le cas du mode d'exploitation dans l'univers numérique, l'opérateur économique ne concède que des droits d'accès limités par des licences d'utilisation. Le contenu auquel on veut ou on peut accéder n'est pas un livre objet, mais tout simplement un service fourni par le biais d'Internet. Donc le client bénéficie d'un service et non de la fourniture d'un bien immatériel. C'est ce qui a été mis en évidence, *en supra*, à partir de l'exemple des livres numériques retirés par *Amazon.com* en 2009.

Cette notion du mode d'exploitation qui n'a pas été envisagée par la loi algérienne de 2003, va être nous le supposons, un frein important lors de la mise en place de conventions entre les éditeurs et les bibliothèques et centres d'archives algériens. Et particulièrement entre l'OPU et les bibliothèques universitaires qui tous les deux ont pour tutelle le Ministère de l'enseignement supérieur.

Le second cas qui fait défaut ou qui a été survolé dans les directives ou du moins dans la loi algérienne est celui de la réglementation de la copie. En effet, le principal problème posé par les technologies numériques au droit d'auteur est la possibilité d'effectuer des reproductions. Opération qu'effectue très souvent l'utilisateur grâce à un ordinateur.

En effet, les cas de piratage pour les contenus de musique, des films, des séries TV est une réalité à laquelle le livre numérique n'a pas échappé. Ce que le Traité de l'OMPI<sup>201</sup> du 20 décembre 1996 dans son article 11 mentionne à la charge des États

---

<sup>201</sup> Op. citée



signataires de l'obligation de « *prévoir une protection juridique appropriée et des sanctions juridiques efficaces contre la neutralisation des mesures techniques efficaces* ».

### **3.3.3. Exceptions aux droits d'auteur et fair use**

Il existe cependant des exceptions au droit d'auteur et qui sont largement répandues. Citons par exemple, la notion d'usage loyal (fair use)<sup>202</sup> dans les pays anglo-saxons qui constitue un critère clé dans l'appréciation des activités autorisées par les bibliothèques dont le souci est de garantir l'accès libre à la connaissance « *Le rôle des bibliothèques comme moyen d'atteindre cet objectif y est particulièrement reconnu.* » JACQUESSON & RIVIER (2005, p. 343).

Autre exemple d'exception au droit d'auteur : l'utilisation personnelle ou au sein d'un groupe familial, la copie à usage privé ou à des fins d'information interne, de même que les copies élaborées pour les besoins de l'enseignement et de la recherche, les citations dans un but d'illustration ou de référence, pour autant qu'elles soient courtes et qu'elles indiquent clairement leur source.

Dans tous les cas, ces exceptions ne peuvent s'appliquer que si elles :

- ✓ Portent sur des cas spéciaux
- ✓ Ne portent pas atteinte à l'exploitation normale des œuvres
- ✓ Ne portent pas préjudice aux intérêts des auteurs.

### **3.3.4. La protection des œuvres numériques, un exemple : les DRM**

Des mécanismes techniques de protection et d'identification existent sur le marché et peuvent être ventilés en 2 techniques principales

---

<sup>202</sup> Est un ensemble de règles de droit d'origine législative et jurisprudentielle anglo-américaines, qui apportent des limitations et des exceptions aux droits exclusifs de l'auteur sur son œuvre

- ✓ Une protection qui contrôle les accès et qui correspond aux techniques de cryptologie et où une signature électronique est exigée avant le téléchargement ou l'utilisation d'une œuvre ;
- ✓ Une protection qui contrôle les usages et permet de prouver la violation éventuelle des droits d'auteur, par exemple, qui limite ou qui empêche l'impression d'un document, sa modification ou sa sélection d'une ou de la totalité de ses parties.

L'un de ces mécanismes techniques est appelée *Digital Rights Management Systems* (DRM) et « joue le rôle « idéal régulateur » lors des débats sur le droit d'auteur » (DACOS & MOUNIER, 2010, p. 14). Connue également sous les dominations de *gestion des droits numériques* (GDN) ou de *gestion numérique des restrictions*, ou encore de *mesures techniques de protection* (MTP), ils ont pour objectif de contrôler l'utilisation qui est faite des œuvres numériques.

À cet effet, les livres numériques lus sur des PC, des liseuses ou des applications spécifiques sont souvent fournis avec une DRM freinant leur copie, leur impression et/ou leur partage. Selon l'avis de CECERE & MBO'IDA, (2006, p. 17) : « les systèmes de DRM contribuent ainsi à la création d'un « espace de confiance » au sein de la chaîne de distribution des contenus qui s'établit autour d'un ensemble de technique permettant d'assurer l'exploitation et la gestion des droits associés à ces contenus »

La première DRM est celle mise au point par *Adobe* et a été longtemps la seule sur le marché. Elle est actuellement utilisée par la majorité des sites de vente en ligne. Pourtant, elle est loin d'avoir l'adhésion des lecteurs de livres numériques. L'une des raisons principales est la contrainte existante entre le moment de l'achat du livre et sa lecture.

En effet, l'acheteur doit d'abord créer un compte sur le site d'*Adobe* puis suivre une procédure de mise au point avant de pouvoir lire le document acquis. Une telle protection sert à limiter le copie/collé, une impression limitée à six

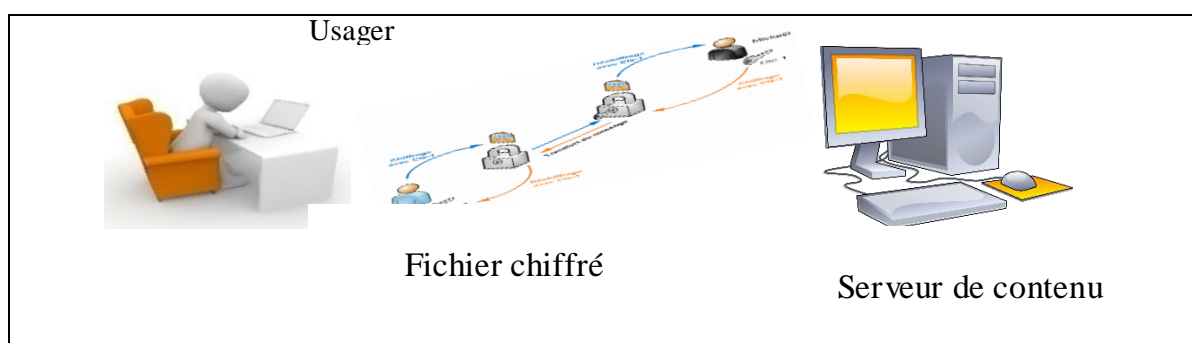
appareils différents. Selon David DUPRE<sup>203</sup> « seuls 20 % des lecteurs repassent à l'achat après avoir expérimenté la DRM d'Adobe et le taux de service après-vente est désastreux. ». D'où la mise en place par Adobe plus tard d'une DRM qui se veut plus aisée au niveau de son utilisation et de la disponibilité d'une sécurité optimale des fichiers : la *Lightweight Content Protection* (DRM LCP)<sup>204</sup>. L'utilisateur a en effet, moins d'étapes à franchir pour accéder à la lecture de son livre.

### Dans la pratique comment fonctionne une DRM ?

L'éditeur ou le distributeur qui exploite ce contrôle d'accès ne confie la clé du produit, qu'en échange d'une preuve d'achat ou de souscription pour y accéder. L'accès à la lecture (et/ou la copie) du document ainsi protégé n'est alors autorisée que pour l'équipement ou l'identification logicielle certifiée par le fournisseur.

Le but de cette protection est que chaque ordinateur puisse être identifié à distance et de manière fiable. C'est ainsi, qu'une architecture « client-serveur » permet de vérifier au jour le jour l'utilisation et la répartition de chaque exemplaire d'une œuvre dans la toile. (Figure 21, ci-dessous).

Figure 21 : schéma d'accès à des œuvres protégées



<sup>203</sup> Directeur général de The Ebook Alternative (TEA), Cité par Mélissa HAQUENNE : « *Protection du livre numérique : les DRM, état des lieux et enjeux* ». In : Lettres numériques [en ligne], du 23/05/2016. Disponible sur : <http://www.lettresnumeriques.be/2016/05/23/protection-du-livre-numerique-les-drm-etat-des-lieux-et-enjeux/> [Consulté le 12/11/2018]

<sup>204</sup> Solution développée par le consortium Readium

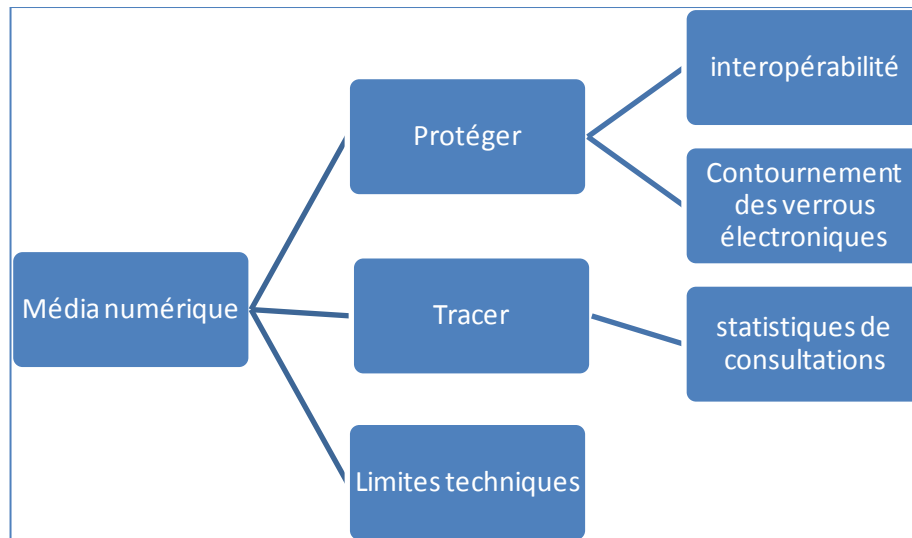
Le serveur de contenus (client) dispose du contenu protégé par les droits d'auteur ; Le client est le logiciel ou le périphérique qui permet de consulter ce contenu ;

- ✓ Lorsqu'une personne (l'utilisateur) souhaite télécharger un fichier, le client fournit un identifiant unique au serveur (une clé). Le serveur de contenus chiffre le fichier demandé spécifiquement pour ce client ;
- ✓ Ce fichier chiffré est ensuite transféré du serveur vers le client ;
- ✓ Lorsque la personne souhaite consulter le contenu qu'elle veut télécharger, lire, copier ou partager ; le lecteur de l'utilisateur vérifie s'il a une licence pour ce contenu et la télécharge.

La licence est une structure de données qui contient la clé de déchiffrement ainsi que les conditions d'utilisation du contenu. Cette licence est protégée en confidentialité et en intégrité ;

Donc non seulement les technologies DRM permettent aux éditeurs de contenu d'imposer leurs propres stratégies d'accès au contenu, telles que des restrictions sur la copie ou la visualisation. ÉPRON (2005, p. 25) « *Les DRM ont pour fonction de restreindre ou empêcher la copie, les licences ont pour but de la généraliser* ». Mais ils peuvent aussi constituer une atteinte à la vie privée, ou du moins sont un pas de plus vers une informatique encore plus restrictive et plus surveillée. En effet, ces verrous technologiques permettent une analyse statistique des contenus auxquels les utilisateurs ont accès. Et que nous schématisons ci-dessous (Figure 22) :

Figure 22 : Gestion des droits numériques

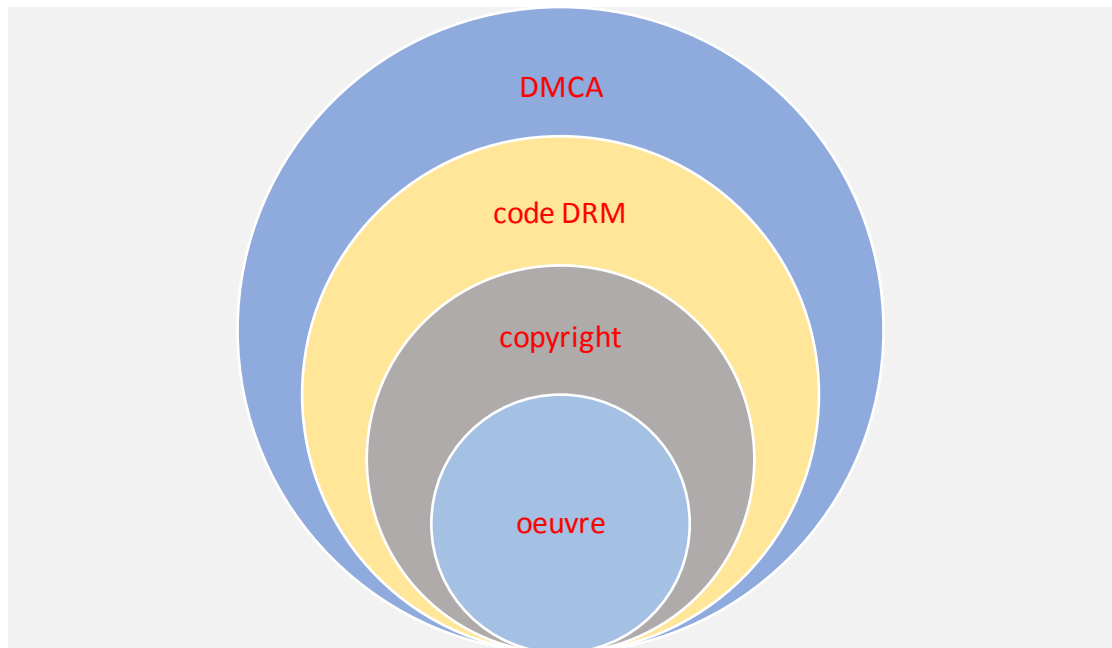


Dans cet état d'esprit, LESSIG (1999)<sup>205</sup>, fondateur des Créatives Commons, propose un système de protection emboîté schématisé ci-dessous (figure 23) ou nous avons un dispositif juridique (le copyright) qui protège une œuvre et mis en application par un dispositif technique (DRM) qui est lui-même protégé par un dispositif juridique (DMCA)<sup>206</sup>

<sup>205</sup>Cité par (DACOS & MOUNIER, 2010). Lawrence LESSIG. Code and other laws of cyberspace. New York : Basic Books, 1999. Juriste de réputation internationale, s'oppose à une interprétation extensive du droit d'auteur qui porte atteinte selon lui, aux échanges en ligne

<sup>206</sup>DMCA : Digital Millenium Copyright Act. Le but du DMCA est de fournir un moyen de lutte contre les violations du droit d'auteur. Il vise à établir une législation de la propriété intellectuelle adaptée à l'ère du numérique

Figure 23 : la protection des droits à l'ère du numérique



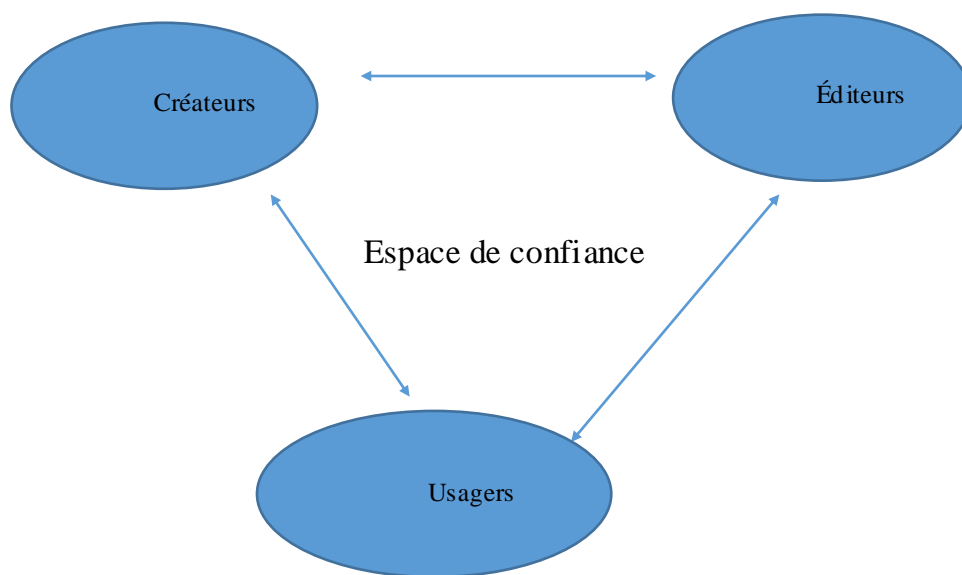
L'industrie du livre s'est empressée d'adopter et d'adapter les DRM dans les liseuses d'Ebook commercialisées par *Sony*, *Amazon* et ce à partir des années 2000. On assiste depuis à une multiplication de DRM et à un manque de compatibilité entre eux. C'est ainsi que le marché des digital Rights Manager (Annexe 10) est tenu par quatre sociétés majeures : *Apple*, *Amazon*, *Real Networks* et *Adobe*. ROBIN (2016, p. 144) souligne que : « *leurs coûts sont difficiles à rentabiliser. À titre d'exemple, Adobe, demande aux distributeurs un droit forfaitaire très élevé, afin de s'en servir pour tout leur catalogue* »

Cette recrudescence de modèles empêche la portabilité du fichier d'un système vers un autre. D'où les propos de certains bloggeurs « *plus qu'un outil de protection contre le piratage, le DRM est un outil de protection contre le lecteur qui n'a d'autre but que de le faire fuir* ». Propos renforcé par MAUREL (2012, p. 58) « *le recours encore massif aux DRM induit pour le lecteur des limitations frustrantes, ainsi que des limites imposées à l'interopérabilité, sur lesquelles des opérateurs comme Amazon ou Apple ont bâti des stratégies d'intégration verticale critiquables* ». Face à ces dérives, des réactions se sont organisées, avec ce qui permet à ROBIN (2016, p. 144) d'avancer que « *là se situe l'un des points de*

*focalisation de la controverse sur l'adaptation ou non de la propriété intellectuelle à « l'univers numérique. »*

En fin de compte, ces techniques de verrouillage ne sont pas éprouvées car il est très difficile d'établir la preuve de leur efficacité dans un contexte technologique en constante évolution. Surtout que des « pirates » sauront toujours détourner à leur profit les systèmes de protection. Le Baromètre 2014 de l'offre de livres numériques en France<sup>207</sup>, nous apprend que plus de 43 % des éditeurs privilégient les DRM de type « logiciel », et 35 % le tatouage numérique (watermarking), d'autres éditeurs (13 %) privilégient les solutions de surveillance anti-piratage. SZNAJDERMAN (2013) préconise lui un espace de confiance qui doit être mis en place par les protagonistes et représenté<sup>208</sup> ci-dessous :

Figure 24 : Espace de confiance entre les acteurs du livre numérique



<sup>207</sup>Publié en mars 2014 par le cabinet KPMG

<sup>208</sup>Schéma pour les œuvres musicales que nous avons repris et adapté au livre numérique

Et que nous nous complétons ci-dessous, ou l'*usager* aura des :



Droits de rendus	Droits de transferts	Droits d'œuvres
Imprimer	Copier Déplacer Prêter	Dérivées Extraire Éditer Intégrer

D'autres arguments jouent en défaveur des DRM. Ils ont trait en premier lieu, à l'intérêt de favoriser une plus grande circulation des œuvres, même au prix d'un piratage qui, d'une certaine manière assurerait leur publicité et, en second lieu, au fait que la limitation à un nombre réduit d'utilisation ou de support risque d'irriter les utilisateurs. ROBIN (2016, p. 144).

### 3.3.5. Les Créatives Commons

Le droit d'auteur à l'ère du numérique sort de la négociation pour basculer dans le rapport de force. D'un côté les DRM obtiennent la mise en œuvre du droit d'auteur par la force, de l'autre les utilisateurs prennent de force des libertés qui ne leur sont pas accordées par le droit. C'est de là qu'est née l'initiative des Créatives Commons sous l'impulsion de Laurence LESSING, cité plus haut. Pour lui, les DRM ne laissent pas la place à la négociation sur les usages des contenus protégés entre les détenteurs de droit et les utilisateurs. L'équilibre défini par le droit de propriété intellectuelle entre droits des créateurs et droits des lecteurs est selon lui détruit.

C'est à partir de cette réflexion qu'il s'engage dans une initiative militante visant à rouvrir un espace de négociation et d'équilibre entre auteurs et lecteurs. Il



s'appuie pour cela sur le droit de la propriété intellectuelle qui donne tout pouvoir à l'auteur. Celui-ci peut décider des usages qu'il autorise de son œuvre. Le créateur accorde à priori à tous le droit d'utiliser son œuvre et de le déclarer explicitement. C'est ainsi que des auteurs attachent une licence- dite Créative Commons- d'utilisation à leur œuvre. Cette démarche s'inspire de l'expérience des licences libres dans le secteur des logiciels.

En conséquence, appliquer une licence Créative Commons à un ouvrage par un auteur donne le droit aux lecteurs de photocopier l'exemplaire ou de copier le fichier informatique et de le redonner à leur tour à qui bon leur semble, autant de fois qu'ils le souhaitent. Le livre, qu'il soit imprimé ou numérisé, peut être reproduit et peut circuler tout à fait librement. Les Créatives Commons replacent donc l'auteur et non l'éditeur au centre du système.

Notons toutefois que très peu d'éditeurs proposent des livres sous ce régime juridique. Citons à titre d'exemple dans le domaine des publications scientifiques : les *Éditions du cercle de la librairie*, les presses universitaires de *Lyon*, *Oxford University Press* ou les *Presses de l'ENSSIB*<sup>209</sup>.

## **Conclusion**

Les évolutions constantes des technologies numériques posent inévitablement la question de l'adaptation de nos législations à nos nouveaux usages de créateurs, consommateurs et utilisateurs.

Pour le secteur du livre, cette « révolution » numérique même si elle est de toute jeunesse chez nous, le gouvernement algérien se doit de prendre de nouvelles dispositions, qu'il s'agisse de la fiscalité (taux de TVA appliqué au livre), de la régulation du marché (loi de 2015 relative aux activités et au marché du livre), des relations contractuelles entre auteurs et éditeurs (Ordonnance de 2009 relative aux droits d'auteurs, ou encore du Décret paru en 2012 portant création d'un fichier

---

<sup>209</sup> Les presses de l'ENSSIB proposent une collection dans le domaine de la bibliothéconomie « Numérique » sur leur site et est disponible en ligne sur : <https://presses.enssib.fr/>

national des thèses et mémoires soutenus) et de publier de nouveaux textes de lois. Ces textes de lois ne devront pas encore une fois faire abstraction des personnes en situation d'handicap.

Dans un contexte de diffusion et de copie non autorisées par les droits d'auteur, les systèmes de gestion de droits numériques sont arrivés pour freiner la montée du phénomène de piraterie numérique. Les DRM semblent devenir des instruments de régulation en s'imposant comme des moyens de contrôle et de restriction pour les producteurs de contenus numériques au détriment des utilisateurs. Il faudrait veiller à ce que cette régulation soit «technologiquement neutre» CECERE & MBO'O IDA (2006, p. 21) afin d'éviter les barrières techniques et de standardisation. Une réglementation juridique sur le plan international existe et notamment à travers le traité de l'OMPI auquel l'*Algérie* est adhérente, où il est fait mention des obligations concernant les systèmes techniques de protection de contenus.

Comment se présente le marché du livre universitaire ? Et comment les usagers y ont accès ? C'est ce que nous essaierons de voir dans la deuxième partie du travail.

## **TROISIEME PARTIE : LE MARCHE DU LIVRE UNIVERSITAIRE ET SA DIFFUSION**

### Introduction

Après que les fonctions d'imprimeurs et de libraires aient été écartées de la fonction d'édition au 19<sup>ème</sup> siècle, la dématérialisation de l'activité éditoriale, au travers du numérique pose la question de son rôle et de sa place dans la chaîne du livre. L'activité de l'édition a été remise en question par le basculement vers le numérique. ÉPRON (2005, p. 53) « ...*Cette numérisation de l'édition fait apparaître une activité éditoriale dont les frontières excluent l'ensemble des aspects matériels liés à la production physique des éditoriaux.*

Dans le cadre de ce travail de recherche nous avons porté une attention particulière aux presses universitaires qui sont des éditeurs généralement implantés dans les campus et qui publient essentiellement du livre universitaire. Quels sont les origines et les facteurs qui ont permis l'existence de ces presses ?

### **CHAPITRE 1. Les presses universitaires**

La bibliographie réunie à la fin de ce travail dévoile l'usage très souvent indifférencié des catégories « édition universitaire », « scientifique » ou « savante » ou l'association du secteur « universitaire » à des réalités aussi diverses que l'édition scolaire, parascolaire, technique<sup>210</sup>. Les dictionnaires, encyclopédies et

---

<sup>210</sup>Les guides et synthèses sur le secteur de l'édition ne consacrent pas de partie spécifique à l'édition universitaire ou l'insèrent dans des catégories variables

autres outils normatifs consultés lors de la rédaction de ce chapitre confirment l'absence de contours nets à ce secteur de la production.

En effet, rares sont les entrées spécifiques à l'édition universitaire nous l'avons observé uniquement dans le Dictionnaire encyclopédique du livre (2002-2011, pp. 929-931) ou une entrée à [universitaire (édition)] est attribuée. D'autre part, la consultation et la lecture des statistiques propres au secteur de l'édition rendent confus cette catégorisation du terme.

Alors que l'on retrouve l'expression «édition scolaire» ou « édition jeunesse » comme des secteurs particuliers à la production éditoriale spécifique à l'enfance et à l'éducation par contre pour l'enseignement supérieur, la production est répartie en deux grands champs disciplinaires à savoir : Sciences, technique et médecine (STM) d'un côté, Sciences humaines et sociales (SHS) de l'autre. Nous constatons aussi comme il est difficile de tracer une frontière entre édition universitaire, édition scientifique et édition commerciale<sup>211</sup>.

En effet, peut-on affirmer qu'une presse universitaire sans politique éditoriale dont les objectifs ne sont pas clairs et dont les parutions sont irrégulières est plus « universitaire » ou plus « scientifique » qu'une maison commerciale diversifiée qui confie la direction d'une collection à un universitaire assisté d'un comité scientifique ? La dernière partie de notre travail sur le secteur de l'édition privée pourrait nous sembler t-il apporter une réponse.

### **Que sont les presses universitaires ?**

Nous définissons une maison d'édition universitaire, ou presse universitaire, comme étant une entreprise qui publie, reproduit et diffuse des ouvrages imprimés

---

<sup>211</sup> Nous l'avons notamment relevé lors de la réalisation de notre corpus dans la première partie avec le faible résultat obtenu ou seulement (4%) du corpus a été indexé avec le descripteur édition universitaire

ou numériques au profit d'un ou de plusieurs établissements d'enseignement supérieur. Cette société peut être privée ou publique<sup>212</sup>.

Dans une étude publiée en 2007 par l'ENSSIB, l'auteur ASSIE (2007, p. 18) tente de déterminer les caractères propres du secteur de l'édition universitaire et son rôle dans le champ de la diffusion des savoir. Pour lui l'édition universitaire « *échappe à toute tentative de définition car elle apparaît comme une «nébuleuse», un ensemble de secteurs éditoriaux aux contours fluctuants au gré de l'évolution économique (variations structurelles et conjoncturelles du marché), scientifique (nature du lien avec la recherche, pouvoir des universitaires) et médiatique (mutations des technologies de diffusion et des industries culturelles) »*

D'ailleurs, les anglo-saxons de leur côté, eux différencient les «Academic publishers» - éditeurs universitaires au sens strict d'éditeurs institutionnels liés à une université à celle « Scholarly publishers » : édition savante conçue comme le secteur global de l'économie du livre qui englobe les « Academic publishers et les éditeurs commerciaux.

Comme synthétisé *en infra*, très tôt dans les pays anglo-saxons, les universités ont pris en charge la diffusion de la production scientifique de leurs membres (*Oxford, Cambridge, Harvard...*) alors qu'en France, l'émergence de l'édition universitaire au XX siècle provient d'initiatives d'éditeurs privées (Hachette, l'*Harmattan, Masson, Dalloz ...*) malgré que CAULLERY<sup>213</sup>, plaidait déjà en 1917 pour la mise en place d'une édition universitaire française calquée sur le modèle anglo-américain.

Par ailleurs, les presses universitaires sont au niveau le plus élémentaire des éditeurs. Cela signifie qu'ils exécutent les mêmes tâches que n'importe quel autre éditeur. Elles acquièrent, développent, conçoivent, produisent, commercialisent et

---

<sup>212</sup> Publique et privée sont deux concepts et deux modèles économiques qui varient 'un pays à un autre. Par édition publique nous entendons des investissements majoritairement sous forme de subvention publique.

<sup>213</sup> Zoologiste français de la faculté des sciences de Paris, né en 1868 et décédé en 1958, membre fondateur des PUF en 1921

vendent des livres et des revues scientifiques. Alors que les éditeurs commerciaux s'efforcent de gagner de l'argent en publiant pour le grand public, les presses ont pour mission de publier des travaux de valeur académique, intellectuelle ou créative, souvent destinés à un petit public de spécialistes, des chercheurs, ou à une communauté d'étudiants. Elles se distinguent également des éditeurs commerciaux en raison de leur place dans le paysage universitaire.

En effet, une presse universitaire est généralement le prolongement de l'institution mère : l'université et constitue également un acteur clé dans un réseau plus général comprenant des sociétés savantes, des associations de chercheurs et des bibliothèques de recherche, qui rend possible la recherche scientifique. Comme les autres nœuds de ce réseau, les presses universitaires ont pour mission de servir le bien public en générant et en diffusant des connaissances.

## **1.2. Origine, facteurs et développement de quelques presses universitaires**

En l'an 877 (IXe siècle) est créée l'université d'El Quaraouine (Maroc) qui est considérée comme la plus ancienne université au monde avec celle de l'université Al Azhar en 988. Toutes les deux étaient réputées pour l'enseignement de la religion, de la science et de la philosophie. Connue sous le terme de *madrassa*, dans lequel la bibliothèque remplissait une double fonction : celle de collecter des livres et celles de fournir un lieu de discussion et de diffusion des doctrines religieuses. GUESDON ( 2002, p. 19) disait à juste titre d'ailleurs que : « *Le développement des bibliothèques arabes est cependant dû essentiellement à l'important développement des sciences religieuses musulmanes* ». Il existait également des *Bayt al-hikma*, bibliothèques rattachées à la mosquée qui étaient alimentées par des dons connus sous le terme de *waqf*.

En *Europe*, l'enseignement qui était au début rural dans les écoles monastiques bénéficia à la fin du XIe siècle et du XIIe siècle de l'essor des villes et de l'accroissement des effectifs pour devenir « *universitas* ». Tout d'abord en *Italie*, dans la ville de *Bologne* (1088) puis suivront les villes de *Paris* (1200), d'*Oxford*, de *Cambridge* (1209), *Salamanque* (1218) ...l'émergence de ces institutions

s'explique par l'importance que prit l'écrit, les progrès de la théologie, du droit civil et l'augmentation de la population. La demande croissante pour l'enseignement : particulièrement la lecture des manuscrits de grands savants et les commentaires rédigés par les étudiants vont favoriser la création d'ateliers de libraires et de copistes près des universités. Ces derniers vont louer ou vendre des manuscrits sous forme de cahier réduit copié dont l'original est en principe vérifié par une commission de l'université : c'est le système de la *pecia*.<sup>214</sup>

La *pecia* fut utilisée pour désigner les cahiers non reliés de manuscrits prévus dans l'enseignement par la lecture et le commentaire de textes de savants. Les *pecias* étaient louées à un prix raisonnable aux étudiants. Elle comprenait en général deux feuillets parfois plus et était contrôlée et fixée par les statuts de l'université. Le système disparut au XVe siècle à *Bologne* et en 1348 à *Paris* lors de l'épidémie de la peste. C'est ainsi que le rôle de l'université dans la production manuscrite en *Europe* est évident et considérable.

En effet, la production de contenu pour l'enseignement va se poursuivre après l'invention de l'imprimerie. Au 1er siècle de cette découverte majeure, l'université va être le facteur influent pour la constitution et l'expansion du marché du livre. Dictionnaire encyclopédique du livre (2002-2011, p. 929) « *Le rayonnement de l'université se trouve en phase avec l'essor du marché du livre* ».

Cependant, l'autorité affirmée du pouvoir central sur les métiers du livre, l'organisation progressive de ceux-ci en corporation, l'apparition de nouveaux publics, le succès de nouvelles filières et l'effritement du modèle scholastique et humaniste font alors perdre à l'université sa position influente dans la dynamique du livre- position qu'elle conservera cependant dans des pays à traditions moins centralistes que la *France*, notamment en *Allemagne*, en *Italie* ou aux *Pays-Bas*.

---

Du latin *petia* : pièce, morceau ; Système institutionnel de copie mis en place dans les universités médiévales et qui est né au XIIIe siècle à *Bologne*.

### 1.2.1. Les presses universitaires anglaises :

Le modèle de la grande presse universitaire liée en ses origines à une université est fondamentalement d'essence anglo-saxonne. Il concerne souvent quelques-unes des plus vieilles maisons d'édition d'*Europe*. Citons en exemple, les presses de *Cambridge (Cambridge University Press)* qui entrent en activité dès 1534. Elles sont tout à la fois le plus ancien éditeur du monde et la plus vieille maison d'édition universitaire, avec celles de l'*Université d'Oxford*.

Alors que dans les pays de tradition catholique les presses universitaires tardent à apparaître ; Les maisons anglaises vont bénéficier dès le début d'une autonomie éditoriale et financière de la part du conseil d'administration de leur université.

Destinées à l'origine à publier les travaux des enseignants et chercheurs des universités qui les abritent, les presses universitaires anglo-saxonnes vont subir une évolution. Tout d'abord elles ouvrent leurs portes à des auteurs qui professaient dans d'autres universités mais dont la discipline de recherche figurait dans leurs catalogues. En parallèle, elles produisent de nouvelles collections dès qu'un centre de recherche manifeste une forte activité intellectuelle.

Une seconde évolution dans le modèle anglais apparaît à partir des années 1980. Ce facteur et qui est de taille se situe au niveau statutaire de ces maisons d'édition. Initialement à but non lucratif<sup>215</sup> mais subissant une pression des conseils administratifs de leurs tutelles elles vont peu à peu devoir générer des profits financiers.

La raison de ce profond changement est due principalement à la concurrence et à la rivalité entre elles pour trouver des fonds et des donations afin d'offrir les

---

<sup>215</sup>Désignent toute entité dotée de la personnalité morale ou non publique ou privée, qui n'a pas pour but la recherche de bénéfices pécuniaires à partager entre ses membres



meilleurs salaires aux enseignants et chercheurs qu'elles se disputaient pour leurs recrutements. Dictionnaire encyclopédique de l'édition (2002-2011, pp. 929-931) « *Il apparaît désormais inéluctable que les presses universitaires tendent le plus possible vers l'autofinancement par des politiques éditoriales plus commerciales* ».

Les presses universitaires vont alors être soumises à une double obligation : d'une part l'ouverture de leur catalogue à des auteurs extérieurs à l'université, et d'autre part, permettre la publication d'ouvrages qui n'auraient pas vu le jour chez des éditeurs commerciaux. Pour faire face à ces contraintes, elles vont mettre sur le marché pour le même produit, une édition reliée avec jaquette à faible tirage (inférieur à 2 000 exemplaires) souvent destinée aux bibliothèques universitaires ; une seconde édition à moindre coût, brochée, à fort tirage et destinée aux étudiants.

Mais seulement les bibliothèques universitaires vont, elles supporter plus tard une crise financière. Crise causée essentiellement par la diminution des donations et qui va les amener à réduire leurs acquisitions. Les presses vont donc se diriger vers une ouverture de leurs politiques éditoriales par la publication d'ouvrages de synthèse. En parallèle, elles vont profiter de la faillite de petites maisons d'édition et de leurs absorptions par de grands groupes.

#### *1.2.1.1. Cambridge University Press*

La naissance de cette maison d'édition<sup>216</sup> remonte à 1534 lorsqu'*Henry VIII*<sup>217</sup> autorise par une lettre patente (Charte royale) l'impression de livres à l'*Université de Cambridge*.<sup>218</sup> Ce n'est seulement qu'un an après la nomination de son imprimeur *Thomas Thomas* en 1584 qu'est imprimé le premier livre.

Malgré le monopole détenu par le *Stationers' Company de Londres*<sup>219</sup> surtout en ce qui concerne l'impression de la *Bible*. Monopole auquel *Cambridge* refuse de

---

<sup>216</sup> [En ligne] <https://www.cambridge.org/>

<sup>217</sup> Roi d'Angleterre et d'Irlande de 1509 à 1547

<sup>218</sup> Université fondée en 1209 et considérée comme la deuxième plus vieille université anglophone  
Compagnie regroupant des libraires et des maîtres imprimeurs qui avait reçu une patente royale en 1557 qui la chargeait d'organiser les métiers du livre c'est-à-dire les imprimeurs, les relieurs, les libraires et

se soumettre en publiant sa première *Bible* en 1591 et en justifiant son acte par le statut lui permettant de publier n'importe quel livre. Tradition qui dure maintenant depuis plus de 4 siècles.

En 1698, *Richard Bentley*<sup>220</sup> opère une réforme des presses universitaires de *Cambridge*. L'équipement et les nouveaux bâtiments deviennent propriété de l'université. Il a également développé le concept d'édition entrepreneuriale.<sup>221</sup> C'est également pendant son mandat qu'un comité d'enseignant de haut niveau a été créé en 1696 pour être l'intermédiaire entre l'université et les presses afin de défendre les intérêts de ces dernières. Ce comité est connu sous le nom de « Syndics ». A ce jour, il continue d'exercer son rôle et présente l'examen et l'approbation des résultats sous forme de bilan annuel. L'année 1892 marque le début de développement en tant que maison d'édition moderne avec une politique éditoriale et une structure administrative clairement définies.

Les *presses de Cambridge* ont poursuivi sans discontinuer leurs différentes activités depuis que le premier livre est sorti de ses presses en 1584. Aujourd'hui son offre éditoriale couvre pratiquement toutes les matières de l'enseignement supérieur et scolaire qui sont étudiées dans le monde anglophone. Catalogue riche en manuels scolaires, livres professionnels, ouvrages de référence, dictionnaire...et depuis la fin du XXe siècle, logiciels et produits électroniques. *Cambridge University Press* est restée plus près de l'édition strictement universitaire que sa rivale d'*Oxford*, et en fait aujourd'hui un « éditeur universel » au vrai sens du terme qui attire les meilleurs écrivains de langue anglaise.

*Cambridge University Press* s'est engagée dans des programmes pour la protection de l'environnement et a été accréditée ISO 14 00.<sup>222</sup>

---

les éditeurs anglais. Elle tenait un registre qui permettait aux éditeurs d'apporter la preuve qu'ils étaient en droit de faire imprimer une œuvre, et de faire valoir leurs droits sur son exploitation. Ce registre constitue selon Wikipédia une source indispensable pour la littérature anglaise du XVI et XVIIe siècle

<sup>220</sup> Richard Bentley théologien et critique anglais

<sup>221</sup> La notion d'entrepreneuriat recouvre les activités qui concourent à la formation et à la croissance de l'entreprise afin de permettre la création de valeur (richesse et emploi)

<sup>222</sup> Norme managériale qui n'est détenue à ce jour, par aucune autre maison d'édition.

### ***Cambridge University Press en quelques chiffres:***

La lecture du dernier bilan des presses de Cambridge<sup>223</sup> en ligne nous donne les chiffres synthétisés ci-dessous :

- ✓ Quatre siècles et demi d'existence
- ✓ Cinquante représentations à travers les cinq continents dont 10 plateformes (hubs) avec 90% de vente en dehors de la Grande Bretagne ;
- ✓ 2 710 employés dont 60% en dehors du pays
- ✓ 37 000 000 téléchargements en 2018 sur la plateforme Cambridge Core<sup>224</sup>;
- ✓ 5200 dictionnaires en ligne ; 380 revues scientifiques ; 33 000 livres électroniques ; 1 500 titres de nouveautés chaque année
- ✓ 63 prix Nobel ont publiés leurs travaux à la Cambridge.

Son bilan financier<sup>225</sup> est tout aussi impressionnant :

Le bénéfice pour l'année 2018 est de 14 millions de £ anglaise soit 4 millions de plus qu'en 2017 ; les réserves quant à elles s'élèvent à 65,9 millions £ pour 35 millions £ pour l'année 2017 ; soit approximativement le double.

#### **1.2.1.2. Oxford University Press**

*Oxford University Press*<sup>226</sup> est une maison d'édition universitaire fondée en 1478 en Angleterre. L'*Oxford University Press (OUP)* est connu pour son œuvre lexicographique majeure, *The Oxford English Dictionary*<sup>227</sup>, dictionnaire de

<sup>223</sup> Source : <https://www.cambridge.org/files/5015/3452/7174/Annual-Report-2018.pdf>

<sup>224</sup> Cambridge Core est une plateforme qui héberge les contenus édités par les presses. Plus de 1,6 million d'articles de journaux et plus de 36 000 livres sont disponibles ; portail : <https://www.cambridge.org/core>

<sup>225</sup> Disponible en ligne : <https://www.cambridge.org/dz/about-us/annual-report>

<sup>226</sup> [En ligne] : <https://globaloup.com>

<sup>227</sup> Dictionnaire en 20 tomes dont la rédaction s'est étalée sur plusieurs décennies s'est achevé en 1928 et complétée par quatre suppléments auxquels sont venus s'ajouter des versions sous différents formats.

référence pour la langue anglaise et très utilisé par les enseignants et les étudiants du monde entier.

D'un point de vue historique, *Oxford University Press* doit l'essentiel de son développement à l'établissement de représentations à l'étranger : *New York, Inde, Canada, Australie, Afrique du sud, Nigéria* et au *Kenya*. L'expansion qu'elle a connue après la seconde guerre mondiale fut surtout géographique avec une diversification des programmes éditoriaux étendus aux domaines du livre pour enfants, des ouvrages et périodiques médicaux et scientifiques ou encore de la musique.

Ces programmes éditoriaux vont être la cause d'un affaiblissement des ventes des publications universitaires. Son catalogue en 1970 recensait 17 000 titres<sup>228</sup> « *ce qui lui donna une réputation d'éditeur qui n'épuisait aucun de ses tirages* ». Tous ces problèmes coïncident avec la récession économique que traverse alors la Grande Bretagne et qui va entraîner une diminution drastique des budgets universitaires.

Ce n'est qu'à partir de 1987 qu'*Oxford University Press* renoue avec le succès et retrouve une meilleure organisation. Les priorités stratégiques sont restées les mêmes. L'OUP continue de desservir trois grands marchés mondiaux de l'édition : la recherche, l'apprentissage de l'anglais et l'éducation (écoles et enseignement supérieur). Les délégués de chaque discipline sont des responsables de l'édition dans leur domaine : histoire, musique, science, philosophie, etc. et approuvent chaque publication avec l'aide de professeurs connaissant le travail en question et qui l'ont lu et révisé au préalable.

### ***Oxford University Press* en quelques chiffres :**

Comme de nombreuses entreprises, OUP a ressenti les effets de la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne. Le Brexit a eu un impact sur la chaîne de distribution et d'impression logicielle académique pour le marché européen et

---

<sup>228</sup> Source : Dictionnaire encyclopédique de l'édition (2002-2011, p. 82)

international. Mais malgré cela le bilan 2018/19<sup>229</sup> des presses universitaires d'Oxford reste impressionnant :

*Oxford University Press* en quelques chiffres :

- ✓ 840,5 millions de livres sterling de chiffre d'affaires avec une croissance de 2%
- ✓ Les presses ont enregistré une croissance de 6% du marché aux États-Unis et de 24% au Royaume-Uni
- ✓ Plus de 6 000 employés dans le monde et une présence dans plus de 50 pays
- ✓ 2 518 titres imprimés et numériques ; dans 40 langues différentes
- ✓ Les livres électroniques ont augmenté de 57% pour l'ensemble des ressources dans l'enseignement supérieur.
- ✓ 74 des principaux prix internationaux notamment le prix Pulitzer et le prix US National Book pour des auteurs publiés par cet éditeur.
- ✓ Les plateformes académiques et de recherche ont augmenté de 23%.
- ✓ Plus de 60 revues publiées entièrement en Open Access (OA) et l'éditeur propose une option d'édition OA sur la majorité des revues. Des monographies sont également publiées en Open Access.

The Journal Citation Report® de Clarivate Analytics<sup>230</sup> 2017 publie le classement de l'Impact Factor, avec 52,8% des revues publiées par OUP : 269 titres de revues recevant un facteur d'impact et 171 revues bénéficient d'une augmentation de leur facteur d'impact. Des partenariats avec des institutions académiques européennes (84 universités) pour le financement et la publication des travaux de leurs chercheurs.

Le plus qui fait d'OUP la plus importante et la plus grande presse universitaire du monde :

---

<sup>229</sup> Source : <https://global.oup.com/about/annualreport/?cc=dz>

<sup>230</sup> Clarivate Analytics est une société qui propose des services autour de la production scientifique

***Oxford Bibliographies*** : Développe en coopération avec des universitaires et des bibliothécaires du monde entier, *Oxford Bibliographies* propose des guides de recherche sur des thématiques et faisant autorité. Combinant les meilleures caractéristiques d'une bibliographie annotée et d'une encyclopédie de haut niveau, cette ressource oriente les chercheurs vers une grande variété de sujets.

***Oxford Scholarly Editions Online (OSEO)*** : OSEO donne accès à plus de 1 350 éditions savantes de textes écrits entre 1701 et 1901. Ces éditions contiennent plus de 175 000 œuvres différentes, dont plus de 1 100 pièces de théâtre, plus de 33 500 poèmes et l'équivalent de plus de 685 000 pages numérisées<sup>231</sup>. Chaque titre de la collection présente le texte intégral de l'ouvrage, établi par un éditeur faisant autorité, accompagné de l'historique des variations importantes de l'éditeur, ainsi que de notes interprétatives et explicatives placées directement à côté du texte. Des outils de recherche utiles sur chaque page permettent de :

- ✓ Se rendre directement à une scène ou à une ligne spécifique dans une œuvre,
- ✓ Lorsqu'un éditeur fait référence à un autre travail, il suffit à l'utilisateur de surligner la référence et de choisir "Ouvrir ce texte dans OSEO" dans le menu déroulant pour aller directement au passage cité...

***University Press Scholarship Online (UPS O)*** : lancée en 2011, est une bibliothèque en ligne rassemblant les travaux des presses universitaires du monde sur une plateforme unique et d'utilisation simple. Le portail permet :

- ✓ D'accéder à des dizaines de milliers d'ouvrages universitaires de grande qualité dans les domaines des sciences humaines, des sciences sociales, des sciences, de la médecine et du droit ;
- ✓ De découvrir les œuvres des plus prestigieuses presses universitaires du monde ;

---

<sup>231</sup> Source : <https://www.oxfordscholarlyeditions.com/page/2/about>

- ✓ De lire en ligne ou télécharger le fichier PDF d'un chapitre en mode hors connexion.

### 1.2.2. Les presses universitaires américaines

Si avec *Oxford* et *Cambridge*, la *Grande Bretagne* dispose des deux plus anciennes et importantes maisons de ce type au monde, les presses universitaires demeurent une spécialité proprement américaine, de par leur nombre, leur diversité et leur influence continue sur l'offre éditoriale du pays. Le statut des presses universitaires américaines est varié : de société privée à éditeur d'État à but non lucratif ainsi que leurs sources de financement : université, donateurs... En tant qu'entreprises à but non lucratif, les presses universitaires cherchent à remplir la mission de l'université, qui est de servir le bien public par le biais de l'éducation, plutôt que de maximiser les profits, d'augmenter les fonds et de verser des dividendes aux actionnaires.

Daniel COIT GILMAN<sup>232</sup> a dit en 1878 que "*l'un des plus nobles devoirs d'une université est de faire progresser les connaissances et de les diffuser ...*"<sup>233</sup> Il a ainsi clairement défini le rôle spécifique des presses universitaires : comme «le bras de l'édition savante d'une université ». Il crée la *Johns Hopkins University Press* une maison d'édition libérée de l'obligation de générer des profits pour les propriétaires et les actionnaires.

Fonctionnant selon le modèle de la charte à but non lucratif de l'université qu'est né le modèle de presses universitaires américaines (ou du moins à ces débuts). Selon *Gilman*, si l'université aspirait à créer de nouvelles connaissances, l'université devait également assumer la responsabilité de sa diffusion. Donc laisser la publication de travaux de recherche et hautement spécialisés au service d'un éditeur commercial reviendrait, en réalité, à le condamner à ne pas paraître.

---

<sup>232</sup>Éducateur et universitaire américain et fondateur de la première presse universitaire américaine

<sup>233</sup> Cité sur le portail de la maison d'édition : <https://www.press.jhu.edu>

D'autres universités vont rapidement le suivre à partir de 1891, *l'University of Chicago Press*, les *universités de Californie* et de *Columbia* ont toutes deux ouvert leurs presses en 1893. En 1896, *Oxford University Press* ouvre un bureau à *New York* afin de publier des éditions américaines de livres publiés à l'origine en Angleterre, *l'Université de Toronto* en 1901, à *Princeton* en 1905, à *Fordham* en 1907, à *Yale* en 1908, à *Washington* en 1909, à *Harvard* en 1913, à *New York* en 1916, à *Stafford* en 1917...En 2018, les presses universitaires américaines sont au nombre de deux cents.<sup>234</sup>

En 1957, la Loi sur l'éducation dans la défense nationale (NDEA) est née. Elle fut proclamée en réaction au lancement du premier satellite soviétique dans l'espace. Elle a apporté une aide financière substantielle à l'éducation à tous les niveaux et aux institutions publiques et privées jusqu'en 1969. Les fonds investis par le NDEA dans l'enseignement supérieur sont des fonds pour la recherche, la publication, ainsi que pour la constitution de collections de bibliothèques. Le marché institutionnel a explosé ainsi que les presses universitaires. Le financement a pris fin en 1969.

Les presses universitaires ont réagi à la réduction du financement des publications savantes par les universités en recherchant de nouvelles sources de revenus non éditoriaux et en cherchant à publier pour des marchés plus lucratifs. Une stratégie éditoriale qui a réussi : ils concentrent leurs efforts sur un nombre restreint de disciplines dans lesquelles ils se spécialisent, travaillant avec des auteurs rattachés à d'autres universités, plutôt que de rester généralistes au sein d'une seule université. Selon une étude récente publiée par *Association of American University Presses* (2011) moins de 10% des auteurs publiés sont issus des universités ou les presses ont leur siège.

---

Y compris les offices de certains campus de moindre taille, tels que les centres d'études universitaires de premier cycle.

Source : Cusset François. L'édition et la distribution du livre aux États-Unis : lignes de force. In: Revue Française d'Études Américaines, N°78, octobre 1998. L'édition américaine en mouvement. pp. 13-37. [En ligne] : [https://www.persee.fr/doc/rfea\\_0397-7870\\_1998\\_num\\_78\\_1\\_1746](https://www.persee.fr/doc/rfea_0397-7870_1998_num_78_1_1746), consulté le 19/8/2019



### 1.2.2.1. University of Chicago Press (*UCPress*)

Maison d'édition<sup>235</sup> nord-américaine rattachée à l'université de même nom, fondée en 1891. Elle est la deuxième à voir le jour aux *États-Unis*. Ses fondateurs étaient convaincus de la nécessité pour soutenir la mission pédagogique de l'université, d'une structure éditoriale chargée de trois missions :

- ✓ Mettre les grands textes classiques à la disposition non seulement des étudiants de l'université, mais également à toutes les personnes inscrites dans un établissement d'enseignement supérieur ;
- ✓ Permettre au grand public de tirer parti des fruits du savoir grâce à des textes faciles mais irréprochables sur le plan scientifique ;
- ✓ Diffuser les résultats de la recherche auprès des chercheurs du monde entier, que cette recherche fût menée au sein de l'université ou dans d'autres institutions.

Au niveau de l'organisation, trois divisions :

- La *division des livres* avec plus de 11 000 titres publiés depuis la création des presses et 5 000 titres disponibles
- La *Division des journaux*, publie plus de 80 revues et périodiques au format imprimé et a été un pionnier dans la mise à disposition de revues savantes et scientifiques sous forme électronique conjointement avec des éditions imprimées. Le programme de publication électronique a été lancé en 1995 et depuis 2004 toutes les revues sont disponibles en ligne.
- La division de la distribution : *Chicago Distribution Services* fournit des services d'entreposage, de traitement des commandes et des services professionnels connexes à plus de 120 éditeurs, y compris des presses d'universités et d'institutions à travers le monde. Le centre de

---

<sup>235</sup> [En ligne] : <https://www.press.uchicago.edu/>

distribution numérique de Chicago a été créé en 2001 et fournit aux éditeurs de livres des services d'impression numérique sur site.

À l'heure actuelle, elle édite chaque année entre 250 et 300 titres et une quarantaine de revues scientifiques. Son catalogue recense plus de 4 200 titres publiés. Elle est aujourd'hui soumise à une obligation de rentabilité comme toutes les presses universitaires américaines même si dans le passé elle recevait une subvention de sa tutelle.

#### 1.2.2.2. *Harvard University Press*

Maison de création plus récente que celle de *Chicago*, en 1913. Elle a publié des collections et des auteurs de notoriété internationale ; tels que : La bibliothèque classique de *Loeb* qui totalise plus de 500 volumes de textes latins ou grecs. En 2014, une version numérique est disponible : la *bibliothèque numérique classique Loeb*.

#### 1.2.2.3. *Le secteur éditorial américain en quelques chiffres :*

L'état américain n'applique pas de TVA sur le livre mais des *sales tax*, fixées par chaque État fédéré et qui vont de 0 % à 8,75%. Il est difficile de donner le nombre de titres publiés car aux États-Unis il n'existe pas une instance publiant des statistiques officielles.

Nous avons consulté principalement deux sources en plus des données disponibles dans le Dictionnaire encyclopédique de l'édition : « *Bowker annual Book production Report* »<sup>236</sup> qui fournit des rapports annuels gratuits sur les tendances en matière de publication, tels que le rapport annuel de nombre de titres publiés basé sur l'ISBN, et la seconde source est une publication du Bureau international de l'édition<sup>237</sup> sous forme de fiche regroupant les données par pays. Les États-Unis ont fait l'objet de deux fiches éditées respectivement en 2014 et en 2019.

---

<sup>236</sup> [En ligne] : [http://media.bowker.com/documents/bowker\\_selfpublishing\\_report2013.pdf](http://media.bowker.com/documents/bowker_selfpublishing_report2013.pdf), consulté le 4/9/2019

<sup>237</sup> Bureau international de l'édition française. Les groupes d'édition aux États-Unis. Paris, 2015 et 2019.

Le livre universitaire représente, pour l'année 2014, 18% du CA du secteur de l'édition. Par catégorie, la production de livres en sciences humaines et sociales (SHS) 57 349 titres (soit 19%) et en Sciences Techniques Mathématiques (STM) 48 812 (16%) des titres publiés en 2013.

#### *1.2.2.4. Les principaux groupes éditoriaux universitaires hors presses*

En parallèle des presses universitaires, de grands groupes internationaux sont présents dans le secteur de l'édition universitaire. Les plus importants sont :

*John Wiley & sons* Fondée en 1807, cette maison d'édition est spécialisée dans la publication d'ouvrages et de revues en STM (57% de son CA) et d'ouvrages universitaires. Coté en bourse, le groupe tire la moitié de ses revenus du numérique.

*Elsevier* est un leader mondial de l'édition de contenus scientifiques, médicaux et techniques à destination des professionnels.

Fondée en 1888, *Mc Graw-Hill Education* est une ancienne maison d'édition spécialisée dans le livre scolaire et universitaire. Son activité se scinde en deux : *Mc Graw-Hill Global Education* (MHGE) est spécialisée dans l'enseignement supérieur et la formation professionnelle pour les marchés américains et internationaux ; *Mc Graw-Hill School Education* (MHSE), est l'un des trois plus grands éditeurs scolaires des États-Unis.

Fondé en 1843, *Mac Millan* est racheté en 1995 par le groupe allemand *Holtzbrinck*. *Mac Millan* possède de nombreuses maisons d'édition, en particulier, dans le domaine de la littérature générale et des SHS. Annoncée en janvier 2015, la fusion de *Macmillan Science Education* avec le groupe Springer est effective depuis le mois de mai de la même année sous sa nouvelle dénomination : *Springer Nature*.

Fondée en 1923, *W.W. Norton* est une maison d'édition dont l'actionnariat est détenu par les salariés. La maison se distingue par une ligne éditoriale exigeante, pour les manuels universitaires.

### 1.2.3. Les presses universitaires en France

Les structures que nous appellerons « presses universitaires » sont apparues pour l'essentiel entre 1971 et 1987. La loi du 26 janvier 1984 confie aux établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) la mission de diffuser la culture et l'information scientifique et technique, en les autorisant à assurer l'édition et la commercialisation d'ouvrages et de périodiques scientifiques ou de vulgarisation.

En 2018, les presses ou éditions universitaires sont au nombre d'une soixantaine en *France*. Le paysage éditorial est très éclaté, tant à l'échelon national, qu'à l'échelon local. Le plus souvent, elles existent sous statut associatif ou en tant que service commun de l'université.

Les principales caractéristiques des presses universitaires françaises peuvent être résumées en 3 points :

- ✓ Une production éparpillée entre un grand nombre d'acteurs aux statuts, moyens et objectifs très hétérogènes ;
- Une offre très spécialisée, souvent liée à la valorisation des productions scientifiques locales (thèses universitaires, travaux de recherche, actes de colloques) ;
- ✓ Des politiques éditoriales majoritairement centrées sur le secteur des lettres et sciences humaines.

Nous pouvons les classer en trois groupes. Le premier est celui qui se rapproche le plus du modèle britannique et américain mais qui diffère sur un point essentiel : le bénévolat des enseignants. Ces éditeurs sont rattachés à des institutions telles que le Centre national de la recherche scientifique (CNRS), à des universités telles que Bordeaux ou qui se sont regroupés tels que les PUR (Réseau des universités Ouest-Atlantique). Ils publient des travaux qui sont le fruit de séminaires ou de congrès organisés par des centres qui dépendent de l'université dont ils sont

rattachés. Les contenus, qui sont souvent ignorés par des éditeurs commerciaux sont rédigés par un collectif d'enseignant.

Le second groupe est celui d'éditeurs commerciaux spécialisés dans la publication universitaire. Marché qui associe des éditeurs non institutionnels avec une concentration par des groupes tels qu'Hachette ou indépendant comme par exemple, l'Harmattan qui s'est orienté surtout dans les sciences humaines. Nous pouvons également ajouter les maisons d'édition généralistes.

Le dernier groupe relève du modèle de la maison d'édition universitaire, à caractère commercial à proprement parler, il s'agit des presses universitaires de France. PUF est une maison d'édition fondée en 1921. C'est une société coopérative qui n'est liée à aucune université. La rétribution du capital aux actionnaires est limitée pour permettre un réinvestissement dans la production éditoriale étant une priorité. La politique éditoriale se limitait au début par la publication de conférences scientifiques, de dictionnaires. En 1928, les éditions PUF reprennent une imprimerie à *Vendôme* et s'assurent ainsi la maîtrise de la totalité de la chaîne du livre : Impression-Edition-Distribution.

Face à des difficultés financières, en 1940 les statuts de la société sont modifiés et Paul ANGOULVENT<sup>238</sup> a l'idée de la collection encyclopédique « Que sais-je ? » nouvelle formule éditoriale de rentabilité rapide. Ces formules de collection « Thémis, Clio, Que sais-je ? » se révèlent bien adaptées au besoin de la population étudiante dont les effectifs ne cessent d'augmenter.

Une enquête<sup>239</sup> menée par la Sous-direction des bibliothèques et de l'information scientifique révèle que vingt-six presses universitaires (sur les trente-neuf répondants) ont choisi la forme du service commun, service général et service

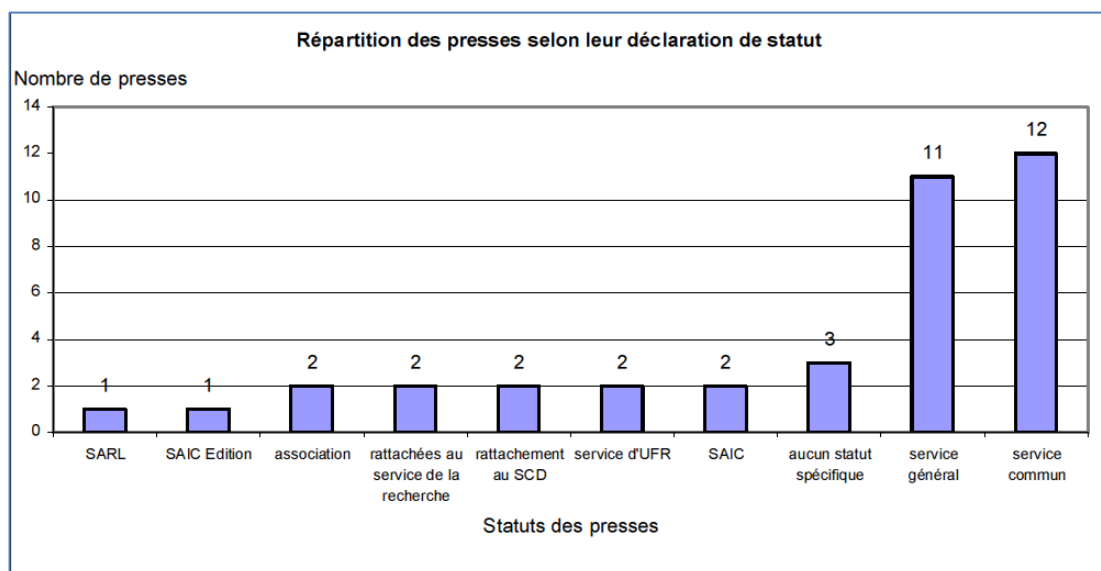
---

<sup>238</sup> Éditeur français, président du directoire des Presses universitaires de France

<sup>239</sup> France. Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique. Direction générale de l'enseignement supérieur. Sous-direction des bibliothèques et de l'information scientifique. Les presses des établissements d'enseignement supérieur. Synthèse de l'état des lieux : 2005-2006. 33 pages + annexes

d'activités industrielles et commerciales au sein de l'université. (Figure 25, ci-dessous)

Figure 25: répartition des presses selon leur déclaration de statut



Source : enquête sur les PU 2006

En parallèle des résultats de l'enquête de 2006 et afin de déterminer le poids des presses universitaires dans la production livresque française un classement est réalisé chaque année par *Livres Hebdo*, suivi d'une comparaison avec la production des éditeurs privés selon le nombre de titres publiés :

Les Presses universitaires de Rennes arrivent en tête, à la 72<sup>e</sup> place de ce palmarès, suivies par les Presses universitaires d'Aix-Marseille (168<sup>e</sup>), les Presses universitaires du Mirail (178<sup>e</sup>), les Presses de Sciences Po (226<sup>e</sup>), les Presses universitaires du Septentrion (257<sup>e</sup>), les Publications de l'université de Saint-Étienne (264) et les Presses de l'université Paris-Sorbonne (287<sup>e</sup>). Pour les éditeurs institutionnels français, la Documentation française est 19<sup>e</sup> et CNRS-Éditions 115<sup>e</sup>.

Des éditeurs en LSHS<sup>240</sup> du secteur privé : L'Harmattan (1<sup>er</sup>), PUF (10<sup>e</sup>), Belin (27<sup>e</sup>), Armand Colin (35<sup>e</sup>)

<sup>240</sup> Littérature Sciences Humaines et sociales

Les presses universitaires françaises, à l'exception des Presses universitaires de Rennes, restent donc des éditeurs d'une taille très modeste au regard des maisons privées positionnées sur le même créneau. La différence est encore plus nette en parcourant le palmarès des éditeurs en fonction du chiffre d'affaires : seules les Presses universitaires de Rennes y figurent, en 198<sup>ème</sup> position.

#### *1.2.3.1. Les presses universitaires de Rennes (PUR)*

Il est le premier éditeur scientifique institutionnel français. Créé en 1984 sous un statut "traditionnel", les PUR ont pris la forme d'un SAIC (service des activités industrielles et commerciales) en 2004. Les presses sont nées de la volonté des enseignants-chercheurs de l'Université Rennes 2 de prendre en main l'édition et la promotion des produits de la recherche. Elles ont l'ambition d'être en priorité au service de l'université à laquelle elles sont rattachées. Le choix d'une politique d'édition indépendante et de qualité est garanti par un comité éditorial, où douze établissements de la région sont représentés. La continuité des revues et des collections est assurée par des comités de lecture ou des directeurs.

Prenant souvent la forme d'un service commun, les presses ne peuvent légalement pas faire concurrence à l'édition privée, car elles bénéficient de ressources publiques. Elles ne peuvent donc que pallier une insuffisance du secteur privé. Une différence de taille avec l'édition scientifique américaine, qui ne connaît pas cette problématique de non-concurrence avec le privé, y compris dans la production de livres à vocation commerciale comme les manuels et les dictionnaires. Un tiers des publications émane des universités parties prenantes, et deux tiers de l'extérieur. Chaque année, les PUR enrichissent leur catalogue de plus de 280 documents<sup>241</sup>.

---

<sup>241</sup> [En ligne] : <http://pur-editions.fr/>

### 1.2.3.2. Les Éditions EHESS

L'activité éditoriale de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales s'inscrit dans la tradition et la vocation de l'institution, depuis la création de l'École Pratique des Hautes Études en 1947. Le catalogue est riche de neuf cent titres, dont six cent cinquante sont encore disponibles. Il s'accroît en moyenne d'une trentaine de titres par an, en histoire, histoire de l'art, anthropologie, sociologie, économie, linguistique et sémiotique, psychologie, géographie. À côté d'une dizaine de collections annuellement alimentées, les Éditions de l'EHESS assurent l'édition de huit revues de rayonnement international.

### 1.2.3.3. Les presses pluridisciplinaires de Grenoble (PUG)

Créées en 1972, les Presses universitaires de Grenoble, société anonyme coopérative par des chercheurs issus de l'université<sup>242</sup> grenobloise en sciences humaines et sociales. En 2018, un changement de statut s'opère par la création de la Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC). Ce nouveau statut permet le regroupement de plusieurs types de sociétaires, selon quatre groupes : éditorial, universitaire, territoire, économique.

Les objectifs selon l'éditeur :

- ✓ Diversifier et ouvrir le capital social
- ✓ Construire un plan de développement ambitieux
- ✓ Augmenter la qualité de la gouvernance

Les PUG en quelques chiffres<sup>243</sup> :

- ✓ Un catalogue riche de 2500 titres dont 500 Ebook et 50 collections
- ✓ 45 nouveautés par an
- ✓ 8 salariés
- ✓ 80% des ventes réalisées en librairie
- ✓ 4<sup>ème</sup> éditeur parmi les éditeurs privés de presses universitaires

---

<sup>242</sup> PUG n'est pas rattaché à l'université

<sup>243</sup> Source : <https://www.pug.fr/store/page/136/qui-sommes-nous>, consultée le 14/8/2019



### 1.3. Les contraintes et les défis de l'édition universitaire

Une esquisse de scénario distinguerait trois contraintes qui sont liées les unes aux autres. La première, est d'ordre institutionnel, du fait de la refonte des modalités de l'organisation des carrières, exige que les travaux et les recherches soient publiés. La publication de ces travaux qu'elle qu'en soit la qualité, pourrait se concentrer sur la toile et pourrait même être strictement numérique. C'est actuellement le scénario algérien avec les deux plateformes : ASJP pour les articles scientifiques et le PNST pour les thèses.

Du côté européen et américain, la question de l'existence strictement numérique de certains travaux universitaires s'inscrit dans la réflexion plus large du devenir des revues scientifiques. Les éditeurs fédèrent leurs efforts pour la création de portails pour regrouper les savoirs par grands domaines. La réalisation de réunir une trentaine de presses universitaires et d'universités européennes, en un vaste portail de sciences humaines et sociales : *Open Access Publishing in European networks* ; cette volonté d'envergure européenne dote le continent d'une vaste bibliothèque en ligne de ses propres productions éditoriales.

La seconde est d'ordre intellectuel et à un rapport direct avec la lecture. En effet, plusieurs auteurs et des enquêtes sociologiques menées auprès des étudiants<sup>244</sup> souligne la fragmentation de la lecture surtout chez les étudiants du 1<sup>er</sup> cycle. Cette fragmentation se généralise à la lecture du chapitre photocopié nécessaire à la préparation du cours ou de l'examen. Cette pratique induit et fragilise l'achat de livres auprès des éditeurs spécialisés ou généralistes. Cet usage est renforcé par la réforme de l'université dite LMD (licence-master-doctorat) où les trois années de licence sont pour l'apprentissage d'une culture générale et le master à la spécialisation.

---

<sup>244</sup> Notamment l'ouvrage de SOUAL (2015, p. 268) ; *Entre tradition et innovation: les pratiques documentaires des chercheurs en économie/gestion*. Par Dominique Perol-Isaacson, Catherine Lamy-Faure, Isabelle Sabatier (CHARTRON G. , *Les chercheurs et la documentation numérique, nouveaux services et usages*, 2002) ; (CHARTRON, EPRON, & MAHE, *Pratiques documentaires numériques à l'université*, 2012)

La dernière est d'ordre technologique. Technologie qui peut réaliser, grâce au numérique, de petites impressions et à moindre coût donc gains de productivité. Ainsi, le catalogue d'une maison d'édition peut être aussi renforcé par les technologies et ses applications sur le web. Des index, des outils de recherche thématiques, des instruments de navigation pour le générique des textes...seront une plus-value pour l'éditeur qui ne les ignorera pas. Ces technologies feront en sorte que le numérique viendra en complément du livre, et non pas son substitutif.

#### **1.4. Les associations d'éditeurs:**

Que ce soit à l'échelle nationale, continentale ou internationale les éditeurs universitaires se sont depuis longtemps réunis en association. Citons parmi elles :

*Union internationale des éditeurs (UIE)*<sup>245</sup> ou International Publisher Association (UAP)<sup>246</sup> est une fédération d'associations d'éditeurs nationales, régionales et spécialisées. Fondée à *Paris* en 1896, l'UIE dont le siège aujourd'hui est à *Genève*, compte 60 organisations membres dans plus de 50 pays répartis sur les 5 continents. Si nos voisins marocains et tunisiens sont membres de l'UAP, l'*Algérie* n'a pas jugé utile d'y adhérer. « *Sa mission est de promouvoir et de protéger le secteur de l'édition et de veiller aux problématiques économiques, culturelles, et politiques liées à l'édition* »<sup>247</sup> elle constitue une tribune où les éditeurs mettent en commun leurs expériences. Elle organise des congrès tous les quatre ans. L'une des tâches prioritaires que se fixe l'UIE est d'assurer l'identification sur les réseaux informatiques Dictionnaire encyclopédique de l'édition (2002-2011, p. 923) « *des œuvres numérisées, et de veiller à ce que leur utilisation respecte les droits des créateurs et des éditeurs* »

---

<sup>245</sup> [En ligne] <https://www.geneve-int.ch/fr/union-internationale-des-diteurs-UIE-0>

<sup>246</sup> [En ligne] : <https://www.internationalpublishers.org/>

<sup>247</sup> Source : <https://www.sne.fr>

*Association of European Press University*, L'AEUP<sup>248</sup> est une organisation regroupant les presses universitaires européennes. Les objectifs de ses membres sont :

- ✓ D'améliorer la visibilité des presses des membres ;
- ✓ Être un canal de communication ;
- ✓ De partager des connaissances sur l'édition académique ;
- ✓ De soutenir les presses universitaires dans l'élaboration de stratégies d'accès ouvert

et enfin :

- ✓ De diffuser les métadonnées du catalogue commun.<sup>249</sup>

Ce catalogue commun des publications des presses universitaires membre de l'association est disponible en ligne et où la recherche est multicritère

Les membres de l'association se réunissent en conférence chaque année. Pour 2019, « *Qu'est-ce qui caractérise et défie les presses universitaires aujourd'hui* », en était la thématique principale. Par ailleurs, l'AEUP a mené une enquête en 2015 sur les besoins, les défis et l'avenir des presses universitaires. Selon nos propres recherches bibliographiques nous pensons que c'est l'unique enquête menée sur les presses universitaires européennes par une association professionnelle et qui n'entre pas dans le cadre d'un travail académique.

Cette étude très complète sur l'existant en matière de presses et<sup>250</sup> dont nous reportons les points les plus significatifs font ressortir que 19 presses sont liées institutionnellement à l'université et 12 à des bibliothèques universitaires ;

---

<sup>248</sup> [En ligne] <http://www.aeup.eu/>

<sup>249</sup> [En ligne] : <http://www.aeup.eu>, consultée le 2/9/2019

<sup>250</sup> Sur les 38 presses ayant répondu 28 ne sont pas membres de l'association. Les résultats complets de l'enquête sont disponibles sur : [http://www.aeup.eu/aeup/wp-content/uploads/2015/06/AEUP\\_survey\\_results\\_October\\_20151.pdf](http://www.aeup.eu/aeup/wp-content/uploads/2015/06/AEUP_survey_results_October_20151.pdf)

34 presses européennes publient leurs produits sous des formats Epub, PDF ... et 21 presses impriment une monographie à plus de 250 exemplaires. Concernant les auteurs publiés, 16 presses éditent seulement les auteurs de l'institution à laquelle elles sont rattachées et 19 presses éditent des auteurs dont le contenu rejoint la politique éditoriale. A propos des disciplines publiées, 28 presses publient des contenus en Sciences humaines, 14 en Sciences appliquées et Ingénieries, 10 en Sciences Technique et Médecine ; nous avons été surpris du résultat affiché pour « art et humanités » ou 30 presses universitaires publient dans cette branche.

Pour le modèle économique adopté, basé sur les revenus de vente (19 presses), 14 presses sur les frais d'auteur et également 14 presses ont des crédits de financement. Seulement 2 presses ne reçoivent aucun financement de la part de l'université alors que 31 presses le font. A la question d'une stratégie éditoriale orientée numérique, 25 presses l'ont pour tout leur contenu éditorial et 11 seulement pour une partie de leur programme. A la question du libre accès, 24 presses l'ont adopté et 18 presses publient des contenus gratuits en Créatives Commons. A la question comment les auteurs et les directeurs de collection vont publier à l'avenir, pour trois éditeurs rien ne va changer et 13 pensent que de nouvelles formes de participation vont être mises en place et 9 presses pensent que les auteurs vont évoluer vers l'autoédition.

Les résultats de cette enquête européenne, surtout ceux des presses ayant orienté leurs stratégies éditoriales vers le numérique et le libre accès, nous conforte dans le choix de notre recherche sur l'édition universitaire en Algérie dans une perspective numérique.

*Association des Presses de l'Université américaine* (UAP),<sup>251</sup> cette association a été officiellement créée en 1937. Elle est composée d'éditeurs universitaires américains à but non lucratif. 140 presses américaines réparties dans les différents continents sont membres de l'AUP. Deux presses universitaires ont leur siège en *Afrique* : American University in Cairo Press (Égypte) et Wits University Press (Afrique du

---

<sup>251</sup> [En ligne] <http://aupresses.org/>

Sud). L'UAP a pour vocation la coopération et l'assistance des presses universitaires américaines. Elle fournit une formation professionnelle ainsi que des services coopératifs.

**Association des presses universitaires canadiennes (APUC)**<sup>252</sup> est le porte-parole des maisons d'édition savante francophones et anglophones du Canada. Elle regroupe seize presses universitaires qui publient chacune en moyenne 500 titres par an et principalement en sciences humaines.

**Association des éditeurs de la recherche et de l'enseignement supérieur en France (AEDRES)**, Elle regroupe 35 éditeurs liés à des universités, des écoles d'enseignement, supérieur, des institutions scientifiques.

Tout en revendiquant la diversité et la richesse des 700 à 800 ouvrages et périodiques publiés annuellement par ses membres, l'AEDRES<sup>253</sup> soutient leur commune mission de diffusion et de valorisation des savoirs dans une exigence de qualité éditoriale :

- ✓ En accroissant leur visibilité dans les réseaux de la chaîne du livre ;
- ✓ En défendant leurs intérêts auprès des instances officielles et professionnelles ;
- ✓ En organisant des journées de réflexion et en proposant des formations.

**Association of British University Presses (ABUP)**<sup>254</sup>, association très jeune, créée en 2018. Sur son site un annuaire des presses universitaires anglaises.

**Associations des éditeurs algériens**, nous avons pu rencontrer lors de la dernière édition du Salon international du livre d'Alger en 2019, les présidents des deux associations syndicales, le Syndicat national des éditeurs du livre (SNEL) et l'Organisation nationale des éditeurs du livre (ONEL).

---

<sup>252</sup> [En ligne] <http://acup-apuc.ca/fr/accueil/>

<sup>253</sup> [En ligne] <http://www.aedres.fr/>

<sup>254</sup> [En ligne] <https://abup.org/>

La première corporation, créée en 1989 comme association et ce, jusqu'en 2001, change de statut et devient le SNEL. À l'heure actuelle, et selon son président, aucun annuaire des membres n'a été publié. Par ailleurs, et en plus de la participation de ses membres au Salon international du livre, le SNEL organise des salons nationaux pour la promotion du livre algérien à l'intérieur du pays.

La seconde corporation est l'organisation nationale des éditeurs du livre (ONEL), agréée en 2015. L'organisation active pour la création d'une base de données des fonds éditoriaux des 46 maisons d'édition adhérentes à ce syndicat. Par ailleurs, elle est l'initiatrice du Salon international de l'industrie du livre, le *BookProd*<sup>255</sup>. Son objectif est d'une part, de permettre aux différents acteurs de la chaîne du livre d'être au fait des récentes technologies du secteur ; et d'autre part de réfléchir, d'échanger et de partager entre professionnels. Cette manifestation s'est déroulée en marge du Salon international du livre en 2017 et 2018. Des journées-conférences ont été proposées en parallèle aux participants.

Nous terminons ce chapitre en signalant une revue spécialisée dans l'actualité des presses universitaires. Il s'agit du « Journal of Scholarly Publishing » édité par HOLZMAN & BROWN. Publication trimestrielle, JSP<sup>256</sup> a été lancé en octobre 1969 par les Presses de l'Université de Toronto pour explorer l'édition savante dans le monde de la presse universitaire. Des articles suggèrent des moyens de publier efficacement dans des livres et des revues, tandis que d'autres traitent de sujets tels que les politiques éditoriales et de publications, le marketing et la gestion des affaires... le dernier volume est le volume 50 de juillet 2019 il est disponible par abonnement sur la plateforme de l'éditeur et sur la plateforme MUSE, les résumés des articles sont disponibles en accès libre.

## Conclusion

L'édition universitaire se caractérise par plusieurs aspects qui lui sont spécifiques. Le premier est celui de la difficulté d'appréhension de ses contenus. Le

---

<sup>255</sup> [En ligne] : <http://www.bookprod.com/about.html>

<sup>256</sup> [En ligne] : <https://www.utpjournals.press/loi/jsp>

second est le décalage d'intégration du numérique entre ses différents acteurs et enfin le dernier est la présence des bibliothèques universitaires comme acteurs (clients) particuliers sur ce marché. Plusieurs modèles, projets, vont être proposés dans le prochain chapitre. Certains d'entre eux peuvent tout à fait être appliqués à l'édition universitaire algérienne et plus particulièrement à l'OPU.

## **Chapitre 2 : Le marché de l'édition universitaire numérique**

Le monde de l'édition vit ces dernières années d'importantes mutations, tant du point de vue économique (concentration, financière, migration vers l'économie de la communication), que techniques (mutations du multimédia et du numérique). Comment l'édition universitaire, avec ses caractéristiques et fonctions propres, aborde-t-elle ces phases de changement ? Quels seront les médias de la recherche scientifique et de l'université de demain ? Les éditeurs universitaires et plus particulièrement les presses universitaires auront-elles encore un rôle à jouer dans ce contexte émergent ? Et à quelles conditions ?

### **2.1. Pourquoi un marché du livre universitaire ?**

Par marché du livre on entendra ici l'espace et l'ensemble des opérations économiques qui intéressent le domaine du livre, et notamment l'évolution du rapport entre l'offre et la demande dans le long terme. CHARTIER & LEBRUN, (1997, p. 146) « *Aujourd'hui, l'édition n'est plus souvent qu'une branche à l'intérieur d'une entreprise multiple, qui développe beaucoup d'autres activités.* » D'autre part, l'intégration des techniques de la communication et de l'information conduit à la constitution de groupes industriels très puissants qui, si la logique était conduite à son terme, contrôleraient des pans entiers de ces activités. BARBIER (2000, p. 247) En est-il de même pour l'édition universitaire ?

L'édition universitaire se situe aujourd'hui dans un environnement contradictoire face aux changements liés au numérique. D'une part, elle doit, sur la question des solutions techniques, s'inscrire dans un mouvement plus vaste, lié à l'ensemble de l'édition ÉPRON (2005, p. 92). Et d'autre part, sa spécificité quant

aux usages des manuels se retrouve centrée sur les situations d'enseignement et d'apprentissage propres au milieu universitaire. De plus, l'organisation propre au marché universitaire se répercute sur la proposition de construire un modèle économique numérique du secteur.

En effet, le monde de la communication académique, en général et celui de l'édition universitaire en particulier présente un aspect totalement différent de celui que l'on observait il y a une dizaine d'années. Les évolutions technologiques et culturelles survenues annonce peut-être la fin d'un système basé uniquement sur l'impression, la rareté des contenus et la centralisation ; pour donner lieu à un système numérisé, décentralisé, permettant une abondance, une diffusion et un accès à des contenus plus facilement.

Historiquement, pour les presses universitaires et d'autres éditeurs académiques, la vente de livres, comme nous l'avons signalé plus haut, représentait le moyen de parvenir à éditer plus de titres, et de meilleure qualité. Ils représentaient le composant essentiel de l'environnement académique.

En effet, le seul moyen pour les universitaires de voir leurs travaux diffusés au sein de la communauté académique était de les faire publier par un éditeur et plus particulièrement par un éditeur universitaire. Pour certains chercheurs, cette situation n'a plus lieu d'être face à l'avènement d'Internet et aux changements du milieu éditorial, et l'utilité même des presses universitaires est parfois remise en question par certains.

Les modèles d'édition traditionnels, comme présentés en supra, sont menacés de bien des côtés : stabilisation des ventes de livres papier, popularité grandissante des ouvrages numériques, tirage des prix à la baisse imputable aux vendeurs d'Ebooks, et consensus émergent en faveur du libre accès aux ouvrages. Certes, l'édition de revues a réussi sa conversion au numérique tout en conservant son ancien modèle économique (abonnement à des institutions et aux bibliothèques) ; en revanche, l'édition de livres vient tout juste d'amorcer sa transition du support imprimé vers le numérique.



Contrairement au marché des revues, aucun modèle économique prioritaire ne se dégage pour l'instant pour les livres numériques. Ces modèles économiques-émergents et traditionnels- coexisteront car les ouvrages numériques et imprimés cohabiteront vraisemblablement côte à côte encore un long moment. Mais aussi il est peu probable qu'un unique modèle économique régissant le marché des Ebooks puisse remplacer entièrement les méthodes traditionnelles d'édition et de vente.

En effet, la réticence largement répandue parmi les lecteurs à lire des travaux volumineux sur un support écran implique que les éditeurs universitaires doivent continuer à produire et à vendre des livres papier, et développer en parallèle les éditions numériques des mêmes titres.

Une enquête de BRULEY & MERRIEN (2012, p. 217) menée auprès des usagers au sein des établissements Couperin, à la question comment les e-books sont utilisés ? « *on utilise les e-books plutôt qu'on ne les lit, comme un outil de référence, plus approprié à une consultation rapide et à une recherche d'information qu'à une lecture suivie et approfondie* ». Parmi les sondés (20 %) balaient les pages, 80 % lisent des extraits. La recherche et le balayage représentent 25 % de l'usage d'un livre.

## **2.2. Quelles stratégies économiques pour les presses universitaires ?**

Nous commentons *ci-dessous* des modèles économiques existants à l'étranger et l'un de ces modèles pourrait être adapté et appliqué à l'édition universitaire algérienne. Nous nous sommes basés sur des exemples de pays où le numérique a ses assises depuis son origine comme aux États-Unis ou au Japon ou encore plus récemment en Europe. Il s'agit pour nous de tenter d'identifier les conditions et les facteurs du lancement d'une production et d'un marché numérique du livre universitaire et de son développement dans l'enseignement supérieur algérien.

Ces modèles économiques dont les grandes lignes sont :

- La publication de livres au format numérique en libre accès associée à des livres imprimés payants ;
- La publication en libre accès comme une priorité ;
- La publication d'Ebooks payants, vendus individuellement ou sous forme de collections ;

Ces différentes approches sont présentées et commentées à partir de projets mis en place par des presses universitaires ou en partenariat avec des bibliothèques ou des institutions académiques au niveau d'un pays ou au niveau international.

### **2.2.1. La publication de livres au format numérique en libre accès associée à des livres imprimés payants**

Depuis quelques années certaines presses universitaires proposent un certain nombre de titres de leur catalogue en ligne gratuitement et une édition papier payante. Les éditions en ligne sont hébergées généralement par la bibliothèque universitaire, et les versions imprimées sont à faible tirage ou imprimées à la demande. Globalement les titres proposés en ligne sont soit les titres les plus anciens ou les titres épuisés du catalogue de l'éditeur. Dans ce modèle, la publication en ligne fait souvent office d'une opération marketing de publicité.

Les premiers retours d'expérience sur ce modèle semblent montrer que la mise à disposition en libre accès de livres en ligne ne réduit pas les coûts d'impression, et peut augmenter le volume de ventes. Comme exemple citons les *presses universitaires du Michigan*<sup>257</sup> qui proposent un catalogue d'ouvrages en sciences humaines et sociales librement consultable en ligne.

La politique éditoriale vise à permettre la consultation des nouveautés en libre accès et ceci presque simultanément avec la publication de la version imprimée. Les *presses de Michigan* encouragent les éditeurs de revues et les auteurs de livres à rechercher des subventions institutionnelles et autres pour couvrir les coûts de

---

<sup>257</sup> [En ligne] : <https://www.press.umich.edu>, consultée le 25/8/2019

production. « *Une publication académique signifie reconnaître ce qu'Aaron SWARTZ<sup>258</sup> disait : nous ne contribuons pas réellement à améliorer le monde, si seulement les plus privilégiés ont accès au travail que nous accomplissons* ». Le nombre d'Ebook disponibles sur la plateforme s'élève à 1 348 titres dont 127 sont en accès libre ainsi que 46 revues.<sup>259</sup>

Autre modèle intéressant est celui de l'*University of California Press*<sup>260</sup> qui met, à l'aide du programme « *Luminos* », gratuitement en libre accès 200 titres de monographies à la disposition des étudiants et des chercheurs. Le modèle est fondé sur le partage des coûts entre toutes les parties qui bénéficient d'une publication - auteur ou institution, éditeur et bibliothèques. Les frais liés au processus éditorial sont estimés à 15 000 \$ (13 260 €), (Figure 26, ci-dessous) dont il est demandé à l'auteur ou à son institution de payer la moitié (7500 \$). Le différentiel est couvert par des subventions de l'Université de Californie, et/ou les revenus des versions imprimées, et/ou la participation des bibliothèques qui adhéreront à *Luminos* dans une logique de « pré-achat ». La monographie est publiée à la fois en version imprimée (avec un mécanisme d'impression à la demande) et en version numérique.

Un autre projet de la même université est celui de l'accord signé avec Google pour la numérisation de titres totalement épuisés et dorénavant accessibles via Google éditions. Sur la page d'accueil du site<sup>261</sup> on peut lire notamment le texte suivant : « *le libre accès offre la possibilité d'augmenter de manière exponentielle la visibilité et l'impact des travaux scientifiques en les rendant accessibles au monde entier et librement disponibles en formats numériques. Les coûts sont couverts au départ par des subventions, éliminant les barrières d'accès à l'autre*

---

<sup>258</sup> Cité par par Sean GUYNES-VISHNIAC, [En ligne]<https://www.publishing.umich.edu/2019/02/01/on-the-necessity-of-open-access/>. Militant de l'accès à la connaissance pour tous, poursuivi par le FBI, il se suicide en janvier 2013.

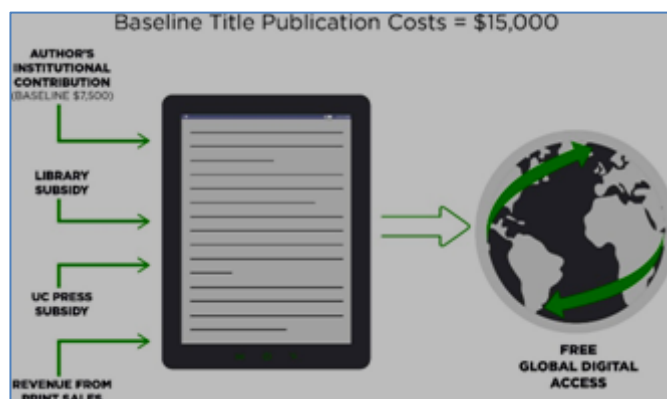
<sup>259</sup> Sur les 46 titres seulement deux subissent un embargo de la part des éditeurs.

<sup>260</sup> Les presses universitaires de Californie (UCP) à but non lucratif ont été fondées en 1893 et est en voie de devenir un acteur important de la publication scientifique en Open Access. LUCP A publié à ce jour 54 revues et dispose d'un catalogue d'ouvrages de 3500 titres.

<sup>261</sup> [En ligne] : <https://www.luminosoa.org/>

extrémité - pour les bibliothèques et pour les lecteurs individuels, partout dans le monde ».

Figure 26 : coût de base d'une publication chez UCP



Source : [https://www.luminosoa.org/site/why\\_oa/](https://www.luminosoa.org/site/why_oa/)

Ce modèle combinant une parution gratuite en ligne et une impression payante à la demande semble présenter une stratégie viable pour opérer la transition pour l'enseignement supérieur algérien.

Un projet mené par les presses universitaires de Floride porte sur les manuels universitaires. Cet éditeur a rassemblé tous les manuels en libre accès disponibles à travers toutes les archives disponibles et utilisés dans les cours universitaires de l'état de Floride. Ce sont les étudiants qui financent le programme par l'achat de version imprimée en bénéficiant de remises pouvant aller jusqu'à 50 %.

La politique éditoriale de l'OPU concernant la réimpression des ouvrages et des cours photocopiés trouverait ici un modèle pour réduire les coûts d'impression.

Enfin signalons ces deux initiatives émanant l'une de la *Society of Biblical Literature* où des presses universitaires y sont associées et qui permet à des chercheurs et à des étudiants des pays en développement<sup>262</sup> d'accéder gratuitement à des fichiers PDF. La seconde celle des presses d'*Oxford*<sup>263</sup> qui offrent elles, un

<sup>262</sup>SBL est une société universitaire, humaniste et interdisciplinaire qui comprend des spécialistes de l'histoire, de la littérature, de l'archéologie, de l'anthropologie, de la théologie et plus encore. Une liste de pays éligibles est disponible à l'adresse <https://www.sbl-site.org/assets/pdfs/ICcountries.pdf>. L'Algérie y figure

<sup>263</sup>[En ligne] : <http://www.oxfordjournals.org/en/librarians/developing-countries-initiative/index.html>

accès gratuit et un accès à tarif réduit à des dizaines de pays à faibles revenus. Les bibliothèques universitaires algériennes pourraient s'abonner et obtenir ainsi des collections numériques à moindre coût ou gratuitement.

### **2.2.2. Le libre accès comme mode de publication prioritaire**

Ce modèle économique basé principalement sur le principe de la publication en libre accès a été adopté surtout par des presses universitaires récemment créées, par des éditeurs associés à des instituts de recherche et également par un consortium de presses universitaires européennes. Ce type de modèle nécessite un financement institutionnel important.

Parmi les presses universitaires proposant ce service la presse universitaire de « *Australian National University* ». Le modèle de l'ANU Press est un projet mis en place en 2004, il est considéré comme la première presse en libre accès du continent. Les publications sont évaluées par des pairs. À ce jour, plus de 800 titres disponibles et téléchargés à plus de 3 millions de fois.<sup>264</sup> Le catalogue des nouveautés, au format PDF, est publié annuellement.

Il est intéressant de signaler aussi la stratégie éditoriale de la National Academics Press (NAP). C'est un regroupement d'organismes scientifiques américains (médecine, sciences, ingénierie) à but non lucratif. Le catalogue répertorie plus de 8 500 titres au format PDF ; plus de 200 ouvrages par an<sup>265</sup>. La plupart de ces PDF peuvent être téléchargés gratuitement par chapitre ou par livre depuis 1996. D'autres sont payants.

Dans sa stratégie éditoriale la NAP s'est rendu compte que la disponibilité des versions HTML des collections n'entraîne pas de diminution des ventes papier, contrairement aux PDF gratuits. A partir de l'année 2017 l'éditeur a commencé à vendre des Ebooks spécialement formatés pour les applications de lecture électronique telle que le Kindle tout en maintenant gratuitement le format PDF.

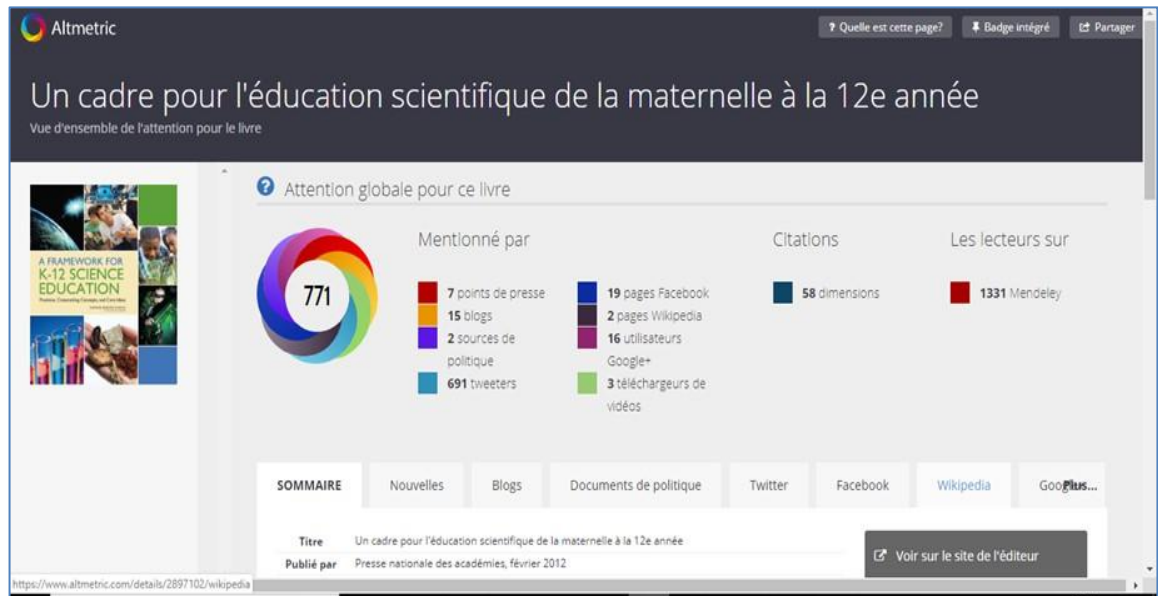
---

<sup>264</sup> Source : <https://press.anu.edu.au/about-us>

<sup>265</sup> Source : <https://www.nap.edu/content/about-the-national-academies-press>, consultée le 17/9/2019

L'onglet statistique de la page du catalogue indique le nombre total de téléchargements PDF, de téléchargements par pays et d'Altmetric<sup>266</sup>. Voir l'exemple ci-dessous pour un livre publié en 2012.

Figure 27: Affichage d'un livre sur le catalogue de la NAP



Si les modèles économiques de la RAND et de la NAP rentrent dans le cadre d'une édition « orientée objectif » par opposition à une approche « orientée marché », leurs motivations diffèrent de celles des éditeurs de presses universitaires « orientées objectif ». Les programmes éditoriaux sont très différents, les presses universitaires mettant plus l'accent sur les sciences humaines et sociales (SHS). Ce qui se répercute de manière significative sur les coûts éditoriaux et de marketing ainsi que sur leurs sources de revenus.

Toujours dans le modèle du libre accès comme mode de publication, l'exemple récent d'Open Access Publishing in European Networks (OAPEN)<sup>267</sup>. Initiative européenne de publication en libre accès de livres universitaires à comité de lecture en sciences humaines. Ce regroupement de

<sup>266</sup> Altmetric ou mesures d'impact alternatives visent à faire ressortir l'utilisation des résultats de recherche sur Internet, en utilisant entre autres, les partages sur les réseaux sociaux ou sur les plateformes. Source : <https://guides.biblio.poly.mtl.ca>

<sup>267</sup> [En ligne] : [www.oapen.org](http://www.oapen.org)

presses universitaires européennes cherche à imaginer un nouveau modèle gratuit en compensant les frais éditoriaux grâce à un système alliant droits de publication, subventions et soutien financier institutionnel.

La plateforme est basée aux *Pays-Bas*, dont le siège social est situé à la Bibliothèque nationale à *La Haye*. OAPEN exploite deux plates-formes : la bibliothèque OAPEN, un référentiel central pour l'hébergement et la diffusion des livres en open access et le répertoire des livres en accès libre (DOAB)<sup>268</sup>. La page d'accueil de la plateforme affiche les objectifs du projet :

- Créer un modèle de publication durable pour les ouvrages universitaires en sciences humaines et sociales ;
- Constituer une collection de titres en libre accès évalués par des pairs ;
- Augmenter la visibilité et la possibilité de récupération de publications de haute qualité;
- Promouvoir la publication de livres en accès libre.

OAPEN est un projet ciblé à l'origine sur une période de 30 mois et cofinancé par l'Union Européenne dans le cadre du programme eContent plus. Après la clôture du projet, l'OAPEN poursuit ses activités en tant que fondation<sup>269</sup>. Celle-ci est financée par ses membres et se réunit annuellement. Les statistiques de versement de livres dans la base et leurs téléchargements sont disponibles dans le dernier rapport publié en 2017. C'est ainsi que 957 titres ont été ajoutés à la bibliothèque. Le nombre total de titres en libre accès est passé à 4 298, et 1% de ces titres sont des chapitres. (Figure 28)

L'objectif est de proposer 400 à 1 000 publications supplémentaires chaque année. Les éditeurs intégrant le consortium sont libres de décider de leur propre

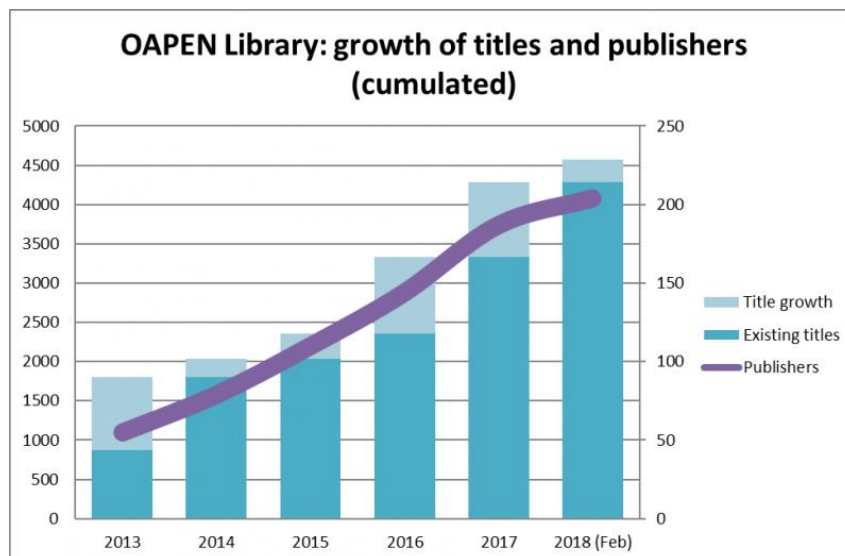
---

<sup>268</sup> [En ligne] [www.doabooks.org](http://www.doabooks.org)

<sup>269</sup>La Fondation OAPEN a été créée par l'Université d'Amsterdam (UvA), l'Université de Leiden (UL), la bibliothèque universitaire de l'Université d'Utrecht (UU), l'Académie néerlandaise des sciences (KNAW), la Bibliothèque nationale des Pays-Bas (KB) et Presse de l'Université d'Amsterdam (AUP).

politique éditoriale en ce qui concerne le nombre et le type de titres qu'ils souhaitent y inclure.

Figure 28 : Accroissement des collections dans OAPEN de 2013 à 2018



Source : [www.oapen.org](http://www.oapen.org)

Plus de 100 éditeurs domiciliés dans 20 pays européens participent à l'accroissement des collections. La recherche se fait à partir de différentes requêtes. (Figure 29, ci-dessous)

Figure 29 : la recherche dans OAPEN

**Rechercher dans la bibliothèque en ligne OAPEN**  
bibliothèque en ligne et plateforme de publication

**Texte entier**

tous  aucun de ces mots

Exclure

Proximité

**Métadonnées**

Titre

Auteur

ORCID

Titre de la série

Matière

ISBN

EST CE QUE JE

Grant bailleur de fonds

Programme de subvention

Numéro de subvention

Collection

Années) De  à

Source : [www.oapen.org](http://www.oapen.org)



L'OAPEN exige par ailleurs des éditeurs qu'ils fournissent une description de leur procédure d'évaluation par les pairs et la vérifient pour s'assurer qu'elle est conforme aux normes académiques.

### **2.2. 3. Le livre numérique payant**

Aujourd'hui, des presses universitaires proposent leurs livres et revues en version numérique payante. Cette vente peut se faire directement sur site ou l'éditeur fait appel à un E-distributeur ou alors sont déposés dans les librairies en ligne.

Des projets alternatifs sans but lucratif à des modèles commerciaux existent pour les éditeurs de presses universitaires de vendre le numérique et notamment pour des bibliothèques. Le livre numérique est acheté par ces dernières en un seul exemplaire là où elles en auraient acheté plusieurs dans une version imprimée. Cette facilité d'utiliser la version électronique peut peut-être dissuader les étudiants d'avoir leur propre exemplaire et les ordonnateurs d'investir dans l'imprimé. Deux exemples de projets sont présentés ci-dessous, le projet MUSE et celui de JSTOR.

Le projet MUSE est un projet lancé en 1995 suite à une collaboration entre Johns Hopkins University Press et la bibliothèque universitaire du campus accompagnée de subventions de la part de fondations caritatives. Conçu par des universitaires pour des universitaires, il est fondé comme une collaboration sans but lucratif entre les bibliothèques universitaires et les éditeurs. Selon :

- Une structure de tarification à plusieurs niveaux qui permet aux bibliothèques de personnaliser leur offre ;
- Une licence conçue en fonction des besoins de la bibliothèque<sup>270</sup>.

À partir de l'année 2000, le projet s'est élargi à d'autres presses universitaires. Puis, en 2011 MUSE s'associe au Consortium de presse électronique d'University Press (UPCC).

---

<sup>270</sup> Une douzaine de modèles sont proposés

Actuellement MUSE propose plus de 674 revues de 125 éditeurs et plus de 50 000 titres d'ouvrages, 493 000 articles en texte intégral sont consultables et 1,2 million de chapitres de plus de 100 presses universitaires<sup>271</sup>. Avec :

- Un texte intégral à toutes les publications,
- Aucun embargo sur le contenu
- Contenu : sciences humaines et sociales
- Impression et téléchargement illimités
- La recherche des livres et des revues se fait sur une seule plateforme

En parallèle, MUSE propose un accès entièrement gratuit (MUSE OPEN) pour des bibliothèques et lecteurs du monde entier. Ces collections de revues et de livres sont soumises sur la plateforme par les éditeurs partenaires du projet.

Le second modèle payant est celui de JSTOR. Le projet a été conçu en 1994 par le président de la fondation Andrew W. Mellon, afin d'aider les bibliothèques universitaires à fournir un espace suffisant pour un nombre croissant de publications à leurs lecteurs.

L'idée est de convertir les revues scientifiques imprimées sous forme électronique et de les stocker dans des archives numériques centralisées. Ce qui devait permettre aux bibliothèques de libérer de l'espace physique, de réduire les coûts en capital et autres coûts associés au stockage des collections et d'améliorer considérablement l'accès à la recherche scientifique. JSTOR propose actuellement plus de 10 millions d'articles de revues scientifiques, 50 000 ouvrages dans 75 disciplines<sup>272</sup>.

En plus des offres payantes, JSTOR offre un accès gratuit ou à très faible coût à plus de 1 500 institutions universitaires pour les pays africains et sous développés. Il s'agit pour la première offre d'*African Access Initiative* qui absorbe les frais des revues archivées sur JSTOR dans tous les pays d'Afrique. Ces derniers bénéficient d'un accès gratuit et illimité à tout le contenu des revues d'archives sur JSTOR :

---

<sup>271</sup> Source : <https://muse.jhu.edu/>

<sup>272</sup> Source : <https://about.jstor.org/>

vingt titres de collections ou à tarif réduit selon un système de facturation à plusieurs niveaux. Le second est le *Developing Nations Access Initiative* également basé sur le même modèle qu’African Access Initiative.

### 2.2.3.1. *Le prix du livre numérique*

L’autre préoccupation majeure des éditeurs va concerner la maîtrise de la fixation du prix des livres numériques, face à des acteurs commerciaux dominants comme *Amazon*, *Apple* ou *Google* dont la position de force en matière de commercialisation, de distribution et de vente de ces nouveaux produits culturels va peut-être conduire à une remise en cause importante du marché de l’édition. PERONNA et POUYET(2010) nous apprennent que « *l’enjeu immédiat pour les acteurs du livre physique est en effet de trouver quelles seront leur position et leur influence dans une chaîne mêlant supports matériel et immatériel.* »

Alors qu’Amazon impose aux éditeurs le prix unique du livre numérique fixé à 9,99 dollars, Hachette Book Group vend ses fichiers numériques entre 12,99 et 19,99 dollars. L’intérêt de cette baisse, nous le comprenons aisément, réside dans l’augmentation du volume des ventes de livres bon marché. Cette stratégie de vente selon MOLLIER (2015, p. 14) est considérée comme un objectif prioritaire pour assurer la rentabilité de l’entreprise américaine.

La constitution du prix des livres numériques donne une plus grande importance à l’amont puisque les coûts de fabrication disparaissent. En revanche, restent les coûts de promotion, diffusion et distribution, même si ces fonctions sont profondément modifiées (disparition de la livraison physique des livres en particulier). Le partage de la valeur entre les différents acteurs varie aussi suivant les modèles commerciaux choisis. Françoise BENHAMOU et Olivia GUILLON (2010) en ont fait la synthèse ci-dessous (Tableau 23). Cependant, il ne faut pas oublier que la situation évolue très vite.

Tableau 23 : Partage de la valeur pour un livre numérique

Cas	Règle approximative de partage	Exemples d'acteurs
Vente directe au lecteur	50 % auteur 50 % éditeur	Public.net
Vente intermédiée	50 % à 85 % éditeur 15 % à 50 % intermédiaire	Amazon, Apple, Cyberlibris (abonnement forfaitaire), Google Edition
Vente <i>via</i> plate-forme	50 % éditeur 25 % plate-forme 25 % e-distributeur et libraire	Eden, ePage
Vente sur téléphone	30 % à 50 % opérateur Partage négocié éditeur/éditeur numérique	SmartNovel, MobiLire

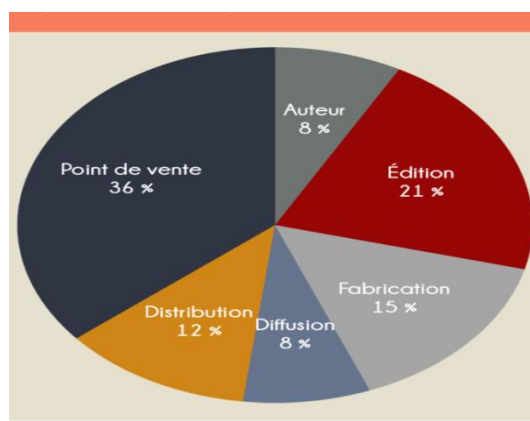
Source : Françoise Benhamou et Olivia Guillon, «Modèles économiques d'un marché naissant : le livre numérique», Deps, ministère de la Culture et de la Communication, *Culture prospective*, n° 2010-2, juin 2010, p. 5.

Au bout de la chaîne du livre numérique, l'internaute. Celui-ci ne se rend pas compte qu'en achetant un livre numérique, un contrat est engagé, selon les circonstances avec l'éditeur, le distributeur ou le libraire, visible ou non. L'acceptation se fait souvent en cochant une case d'acceptation sur le site du vendeur « condition générale de vente » ; c'est la conclusion de l'opération commerciale en ligne.

En France, une loi de 2011 (*Loi Puln*) sur le prix unique du livre numérique a étendu le mécanisme de fixation du prix par l'éditeur prévu par la *Loi du 10 août 1981*, plus connue par « *Loi Lang* <sup>273</sup> ». PROST, MAURIN, & LEKHAL (2013, p. 115) rappelle que la *Loi Puln* autorise « tout éditeur diffusant un livre numérique en France à fixer un prix de vente modulable en fonction du contenu, de l'accès et de l'usage de l'offre ».

<sup>273</sup> Selon cette loi, l'éditeur est tenu de fixer le prix vente public du livre. Il détermine à partir de ce prix la marge du libraire. Le libraire ne peut faire de remise supérieure à 5% sauf pour les achats institutionnels. Source : (LAMIZET & SILEM, 1997, p. 346)

Figure 30 : Répartition du prix de vente du livre en France



Source : ActuaLitté, 2015

Bien que posant un certain nombre de questions quant à sa compatibilité avec le droit européen, cette loi a permis un *statu quo* en France, là où aux États-Unis, les éditeurs passent par des contrats d'agence avec les distributeurs pour conserver la maîtrise des prix.

#### 2.2.3.2. Le prix du livre en Algérie

Alors que le livre numérique est encore relativement peu intégré à l'université algérienne et également dans la société de consommation, la *Loi n° 15-13 du 15 juillet 2015* relative aux activités et au marché du livre et notamment son article 28 stipule que l'éditeur détermine et fixe librement le prix de vente du livre au public. Ce prix est unique et doit concerner le même titre, le même auteur, la même édition.

L'article trois de la présente loi nous définit le livre, le livre numérisé et le livre numérique. Ce dernier est « *un ouvrage sous forme numérique destiné à être édité et à être diffusé.* » Un élément important à signaler, le texte de loi prévoit, la vente sous forme électronique « *la vente du livre par voie électronique doit permettre une information complète et précise au consommateur... elle doit contenir des informations sur l'identification commerciale du vendeur ; la visualisation*

*claire, précise et complète de l'offre et des prix ... Les modalités d'application du présent article sont fixées par voie réglementaire*<sup>274</sup>».

Mais la loi ne donne pas de détails sur le livre numérique tels que sa réalisation, sa distribution et sa commercialisation. Il est entendu ici que le contenu auquel on pourra accéder n'est pas un *livre-objet*, mais un service fourni par voie électronique. Et par conséquent, la vente d'un livre numérique serait assimilée à un service et non à la fourniture d'un bien.

Une attention particulière devra être portée sur les textes d'application qui tardent à paraître et notamment sur les notions de service et de biens. Les textes devront distinguer également deux types d'offres : celles des éditeurs qui proposent des ouvrages numériques sur leurs propres plates-formes et les offres des agrégateurs qui proposent des ouvrages numériques de différents éditeurs. Difficulté soulevée par MARTINEZ(2010, p. 36) « ... *le professionnel qui souhaite acquérir des ouvrages numériques est le fait que le même ouvrage peut se trouver sur plusieurs plates-formes, à des prix différents, dans des formats différents (avec ou sans DRM)* ».

Pour ce qui est du livre importé sur support papier, numérique ou électronique, édité à l'étranger, destiné à la vente, à la lecture publique ou au don le *Décret exécutif n°17-19 du 17 janvier 2017* fixe l'obligation aux importateurs de soumettre une liste des titres auprès des services du ministère chargé de la culture avant leur distribution et leur vente.

Par ailleurs, un élément important pour tous les acteurs de la filière du livre est celui du taux de TVA applicable au livre numérique. Sur ce sujet, le gouvernement algérien, dans sa loi de finance signée en 2017, a exonéré la TVA pour : « *le papier destiné exclusivement à la fabrication et à l'impression du livre ainsi que la création, la production et l'édition nationale d'œuvres et de travaux sur supports*

---

<sup>274</sup> Concernant cet article aucun texte d'application à ce jour

*numériques* » et également aux fournisseurs d'Internet fixe.<sup>275</sup> Seulement, le texte d'application n'a pas encore été adopté. Chez nos voisins, par exemple au *Maroc* la vente des livres est exemptée de la TVA ; de l'autre côté de la méditerranée, la *France*, a elle, fait le choix d'appliquer un taux réduit (5,5%) pour le livre numérique identique à celui du livre papier. Cette décision place la *France* à contre-courant de l'Union européenne et de l'uniformisation des taux de TVA par la Commission européenne. Aux *États-Unis*, comme nous l'avons déjà souligné *en supra* l'état américain applique des *sales tax* sur le livre fixées par chaque État fédéré et qui sont compris entre 0 % à 8,75%.

### Conclusion

Si le futur de l'édition universitaire de par le monde est incertain, nous pouvons cependant avancer du moins que les publications universitaires seront assurées :

- Par une diversité de supports,
- Financées par diverses fondations : institutions gouvernementales ou académiques,
- Et selon divers modèles économiques.

Ainsi, nous pouvons cependant affirmer que trois modèles économiques émergent aujourd'hui au niveau des presses universitaires. Dans le premier modèle, la publication de livres est au format numérique en libre accès associée à des livres imprimés payants. Les éditeurs font migrer leurs collections vers le numérique avec des modèles commerciaux de type téléchargement payant ou une impression à la demande. Cette mise à disposition en libre accès de livres en ligne ne réduit pas les coûts d'impression, et peut augmenter le volume de ventes. Les titres proposés en accès libre sont soit les titres les plus anciens ou les titres épuisés du catalogue de l'éditeur.

---

<sup>275</sup> ALGERIE. Ministère des finances. Direction générale des impôts. Guide pratique de la TVA. Alger, 2017. [En ligne] [https://www.mfdgi.gov.dz/images/pdf/guides\\_fiscaux/G\\_TVA\\_2017.pdf](https://www.mfdgi.gov.dz/images/pdf/guides_fiscaux/G_TVA_2017.pdf).

Le principe de la publication en libre accès est un modèle qui a été adopté surtout par des presses universitaires récemment créées. Ce type de modèle nécessite un financement institutionnel important.

L'OPU a adopté un modèle orienté marché et est complètement différent des modèles des presses universitaires américaines. Si l'éditeur veut transiter vers le numérique la publication en libre accès pourrait être une solution pour l'OPU si d'une part le projet est financé par le ministère de tutelle et d'autre part, l'impression à la demande sera assurée par les bibliothèques universitaires centrales (BUC).

Notamment si pour la plupart des presses universitaires étrangères les coûts de l'analyse critique du manuscrit représentent pour eux une bonne partie des frais éditoriaux. Pour l'éditeur algérien il est totalement gratuit, c'est le Conseil scientifique de la faculté ou de l'université qui évalue et autorise sa publication.

Mais le modèle le plus usité reste la vente des publications numériques. L'achat peut-être individuel par un lecteur ou par une bibliothèque. Le fichier peut-être accessible directement sur la plateforme des presses ou proposé par un E-distributeur ou mis en vente dans une librairie spécialisée dans la vente en ligne. C'est en quelque sorte le modèle traditionnel de vente de livres papier, selon lequel la grande majorité des ventes s'effectue via des tiers plutôt que par vente directe au consommateur.

Comme nous le présenterons en infra, l'OPU joue d'une part, le rôle d'un dépôt de vente pour certains éditeurs scientifiques et d'éditeurs privés<sup>276</sup>. Il serait intéressant que cet éditeur puisse s'investir dans ce créneau de vente en ligne. Car contrairement aux coûts fixes qui ne varient pas ce sont surtout les coûts variables de production et de distribution qui peuvent évoluer : il s'agit des coûts d'impression (environ 17 % du prix de vente HT), ainsi que d'une partie des coûts de diffusion (7 % environ) et de distribution (13 % environ), si l'on ajoute le

---

<sup>276</sup> En effet, 32 éditeurs dont 3 centres de recherche rattachés à l'enseignement supérieur sont dépositaires de leur publication.



stockage, on peut économiser jusqu'à 50 % de la valeur du produit papier.<sup>277</sup> D'autre part, le projet d'OPU-LU pourrait à l'avenir intégrer les bibliothèques universitaires comme client potentiel des publications numériques de l'éditeur.

Pour le cas de la vente ou de l'accès des livres ou manuels universitaires, les éditeurs algériens, et donc l'OPU, devront mettre en place une offre commerciale spécifique pour les bibliothèques, qu'elle soit du secteur culturel ou d'études. Là également, les textes d'application de la *Loi n° 15-13 du 15 juillet 2015* relative aux activités et au marché du livre devront prévoir la mise en place des modèles de contrat des éditeurs ou d'intermédiaires afin de pouvoir constituer une offre numérique personnalisée et adaptée aux bibliothèques algériennes.

Mais qu'en est-il de l'accès du livre numérique dans les bibliothèques ?

### **CHAPITRE 3. Diffusion du livre numérique**

#### **Introduction :**

Pour les lecteurs, le livre numérique offre à priori des capacités renouvelées de stockage, de diffusion, et d'usage des textes sans compter aussi sur les nouvelles formes de création propres au numérique. Mais en mettant en place une diffusion contrôlée à la lecture numérique les grandes plateformes mondiales, telles qu'*Amazon* ou *Google*, ont imposé leurs conditions d'utilisation.

Dans cette deuxième partie, nous étudierons en amont comment des plateformes de production et d'accès au livre, payantes ou gratuites, occupent le terrain? En aval, comment les bibliothèques universitaires se sont adaptées à ces ressources électroniques ?

---

<sup>277</sup> Source : Syndicat national de l'édition ([www.sne.fr](http://www.sne.fr).)

### 3. 1. Les plateformes d'accès au livre numérique

Les plates-formes prennent essentiellement en charge deux fonctions :

- le stockage ou le fichier des livres numériques de l'éditeur. Cette fonction est réalisée par la partie « entrepôt » de la plate-forme;

*« L'entrepôt numérique est le « lieu » où sont stockés les fichiers des livres numériques : c'est à partir de l'entrepôt que les acheteurs ou les usagers vont pouvoir télécharger les livres numériques et les lire intégralement ou non ».*

- le référencement, qui revêt un caractère stratégique : l'éditeur et le libraire ont besoin d'un catalogue complet. Cette fonction peut être réalisée par un intermédiaire qui sert alors de hub à plusieurs entrepôts ou plates-formes pour fournir un catalogue unifié au libraire. Ce qui requiert une interopérabilité des plates-formes de commercialisation des contenus numériques.

C'est ainsi que les plateformes de diffusion du livre numérique recouvrent un nombre important d'acteurs et d'entreprises fortement hétérogènes dans leurs modèles. Dans sa définition la plus large, une plateforme est une offre technique et commerciale diffusée dans un environnement numérique contrôlé par un groupe qui est le pivot central de la mise en relation de deux catégories d'agents au moins : des offreurs (contributeurs) et des demandeurs (utilisateurs) d'un bien ou d'un service.

Les éditeurs n'ont pas toujours les moyens requis pour la constitution d'un catalogue : il leur est donc encore plus difficile de mettre en place un entrepôt numérique qui requiert des compétences techniques et des investissements d'infrastructure. C'est la raison pour laquelle certains prestataires spécialisés, proposent la mise en place de tels entrepôts. Comme par exemple, *Eden Livres*<sup>278</sup>, qui est une plateforme de distribution de livres numériques, qui permet à

---

<sup>278</sup> Créée en 2009, développée par les trois éditeurs français cités et leur permettant de mettre leur catalogue à disposition des lecteurs via les librairies et les bibliothèques

*Flammarion*, aux éditions *Gallimard* et à *La Martinière Groupe* de mettre leur offre numérique à disposition des revendeurs d'Ebooks, *Edigita* en Italie, ou *De Marque* nc société québécoise...

L'originalité des plateformes tient au rôle important que jouent les données que ce soit du côté client ou du côté des vendeurs ; ces données n'appartiennent ni au client ni au vendeur, mais bien à la plateforme qui assure la mise en relation entre les deux. Prenons l'exemple de Google : d'un côté, ce dernier attire les internautes par le nombre de contenus auxquels il donne accès ; de l'autre, les annonceurs sont attirés par le nombre d'internautes que Google permet de toucher. Les premiers ne paient pas ; les seconds paient Google pour atteindre les internautes.

Cette gratuité, que l'on observe dans de très nombreux services chez Google pour les utilisateurs, est en réalité une stratégie commerciale d'un modèle économique qui monétise sur un autre marché le volume et l'activité d'utilisateurs qui ne paient pas.

Google est utilisé tous les jours par des millions d'internautes et gratuitement. Ce géant est devenu la principale passerelle entre les ressources informationnelles et les utilisateurs de la plateforme. Google ne représente pour l'utilisateur qu'une étape dans le cycle de recherche d'une information. C'est le moyen et non la fin d'une recherche.

Google se positionne en tant que vecteur d'accès à des contenus et non en tant que producteur de contenu. Il prédomine à la fois comme un exemple de réussite mais également comme la référence principale pour l'accès à l'information. Nous ne prétendons pas passer en revue tous les produits ou service de Google, ce n'est pas notre objectif. Notre objectif est plutôt d'illustrer un modèle de plateforme d'accès au livre numérique gratuit : en l'occurrence Google book. Son rôle selon son PDG, *Éric SCHMIDT*, cité par *ROUSSEL* (2006, p. 63) « *est de rendre l'information mondiale accessible et utile* »

### 3.2. Google books, de quoi s'agit-il ?

C'est un projet de numérisation à très grande échelle lancé en 2004<sup>279</sup>, en partenariat avec plusieurs grandes bibliothèques américaines. « *Google déclare qu'il va numériser des ouvrages provenant de leurs collections... (ces dernières) possèdent plus de 50 millions de volumes ... « La mission de notre compagnie est d'organiser l'information du monde entier et de la rendre universellement utile et accessible »* JACQUESSON (2010, p. 51).

La base de données qui en résulte -Google Books – permet à tout un chacun de faire une recherche parmi les livres concernés, de lire des extraits et d'avoir accès à certaines pages. Cette base de données concerne tant des livres libres de droit que des livres encore soumis au droit d'auteur. Dans ce dernier cas, si l'intégralité du livre a bien été numérisée pour permettre la recherche, il n'est pas disponible en entier pour les utilisateurs. C'est le cas aussi pour des œuvres dites « orphelines ».<sup>280</sup> Souhaitant créer la plus grande bibliothèque numérique du monde, Google aurait déjà numérisé plus de 25 millions de livres en 2015.<sup>281</sup>

Google Books se présente aujourd'hui comme un véritable outil de recherche global sur l'écrit universel. Dénoncé par le Président de la Bibliothèque nationale de France qui publie dès 2005 un pamphlet « *Quand Google défie l'Europe. Plaidoyer pour un sursaut* » JEANNENEY (2006) qui reprend les articles qu'il a rédigés en 2004 pour le journal *Le Monde* et porte à notre connaissance que les enjeux de cette numérisation à grande échelle ne sont pas des enjeux techniques mais plutôt culturels et politiques.

JEANNENEY y voit surtout les dangers d'une vision anglo-saxonne du savoir reflétée par le choix des bibliothèques retenues. Il rappelle entre autre que « *...signaler des pages, c'est autre chose que signaler des œuvres.* » Son livre traduit

---

<sup>279</sup> Google est une entreprise américaine créé en 1998, par Larry PAGE et Sergey BRIN, créateurs du moteur de recherche Google.

<sup>280</sup> Une œuvre est dite orpheline lorsque les ayants droits ne peuvent pas être identifiés.

<sup>281</sup> Source : Google Books : la justice autorise Google à poursuivre ses numérisations de livres. In : Archimag.com, Le 19/10/2015 ; Mis à jour le 23/10/2015

en plusieurs langues a été distribué aux États-Unis par les *Presses universitaires de Chicago*<sup>282</sup> à partir de l'année 2006.

Le directeur des bibliothèques de l'université de *Harvard*, Robert DARNTON<sup>283</sup> entrevoit lui l'avenir de *Google Books* comme une entreprise purement commerciale « *Numériser les collections et les vendre en ligne sans se préoccuper d'offrir un accès libre à tous reviendrait à répéter l'erreur qui fut commise avec les revues scientifiques*<sup>284</sup> »

La *bibliothèque de Michigan* après avoir numérisé un million de livres pour Google livres a calculé quelques paramètres que nous reproduisons dans le tableau ci-dessous:<sup>285</sup>

Tableau 24 : la numérisation à grande échelle à la Bibliothèque du Michigan

	Michigan (calcul)
Nbr de livres (en million)	1
Mètres linéaires (en km)	25,8
Poids (en tonne)	680
Pages (en millions)	36
auteurs	351 028
Occurrences de mots (en millions)	70000
Sujets	135 432
Langues	428

<sup>282</sup> Maison d'édition créée en 1891, c'est la plus importante dans le domaine des éditions universitaires américaines ; elle est gérée par l'université de même nom

<sup>283</sup> Également historien du livre auteur de : « *The Case For Books* » traduit de l'américain sous le titre de « *Apologie du livre. Demain, aujourd'hui, hier* » et publié en 2011 par Gallimard

<sup>284</sup> Cité par JACQUESSON (p. 158)

<sup>285</sup> Disponible sur : <http://www.slideshare.net/suzchap/one-million-digital-books>

Si nous parcourons le (Tableau 24), le nombre d'occurrences de mots pour un million de livres numérisés est 70 000 millions de mots dont environ 80 % ne sont pas significatifs (mots vides, articles déterminants...), 20% sont des noms propres ou des noms communs. Une simple règle de trois permettra à Google d'accroître son index de 14 000 millions de mots significatifs. Si nous extrapolons ce résultat sur les 25 millions d'ouvrages numérisés en 2015 nous obtenons le chiffre faramineux de 3 milliards 500 millions de mots pour l'index de Google livres.

Même si ce chiffre est grossier nous comprenons aisément l'enjeu économique de cette numérisation mastodonte. ROUSSEL (2006, p. 59) confirme que ce modèle publicitaire<sup>286</sup> permet à Google de générer d'énormes bénéfices. C'est-à-dire que les pages affichées seront accompagnées de bannières publicitaires ; ces dernières feront l'objet de transactions financières. Ce modèle économique présente deux inconvénients, d'une part, une publicité souvent qui n'a pas de relation avec le contenu et d'autre part alourdit le téléchargement de la page du contenu.

Cette numérisation massive va se solder par une bataille juridique, entre Google et les auteurs. Elle débute d'abord aux *États-Unis* dans les années 2005 juste après la mise en place de Google Books et va s'étendre à l'*Europe*. L'*Authors Guild*<sup>287</sup> este Google pour « *violation de copyright à grande échelle* », estimant que la bibliothèque virtuelle représente pour eux un manque à gagner. Google réagit en mettant en place un système d' « opt-out » (retirer) demandant aux auteurs et aux éditeurs à se manifester pour retirer leurs ouvrages de la bibliothèque numérique de Google. Ce n'est seulement qu'en 2016, soit dix ans de procès interminables que la

---

<sup>286</sup> Les publicités se présentent sous forme de liens textuels qui vont s'afficher dans les pages de résultats sur des recherches de mots spécifiques achetés par l'annonceur. Google facturera sa prestation selon le nombre de clics opérés

<sup>287</sup> Syndicat des auteurs américains

justice américaine a estimé que Google œuvre bien dans les limites du Fair Use (usage raisonnable)<sup>288</sup>.

En *Europe*, et plus particulièrement en *France*, la numérisation d'ouvrages sans demander l'autorisation aux ayants droits a été elle condamnée par le tribunal de grande instance en 2009 pour violation de droit d'auteur. RACINE (2010, p. 80) confirme en précisant que « *les éditeurs français ont été échaudés par ce qu'ils considéraient comme une attitude évasive ou dilatoire de Google sur les points qui les préoccupaient* ». Ce qui a permis au Syndicat national des éditeurs de négocier avec Google un passage vers un système d'« opt-in » (intégrer) pour la numérisation et la commercialisation d'ouvrages épuisés avec un contrat entre les deux parties (éditeurs ou ayants droits et Google).

En parallèle, d'autres pays ont mis en place une politique de numérisation de leur patrimoine à grande échelle.<sup>289</sup> Citons les exemples d'Europeana<sup>290</sup> et de Gallica<sup>291</sup>. Europeana est une plateforme numérique européenne lancée en novembre 2008 par la Commission européenne et donne accès à des ressources numériques des institutions culturelles de l'Union européenne. En 2017, cette bibliothèque numérique compte plus de 53 millions d'objets numériques. Gallica<sup>292</sup> de la Bibliothèque nationale de France plus de cinq millions de documents sont en libre accès depuis 1997.

Pour le monde arabe, signalons l'*Arabic Collections Online (ACO)*<sup>293</sup> qui est une bibliothèque numérique accessible au public de contenu en langue arabe du domaine public. Créé avec le soutien de NYU Abu Dhabi, ce projet de numérisation

---

<sup>288</sup> Le Fair-Use est un ensemble de règles de droit, d'origine législative et jurisprudentielle américaine, qui apporte des limitations et des exceptions aux droits exclusifs de l'auteur sur son œuvre. En tentant de faire l'équilibre entre les intérêts des bénéficiaires de droits d'auteur et l'intérêt public

<sup>289</sup> 38 millions de pages numérisés de 2007 à 2009

<sup>290</sup> [En ligne] : <https://www.europeana.eu/portal/fr>

<sup>291</sup> [En ligne] : <https://www.europeana.eu/portal/fr>

<sup>292</sup> Gallica est la bibliothèque numérique de la BNF. [En ligne] : <https://gallica.bnf.fr>

<sup>293</sup> [En ligne] : <http://dlib.nyu.edu>. L'ACO fournit actuellement un accès numérique à 11 566 volumes sur 6 818 sujets provenant de riches collections arabes de bibliothèques de recherche renommées. Actuellement et actuellement soutenu par d'importantes subventions d'Arcadia, un fonds caritatif de Lisbet Rausing et Peter Baldwin, et de Carnegie Corporation de New York

de masse vise à présenter jusqu'à 23 000 volumes des collections des bibliothèques de NYU et des institutions partenaires.

Qu'en est-il des droits des usagers ? MICHAUX (2014) cite une déclaration sur le droit de l'utilisateur au livre numérique<sup>294</sup> paru dans un blog en langue anglaise ou tous les utilisateurs devraient avoir :

Le droit d'utiliser les livres numériques suivant les conditions qui en favorisent l'accès et avant celles qui sont associées à des contraintes propriétaires ;

Le droit d'accéder aux livres numériques sur n'importe quelle plate-forme technologique, indépendamment de l'appareil et du logiciel que l'utilisateur choisit ;

Le droit d'annoter, de citer des passages, de partager le contenu des livres numériques dans l'esprit d'un usage équitable et du droit d'auteur ;

Le droit de permettre au propriétaire du livre numérique de conserver, d'archiver, de partager un livre numérique sans être soumis aux conditions de licence d'utilisateur final qui établissent essentiellement des obligations autour de l'accès, et non des droits.

Précisons toutefois que l'utilisateur n'a pas droit au produit qui lui est proposé mais plutôt un droit d'accès. Le livre n'appartient donc jamais totalement au lecteur puisque, du jour au lendemain, l'information peut ne plus lui être accessible.

C'est pourquoi avec le livre numérique, on passe du paradigme de la propriété pleine et entière du support physique à celle d'une simple licence d'utilisation, concédée à l'acheteur par l'éditeur ou le distributeur du fichier. L'idéal serait bien sûr que le lecteur jouisse de la même manière des droits de l'imprimé que celui du numérique tous les deux obtenus par achat. En d'autres termes :

---

<sup>294</sup> En ligne sur : <http://www.lettresnumeriques.be/2014/05/16/les-droits-des-lecteurs-numeriques/> consulté le 9/11/2018



- Que le format des livres numérique soit compatible avec l'ensemble des appareils de lecture ;
- Qu'il puisse transférer les fichiers à des amis.

### **3.3. Typologie des acteurs du livre numérique**

La diversité des acteurs rend nécessaire leur typologie tant la situation semble complexe à appréhender :

- Les éditeurs qui vendent leur production à travers les réseaux de distribution numérique.
- Les éditeurs qui vendent directement leurs livres numériques en ligne.
- Les « distributeurs ou agrégateurs numériques » qui se positionnent entre éditeurs et revendeurs. Ils correspondent aux diffuseurs/distributeurs de la chaîne papier, et se présentent souvent sous cette appellation ; les mouvements qu'ils gèrent au travers de leurs plateformes sont :
  - les fichiers des contenus éditoriaux,
  - les flux de métadonnées,
  - les flux comptables.
- Les libraires en ligne dont certaines sont totalement virtuelles
- Et enfin les bibliothèques dont le rôle reste, à notre avis, largement à définir et à valoriser dans cette chaîne.

#### **3.3.1. Les éditeurs du livre universitaire numérique**

Nous ne centraliserons pas ce chapitre sur les éditeurs du livre numérique en général, mais sur les éditeurs du livre universitaire numérique.<sup>295</sup> Nous nous contenterons de présenter ceux qui dominent actuellement le marché.

Chaque année, depuis treize ans, l'hebdomadaire français Livres Hebdo établit un classement de l'édition mondiale. Le classement répertorie 72 pôles éditoriaux

---

<sup>295</sup> Les presses universitaires ont fait l'objet d'un chapitre à part.

relevant de 56 groupes issus de 17 pays, affichant un chiffre d'affaires annuel d'au moins 150 millions d'euros. Après une longue domination, le britannique Pearson lâche la première place à RELX<sup>296</sup>, leader du secteur universitaire et professionnel.

Pour Fabrice PIAULT, rédacteur en chef de l'hebdomadaire, ce classement confirme « *l'assainissement du secteur et l'expansion des plus grands groupes après les restructurations massives provoquées par la crise et les défis numériques* ». En 2016<sup>297</sup>, Pearson avait un chiffre d'affaires (CA) de 6,07 milliards d'euros. Fondé en Angleterre en 1844, Pearson doit son succès aux ouvrages scolaires (42% de son CA), universitaires (39 %) et professionnels (19 %). Le groupe emploie plus de 41 000 personnes, répartis dans plus de 70 pays<sup>298</sup>.

Parmi les éditeurs classés, *Springerverlag* domine le marché avec une offre de 35 000 ouvrages spécialisés dont 6 500 sont disponibles à la vente. Le groupe dispose d'un catalogue composé de 2 900 revues scientifiques publiées en version papier et numérique, 500 ouvrages publiés annuellement sur supports papier et numérique. Le livre numérique représente selon BENHAMOU & GUILLON (2010, p. 18) le un tiers des livres numériques disponibles en langue allemande. En 2010, il représentait plus de 10 % du chiffre d'affaires du groupe.

Dans le classement mondial des maisons d'édition cité *en supra* ou en huitième position le groupe français *Hachette Livre* avec un chiffre d'affaires de 2,20 milliards d'euros en 2015. Puis à la 27<sup>e</sup> place *Editis* deuxième groupe français. Il possède notamment les marques Robert-Laffont, Le Robert, Nathan-Bordas.

En 2018, le chiffre d'affaires de l'édition numérique française est évalué à 212 millions d'euros, affichant une progression de 5,1 % par rapport à l'année précédente.<sup>299</sup> La figure ci-dessous nous informe du chiffre d'affaire de l'édition

---

<sup>296</sup> RELX Group, anciennement Reed Elsevier, est un groupe international d'édition professionnelle, issu de la fusion, en 1993, de la société britannique Reed International PLC et de la maison d'édition néerlandaise Elsevier NV.

<sup>297</sup> Nous n'avons pas eu accès aux données de cet éditeur pour l'année 2019 ; et aucune information pour RELX

<sup>298</sup> Source : Livre hebdo 2018

<sup>299</sup> Source : Syndicat national des éditeurs. [En ligne] : <https://www.sne.fr/numerique-2/le-livre-numerique-en-2015-le-numerique-en-marche/>

numérique française ou nous observons que 35,98% des ventes sont du numérique universitaire et que ce secteur a eu une évolution de 4,5%. Si ces résultats montrent la bonne santé de l'édition universitaire, la France reste cependant très loin des pays anglophones et chinois.

Figure 31: Chiffre d'affaires de l'édition numérique en France 2017-2018

CA DE L'ÉDITION NUMÉRIQUE EN FRANCE EN 2017 ET 2018 (en euros)				
	2017*	2018	Évolution 2017-2018	Part des ventes numériques dans les ventes totales des éditeurs
<b>Grand public (hors littérature)</b>	17 635 040	19 033 257	7,9 %	1,54 %
<b>Littérature</b>	25 724 818	27 327 247	6,2 %	4,81 %
<b>Scolaire</b>	8 461 860	8 980 949	6,1 %	3,15 %
<b>Professionnel et Universitaire</b>	150 540 093	157 304 051	4,5 %	35,98 %
<b>Total</b>	<b>202 361 811</b>	<b>212 645 504</b>	<b>5,1 %</b>	<b>8,42 %</b>

\* 2017 : chiffres retraités

Source : Les chiffres de l'édition, SNE, 2018-2019

Même si ces chiffres restent inférieurs au marché international ils dénotent l'attrait des usagers vers la lecture numérique. BERTHOU, (2012, p. 139) nous demande d'« *appréhender le livre non comme un simple produit culturel mais également comme un produit technologique dont il est intéressant d'explorer plus avant les fonctionnalités* ».

Dans les résultats d'une enquête<sup>300</sup> publiée en 2010 et citée par cet auteur « *je préfère avoir un livre numérique qu'un livre imprimé qui fait un peu dépassé* » déclare l'un des questionné. Mais comment s'approvisionnent-ils ? Toujours selon les résultats de la même enquête : « *J'achète de plus en plus sur Internet, je ne me déplace pas toujours, il y a un choix énorme, je peux acheter des livres d'occasion.* »<sup>301</sup>

<sup>300</sup> Enquête par le Centre national du livre et l'Institut Ipsos. [En ligne] : [https://www.centrenationaldulivre.fr/fr/ressources/etudes\\_rapports\\_et\\_chiffres/le\\_livre\\_sera\\_t\\_il\\_numerique/](https://www.centrenationaldulivre.fr/fr/ressources/etudes_rapports_et_chiffres/le_livre_sera_t_il_numerique/), consultée le 14/10/2019. Les objectifs de l'enquête : 1/ préciser les pratiques et les usages des publics du livre numérique ; 2/préciser les attentes et les opinions des publics actuels et potentiels ;

<sup>301</sup> Le Public actuel est celui qui consacre le plus gros budget à l'achat de livres. Plus de 20 % de ce public achète fréquemment des livres d'occasion vs 13% dans l'ensemble de l'échantillon.

### 3.3.2. Les librairies en ligne

Le fait de collaborer avec des revendeurs d'Ebooks reprend le modèle économique traditionnel de vente de livres papiers, selon lequel la grande majorité des ventes s'effectuent via des tiers plutôt que par vente directe au consommateur.

Nous ne pouvions qu'introduire ce chapitre par le géant de la distribution *Amazon*. Cette librairie en ligne<sup>302</sup> a historiquement façonné le marché en termes d'offre au grand public, avec une plate-forme associée de contenus et un positionnement tarifaire défiant toute concurrence (nouveau à 9,99 dollars, un prix de vente inférieur au prix de gros payé par *Amazon* aux éditeurs).

*Amazon* bouscule ainsi l'approche de la production et de l'édition et fait trembler les acteurs en place. Le concepteur du site a très vite compris combien Internet allait permettre la comparaison des prix et lui permettre de proposer les prix les plus bas. Avec plus de 400 000 livres numériques, la librairie en ligne dispose aujourd'hui de l'offre commerciale de contenus la plus importante au monde. Sur une même fiche-produit, on trouve ainsi plusieurs offres, en plus de celle d'*Amazon*.

L'entreprise américaine n'a vu ses résultats nets, devenir positifs qu'en 2015, pour atteindre deux ans plus tard 2,5 milliards de dollars.<sup>303</sup> Il crée une maison d'édition, *Amazon Publishing* et lance la première plateforme d'auto publication puis rachète un système d'impression à la demande, *CreateSpace*.

Au début de l'année 2016, un rapport d'*Author Earnings* indiquait que les livres autoédités avaient dépassé les parts de marché des cinq plus grands éditeurs des *États-Unis*, à la fois en termes de volume et de chiffre d'affaires.<sup>304</sup> LE CROSNIER (2018, p. 18) soutient que « *d'expérience, un livre qui n'est pas en vente chez Amazon est considéré de facto comme épuisé. La force de cette*

---

<sup>302</sup> Au démarrage du projet de boutique en ligne, en 1994, Jeff BEZOS (le créateur d'*Amazon*) choisit le livre comme produit de lancement. Le livre est facile à expédier et à décrire, il comporte un nombre très élevé de références qu'aucun magasin physique n'est capable d'avoir en stock.

<sup>303</sup> Source : (RIMAUD, 2019/1, p. 70)

<sup>304</sup> *Idem*, p.73

*plateforme dans le milieu du livre est immense, et chacun sait combien cela pèse sur tous les métiers du livre ».*

Trois familles de librairies en ligne coexistent :

- Celles réalisant l'ensemble de leurs activités en ligne comme *Amazon*. Il n'existe pas de point de vente physique. La relation commerciale s'effectue exclusivement entre leur central d'achat et la diffusion grâce à des comptes clés ;
- Les chaînes de librairies qui tout en maintenant la vente physique du livre pratique en parallèle une activité éditoriale en ligne : tel que le groupe français *La Fnac* ;
- À ces géants s'ajoutent des librairies indépendantes ou des réseaux plus modestes ainsi que des éditeurs commercialisant leurs propres publications, à titre d'exemple, les éditions du cercle de la librairie<sup>305</sup> ou les presses de l'ENSSIB. Ces dernières publient depuis 1993, des ouvrages pour l'ensemble des communautés professionnelles des sciences de l'information et des bibliothèques. Un catalogue, avec plus de 80 titres, répartis ou non dans des collections.

Une enquête menée en *France* en 2014<sup>306</sup> est riche d'enseignements sur la manière dont les usagers se procurent leurs livres numériques *Amazon Kindle*, *Apple iTunes* drainent le plus d'acquéreurs (36 %), près de la moitié des acquéreurs utilisent les magasins virtuels ou des grandes surfaces spécialisées.

Les autres moyens de se procurer des livres numériques sont les sites ou applications ne proposant que des livres tombés dans le domaine public (25 %), les connaissances (22 %), les sites de téléchargement (21 %), les bibliothèques numériques de type Gallica (17 %), les sites de partage (16 %), les libraires ayant

---

<sup>305</sup> Les éditions du Cercle de la librairie sont créées en 1982 pour regrouper l'activité éditoriale du Cercle, qui publiait surtout jusqu'alors des répertoires de livres disponibles. Elles publient un catalogue de plus de 150 titres, avec une dizaine de nouveautés par an.

<sup>306</sup> Source : (SOUAL, 2015) p.53.

une emprise physique (13 %), les sites d'éditeurs (12 %), les sites spécialisés dans la vente de livres numériques tels que *Numilog*, *ePagine*, *Feedbooks*... (11 %). BENHAMOU, et al. (2010 p. 16) signale que « *cette multiplicité des plates-formes pénalise les libraires. Ces derniers (les libraires) ont besoin que les éditeurs harmonisent leurs pratiques et qu'une plate-forme unique, hub, destinée à rassembler les offres dispersées, proche du modèle de Prisme pour le transport ou de Dilicom pour les commandes dans l'univers papier, les aide à réduire les coûts de leurs transactions.* »

### Conclusion

L'édition s'est longtemps montré réticente à considérer le numérique comme un vecteur de vente de ses fonds. La protection des œuvres contre le piratage a longtemps primé de manière absolue sur le recours à une vitrine en ligne. À l'international bien rare sont les éditeurs ou les libraires qui n'utilisent pas la toile pour accroître leurs chiffres d'affaires. *Google* occupe dans l'apparition du numérique la fonction de catalyseur. Deux autres sociétés high-tech, en sus de *Google*, de la côte ouest des *États-Unis* n'étaient productrices d'information jusqu'à ces dernières années. Pourtant elles se sont imposées comme des acteurs centraux de la filière des livres numériques et de la musique en ligne ; il s'agit d'*Amazon* et d'*Apple*.

Le second moyen pour accéder au livre en dehors des librairies en ligne payantes, les sites gratuits, « *Occasionnellement, je vais à la bibliothèque*<sup>307</sup> ».

---

<sup>307</sup> Réponse d'un sondé de l'enquête citée en supra et réalisée pour le compte du CNL

## Chapitre 4. Bibliothèques et accès au livre numérique

### Introduction

Le livre numérique arrive dans les bibliothèques universitaires algériennes et s'inscrit dans un contexte particulier en apportant des éléments nouveaux dans les pratiques professionnelles.

D'autant plus que le Ministère de l'enseignement supérieur s'est engagé à la mise à la disposition des laboratoires et des bibliothèques une offre de ressources électroniques acquise sous forme de bouquet : le Système national de la documentation en ligne (SNDL). Quel est le contenu de cette offre de livres numériques ? A qui s'adresse-t-elle ? Comment lui donner une visibilité ? Comment l'intégrer dans les collections imprimées des bibliothèques ? Son archivage ? Quelles compétences pour les professionnels en poste et en formation ? En d'autres termes, quelle politique nationale pour les collections électroniques acquises en devises étrangères ? Ces questions sont tout à fait reproductibles pour les collections numériques produites dans le milieu de l'enseignement supérieur algérien ?

Actuellement les bibliothèques universitaires algériennes avec la mise en place du SNDL sont peu ou pas perçues comme des intermédiaires pour accéder aux collections numériques<sup>308</sup> alors qu'auparavant elles représentaient une alternative soutenue par les pouvoirs publics pour le livre imprimé.

Faute d'une politique clairement définie par le ministère de l'enseignement supérieur qui reconnaît l'intérêt général auquel peuvent répondre les bibliothèques universitaires dans l'accès au livre numérique, nous risquons dans

---

<sup>308</sup> En effet, une Commission Nationale des Ressources Documentaires destinée aux établissements de l'enseignement supérieur a été créée en 2012 par arrêté ministériel du 14 mai de la même année. Elle est notamment chargée d'étudier les besoins spécifiques du secteur dans le domaine de la documentation,

- de fixer la politique d'acquisition des ressources documentaires,

- de promouvoir une stratégie de développement et de valorisation de la production scientifique nationale... composée de membres de secteurs différents de l'enseignement supérieur dont seulement deux bibliothécaires par conférences régionales.



quelques années d'être soumis aux libres forces d'un marché éditorial privé qui décidera de leurs (les bibliothèques) imposer des contenus.

S'il est vrai que l'*Algérie* accuse un retard dans l'acquisition, le traitement et la diffusion des ressources électroniques, nous allons tenter d'apporter des éléments de proposition à partir du corpus d'articles et d'ouvrages consultés. Nous allons aborder ce chapitre sous trois angles différents mais qui sont à notre avis complémentaires : le dépôt légal, la particularité des thèses électroniques, le droit de prêt des documents numériques en bibliothèques.

#### **4.1. Dépôt légal et document numérique**

Les bibliothèques nationales assurent la conservation et la disponibilité des documents, quelque soit leur support, de telle sorte qu'ils puissent être transmis aux générations futures. Notre question de base en abordant ce chapitre : que va changer le numérique à l'institution du dépôt légal, à priori rien puisque chaque siècle a vu la création d'un nouveau dépôt légal et qui a eu pour objectif la conservation du patrimoine d'un pays.<sup>309</sup> À l'origine de celui-ci la révolution de l'imprimerie pour finir aujourd'hui avec la révolution du numérique.

##### **4.1.1. Quelques exemples étrangers**

Si le dépôt légal des imprimés s'est généralisé, la situation est beaucoup plus hétéroclite pour les publications électroniques ou numériques. Ainsi, seulement un petit nombre de pays dispose d'une base légale. Par conséquent les organismes dépositaires<sup>310</sup> se trouvent aujourd'hui confrontés à la problématique de la dématérialisation des contenus alors même que le dépôt légal est en grande partie organisé autour de la notion de support.

D'autre part, certaines dispositions légales ont été entérinées à l'apogée de l'édition sur CD-Rom et ont omis d'intégrer les publications en ligne. C'est le cas

---

<sup>309</sup>Ordonnance de Montpellier de 1537 fondatrice du dépôt légal

<sup>310</sup> Les Bibliothèques nationales, et les instituts d'audiovisuels

pour la *France*, l'*Allemagne*, le *Canada*, l'*Algérie*. À l'inverse de la *Grande-Bretagne* et du *Danemark* où les textes parus plus tard, les y intègrent. En anticipant la promulgation de nouveaux textes, des bibliothèques nationales instituent un dépôt volontaire afin de garder une trace de la production disponible en ligne.

La loi sur le dépôt légal norvégien est intéressante et mérite d'être signalée ici. Tout document est soumis au dépôt légal dès qu'il est mis à la disposition du public. Le *document*, selon le texte de loi, est une ou plusieurs copies d'un médium par lequel l'information est enregistrée, afin d'être lue, écoutée, visualisée ou transmise. Le *médium*, quant à lui, est un dispositif pour stocker de l'information. Ces deux définitions ont permis à la bibliothèque nationale de Norvège d'élargir le dépôt légal aux ressources en ligne.

Par ailleurs, certaines bibliothèques actives dans le cadre d'un projet européen NEDLIB (Networked European Deposit Library) dont le principal objectif est de trouver des moyens de s'assurer que les publications et les documents électroniques du présent peuvent être utilisés maintenant et à l'avenir. Seulement l'exhaustivité est une mission impossible. Beaucoup de pages web ont une durée de vie limitée qu'il arrive souvent qu'elles ne soient pas repérées.

Du côté des associations internationales signalons le partenariat entre l'IFLA<sup>311</sup> et l'Association internationale des éditeurs pour travailler sur la permanence de l'information numérique<sup>312</sup>.

#### **4.1.2. Dépôt légal et document numérique en Algérie**

En l'*Algérie*, l'avènement des nouvelles technologies de l'information comme outils d'édition et de diffusion rend nécessaire l'évolution du dépôt légal. Ce dernier doit pouvoir permettre la collecte, l'archivage et la consultation du patrimoine national, que le document soit mis à la disposition d'un public sur un support

---

<sup>311</sup>International Federation of Library Association

<sup>312</sup> Pour plus d'information disponible en ligne sur / <https://www.ifla.org/cultural-heritage/digital-unification>

matériel ou non. L'extension du dépôt légal au contenu d'Internet ne doit pas faire l'objet d'une loi ou d'un décret spécifique mais doit s'inscrire dans le texte de base.

En effet, l'*Ordonnance 96-16* (p. 6) souligne que sont « *soumis au dépôt légal les documents imprimés, sonores, visuels, audiovisuels, photographiques ainsi que tous types de logiciels, bases de données quel qu'en soit les supports, la technique de production, d'édition et de diffusion* ». Confirmé par le texte d'application, *Décret exécutif n°96-226 du 4 octobre*, « *à ces supports imprimés s'ajoute...les supports informatiques tels que les disquettes, les CD-Rom et les bandes magnétiques* ». Le législateur ne fait aucune mention à Internet ou aux livres numériques, à moins d'être sous entendu dans « *quels qu'en soit les supports, la technique de production, d'édition et de diffusion* » ?

D'autre part, l'opération de dépôt légal pour ces contenus ne peut pas être envisagée de la même manière que pour les autres types de documents. L'Unesco<sup>313</sup> définit le patrimoine numérique comme un patrimoine qui se compose : « *des ressources uniques dans les domaines de la connaissance et de l'expression humaine, qu'elles soient d'ordre culturel, éducatif, scientifique et administratif ou qu'elles contiennent des informations techniques, juridiques, médicales ou d'autres sortes, créées numériquement ou converties sous forme numérique à partir de ressources analogiques existantes. Lorsque des ressources sont "d'origine numérique", c'est qu'elles existent uniquement sous leur forme numérique initiale* »

On ne parlera plus d'un dépôt physique mais plutôt d'archivage d'une documentation souvent éphémère.

La Bibliothèque nationale d'Algérie aura seulement des droits d'accès à des fichiers dont le contenu et la forme sont volatiles, et dont le stockage sera normalement disponible auprès des éditeurs ou confié à des tiers. L'objectif de

---

<sup>313</sup>Charte sur la conservation du patrimoine numérique (octobre 2003). [En ligne] : [http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL\\_ID=17721&URL\\_DO=DO\\_TOPIC&URL\\_SECTION=201.html](http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL_ID=17721&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html) , consulté le 19 oct. 2019

conservation attaché à la propriété des fichiers prendra donc dans ce domaine qui est celui du numérique un relief particulier.

La Bibliothèque nationale d'Algérie, malgré le retard accumulé dans les TIC aura donc pour mission une nouvelle activité de veille éditoriale portant sur les nouvelles publications ayant pour thème l'Algérie ou édités électroniquement dans le pays. Les publications libres sur Internet foisonnent et beaucoup véhiculent de l'information patrimoniale.

Cette documentation numérique devra être bien entendue référencée dans la bibliographie nationale.<sup>314</sup> Cette dernière s'inscrit dans un paysage beaucoup plus large qui est celui du contrôle bibliographique universel.

À ce titre, Marcelle BEAUDIGUEZ<sup>315</sup> rappelle que le principe du CBU est fondé sur la récolte exhaustive des documents nationaux, mais est-ce possible avec le web de données ? Au niveau technique ceci est réalisable avec les serveurs d'archivages numériques mais le problème se situe sur le contenu. Que doit-on conserver ? Quel type d'information ?

En d'autres termes qu'est-ce, ou plus exactement que sera le dépôt légal algérien d'Internet ? Qu'entendons-nous par Internet ? Qu'entendons-nous par Algérie ?

Internet est un réseau de documents immatériels composé de signes, écrits, images, sons... quel sera le dépôt légal pour le livre universitaire nativement numérique ? Et pour Algérie, qu'est-ce qui est considéré d'origine algérienne ? : Les sites enregistrés sous le nom de domaine (.dz) ou le contenu faisant référence à l'Algérie ; ou encore des sites hébergés à l'étranger mais appartenant à des sociétés ou entreprises algériennes ? Ou faut-il référencer uniquement les œuvres produites en *Algérie* ? Si aujourd'hui le nombre d'internautes et de sites web dans le monde sont connus (2 milliards de personnes, 1,4 milliards de sites, 330,6 millions de noms

---

<sup>314</sup> Signalons que cette dernière n'a pas été publiée depuis 2002 !

<sup>315</sup> Cité par (JACQUESSON & RIVIER, 2005, p. 468)

de domaines enregistrés dont 39% ont une extension en (.com)<sup>316</sup> le nombre de page lui, reste inconnu.<sup>317</sup>

En 2017, l'Algérie comptait 34,5 millions abonnements à l'internet, ce qui représente environ 86.25 % de la population ; le nombre d'abonné a connu en 2018 une augmentation de 42 924 735<sup>318</sup> abonnés soit avec un taux d'augmentation de 23,83%. Mais malheureusement nous ne disposons pas à ce jour, de statistiques sur le nombre de sites créés avec l'extension.dz.<sup>319</sup> D'autre part, l'exhaustivité est impossible ; beaucoup de pages web ont une durée de vie si courte qu'il arrive parfois qu'elles ne soient pas repérables.

L'évolution des pratiques interprofessionnelles vont conduire la Bibliothèque nationale d'Algérie et les éditeurs à mettre en place des outils pour gérer les entrées au titre du dépôt légal. Les éditeurs algériens qu'ils soient du secteur étatique ou privé ; les organismes économiques, politiques auront obligation de signaler à la Bibliothèque nationale leurs publications numériques.

Dans une première phase un extranet<sup>320</sup> pourrait être mis à la disposition des éditeurs afin de leur permettre d'assurer de manière dématérialisée leur déclaration accompagnant le dépôt légal. Cet extranet permettra d'une part un échange de flux informatisé entre la BNA et les éditeurs, d'exploiter les métadonnées fournies, de les intégrer dans le catalogue de la BNA. Cet échange de données s'appuie sur le format ONIX.<sup>321</sup> Cet échange permet le transfert de la déclaration du déposant et un suivi de ce transfert avec l'envoi d'un récépissé de la déclaration de la BNA vers

---

<sup>316</sup>Statistiques mondiales 2019

<sup>317</sup>En 2011, la World Wide Web Foundation a annoncé sur son site son intention d'indexer toutes les pages web afin d'obtenir des statistiques précises sur le nombre de pages existantes. Le projet « Index World Wide Web » sera la mesure du web et son impact sur la population d'un grand nombre de pays. Des indicateurs politiques, économiques, sociaux seront disponibles dans une totale transparence. Annoncé pour 2012, il accuse un retard.[En ligne] : <https://www.Webfoundation.org>

<sup>318</sup> Source : Ministère de la poste et des télécommunications

<sup>319</sup> Selon Alexa filiale d'Amazon est un site qui fournit des statistiques sur le trafic du web mondial. OuedKniss.com (site d'annonces commerciales) est le site le plus consulté par les internautes algériens et se place avant google.dz et eIbilad.net

<sup>320</sup> Extranet est l'utilisation du réseau internet dans laquelle une organisation structure ce réseau pour s'interconnecter avec ses partenaires commerciaux

<sup>321</sup> Le format ONIX a été présenté dans le chapitre sur les formats du livre numérique

l'éditeur. La BNA pourra ainsi disposer d'informations plus fiables, plus complètes. L'éditeur pourra également joindre à sa déclaration des images de couverture, des résumés, des biographies...

*Précisons toutefois que les notices générées depuis ONIX sont des notices de gestion. Elles ne constituent pas des notices bibliographiques avec des transcriptions et des accès auteurs ou sujets normalisés. Format d'information pour l'interprofession du livre, ONIX a des applications en bibliothèque. Ainsi OCLC et la Library of Congress ont développé des tableaux de concordance entre MARC 21 et ONIX ; également la section Bibliothèque nationale de l'IFLA des établissements tels que la bibliothèque nationale de Russie ou de l'Allemagne l'utilisent comme format d'échange.*

Dans une seconde phase, en partenariat avec le Centre national du livre (CNL), le syndicat national des éditeurs devra créer une base de données pour le secteur du livre. Cette BDD mise à la disposition des professionnels du livre : éditeurs, libraires contiendra les notices de livres imprimés ou numériques permettant leur identification en donnant des informations essentielles à leur commercialisation. Elle pourra être également mise à la disposition des bibliothécaires dans le cadre d'un projet de PNB (Prêt numérique en bibliothèque) ou pour des achats groupés<sup>322</sup>.

#### **4.2. La particularité des thèses universitaires :**

S'il est un domaine dans lequel on peut imaginer une diminution drastique de la consommation de papier c'est bien celui des écrits académiques. De nos jours, l'impression et la diffusion matérielle de thèses imprimées est un non-sens économique tant pour les auteurs qui doivent payer un certain nombre d'exemplaires, que pour les bibliothèques ou elles occupent un espace très souvent saturé.

---

<sup>322</sup> Voir à ce propos la dernière partie de notre travail portant sur l'édition en Algérie et particulièrement les chapitres consacré à l'OPU et aux éditeurs privés.

Depuis les années 1990, les étudiants conçoivent leurs thèses sous forme électronique avec les logiciels de traitement disponibles. La thèse électronique est née. De là, une réflexion est entamée dans le monde universitaire sur deux aspects :

- Sous quel format informatique les thèses électroniques devraient être conservées, diffusées, archivées ? Plusieurs projets ont vu le jour, surtout aux *États-Unis* et plus particulièrement en *Virginie* ou des thèses au format PDF ou en fichiers SGML sont conservées dans les bibliothèques universitaires de cet État. A partir de cette initiative « *chaque pays, chaque université, va peu à peu initier des projets visant à conserver et à diffuser leurs thèses sous cette forme.* » JACQUESSON & RIVIER (2005, p. 253).
- Comment formuler les métadonnées pour l'archivage et la diffusion ? Ces métadonnées qui sont des informations ont des analogies avec les données catalographiques des bibliothèques. Le schéma le plus souvent choisi est celui du Dublin Core<sup>323</sup> (Figure 32) avec une description spécifique aux thèses.

Figure 32 : exemple d'une description d'une thèse en Dublin Core

```
<mets:dmdSec ID="desc expr tiers 1">
  <mets:mdWrap MDTYPE="OTHER" OTHERMDTYPE="tef_desc_externe">
    <mets:xmlData>
      <tef:ressourceExterneDescription>
        <dc:creator>HERVIEU, B</dc:creator>
        <dc:creator>VIARD, J</dc:creator>
        <dc:title>Au bonheur des campagnes (et des provinces)</dc:title>
        <dc:date>1996</dc:date>
        <dc:publisher>Ed. de l'Aube</dc:publisher>
      </tef:ressourceExterneDescription>
    </mets:xmlData>
  </mets:mdWrap>
</mets:dmdSec>
```

Source : Groupe AFNOR CG46/CN357/GE5. Les métadonnées des thèses électroniques françaises. 2ème édition. Mars 2006

Avant l'apparition du numérique, la diffusion et la conservation d'une thèse se faisait généralement par une politique d'échanges entre les bibliothèques universitaires que ce soit au niveau national ou international. Aujourd'hui, ces

---

<sup>323</sup> Dublin Core a pour objectif de fournir un socle commun d'éléments descriptifs suffisamment structuré pour permettre une interopérabilité minimale entre des systèmes conçus indépendamment les uns des autres. Il est le format obligatoire dans le cadre du protocole OAI-PMH. Depuis 2003, le Dublin Core fait l'objet de la norme internationale ISO 15836. Créé en 1995 pour la description des ressources numériques dans les registres de métadonnées.

fonctions sont assumées par des serveurs. Ces derniers peuvent être localisés soit au niveau de l'université ou soit regroupés au niveau régional ou national. Il arrive aussi qu'ils puissent donner naissance à des serveurs spécialisés à une discipline.

#### **4.2.1. Pour les travaux académiques algériens, quelle politique numérique a été mise en place ?**

L'université algérienne s'inscrit dans une logique de regroupement national ; le portail national de signalement des thèses<sup>324</sup> est mis en place suite à la promulgation d'un *Arrêté du ministère de tutelle du 14 mai 2012* portant création d'un fichier central des mémoires et thèses. « *La finalité du portail PNST est d'assurer un archivage pérenne des thèses et une visibilité des travaux de recherche à l'échelle nationale*<sup>325</sup> » ; nous ajouterons, pour notre part, « *et une visibilité à l'échelle internationale*<sup>326</sup> ». Nous avons présenté dans la première partie le PNST accompagné d'une analyse de la production scientifique algérienne et d'une évaluation de la plateforme.

Par ailleurs, certaines bibliothèques universitaires ont mis en place un programme d'archivage et de diffusion de thèses soutenues au sein de leur institution. A titre d'exemple, la bibliothèque universitaire centrale de l'Université Youcef Benkhedda d'Alger ou la réglementation impose à chaque étudiant inscrit en doctorat le dépôt avant la soutenance d'une copie de la thèse au format PDF au niveau du service des thèses de la bibliothèque. Il faut souligner ici, que la bibliothèque autorise uniquement la consultation en interne et sur support papier pour tous les travaux académiques n'ayant pas reçu l'autorisation de leurs auteurs pour une diffusion en ligne.

Les thèses anciennes font partie d'un programme de numérisation *jazairiates*. La plateforme de cette base est en open source, il s'agit d'EXTF.<sup>327</sup> Les notices

---

<sup>324</sup> Disponible sur : <https://www.pnst.cerist.dz/>

<sup>325</sup> Page d'accueil du portail

<sup>326</sup> Nous avons consacré un chapitre à une évaluation du PNST dans la quatrième partie de notre recherche,

<sup>327</sup> Pour les livres, les périodiques et les articles de périodiques dépouillés sont déposés sur la plateforme en Open source également : DSpace



bibliographiques sont extraites du catalogue de la bibliothèque universitaire et/ou selon leurs disponibilités du catalogue de la bibliothèque nationale de France selon le format Marc et leur conversion au format Marc 21 et en Dublin Core<sup>328</sup>.

#### 4.2.2. Mais qu'en est-il des programmes à l'international ?

Les universités américaines ont été les premières à numériser les thèses. Mais les pratiques diffèrent d'une université à une autre et parfois à l'intérieur même de l'université. C'est ainsi qu'il peut y avoir une version électronique et/ou une version imprimé, le choix est laissé à la discrétion du doctorant. Dans d'autres structures académiques, la version électronique est imposée. D'autres universités confient la gestion de leurs thèses électroniques à des entreprises privées et une version PDF est fournie à la demande.

Citons à titre d'exemple :

##### 4.2.2.1 Au niveau national :

- Le projet *Athena* de Massachusetts Institute of technology (Boston) dont l'objectif est d'offrir des ressources électroniques aux étudiants et enseignants inscrits dans cette université. C'est l'un des plus vastes programmes pour les données universitaires. Les thèses sont conservées au format PDF ou TeX/LaTeX<sup>329</sup> et sont dotées des métadonnées du Dublin Core.
- En *Allemagne*, le pays dispose du programme « *Dissertationen On Line* » mis en place en 1998. Le format retenu est le format SGML/XML. Des métadonnées sont créées par l'auteur de la thèse au moyen d'un utilitaire et sont jointes au document électronique.

---

<sup>328</sup> Source : site de la bibliothèque universitaire centrale d'Alger

<sup>329</sup> TeX/ LaTeX est un système logiciel libre de composition de documents, indépendant du matériel utilisé pour la visualisation ou l'impression.

• The *University Theses On-Line Group* (Utog) est le projet de la *Grande Bretagne*, projet né en 1996 à l'initiative d'un responsable de la bibliothèque de l'University College située à *Londres*. Les thèses sont stockées au format PDF ou SGML. La base de données est alimentée chaque année d'environ 15 000 publications.<sup>330</sup> Suite à cette initiative, plusieurs universités anglaises mettent en service leur propre serveur en raison de l'essoufflement à partir de 2003 de Utog ou à son mauvais fonctionnement.

• En *France*, les organismes chargés de diffuser les thèses ont dû modifier leur pratique d'archivage. Le contenu (microforme) qui au début était photographié est devenu un contenu numérisé. Deux grands projets ont vu le jour dans ce pays : *Cither* et *Cyberthèses*, tous les deux sont nés à *Lyon*. Le second a connu un développement intéressant et a été non seulement repris par d'autres universités françaises mais également adopté par d'autres pays comme la *Suisse* et le *Chili*<sup>331</sup>. Les thèses sont conservées localement sur les serveurs des universités mais avec une base de données commune *Silex*, qui contient l'ensemble des métadonnées.

Un rapport publié en 2000 et demandé par le ministère de tutelle et connu sous le nom du *Rapport Jolly* est une réflexion d'un groupe de travail portant sur la numérisation des thèses et leur diffusion par voie électronique.

L'objectif de cette réflexion est de redéfinir un cadre organisationnel et technique du cycle de vie des thèses électroniques le plus efficace possible par rapport aux exigences des auteurs, des lecteurs et des professionnels du document. Il fait suite au workshop organisé par l'Unesco à Paris qui visait à formuler une stratégie internationale pour la production et la diffusion électronique des thèses. CHARTRON (2001) souligne que « *c'est en prenant en compte les expériences étrangères et les travaux menés par les organismes internationaux de normalisation*

---

<sup>330</sup> Source : (JACQUESSON & RIVIER, 2005, p. 261)

<sup>331</sup> Depuis 2016, Cyberthèses n'est plus alimentée ; les thèses de l'université de Lyon 2 sont dorénavant diffusées sur Tel.

*que sont proposées des prescriptions techniques pour le dépôt des thèses en format électronique. Il est distingué : le format de production, le format d'archivage et le format de diffusion. ».*

Les conclusions de ce rapport que nous résumons ci-dessous et que nous avons regroupé sous les aspects de diffusion et de production et de signalement :

▸ **Modalités de diffusion :**

Favoriser l'accès au texte intégral ;  
Privilégier le mode texte ;  
Assurer la pérennité du document et de son accès ;  
Mise en ligne adaptée selon les droits liés au document.

▸ **Modalités de production et de signalement**

Des documents structurés selon des normes établies ;  
Production de métadonnées également normalisées.

En tant qu'opérateur national pour le signalement des thèses, l'ABES<sup>332</sup> a conçu un système d'information et mis à la disposition des établissements de l'enseignement supérieur une gamme d'outils pour permettre :

- le signalement des thèses soutenues : application STAR pour le signalement et l'archivage des thèses de doctorat sous forme électronique soutenues au sein de l'établissement<sup>333</sup>.
- Le signalement des thèses en préparation - application STEP pour le référencement des thèses en préparation et l'accès à ces informations via le moteur de recherche theses.fr.
- la recherche documentaire sur les thèses soutenues à partir du catalogue SUDOC et de theses.fr et des thèses en préparation sur theses.fr

---

<sup>332</sup> ABES : Agence bibliographique de l'enseignement supérieur)

<sup>333</sup> Suite aux dispositions d'un arrêté de l'année 2016 fait obligation le passage au dépôt électronique pour l'ensemble des thèses de doctorat françaises à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016.

Un autre projet mais cette fois en tant qu'archive ouverte, et à l'initiative du CNRS, est le projet *Tel*. Il a pour objectif de promouvoir l'auto-archivage en ligne des thèses de doctorat et habilitations à diriger des recherches (HDR). Environnement particulier de HAL il permet de rendre rapidement et gratuitement disponibles des thèses de doctorat et des HDR. En 2017, la base de données recense plus de neuf mille sept cent vingt-deux travaux académiques.

- *Dans les pays arabes*, et plus particulièrement au *Maroc*, le catalogue des thèses « *Toubkal* » est un produit mis en place par l'Institut marocain de l'information scientifique et technique. *Toubkal* est la plateforme nationale permettant la collecte et la diffusion des thèses et mémoires soutenus dans les différents établissements marocains. Le second projet pour la valorisation des projets en cours est *Otrohati*, plateforme de signalement des thèses en préparation dans les centres des études doctorales marocaines.

#### 4.2.2.2. *Au niveau international:*

The Networked Digital Library of Theses and Dissertations (NDLTD)<sup>334</sup> est une organisation internationale dont l'objectif est :

- La promotion des ETD<sup>335</sup> dans le monde ;
- De fournir des ressources, des normes et des technologies utiles et novatrices pour l'élaboration de programmes de ETD ;
- Et d'encourager les établissements d'enseignement supérieur à utiliser les ressources du NDLTDD et à participer à ses activités.

Pour atteindre ces objectifs, l'organisation NDLTDD :

- Aide les établissements d'enseignement supérieur à développer leurs propres programmes de formation ETD en adoptant la soumission, la collecte et

---

<sup>334</sup> [En ligne] <http://www.ndltd.org>, consulté le 15 février 2019. Catalogue collectif mondial consultable à partir de différents outils de recherche, tels que WorldCat, Scirus, ou Dart-Europe

<sup>335</sup> ETD : Electronic Theses and Dissertations

l'archivage des thèses et mémoires électroniques dans leurs propres référentiels, ainsi que dans les bibliothèques numériques,

- Soutient le mouvement Open Access,
- Sensibilise les établissements d'enseignement supérieur aux avantages des ETD, et notamment par :
  - la facilitation du processus de rédaction pour les étudiants,
  - le partage des méthodes de recherche et des résultats,
  - l'amélioration de la diffusion par le biais de la publication et de l'archivage électroniques
  - la réduction des coûts d'impression, de traitement et de stockage.

### ***Genèse de l'organisation :***

Le concept de thèses et mémoires électroniques (ETDs) a été discuté pour la première fois lors d'une réunion organisée en 1987 à *Ann Arbor*, dans le *Michigan*, à laquelle ont assisté des représentants de l'Université du *Michigan* et de deux petites sociétés de logiciels : SoftQuad, de *Toronto* et ArborText basé au *Michigan*.

Le projet est resté en veilleuse jusqu'en 1991, lorsque le doyen de Virginia Tech<sup>336</sup> a financé de nouveaux développements. Parallèlement, la bibliothèque de l'université a mis au point des procédures et des systèmes de traitement, d'archivage et d'accès public aux travaux de recherche de cette université.

En 1994, lors d'un séminaire, les participants ont choisi le format PDF (Portable Document Format) et le SGML (Standard Generalized Markup Language) d'Adobe pour la représentation et l'archivage des thèses. Fruit de plusieurs années d'intense collaboration, le logiciel ETD db a émergé de Virginia Tech en 1996. Le système développé par cette dernière permet la navigation et la recherche par institution, date, auteur, titre, mots-clés et texte intégral, ainsi que le téléchargement

---

<sup>336</sup>L'Institut polytechnique et université d'État de Virginie, plus connue sous le nom de Virginia Tech, est une université publique américaine.

pour la lecture ou l'impression locale des ETDs dans le monde entier. Le logiciel est mis gratuitement à la disposition des institutions universitaires du monde entier.

### ***Fondation du NDLTD***

La Bibliothèque numérique nationale des thèses et mémoires a été créée en 1996, sous la direction d'un comité directeur informel. Au fur et à mesure que l'organisation se développait à l'échelle internationale, elle a conservé l'acronyme NDLTD, mais a changé de nom pour devenir la Bibliothèque numérique en réseau des thèses et des mémoires.

A partir de 1998, les établissements universitaires membres ont commencé à se réunir annuellement pour ce qui allait devenir un symposium annuel sur les thèses et mémoires électroniques parrainé par le NDLTDD et soutenu par l'Unesco et conçu pour aider les universités à lancer des projets ETD.

Aujourd'hui, le NDLTDD catalogue collectif mondial, compte parmi ses membres des centaines d'universités du monde entier<sup>337</sup>, ainsi que des organisations partenaires, notamment : Adobe, l'American Library Association, l'Association of Research Libraries, la Coalition for Networked Information, le Joint Information Services Committee, OCLC Online Computer Library Center. Tous travaillent dans le but d'un accès libre des connaissances et du savoir pour tous.

### **Pro Quest**

Le second catalogue collectif mondial est *Dissertations & theses* disponible sur la plateforme Pro Quest<sup>338</sup> ; il est accessible par abonnement. Cette base de données multidisciplinaire répertorie plus de 2 millions de thèses soutenues depuis 1861 dans plus de 1000 universités américaines et européennes. Depuis 1997 certaines thèses sont disponibles gratuitement en texte intégral.

---

<sup>337</sup> Les universités des pays du Maghreb, du Moyen Orient ou d'Afrique (sauf Afrique du sud) n'ont pas sollicité le NDLTDD pour être membre de cette organisation

<sup>338</sup> En ligne (sur abonnement) : <http://search.proquest.com/pqd>

### ***Genèse du catalogue de Pro Quest :***

Pro Quest a été fondé en 1938 en tant qu'éditeur de microfiches. En 1939, Cette société américaine commence à publier des thèses sous ce format et sera désigné en 1999 comme archive ouverte externe pour la Bibliothèque du congrès. « *As the official offsite dissertations repository for the U.S. Library of Congress, ProQuest is committed to preserving, collecting and distributing graduate works from institutions all over the world* <sup>339</sup> ».

Les bases de données disponibles sur Pro Quest permettent aux utilisateurs des bibliothèques d'utiliser et de partager des recherches extraites de contenus faisant autorité.

*Dissertation & Theses* est considéré aujourd'hui comme le plus grand dépôt de thèses dans le monde. Le fonds est estimé à plus de 4 millions de titres ; avec un accroissement annuel approximatif de 130 mille travaux déposés par quatre-vingt huit pays ; 3 000 institutions académiques y sont abonnés et plus de 45 000 téléchargements par mois. Le contenu global de Pro Quest : livres électroniques, journaux, périodiques, collections historiques, archives gouvernementales, bases de données et y compris les mémoires et thèses, est estimé à plus de 125 milliards de pages numériques<sup>340</sup>.

La diffusion des thèses s'est très rapidement adaptée à la révolution numérique. Le format électronique a remplacé les échanges de documents papier entre les universités. Elles ont ainsi rejoint les articles scientifiques dans les archives ouvertes. Comme nous l'avons décrit en supra de nombreux outils permettent non seulement de les localiser et de les télécharger mais également de les éditer dans un format électronique. Ce qui nous amène à aborder le droit de prêt numérique en bibliothèque.

---

<sup>339</sup> Extrait de leur page d'accueil le 18/02/2019

<sup>340</sup> Idem

### 4.3. Le droit de prêt numérique en bibliothèque :

Le prêt numérique en bibliothèque pose au niveau international quelques difficultés. Nous tenterons d'identifier dans ce chapitre les différents modèles ou expériences de prêt du livre numérique. Nous tâcherons d'avoir une approche comparative pour appréhender l'ensemble des enjeux liés au prêt numérique ainsi que les usages en cours. Nous nous efforcerons de mettre en exergue les perspectives d'un dispositif de prêt numérique pour les bibliothèques universitaires algériennes.

En effet, cette activité ne peut s'effectuer que dans le cadre de licences octroyées par les éditeurs et d'une législation. Ce droit de prêt en bibliothèque que nous pouvons définir comme « *la mise à disposition pour l'usage, pour un temps limité et non pour un avantage commercial direct ou indirect, lorsqu'elle est effectuée par des établissements accessibles au public comme par exemple, la bibliothèque* ».

Précisons toutefois, que cette dernière (la bibliothèque) n'étant pas l'objet principal de notre étude et que le droit de prêt n'ayant pas été matière à discussion ou d'adoption d'un article dans le texte de loi sur les droits d'auteurs ou dans celui du marché du livre dans la législation algérienne ; nous ne nous focaliserons pas sur la fonction ou le service du prêt en bibliothèque mais plus tôt sur sa projection dans une situation de prêt et/ou de consultation dans un environnement numérique.

Les interrogations restent nombreuses au niveau international, autour du stockage et de la consultation des fichiers au sein de plateformes de téléchargement qui se multiplient, de leur transfert rendu compliqué par l'usage des DRM, ou encore de la législation sur le droit de prêt en bibliothèque qui est encore incertaine.

Or, de tout temps, les bibliothèques ont, selon ALIX (2000) « *occupé une place particulière quant à leurs relations avec les titulaires de droits de propriété intellectuelle sur la documentation qu'elles conservent et diffusent* ». Autrement dit, elles agissent dans le cadre d'un service public non lucratif par la mise à la



disposition de ses lecteurs de l'information sur des supports différents et qui sont distincts des circuits commerciaux.

La préoccupation et la lutte des éditeurs, et donc celui de l'office des publications universitaires et des éditeurs privés algériens, se situent au niveau des photocopies ou de copies abusives. Ils ont, comme nous l'avons vu en supra imposé des verrous afin de protéger leurs intérêts financiers.

Des réfractaires au droit de prêt, et parmi eux des auteurs et éditeurs, s'interrogent si « le prêt libre et gratuit » a une incidence réelle sur la vente des livres, et particulièrement, à l'instar du « photocopillage » sur la vente de certains livres ALIX (2000, p. 104). Ils prennent position contre l'introduction du droit de prêt en bibliothèque avec l'argument qu'il n'y a pas de concurrence au commerce du livre mais qu'au contraire la bibliothèque en est un soutien.

L'usage même de l'expression « prêt numérique » est contesté par certains observateurs comme MAUREL (2012, p. 57) « le *“prêt” d'un livre numérique n'a en réalité aucun sens, sauf à vouloir reconstituer artificiellement de la rareté dans l'environnement numérique* ». Tandis que d'autres, pensent au contraire que le prêt doit faire *l'objet d'une rémunération*. Une approche conciliatrice existe entre les deux principaux acteurs et cherche dans quelle mesure il est possible d'inscrire la reconnaissance du droit de prêt dans l'exercice des missions de la bibliothèque.

#### **4.3.1. Droit de prêt en France**

Un débat a eu lieu en *France* depuis que l'Union européenne a demandé en 1992 aux états membres d'harmoniser leurs législations en matière de droit de prêt en bibliothèque. Dans une directive,<sup>341</sup> la législation française reconnaît aux auteurs un droit exclusif d'autoriser ou d'interdire le prêt. La plupart des éditeurs, aujourd'hui relayés par les sociétés d'auteurs arguant la crise du marché du livre et

---

<sup>341</sup> Le texte de la directive européenne du 19 novembre 1992 a été publié dans le Journal officiel des communautés européennes

l'augmentation considérable des emprunts en bibliothèques, réclament l'institution du prêt payant.

Remis en juillet 1998 au ministre de la culture C. TRAUTMANN<sup>342</sup>, le rapport de Jean-Marie BORZEIX<sup>343</sup> recommande l'introduction d'un droit de prêt des livres empruntés dans les bibliothèques publiques. Ce droit de prêt serait financé en priorité par les usagers et serait d'un montant forfaitaire annuel d'une somme modique quel que soit le nombre d'emprunt. Selon le rapporteur, la répartition de ce droit de prêt, profiterait prioritairement aux auteurs, à hauteur de 70%, les 30% restants allant aux éditeurs GAUDEMAR, 1998).

Ce n'est finalement que le 18 juin 2003 que la loi sera votée<sup>344</sup> et que le montant du droit de prêt serait en définitive une contribution forfaitaire de l'État et non des usagers et serait inscrite dans la loi de finance. Cette contribution serait de 1,5 € par lecteur en bibliothèque publique et de 1 € par usager en bibliothèque universitaire. ALIX (2000, p. 103) met en exergue que « *le prêt des documents entre dans le cadre de la mission d'accès à l'information assignée au service public des bibliothèques* » ; et de préciser plus loin qu' « *il ne peut y avoir de confusion entre une mise à disposition de l'information et une forme quelconque d'exploitation* ».

#### **4.3.2. Droit de prêt : quelques exemples :**

Lors de nos différentes lectures sur le droit de prêt nous avons relevé un certain nombre de disparité et de divergence dans le droit de prêt dans les bibliothèques selon les pays étudiés.

---

<sup>342</sup> Catherine Trautmann, ministre de la culture de 1997 à 2000, comme décision importante, la gratuité le dimanche aux monuments et aux musées ; le développement des nouvelles technologies au sein des bibliothèques ;

<sup>343</sup> La question du droit de prêt dans les bibliothèques : Rapport pour Madame la Ministre de la culture et de la communication. Par Jean Marie BORZEIX. Paris : DLL, 1998. [En ligne] : <https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Livre-et-Lecture/Documentation/Publications/Economie-du-livre-Rapports/Le-droit-de-pret-en-bibliotheque-rapport-de-M.-Jean-Marie-Borzeix>

<sup>344</sup> La loi française n° 2003-517 du 18 juin 2003 relative à la rémunération au titre du prêt en bibliothèque et renforçant la protection sociale des auteurs est entrée en vigueur le 1er août 2003

Ainsi par exemple, le droit de prêt en *Angleterre*, Public Lending Right (PLR) institué par une loi adoptée en 1979, accorde aux auteurs le droit « *de recevoir de temps en temps d'une caisse centrale des versements justifiés par le prêt de leurs ouvrages dans les bibliothèques publiques du Royaume-Uni* ». Les auteurs touchent des droits en fonction du nombre de fois où leurs livres ont été empruntés dans plusieurs bibliothèques censées constituer un échantillon représentatif.

Un autre exemple, celui de la *Suède* où le droit au prêt existe depuis 1954. La loi suédoise sur le copyright prévoit que « *le créateur littéraire a en principe droit à une compensation pour tout usage de son œuvre. Elle stipule en outre qu'un livre publié peut être gratuitement distribué. Autrement dit, à partir du moment où une bibliothèque intègre un titre à ses collections, elle a toute la latitude pour le prêter au grand public. L'auteur ne peut quant à lui s'opposer à la circulation de son livre, mais en échange, il a légalement droit à une compensation financière.*<sup>345</sup> »

Aux *États-Unis*, maisons d'édition et bibliothèques peinent à trouver un terrain d'entente sur l'offre et les modalités d'acquisition des ressources électroniques. Les grands groupes éditoriaux ne se décident pas à permettre aux bibliothèques d'acquérir des documents électroniques, craignant que cela n'empêche les ventes alors que le marché du numérique dans le continent est en plein boom. Résultat, un choix limité pour les bibliothèques qui n'ont pas la possibilité de répondre au mieux aux attentes de leurs utilisateurs en termes de fonds.

Ainsi une enquête publiée en 2012<sup>346</sup> révèle que les usagers inscrits en bibliothèque sont deux fois plus nombreux à avoir acheté leur dernier livre plutôt que de l'avoir emprunté en bibliothèque : seulement 14 % disent l'avoir emprunté à la bibliothèque. Cela pourrait tenir au fait que nombreux sont les usagers qui ne

---

<sup>345</sup> Pour avoir un aperçu plus complet sur le droit de prêt en bibliothèque dans les pays du continent européen un chapitre « le droit de prêt » In : « *Le droit d'auteur et les bibliothèques* » et notamment les pages 98 et 99 où l'auteur fait une synthèse complète de la question. Ainsi que l'article de Jim PARKER, Miriam SORT et Thomas BARBRO. « L'Europe des droits de prêt en bibliothèque » paru dans le *Bulletin des bibliothèques de France (BBF) [En ligne]*. 2000, n° 2, pp. 70-79. Disponible sur : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2000-02-0070-009>. ISSN 1292-8399. Consulté le 8/11/2018

<sup>346</sup> Cité par (LALEVEE, 2012, p. 43)

savent pas emprunter des livres numériques à leur bibliothèque, ni même qu'ils y sont disponibles. Dans une autre enquête, une question posée aux 88 % de lecteurs de livres numériques qui n'avaient pas emprunté de livres numériques à leur bibliothèque au cours des 12 derniers mois s'ils avaient essayé de le faire : seulement 4 % d'entre eux ont répondu par l'affirmative. Cependant, 58 % des emprunteurs ignorent si leur bibliothèque offre ce service... les résultats de cette étude nous interpelle sur le problème de la formation des bibliothécaires et des usagers dans notre pays et que nous aborderons *en infra*.

Mais qu'en est-il du droit de prêt pour le livre numérique dans *l'Union européenne* ? Une décision de la Cour de Justice de l'Union datée du 10 novembre 2016, rappelle que le droit de prêt s'applique également aux livres numériques. Le principal progrès résultant de cette décision est de garantir aux bibliothèques l'achat pérenne de l'intégralité de l'offre éditoriale proposée au grand public. Les fournisseurs et les libraires ne peuvent plus s'opposer à la vente de livres numériques aux bibliothèques du moment qu'elles les mettent à disposition selon le modèle « Une Copie – Un Utilisateur ». « *Le prêt d'un livre électronique (e-book) peut, sous certaines conditions, être assimilé au prêt d'un livre traditionnel. Dans une telle situation, l'exception de prêt public, qui prévoit notamment une rémunération équitable des auteurs, a vocation à s'appliquer* » (Cour de Justice Union Européenne<sup>347</sup>).

Selon MAUREL (2012) « *chez de nombreux éditeurs, la peur que l'offre de livres numériques en bibliothèque ne vienne « cannibaliser» les ventes aux particuliers, un prêt annulant systématiquement une vente .... Cette crainte, dont les fondements rationnels sont plus que discutables, conduit une large partie du paysage de l'édition à ne pas développer d'offres à destination des bibliothèques ou seulement sous des formes peu adaptées* ».

---

<sup>347</sup> Article 6, paragraphe 1, de la directive européenne. S'agissant du cas où une copie de livre sous forme électronique a été obtenue à partir d'une source illégale, la Cour rappelle que l'un des objectifs de la directive est de lutter contre la piraterie et relève que l'admission du prêt d'une telle copie est susceptible d'entraîner un préjudice injustifié aux titulaires du droit d'auteur. L'exception de prêt public ne s'applique par conséquent pas à la mise à disposition par une bibliothèque publique d'une copie de livre sous forme numérique dans le cas où cette copie a été obtenue à partir d'une source illégale.

### 4.3.3. Droit de prêt numérique en Algérie : quelques pistes

Le directeur de l'édition de l'OPU Monsieur BEZZAZI, lors de l'entretien qu'il nous a accordé,<sup>348</sup> nous renseigne que « *dès que la plateforme commune avec le CERIST sera fonctionnelle, la communauté universitaire pourra consulter gratuitement intra-muros la totalité du contenu mis en ligne. Mais que les autres usagers, même s'il s'agit d'étudiants se trouvant à l'extérieur de l'institution, ne pourront avoir accès qu'à 10% du contenu ; Ceci pour des raisons de droits d'auteur* ».

A notre avis, trois paramètres sont déterminants pour la mise en place d'un modèle pour l'Algérie : la souplesse et la durée des modèles d'usage, le coût, et enfin, l'accès pour l'ensemble des parties, auteurs, éditeurs, bibliothèques et usagers ?

Dans cette perspective, il faudra définir quel rôle et quelles missions pour les bibliothèques de l'enseignement supérieur algérien ? Quel droit d'accès pour leurs usagers ? : un droit de consultation, un droit de copie ? Comment pourront-ils accéder aux ressources hors du campus<sup>349</sup> ? Est-ce que le CERIST sera le médiateur entre l'éditeur et la bibliothèque universitaire ?

Comme nous l'avons évoqué plus haut, la question du droit de prêt n'a pas été envisagée dans la législation en matière de droit d'auteur et des droits voisins ou dans celle de la loi du marché du livre. Cependant deux articles de ce texte de loi font état de la reproduction d'œuvre licite pour les bibliothèques et les centres d'archives.

Le premier (art. 45) stipule : « *Les bibliothèques et les centres d'archives peuvent reproduire une œuvre sous forme d'article ou une autre œuvre succincte ou*

---

<sup>348</sup> Entretien accordé le dimanche 20 mai 2018 et disponible en annexe

<sup>349</sup> Des solutions existent tels que l'accès par réseau virtuel privé (VPN) qui consiste à créer un canal sécurisé sur le web par lequel l'utilisateur s'authentifie. Technique déjà utilisée par le CERIST pour l'accès au SNDL

*un court extrait d'un écrit...à condition : que la copie réalisée ne sera utilisée qu'à des fins d'étude ou de recherche universitaire ou privée».*

Dans le cas d'une reproduction globale d'une œuvre, l'article 46 souligne :  
*« Les bibliothèques et les centres d'archives peuvent reproduire un exemplaire d'une œuvre sans l'autorisation de l'auteur ... afin de répondre à la demande d'une autre bibliothèque ou centre d'archives ou préserver un exemplaire de l'œuvre ou le remplacer au cas où il est détruit, perdu ou rendu inutilisable... ».*

Il est bon de clarifier à ce stade de notre étude que les auteurs algériens eux-mêmes se tiennent à l'écart d'un dossier qu'ils connaissent peu ou maîtrisent mal et dont ils n'aperçoivent pas toujours les enjeux. Eux et les bibliothécaires sont faiblement organisés en association par rapport à leurs collègues du Maghreb et d'Outre-mer ainsi qu'à l'international. Même si les esprits évoluent sur ce point depuis peu. À la différence de ce qui se passe dans de nombreux pays étrangers, de leur côté les éditeurs algériens méconnaissent les aspects des métiers de la lecture publique.

De notre point de vue, le diagnostic établi par le rapport BORZEIX et la loi française de 2003 peuvent constituer une base de réflexion pour le texte de loi algérien sur le droit de prêt en bibliothèque,<sup>350</sup> de même que plusieurs de ses recommandations ; en laissant aux autorités de tutelle la possibilité d'exempter certaines catégories d'établissements du paiement de la rémunération.

Si d'une part une réflexion est menée sur le droit de prêt numérique et qu'un texte d'application dans le cadre de l'accès en ligne d'une partie de la production éditoriale de l'OPU, les points ci-dessous ne devront pas être négligés :

- Permettre aux auteurs d'être rémunérés au titre du prêt de leurs œuvres,

---

<sup>350</sup> Le directeur de l'office national des droits d'auteurs (ONDA) a annoncé en janvier 2019, dans une chaîne de télévision privée, d'un prochain texte de loi qui fera cas des nouveaux supports de transmission des œuvres intellectuelles.

- Soutenir la chaîne du livre en améliorant la situation des auteurs et des librairies,
- Consolider l'action des bibliothèques pour l'enseignement supérieur en refusant le paiement du droit de prêt par les étudiants.

Pour ce dernier point, l'OPU pourrait envisager d'inclure dans le prix de vente du livre universitaire, le droit de prêt. Ce dernier serait compris dans l'achat.

Une autre solution consiste à adopter ce qui se fait déjà dans beaucoup de pays : l'inscription directe du coût du droit de prêt au budget de l'état : une contribution forfaitaire de l'État et non des usagers et serait inscrite dans la loi de finances.

Ce qui nous permet d'aborder les différents types d'offres de livres numériques pour les bibliothèques tels que celui des licences. Les licences et les DRM que nous avons abordés en supra peuvent être vus comme deux manières opposés de répondre à la question centrale : comment réguler la copie ?

#### **4.3.3.1. Les offres à destination des bibliothèques universitaires algériennes**

A notre sens, il faudra dans un premier temps, pour la documentation étrangère destinée aux bibliothèques de l'enseignement supérieur algérien s'orienter vers des solutions contractuelles ou les titulaires des droits établiraient des accords-cadres avec les bibliothèques et/ou les services de l'enseignement supérieur pour obtenir des conditions tarifaires privilégiées.

Il est vrai que le propriétaire est libre d'imposer un prix et de définir les conditions d'utilisation souhaitées, mais ceci doit être fait conformément aux conditions du marché. Dans ce cas, pour faire poids lors des négociations, il devient important de se regrouper en consortiums.

Ce modèle de réseau, très développé dans les pays anglo-saxons et en France depuis 1999 avec l'exemple de Couperin, et est inexistant en Algérie.<sup>351</sup> Mais devait être, à notre avis le modèle vers lequel devraient s'orienter les bibliothèques universitaires algériennes ; ne serait-ce qu'en un regroupement régional. Ces contrats consortiaux n'engendrent pas d'économies mais vont permettre, moyennant une certaine majoration, d'augmenter considérablement l'offre pour un cercle élargi d'utilisateurs. Ces contrats spécifiques destinés à l'accès à la copie numérique pour les usagers des bibliothèques doivent faire l'objet d'une attention particulière.

En effet, lors de la signature d'un contrat une vigilance particulière doit être portée sur le nombre d'accès autorisé, sur l'archivage ainsi que sur la localisation géographique. JACQUESSON & RIVIER (2005, p. 34 5) précise que « *pour les documents accessibles par réseau, que ce soit directement auprès du serveur du fournisseur ou sur un serveur de la bibliothèque, les contrats fixent généralement deux types de restrictions : le nombre d'accès maximal autorisé et la localisation géographique d'où ces accès sont possibles, et cela pour une somme déterminée* »

Prenons, pour modèle, la licence qui est un contrat entre le fournisseur et le client et qui définit les conditions d'utilisation d'une œuvre basée sur les droits d'auteur ou de copyright. Les bibliothèques feront ainsi l'acquisition à un prix étudié du droit de mettre à la disposition de leurs usagers réguliers les informations numérisées. « *La licence permet de conférer un droit d'usage d'un bien sans pour autant en donner la propriété.* » ALIX (2000, p. 145).

La licence va donc limiter les droits d'usage d'une œuvre par une :

- Interdiction de diffusion publique,
- Interdiction de reproduction, même partielle ;

---

<sup>351</sup> Nous ne pouvons pas assimiler le SNDL comme un consortium au sens propre du terme. Selon la définition du terme consortium « regroupement d'acteurs, résultant d'une collaboration à un projet ou à un programme décident de constituer un groupement dans le but de réaliser des opérations communes »



L'étendue géographique couverte par la licence, fait également l'objet de spécificité. Pourtant, cette notion de localisation n'est pas toujours claire lors de la signature du contrat. En effet, le fournisseur peut s'il le souhaite restreindre la portée d'une publication électronique à un lieu déterminé : bibliothèque, faculté, institut... Ainsi, tantôt elle peut recouvrir une organisation, tantôt un bâtiment physique particulier. Dans le 1<sup>er</sup> cas, une bibliothèque comprenant une centrale et plusieurs filiales s'acquittera d'une licence ; dans l'autre cas, elle devra acquérir autant de licences qu'elle compte de sites ; parfois un campus, un consortium de bibliothèques.

Dans tous les cas, des précautions doivent être prises avant toute signature : des garanties à prendre en matière de données, fiabilité et mises à jour, de matériels, une définition précise des utilisateurs, du nombre d'accès, de la possibilité ou non de faire des copies, de la nature des contrôles, de la maintenance, de la manière de payer, la responsabilité du fournisseur, de l'accès aux archives...

Soulignons, au risque de nous répéter, que les œuvres numérisées ne sont pas vendues ou achetées, mais c'est leur accès et leur utilisation qui sont réglementés par une licence.

C'est ainsi que de nouveaux enjeux apparaissent pour les bibliothèques :

- les bibliothécaires sont de moins en moins en mesure de constituer des fonds sélectionnés sur des critères scientifiques; ils deviennent prestataires, fournisseurs d'accès à des documents dont le contenu leur échappe le plus souvent. Ces documents sont utilisés à la demande par les usagers de la bibliothèque, ils ne sont pas conservés sur les rayonnages d'une bibliothèque.
- Elles vont être confrontées à l'obligation de mettre en place des accès payants à des documents qui seront cryptés et tarifés par l'éditeur. Elles bénéficient de budgets attribués annuellement, ce qui les rend incapables de faire face à des augmentations de tarifs provoquées par des monopoles de diffusion.

- Enfin il faut ajouter le coût d'installations qu'il faut sans cesse moderniser.

Compte tenu de toutes ces contraintes, ALIX (2000, p. 143) avance que « *la simple visualisation sur écran (nous ne parlons pas de téléchargement) peut être sujette à paiement ? Ceci pourrait être excessif car la visualisation d'un écran peut être assimilée au feuilletage d'un livre ou d'un périodique en bibliothèque* ». Cet affichage sur écran doit-il être considéré comme copie ou une simple consultation ? Aucune réponse n'est proposée à ce jour.

Pour la documentation publiée sur le territoire, il faudrait que les éditeurs algériens, tels que l'OPU et les éditeurs privés, mettent en place une offre spécifiquement prévue pour les bibliothèques car elles constituent l'unique marché pour certains éditeurs, de l'éducation nationale ou de lecture publique ou tout simplement qu'un intermédiaire, pour l'enseignement supérieur, prenne sur lui de conclure les contrats nécessaires afin de pouvoir constituer une offre numérique pour les bibliothèques algériennes. Une collaboration et une coopération entre les différents acteurs est indispensable ; et il y va de soi, que cette coopération impliquera une mutualisation des ressources financières.

#### **4.3.3.2. La formation des bibliothécaires algériens au numérique**

L'arrivée des bibliothèques numériques va conduire à revoir les programmes d'enseignement de base aux futurs professionnels des bibliothèques algériennes. Notamment vers la maîtrise de la gestion des collections numériques : développement, traitement et archivage. Les bibliothécaires actuellement en emploi doivent assurer un rôle moteur dans l'implantation et la gestion de nouveaux services et de nouvelles prestations. Une politique nationale de formation continue réfléchie et en adéquation avec la réalité du terrain devra être mise en place par la Direction du personnel du MERS.

La formation aux bibliothèques numériques doit permettre, d'une part, de maîtriser les volets techniques et, d'autre part, de prendre la mesure des enjeux qu'elles comprennent. Il est vrai que lors de l'introduction du LMD (Licence-

Master-Doctorat) en 2004-2005, les programmes d'enseignement ont été revus et adaptés à la nouvelle architecture. La dernière révision est très récente et est appliquée depuis l'année universitaire 2017-2018.

L'actualisation des programmes a été opérée dans le cadre de l'harmonisation des programmes nationaux du LMD que ce soit au niveau des contenus ou des intitulés. Mais ce remaniement a été fait dans la précipitation, en effet sur le terrain, aucune évaluation du passif ainsi que les objectifs de cet enseignement n'ont été défini. Absence de formation et/ou de recyclage d'enseignants pour certains nouveaux modules inscrits pour les trois masters disponibles (Archives- Gestion et traitement de l'information- Technologie et ingénierie de l'information).

Dans un article sur la formation à la bibliothèque numérique publié dans la revue du BBF, ESTERMANN et JACQUESSON(2000, p. 7), les deux auteurs distinguent quatre niveaux de compétence à mettre en place :

Des bibliothécaires, utilisateurs réguliers des bibliothèques numériques;

Des bibliothécaires, travaillant essentiellement dans le cadre d'une bibliothèque numérique;

Des bibliothécaires, concepteurs et organisateurs d'un fonds spécifique d'une bibliothèque numérique;

Le quatrième niveau concerne des informaticiens professionnels, qui n'entrent pas dans ce cadre mais dont la formation s'acquiert dans le cadre d'enseignements en informatique. Il faudra toutefois intégrer un complément dans leur cursus en gestion documentaire et celui des bibliothèques numériques.

Le troisième niveau : le bibliothécaire concepteur et organisateur d'un fonds spécifique d'une bibliothèque numérique est le plus adapté à la situation actuelle de la bibliothéconomie en Algérie. L'étudiant devra acquérir des connaissances de base les plus étendues pour lui permettre d'évaluer les techniques les mieux adaptées au service dans lequel il sera appelé à travailler. Ainsi des enseignements sur les concepts techniques; les bibliothèques numériques : constitution et traitement documentaire ; la recherche et la mise en valeur des bibliothèques numériques.

Des enseignements théoriques et des exercices pratiques constitueront l'ossature principale. La suppression de cours jugés obsolètes pourrait être envisagée ou du moins leurs actualisations (collections imprimées/collections numériques). Il est évident qu'une articulation entre le cursus de formation sur la bibliothèque traditionnelle et la bibliothèque numérique doit être envisagée ou du moins si elle existe déjà qu'elle soit mieux étudiée dans les nouveaux programmes.<sup>352</sup>

ESTERMANN et JACQUESSON insistent sur les prérequis que l'étudiant doit maîtriser avant d'aborder les bibliothèques numériques. Ces prérequis existants dans le programme traditionnel sont à maintenir dans le cadre d'un tronc commun. Nous présentons ci-dessous les prérequis proposés par les deux auteurs, peu de différence si nous les comparons au programme de deuxième année licence.

Figure 33: prérequis enseignement bibliothéconomie

Prérequis bibliothéconomiques	Prérequis informatiques
<p>La politique de constitution de collections</p> <p>La description des documents</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• catalogage (ISBD, Afnor, AACR, RAK, etc.)</li> <li>• indexation (Rameau, LCSH, MeSH, etc.)</li> <li>• classification (CDU, Dewey, LC, etc.)</li> <li>• analyse documentaire</li> </ul> <p>La bibliographie générale et spécialisée</p> <p>Les catalogues des grandes bibliothèques (matériels et informatisés)</p> <p>Les réseaux informatisés de bibliothèques (OCLC, RLIN, Sud, Rero, etc.)</p> <p>Les techniques de recherche documentaire</p> <p>Les bases de données documentaires (Cas, Biosis, Pascal, Francis, etc.)</p> <p>La diffusion et la mise en valeur des fonds</p> <p>Le marketing et la promotion des services</p> <p>L'accès aux documents primaires (prêt, prêt entre bibliothèques)</p> <p>La gestion d'un service d'information documentaire : ressources matérielles, financières, juridiques et humaines, etc.</p>	<p>Bureautique (traitement de texte, tableur, bases de données personnelles)</p> <p>Télécommunications</p> <p>Réseaux informatiques</p> <p>Internet</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• principes généraux</li> <li>• domaines d'adressage IP</li> <li>• services d'Internet <ul style="list-style-type: none"> <li>courrier électronique</li> <li>Telnet</li> <li>transfert de fichiers (FTP)</li> <li>Web</li> <li>principe d'adressage des ressources</li> </ul> </li> </ul> <p>Concept de sécurité et d'authenticité</p>

Source (ESTERMANN & JACQUESSON, 2000, p. 9)

<sup>352</sup> Selon la philosophie du LMD les programmes sont revus tous les trois ans

Après la présentation d'une revue littéraire de l'enseignement de la bibliothèque à partir de modèle surtout anglo-saxons, ESTERMANN et JACQUESSON proposent un programme que nous reproduisons en annexe et qui pourrait faire l'objet d'un master professionnel « bibliothèques numériques».

Du côté des bibliothèques, les bibliothèques universitaires doivent intégrer rapidement le numérique dans la gestion de leurs collections. En effet, elles ne peuvent pas se couper des nouveaux moyens d'information et de communication au risque de prendre un retard par rapport aux autres pays du Maghreb ou des pays du Golf. Si les pratiques et les supports changent, les bibliothécaires doivent s'adapter. Les bibliothécaires pourront ainsi jouer leur rôle de médiateur et donner aux usagers les moyens d'être autonomes dans leurs pratiques.

On retrouve souvent dans la littérature l'idée selon laquelle l'implication des bibliothèques dans la diffusion des savoirs réduirait les coûts des institutions publiques et de la société en général pour l'acquisition des connaissances. Or, pour le moment, ce sont essentiellement des financements publics qui subventionnent l'engagement des bibliothèques dans une dimension éditoriale pour autant, la proposition d'un modèle économique doit se construire sur le bien-fondé d'une valeur ajoutée des bibliothèques pour des activités éditoriales centrales : le dépôt des documents, leur validation, leur conservation et leur diffusion.

## **Conclusion**

Les bibliothèques universitaires algériennes souffrent d'une intégration encore insuffisante dans la vie de l'université et d'une trop grande coupure entre enseignants et bibliothécaires. Leurs modernisations devraient favoriser la mise en commun des ressources et les rapprocher des enseignants et des chercheurs.

Ce processus engagé avec le développement des catalogues collectifs et l'informatisation de la gestion se poursuit avec la diversification des supports, l'introduction de supports électroniques en ligne dans le cadre de consortium. Les transformations en cours dans les modes d'édition et de diffusion imposent aux

bibliothèques universitaires une nouvelle mutation : constituer des services d'information performants au sein des universités.

Pouvons-nous avancer que les systèmes de paiement dégradent les missions de la bibliothèque dont le prêt est une de ses activités principales. Ils constituent un obstacle à la mise à disposition des informations pour tous les publics, quels que soient leurs moyens financiers ou leurs conditions sociales.

S'il est vrai que l'*Algérie* est très en retard pour la législation d'un dépôt légal et du droit de prêt des ressources numériques, il est essentiel que la bibliothèque nationale se dote de moyens de répertorier et de conserver à perpétuité l'information enregistrée sur quelque support que ce soit.